

**REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI**

MINISTERE DE L'ECONOMIE , DES FINANCES ET DU PLAN

**PROJET DE LOI N ° 97-
PORTANT APPROBATION DU PLAN D'ORIENTATION
POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
1996- 2001
IX^{ème} PLAN**

EXPOSE DES MOTIFS

A l'issue du Conseil Supérieur du Plan du 29 juin 1987, le Chef de l'Etat avait donné mandat en lieu et place de la planification d'objectifs et de projets à l'horizon quadriennal fixe, d'instaurer un nouveau Système de Planification glissante bâti autour de trois instruments complémentaires s'informant et s'éclairant successivement :

- Une **étude prospective** sur la société sénégalaise et ses environnements naturel et international, explorant à l'horizon d'une génération (25 ans), le champ des futurs possibles et plausibles afin de guider les choix stratégiques des plans d'orientation à moyen terme . L'étude prospective terminée en 1989 avait proposé sept (7) axes stratégiques à long terme, regroupés en cinq (5) qui furent le cadre de formulation des stratégies élaborées au cours du VIII ème Plan et continuent d'inspirer les orientations stratégiques du IX ème Plan. Ces axes sont :

- **élever durablement la productivité globale de la nation ;**
- **engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité;**
- **renforcer les aptitudes au développement et élargir la communication sociale;**
- **maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale**
- **consolider l'autonomie nationale et tirer parti des espaces de co-développement internationaux.**

- Une **loi -Plan d'orientation économique et social**, à l'horizon de six ans, révisable à mi-parcours, fixant les stratégies de sortie à mettre en oeuvre et les objectifs intermédiaires à atteindre, pour se diriger progressivement de la situation actuelle (scénario tendanciel) vers le futur à long terme voulu par le Gouvernement. Cette loi fournit les critères et les repères tant pour la sélection et la programmation des projets et actions publics qu'en vue du choix des mesures d'impulsion des initiatives privées . Après le VIII ème Plan(1989-1995), le IX ème Plan (1996-2001) va participer à la réalisation de ce futur voulu.

- Une **loi-programme triennale d'investissements et d'actions publics**, (PTIAP) ajustable annuellement, dont la première année a un caractère exécutoire et constitue le budget consolidé d'investissement intégré dans la loi de finances . Six lois-programmes d'investissement continueront de couvrir la période de chaque loi-Plan.

La présentation du projet du IX ème Plan proposant une loi-Plan d'orientation économique et sociale pour la période 1996-2001 est une nouvelle étape de l'application de la réforme. Le processus d'élaboration de ce Plan comprend une première phase diagnostic consacrée à l'évaluation du VIII ème Plan et une seconde à l'élaboration des stratégies.

La mise en œuvre du VIII^{ème} Plan (1989-1995) a démarré dans un contexte national marqué par une crise politique à la frontière Nord. Elle s'est poursuivie en milieu de période dans une atmosphère d'attentisme des partenaires extérieurs et des opérateurs économiques à la suite d'échéances liées au calendrier électoral et aux différences d'appréciation ponctuelles sur l'orientation et le rythme des réformes macro-économiques et structurelles dans le sillage du PAMLT. Cette situation a fini par remettre en cause les résultats fragiles du PAMLT et a conduit les pouvoirs publics à adopter un Plan d'urgence avant de procéder à la dévaluation du Franc CFA. Au niveau international, la mondialisation de l'économie s'est raffermie avec la conclusion des accords de l'Uruguay Round et l'entrée en vigueur du traité instituant l'UEMOA.

Les performances économiques témoignent d'une réduction du rythme de la croissance avec en moyenne un taux de 2% par an sur la période 1989-1995, avec une pointe en 1995 (4,8%) contre un croît démographique de 2,9%. Le taux d'investissement est resté stable avec 12%, correspondant au renouvellement du stock de capital. En prix courants, la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) globale de la nation est passée de 194,6 milliards de francs CFA (Mds de FCFA) en 1989 à 363,6 Mds en 1995. Cette évolution ne devrait pas cacher l'effet de la dévaluation sur le coût des investissements. La part des investissements privés reste prépondérante (plus de 50%) sauf en 1991 et 1992.

Le montant de l'investissement public au cours du VIII^{ème} Plan s'élève à 768,8 Mds FCFA. De 113 Mds en début de période, il s'accroît jusqu'à 146, Mds en 1990-91 avant de connaître son minimum en 1993 (près de 100 Mds). La reprise de l'investissement depuis la dévaluation a porté celui-ci à 121,4 Mds en 1994 et 178,4 Mds en 1995.

En raison des infrastructures hydro-agricoles, le secteur primaire a occupé une part importante des investissements publics, dès le début de la période, avec 48,6%. La baisse du poids du primaire dans le total (37,4% en 1991-92 et 31,9% en 1995) s'est effectuée en même temps que l'augmentation de celui du secteur quaternaire, qui est passé de 29,7% en 1989 à 39,2% en 1995. Grâce au Programme d'Ajustement Structurel du Transport (PAST), le tertiaire a atteint un taux record de 25,3% en 1993, avant de reculer à partir de 1994. Le secondaire en revanche, a fluctué sur la période autour de 12% car il n'a bénéficié que des investissements d'appui à la production.

L'objectif du VIII^{ème} Plan était de contribuer à éloigner la société sénégalaise du scénario tendanciel. L'analyse a montré que la rupture d'avec ce scénario n'a réellement débuté qu'avec la dévaluation du FCFA intervenue en janvier 1994, soit deux années avant la fin du Plan. Malgré sa faible contribution à l'inflexion des tendances lourdes, la gestion post dévaluation a contribué à asseoir un consensus national autour des

objectifs macro-économiques. Aussi a - t- il été établi la pertinence des axes stratégiques de l'étude prospective qui au delà du VIII ème Plan restent valables pour l'éclairage du IX ème.

En effet la réalisation de taux de croissance élevés et durables dans un contexte de compétition suppose la clarification des défis du IX ème Plan que sont **la compétitivité de l'économie, l'espace attractif, l'Etat stràtège, le développement humain et le développement durable**. Ces défis présentent néanmoins des facettes multiples qu'il convient de préciser et de mettre en perspective avec les enjeux plus globaux et axes stratégiques tirés de l'étude "Sénégal 2015".

Cohérence et traductions entre les enjeux, les défis et les axes

ENJEUX GLOBAUX	GRANDS DÉFIS	AXES STRATÉGIQUES	MOTS-CLÉ
Économiques			. Croissance
. Mondialisation	Compétitivité	Élever durablement la productivité globale de la nation	. Concurrence . Règle du jeu international . Libéralisation . Stabilité
Intégration régionale	Attractivité	Consolider l'autonomie nationale et tirer partie des espaces de co-développement internationaux	. Coopération . Ouverture . UEMOA, CEDEAO, CEA, OMC . Restructuration . Risque . Initiative . Sites . Services . Pmi . Consensus . Financement . Innovation . Expertise . Délocalisation
. Décentralisation	État-stratège	Engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité	. Infrastructures de base . Régionalisation . Capacités institutionnelles . Contractualisation . Privatisation . Mobilisation . Responsabilisation
Système de culture	Développement humain	Adapter le système éducatif, renforcer les aptitudes au développement, élargir la communication sociale	. Éducation . Formation . Santé . Qualification . Communication . Information . femmes/jeunes . Emploi
Socio-démographiques environnement . Monde urbain . Monde rural	Développement durable	Maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale	. Environnement . Eco-systèmes . Ressources naturelles . Sécurité alimentaire . Jeunes/femmes . Maîtrise fécondité

Les obstacles à la **compétitivité de l'économie** nationale sont encore importants pour justifier l'édification d'un environnement concurrentiel sain pour les entreprises. Les investisseurs sont sensibles à la stabilité macro-économique et réglementaire. En conséquence, l'option résolue en faveur de la libéralisation devrait se consolider.

La période 1996-2001 sera marquée par la mise en oeuvre conjointe de plusieurs conventions comme celles de l'UEMOA, du Traité d'Abuja, de Rio ou de l'OMC. La révision d'autres comme celle de Lomé ou encore celles régissant le fonctionnement du Système des Nations Unies, interviendra dans cette période. Il est important d'anticiper ces évolutions et de se préparer à une concurrence de plus en plus directe sur le marché national. Il faudra en tout état de cause résister à la tentation de repli.

Il est d'autant plus urgent de rendre l'économie nationale plus flexible, de renforcer les bases technologiques et managériales de l'industrie nationale qui reposent encore sur des modèles qui ont atteint leurs limites à cause de la diffusion des processus d'innovation à l'échelle mondiale.

Le deuxième défi est celui de l'aménagement d'un **espace attractif** pour l'implantation des firmes, des institutions et des projets. Ce défi est d'importance, car sur le marché mondial des implantations, les pays, les villes et les sites se livrent une concurrence globale et rude, coûteuse en qualifications, ce qui les pousse souvent à pratiquer de la surenchère sous la forme de dumping social, commercial et monétaire. En fait, seuls les pays qui maîtrisent le processus d'ajustement permanent sont en mesure de tirer leur épingle du jeu de l'attractivité.

Le Sénégal doit savoir valoriser l'atout stratégique dont il dispose dans ce domaine en procédant à l'aménagement d'un centre international de service sur le site de Dakar et sur d'autres sites secondaires. Plusieurs secteurs sont déjà candidats pour des activités internationalisées, délocalisées ou à forte valeur ajoutée à l'instar des télécommunications, de l'informatique, du tourisme, de la recherche, de la formation et de la santé.

La nécessité de construire un **Etat-stratège** constitue le troisième défi. En effet il est interpellé par les régions dans le cadre de la décentralisation, par l'UEMOA pour le respect des normes de convergence et par le secteur privé national et international. L'Etat est aussi contraint d'accroître la qualité et le volume des investissements publics pour améliorer l'environnement des entreprises.

La reconnaissance des droits de chaque personne au **développement humain** ne cesse de s'affirmer depuis l'indépendance du Sénégal. Paradoxalement la situation de pauvreté s'installe comme un défi à la conscience des citoyens, pour rappeler qu'une part croissante de la

population - en particulier les jeunes et les femmes - se trouve dans des conditions de grande précarité - et d'exclusion des bénéfices de la démocratie et de l'Etat de droit.

Lors du Sommet mondial sur le développement social à Copenhague, le Sénégal s'est engagé à formuler un plan d'action pour réduire la pauvreté générale et éliminer la pauvreté absolue. Il est important donc d'adopter une stratégie budgétaire favorable à l'éducation, à la santé et à l'information. Notre pays tirera également profit des résultats des conférences internationales de Beijing et du Caire.

Le dernier défi, celui du **développement durable** est de caractère plus macro-économique mais n'en est pas moins prégnant. La durabilité s'apprécie quand les indicateurs du développement restent constants compte tenu de l'accroissement démographique permettant d'offrir aux générations futures des possibilités au moins égales à celles des générations actuelles.

L'objectif global du IX^{ème} Plan d'Orientation Economique et Sociale est de réaliser une forte croissance, saine et durable pour la période 1996 à 2001.

Les axes stratégiques ont servi de cadre pour dégager **dix orientations stratégiques** permettant, à moyen terme, de relever les défis de la compétitivité de l'économie, de l'attractivité de l'espace national, du développement humain et du développement durable. Ces orientations stratégiques interpellent pour l'essentiel l'Etat en tant que facilitateur, mais doivent être prises en charge par d'autres acteurs de la société.

Les lignes d'actions, constituant les leviers principaux d'exécution des orientations stratégiques, devront servir de cadre de référence à l'élaboration de tout programme ou politique sectoriels. C'est là une nécessité si les pouvoirs publics veulent assurer la réalisation du scénario de sortie.

Les dix orientations stratégiques sont les suivantes:

- RENDRE LE CADRE REGLEMENTAIRE PLUS APTE A PROMOUVOIR UNE Saine COMPETITION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS ET FAVORABLE AU RENFORCEMENT DES INVESTISSEMENTS : Les contraintes institutionnelles et réglementaires peuvent constituer des freins à la promotion du volume des investissements et à une saine compétition. Il s'agira dès lors de restaurer un environnement favorable aux investissements et à la concurrence.

- RENFORCER LA DYNAMIQUE D'INTEGRATION SOUS-REGIONALE ET LA COOPERATION INTERNATIONALE : L'évolution sur le plan international est marquée par une tendance aux regroupements régionaux afin de mieux faire face à l'exacerbation de la compétition. Le Sénégal dispose, avec ses partenaires de la sous-région, d'atouts dans le domaine de l'intégration économique et monétaire qu'il convient de consolider.

- DEVELOPPER L'INITIATIVE PRIVEE ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DANS LE DOMAINE DE L'AUTO-ORGANISATION : La croissance économique sera portée par le secteur privé. Le rôle de l'Etat devra se limiter à la création d'un cadre favorable à l'expansion des affaires. Pour atteindre cet objectif, il importe de rationaliser les rapports entre l'Etat et le secteur privé et de créer des cadres de coordination efficaces entre les acteurs eux-mêmes et entre les acteurs et l'Etat.

- ADAPTER L'ENVIRONNEMENT FINANCIER AUX BESOINS DES DIVERSES ACTIVITES ET FAVORISER L'AMELIORATION DE L'EPARGNE NATIONALE : Le secteur bancaire est sorti renforcé de trois années de réformes et de restructuration achevées en 1991. En dépit de la sur-liquidité des banques, les entreprises locales (PME/ PMI notamment) ont difficilement accès aux services financiers. L'amélioration de l'épargne nationale et l'adaptation de l'environnement financier aux besoins des différentes activités constituent aujourd'hui une ardente nécessité.

- AMELIORER LA QUALITE DES INTERVENTIONS DE L'ETAT DANS LA FOURNITURE DES SERVICES ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE: Pour rendre l'économie compétitive, il importe de créer des externalités favorables à la production d'où l'importance de la qualité des infrastructures et de leur efficacité. Les potentiels investisseurs locaux comme étrangers ne pourront réellement tirer profit des infrastructures d'appui à la production que si leurs prestations sont facturées au coût économique. L'entretien des infrastructures doit être considéré au même titre que les investissements de développement.

- RENFORCER LE DEVELOPPEMENT ET L'INTEGRATION DES REGIONS : La situation économique des régions se caractérise par un triple déséquilibre entre Dakar et les autres régions, la partie occidentale du pays (un quart de la superficie nationale) et le reste, entre les milieux urbain et rural. Cette situation se traduit par un faible développement des régions et la paupérisation des campagnes. Pour impulser le développement régional, il convient de renforcer la décentralisation tout en permettant aux collectivités locales de disposer des ressources nécessaires à leur développement, et en assurant une meilleure répartition des infrastructures de base et des équipements sociaux.

- RENFORCER LE SYSTEME EDUCATIF, NOTAMMENT LA FORMATION TECHNIQUE ET L'EDUCATION DE BASE : La mise en valeur des Ressources Humaines est un impératif pour accroître la productivité ; elle exige, pour cela, des investissements conséquents en capital humain. Il s'agit de transformer les ressources humaines en atouts pour la croissance en créant les conditions pour accroître les aptitudes au développement et à la productivité de chacun.

- RENFORCER ET FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION ET PROMOUVOIR LA COMMUNICATION SOCIALE : La collecte de l'information, de même que sa transmission, reste encore coûteuse. Pour contribuer à la réalisation d'une

économie compétitive, tous les acteurs de la société doivent accéder à l'information pertinente qui les concerne. A cet effet, il convient de développer l'information sur les plans qualitatif et quantitatif dans le but de rendre les structures de production de biens et services plus efficaces et compétitives d'une part, et d'autre part, d'éliminer les distorsions dans l'économie nationale. Par ailleurs, la transmission des connaissances entre groupes sociaux doit se faire de manière sélective et rentable pour un développement économique et social.

- POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET ATTENUER LES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES DEFAVORABLES :

La population du Sénégal reste très largement dominée par les femmes et les jeunes dont les besoins importants sont faiblement satisfaits. Outre les problèmes d'éducation et de santé, il est essentiel, pour réduire le taux de dépendance, d'imaginer des actions aptes à en faire des acteurs pléniers du développement. Par ailleurs, l'augmentation rapide de la population constitue une contrainte de taille pour l'objectif d'une croissance économique saine et durable. Il s'agit à ce niveau d'infléchir les tendances socioculturelles par la réduction du taux de fécondité, l'atténuation des pesanteurs socio-démographiques, le renforcement de la promotion socio-économique des femmes, la protection de l'environnement et l'éradication de la pauvreté.

- ASSURER UNE Saine GESTION DES RESSOURCES DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE :

Qu'il s'agisse de milieu urbain ou de milieu rural, la croissance économique dépendra, dans une grande mesure, de l'état des ressources de l'environnement qui constituent les éléments fondamentaux sur lesquels est basé le développement durable. Une croissance durable préserve la chance des générations à venir. Les problèmes inhérents aux pollutions et nuisances, aux risques industriels, à la sécheresse et à la désertification, à l'appauvrissement de la biodiversité et au réchauffement de la terre exigent la prise en compte des questions d'environnement et gestion des ressources naturelles dans toute action de développement.

La mise en oeuvre du IX^{ème} Plan et la réalisation de ses orientations stratégiques ne peuvent s'effectuer qu'en s'appuyant, non seulement sur un suivi technique permanent, mais aussi et surtout, sur un suivi périodique, au niveau politique le plus élevé. La planification implique en effet l'organisation des choix collectifs de développement à moyen et long termes, ainsi que le suivi et l'évaluation de leur mise en oeuvre.

Le suivi technique de l'exécution du IX^{ème} Plan devra s'appuyer sur plusieurs moyens complémentaires, allant de la sélection des actions prioritaires les plus conformes aux orientations stratégiques jusqu'à l'évaluation ex-post des projets et des stratégies mises en oeuvre.

Le suivi annuel, pour être efficace, doit s'inscrire dans une articulation cohérente entre les perspectives triennales, le programme d'investissement et

le bon fonctionnement des différents cadres de coordination qui jalonnent le processus allant du cadrage macro-économique à l'adoption de la loi-programme d'investissements et d'actions publics.

En dehors de la révision à mi-parcours, l'évaluation du IX^{ème} Plan va être menée en plusieurs étapes qui concernent les départements chargés des tâches de planification d'évaluation, de sélection, de programmation, de suivi et d'analyse ex-post des programmes d'actions publiques et élargi à la commission macro-économique et de synthèse. L'exercice permettra de préparer un rapport annuel d'avancement du IX^{ème} Plan. Ce rapport annuel d'avancement, sanctionné par la commission macro-économique et de synthèse, sera transmis au Conseil Interministériel de suivi de l'exécution du Plan afin de lui fournir des éléments pertinents de l'ajustement et de l'amélioration des stratégies sectorielles et multisectorielles.

Le IX^{ème} Plan s'inspire d'une démarche pragmatique pour concilier les objectifs d'efficacité économique et sociale, d'équité et de stabilité pour faire face à l'enjeu du moyen terme qui est d'obtenir un taux de croissance élevé tout en préservant les capacités de développement. Le but est d'élever la compétitivité globale de l'économie nationale et de parvenir à un développement humain durable. Les orientations stratégiques qu'il propose affichent clairement les règles du jeu pour atteindre ce but. Les lignes d'actions, limitées à ce qu'il paraît réaliste de mettre en œuvre sur la durée du plan, visent à améliorer la compétitivité globale de l'économie nationale. Elles sont conçues pour fournir les bases économiques et financières pour appuyer le développement humain durable et renforcer les capacités de développement en général.

Le IX^{ème} Plan est bâti sur les principes de sélectivité et de concentration accrue pour tirer le meilleur profit de l'effort national. Les institutions chargées d'assurer la cohérence et la coordination entre les différents acteurs du système feront en conséquence l'objet d'une réorganisation et d'une redynamisation.

Telle est l'économie du présent projet de Loi-Plan soumis à votre approbation.

**REPUBLIQUE DU SENEGAL****Loi n° 97..... portant approbation
du Plan d'Orientation pour le Développe-
ment Economique et Social 1996-2001
IX^{ème} Plan**

L'Assemblée Nationale a délibéré et a adopté
en sa séance du

Vu la loi 75-64 du 28 Juin 1975 portant loi organique relative aux lois de finances
modifiée

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER : Il est approuvé le Plan d'Orientation pour le
développement économique et social 1996-2001 (IX^{ème} Plan) .

ARTICLE 2: Durant cette période , les orientations stratégiques et les lignes
d'actions prioritaires définies dans ce Plan , déterminent les options
économiques et sociales de la Nation.

Les politiques et programmes sectoriels et les Plans Régionaux de
Développement Intégré (P.R.D.I.) doivent s'articuler au Système de
planification et se conformer aux orientations stratégiques.

ARTICLE 3 : Le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et
Social 1996-2001 (IX^{ème} Plan) couvre la période du 1^{er} Janvier 1996 au 31
décembre 2001.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ABDOU DIOUF

LE PREMIER MINISTRE

HABIB THIAM

REPUBLICQUE DU SENEGAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

13 2186

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

DE L'ANNEE 1996

AVIS N° 96-10

- - - - -

S U R

L'AFFAIRE N° 1/96 : PROJET DE LOI PORTANT PLAN D'ORIENTATION
POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET
SOCIAL DU SENEGAL 1996-2001 (IXème PLAN)

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,

Saisi par Monsieur le Président de la République du projet de loi
portant Plan d'Orientation pour le Développement Economique
et Social du Sénégal 1996-2001 (IXème Plan)

SUR LE RAPPORT DE SA COMMISSION DU PLAN,
DES ETUDES GENERALES ET DE SYNTHESE,

A ADOPTE en séance du 11 Décembre 1996

L'AVIS SUIVANT :

- **CONSIDERANT** les objectifs macroéconomiques arrêtés par le Gouvernement du Sénégal et qui visent à asseoir une croissance économique forte et durable en vue de réduire de manière significative le niveau de la pauvreté dans les couches sociales rurale et urbaine ;

- **CONSIDERANT** la nécessité d'accroître la compétitivité de l'économie nationale par un renforcement des mesures de réformes structurelles ;

- **CONSIDERANT** la nécessité d'asseoir une gestion équilibrée des ressources naturelles et un renforcement des équipements, des infrastructures et des services de base ;

- **CONSIDERANT** la nécessité d'assurer un développement harmonieux des ressources humaines par la mise en place d'un système d'éducation adapté et de services sanitaires et sociaux renforcés capables de répondre aux besoins des populations ;

- **CONSIDERANT** la volonté exprimée par le Gouvernement du Sénégal de renforcer l'intégration régionale et la coopération internationale ;

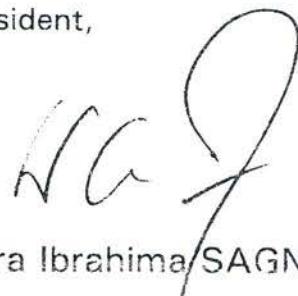
- **CONSIDERANT** que le IXème plan d'orientation pour le Développement Economique et Social du Sénégal (1996-2001) confirme les orientations stratégiques ci-dessus indiquées,

Sous réserve des observations et recommandations formulées dans le rapport ci-joint,

EMET UN AVIS FAVORABLE A L'ADOPTION DU PROJET DE LOI
SUSVISE.

Dakar, le . 11 .décembre .1996

Le Président,



Famara Ibrahima SAGNA

REPUBLIQUE DU SENEGAL
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RAPPORT FAIT
AU NOM DE LA COMMISSION DU PLAN, DES ETUDES
GENERALES ET DE SYNTHESE SUR L'AFFAIRE N° 1/96 :
PLAN D'ORIENTATION POUR LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL DU SENEGAL 1996-2001
(IXème PLAN)
COMPETITIVITE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

DECEMBRE 1996

PAR
Monsieur Seyni NDIAYE
RAPPORTEUR GENERAL

Monsieur le Président,

Chers collègues,

L'intercommission constituée par la Commission du Plan, des Etudes Générales et de Synthèse, la Commission des Affaires Financières et du Commerce, la Commission de l'Agriculture et des Ressources Animales, la Commission de l'Industrie et des Mines, la Commission des Transports, des Télécommunications et du Tourisme et la Commission des Affaires Sociales, s'est réunie le mercredi 20 Novembre 1996 à 10 heures dans la salle de conférence du Conseil Economique et Social sous la présidence de Monsieur Louis ALEXANDRENNE à l'effet d'examiner le document portant « Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social du Sénégal 1996-2001 » (IXème Plan).

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Aboubacry Demba LOM, Directeur de la Planification au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

A la demande du Président de l'intercommission, le Commissaire du Gouvernement a fait un exposé détaillé du projet de « IXème Plan d'orientation pour le Développement Economique et Social du Sénégal 1996-2001 ».

Pour l'essentiel, le document s'articule autour des points ci-après :

INTRODUCTION

- Présentation du Sénégal
- Description de la méthode d'élaboration du plan adoptée

1^{ère} Partie : Evolution Socio-économique

- . Tendances démographiques et mutations sociales
- . Evolution des secteurs économiques
- . Situation des secteurs sociaux

2^{ème} Partie : Performances économiques et sociales

- . Les résultats du programme d'ajustement structurel à moyen et long terme
- . De l'ajustement interne renforcé à l'ajustement global 1993/1995
- . Impact du VIII^{ème} plan sur la stratégie de sortie du scénario tendanciel

3^{ème} Partie : Stratégies du IX^{ème} Plan

- . Les grands défis : Compétitivité de l'économie nationale, attractivité de l'espace national, développement durable ...
- . les orientations stratégiques à moyen terme du IX^{ème} Plan
- . Esquisse d'un cadrage macro-économique pour un programme d'investissements et d'actions

4^{ème} Partie : Les instruments d'exécution et de suivi du Plan

- . Les instruments d'exécution
- . Les instruments de suivi du Plan

Après avoir procédé à l'examen approfondi du document relatif au Plan d'Orientation, pour le Développement Economique et Social du Sénégal « 1996-2001 », l'intercommission soumet à l'Assemblée Plénière les observations et recommandations ci-après :

I - OBSERVATIONS

I.1 - OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL

- L'intercommission a noté que le IXème Plan prend bien en compte les axes fondamentaux de la politique économique et sociale actuelle articulée autour de la compétitivité et du développement durable.

- Elle a relevé cependant que le IXème plan accuse déjà un retard d'un an dans son application et sera d'une durée effective de 5 ans puisque l'Assemblée Nationale ne devrait voter la loi qu'en Décembre 1996.

- Par ailleurs, le Sénégal étant un pays laïc, elle estime que la 2^{ème} phrase du 1^{er} paragraphe de la page 105 qui fait référence à la mobilisation possible de groupes religieux devrait être supprimée d'un document à caractère officiel.

Le Commissaire du Gouvernement a fait remarquer que le retard enregistré dans l'élaboration du plan est dû au changement de parité du franc CFA intervenu en Janvier 1994 et que le travail n'a pu être finalisé qu'en Mars 1996.

- Plusieurs Conseillers ont également évoqué le caractère très général du document et l'absence d'évaluations chiffrées des politiques sectorielles.

- Ils ont estimé en outre que la démarche descendante adoptée actuellement pour l'élaboration du plan qui considère la région comme un espace d'application de la politique nationale ou de redéploiement des projets et actions publics conçus par les départements ministériels devrait être inversée en vue de mieux prendre en compte les aspirations et préoccupations des collectivités de base que sont la Région, la Commune et la Communauté Rurale.

Le Commissaire du Gouvernement a fait observer sur ce point qu'il n'y a pas de contradiction entre la décentralisation et les orientations du IXème Plan de Développement Economique et Social. En effet, selon le Commissaire, l'Etat Central continuera à tous les niveaux de planification et en tenant compte des impératifs de la décentralisation, de définir le cadre de développement national qui sera la référence pour les régions, les Communes et les Communautés Rurales.

I.2 - OBSERVATIONS SPECIFIQUES

- L'intercommission a souligné la nécessité de promouvoir la consommation des produits locaux en vue d'une augmentation de la production nationale dans le cadre de la capitalisation des gains de compétitivité à la suite de la modification de parité du franc CFA.

- S'agissant du Secteur primaire, l'intercommission partage le point de vue exprimé sur l'importance stratégique de ce secteur et sur la nécessité d'assurer la relance et la compétitivité des principales filières agricoles en particulier le riz local et la tomate.

L'intercommission estime toutefois que des mesures appropriées devraient être prises pour baisser le coût des intrants en vue de les rendre plus accessibles aux producteurs.

Elle considère par ailleurs que le développement du secteur de l'élevage est relativement lent et qu'il nécessiterait la mise en place d'une politique d'intensification accrue et d'une implication plus grande du secteur privé notamment en ce qui concerne la production laitière, la production de poussins et l'exportation de viande sur pied et/ou à l'abattage.

Pour le secteur forestier, l'intercommission recommande que le document mentionne le rôle prépondérant et déterminant que les collectivités locales devront jouer avec l'avènement de la régionalisation dans la gestion durable des ressources naturelles ; de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de l'écosystème.

- Pour le secteur des mines et de l'industrie, l'intercommission a relevé que le document aurait dû évoquer les réalisations de certaines sociétés telles que PETROSEN, SABADOLA, MIFERSON etc...

Les Conseillers ont également insisté sur la nécessité d'une accentuation de la lutte contre la fraude et de faciliter aux industries locales l'approvisionnement en matières premières en qualité et en quantité suffisantes.

Ils ont souligné en outre le coût assez élevé du fret maritime qui entrave les exportations de produits industriels locaux.

Pour assurer une plus grande compétitivité de ces produits, l'intercommission a préconisé la mise en œuvre de mesures appropriées en vue de réduire le coût des facteurs de production en particulier celui de l'électricité.

Plusieurs Conseillers ont enfin suggéré l'adoption d'une politique de promotion en faveur des petites et moyennes entreprises.

- Pour le secteur énergétique, les Conseillers ont indiqué que l'impact des barrages de DIAMA et de MANANTALI sur la production d'énergie au Sénégal devrait être retracé dans le document.

De même le poids de la fiscalité sur le secteur énergétique devrait être apprécié ; son niveau relativement élevé constituant actuellement un facteur limitant pour la création de certaines industries (verre, plâtre, etc...).

En ce qui concerne le domaine du transport, certains Conseillers ont souhaité une réduction des taxes appliquées sur les importations de véhicules et des pièces de rechange en vue de permettre un renouvellement du parc automobile jugé relativement vétuste.

Ils ont également exprimé des préoccupations sur les difficultés rencontrées par certaines sociétés de transports notamment la SOTRAC et la COSENAM.

- Au niveau du secteur touristique, l'intercommission a relevé que le tourisme intégré n'est pas bien pris en compte dans la politique touristique du pays alors qu'il constitue un bon moyen de promotion du développement du tourisme au Sénégal.

- Pour ce qui est du secteur social, elle a souligné que le document aurait dû faire état de la situation de l'industrie des médicaments au Sénégal et du niveau de fabrication des produits pharmaceutiques ce qui permettrait de mieux apprécier la dépendance du Sénégal vis-à-vis de l'extérieur en ce qui concerne ce secteur.

- S'agissant de l'éducation, le rapport indique que le maintien du taux de croissance démographique actuel entraîne un doublement de la population tous les 25 ans. Dans cette situation, l'intercommission a noté qu'il sera difficile voire impossible de régler les multiples problèmes liés à la population en particulier la scolarisation des enfants si une politique de population conséquente n'est pas mise en œuvre.

II - RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble l'intercommission apprécie la qualité du document relatif au projet de Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social du Sénégal 1996-2001 (IXème Plan).

Elle formule cependant les recommandations suivantes :

- L'intercommission estime que le document aurait dû procéder à des évaluations chiffrées des politiques sectorielles mises en œuvre au cours du VIIIème plan en vue d'apprécier leurs bilans par rapport aux objectifs initiaux.

Elle recommande que des études prospectives qui fondent les stratégies de croissance saine et durable continuent à être élaborées et approfondies pour pallier certaines insuffisances de ces stratégies.

- Elle suggère en outre une meilleure prise en compte de la loi sur la décentralisation dans le cadre de l'élaboration du plan de développement économique et social notamment par une meilleure implication des collectivités de base.

- L'intercommission insiste sur la nécessité de stabiliser la législation fiscale et douanière et de sécuriser l'environnement juridique des affaires, conditions indispensables pour attirer les investissements privés étrangers notamment.

- Au plan des stratégies, l'intercommission pense que le Gouvernement devrait susciter et organiser davantage de concertations entre les principaux acteurs de la vie économique et sociale, veiller à ce que les plans, programmes et actions soient élaborés, contrôler l'effectivité de leur mise en œuvre ainsi que celle de l'exécution d'échéanciers et d'objectifs préétablis.

- En ce qui concerne le secteur agricole, l'intercommission recommande la mise en œuvre au plus tôt des dispositions appropriées en vue d'assurer la compétitivité de la filière « riz local » qui connaît déjà une baisse sensible de production en dépit de la modification de parité du franc CFA.

- Elle suggère également l'élaboration d'une nouvelle politique en vue de promouvoir la pêche continentale qui recèle d'énormes potentialités.

- S'agissant du secteur industriel, l'intercommission tout en notant les efforts déjà accomplis dans le domaine de la lutte contre la fraude, recommande une accentuation de celle-ci au niveau des frontières et des marchés afin de préserver la compétitivité de la production locale.

- Elle recommande en outre l'adoption de mesures idoines en vue de réduire les coûts des facteurs de production et en particulier le coût de l'énergie.

- Pour le domaine du Transport, des Télécommunications et du Tourisme, l'intercommission a souhaité être mieux informée de la situation actuelle de certaines sociétés telles que la SOTRAC et la COSENAM ainsi que des mesures envisagées par l'Etat pour résoudre les problèmes actuels de transports publics.

- Elle suggère par ailleurs la mise en place d'une ceinture du chemin de fer au niveau de Pikine ainsi qu'une meilleure prise en compte du tourisme intégré au Sénégal.

Enfin, s'agissant du secteur social, l'intercommission insiste sur la nécessité de mettre en œuvre une politique adéquate de population conformément aux recommandations de la conférence internationale sur la Population et le Développement et de la conférence des femmes de Beijing et de prendre en compte les recommandations de la Conférence d'Istanbul sur l'habitat 2000 en ce qui concerne les établissements humains durables.

Telles sont Monsieur le Président,

Chers Collègues,

les observations et recommandations formulées par l'intercommission constituée par la Commission du Plan, des Etudes Générales et de Synthèse, la Commission des Affaires Financières et du Commerce, la Commission de l'Agriculture et des Ressources Animales, la Commission de l'Industrie et des Mines, la Commission des Transports, des Télécommunications et du Tourisme et la Commission des Affaires Sociales sur le Projet de Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social du Sénégal 1996-2001 (IXème Plan).

182186

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

N° 03

L O I

PORTANT APPROBATION DU PLAN
D'ORIENTATION POUR LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL 1996-2001
(IXème PLAN).

L'ASSEMBLEE NATIONALE,

Après en avoir délibéré, a adopté, en sa séance du Mardi 25 Février 1997, la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER :

Il est approuvé le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social 1996-2001 (IXème Plan).

ARTICLE 2 :

Durant cette période, les orientations stratégiques et les lignes d'actions prioritaires définies dans ce Plan, déterminent les options économiques et sociales de la Nation.

Les politiques et programmes sectoriels et les Plan Régionaux de Développement intégré (P.R.D.I.) doivent s'articuler au Système de planification et se conformer aux orientations stratégiques.

ARTICLE 3 :

Le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social 1996-2001 (IXème Plan) couvre la période du 1er Janvier 1996 au 31 Décembre 2001.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Dakar, le 25 Février 1997

Le Président de Séance

Christian VALANTIN

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

**PLAN D'ORIENTATION POUR LE
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL 1996 - 2001
(IX^e PLAN)**

COMPETITIVITE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

AOUT 1996

TABLE DES MATIERES

GLOSSAIRE	5
<u>PRESENTATION DU SENEGAL</u>	9
LA GEOGRAPHIE	9
LA POPULATION	10
LES INSTITUTIONS	10
<u>CHAPITRE 0 : INTRODUCTION</u>	13
0.1. METHODE D'ELABORATION DU IX ^{EME} PLAN	13
0.2. STRUCTURE ET CONTENU DU IX ^{EME} PLAN	14
<u>PARTIE I</u>	17
<u>EVOLUTION SOCIO-ECONOMIQUE</u>	17
<u>CHAPITRE 1 - TENDANCES DEMOGRAPHIQUES ET MUTATIONS SOCIALES</u>	18
1.1. LES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES	18
1.1.1. <i>Croissance démographique</i>	18
1.1.2. <i>Mortalité et fécondité</i>	19
1.1.3. <i>Mouvements migratoires</i>	19
1.1.4. <i>Structure de la Population</i>	19
1.1.5. <i>Répartition spatiale</i>	20
1.2. LES MUTATIONS SOCIALES	20
1.2.1. <i>Valeurs et mentalités</i>	20
1.2.2. <i>Pouvoirs</i>	21
1.2.3. <i>Communication sociale</i>	22
1.2.4. <i>Libertés démocratiques</i>	23
<u>CHAPITRE II - EVOLUTION DES SECTEURS ECONOMIQUES</u>	24
2.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL	24
2.2. LA SITUATION DES SECTEURS ECONOMIQUES	25
2.2.1. <i>Agriculture</i>	25
2.2.2. <i>Elevage</i>	27
2.2.3. <i>Pêche</i>	28
2.2.4. <i>Forêts</i>	29
2.2.5. <i>Hydraulique rurale et agricole</i>	30
2.2.6. <i>Hydraulique urbaine et Assainissement</i>	32
2.2.7. <i>Industrie</i>	33
2.2.8. <i>Mines</i>	36
2.2.9. <i>Energie</i>	36
2.2.10. <i>Tourisme</i>	37
2.2.11. <i>Artisanat</i>	38
2.2.12. <i>Secteur informel</i>	38
2.3. LA SITUATION DES SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION	39
2.3.1. <i>Transports</i>	39
2.3.2. <i>Poste et télécommunications</i>	43
2.3.3. <i>Structures d'appui au commerce intérieur</i>	44
2.3.4. <i>Financement du secteur productif</i>	45
2.4. LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	45
2.4.1. <i>Problèmes de la recherche-développement</i>	45
2.4.2. <i>Etat de la valorisation et de la vulgarisation de la recherche</i>	46
2.5. LE DEVELOPPEMENT DES REGIONS	47

CHAPITRE III - SITUATION DES SECTEURS SOCIAUX.....	49
3.1. LA SANTE ET L'ACTION SOCIALE	49
3.1.1. <i>Santé publique</i>	49
3.1.2. <i>Santé privée</i>	51
3.1.3. <i>Politique du médicament</i>	52
3.2. L'EDUCATION ET LA FORMATION	52
3.2.1. <i>Education Préscolaire</i>	53
3.2.2. <i>Enseignement élémentaire</i>	54
3.2.3. <i>Enseignement moyen secondaire</i>	54
3.2.4. <i>Enseignement supérieur</i>	55
3.2.5. <i>Alphabétisation</i>	55
3.2.6. <i>Enseignement technique et formation professionnelle (ETFP)</i>	56
3.2.7. <i>Education spécialisée</i>	56
3.2.8. <i>Problèmes et perspectives du secteur</i>	56
3.3. LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	57
3.3.1. <i>Cadres institutionnel et juridique de la recherche</i>	57
3.3.2. <i>Etat des recherches sectorielles</i>	58
3.4. L'HABITAT ET L'URBANISME	60
3.5. LE SPORT ET LES ACTIVITES CULTURELLES	60
3.6. L'EMPLOI	61
3.7. L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE	62
3.8. LA SITUATION DES GROUPES CIBLES	63
PARTIE II : PERFORMANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES SOUS LE VIIIEME PLAN.....	66
INTRODUCTION.....	67
CHAPITRE IV - LES RESULTATS DU PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL A MOYEN ET LONG TERMES.....	68
4.1. LE PLAN DE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE 1979 A 1985	68
4.2. LES RESULTATS MACRO-ECONOMIQUES DU PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL A MOYEN ET LONG TERMES 1985-1992.....	69
4.3. LES COMPOSANTES SECTORIELLES DU PAMLT.....	70
4.3.1. <i>Politiques agricoles</i>	70
4.3.2. <i>Politiques Industrielles</i>	72
4.3.4. <i>Politique énergétique</i>	73
4.3.5. <i>Politique des transports</i>	75
4.3.6. <i>Restructuration du système bancaire</i>	75
4.3.7. <i>Réforme du secteur parapublic</i>	76
4.4. LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL	78
4.4.1. <i>Aménagement du territoire</i>	78
4.4.2. <i>Découpage territorial</i>	78
4.4.3. <i>Politique de décentralisation</i>	79
4.4.4. <i>Planification régionale et locale</i>	79
4.4.5. <i>Problèmes majeurs</i>	79
4.5. LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS	81
CHAPITRE V : DE L'AJUSTEMENT INTERNE RENFORCE A L'AJUSTEMENT GLOBAL 1993-1995.....	83
5.1. LE PLAN D'URGENCE DE 1993	83
5.2. LA DEVALUATION DE 1994.....	83
CHAPITRE VI - IMPACT DU VIII PLAN SUR LA STRATEGIE DE SORTIE DU SCÉNARIO TENDANCIEL.....	86
6.1. <i>ELEVER DURABLEMENT LA PRODUCTIVITE GLOBALE DE LA NATION</i>	87
6.2. <i>ENGENDRER UNE DYNAMIQUE DE RESPONSABILITE ET DE SOLIDARITE</i>	90
6.3. <i>ADAPTER LE SYSTEME EDUCATIF, RENFORCER LES APTITUDES AU DEVELOPPEMENT ET ELARGIR LA COMMUNICATION SOCIALE</i>	91

6.4. <u>MAITRISER L'ESSOR URBAIN ET SECURISER L'ECONOMIE RURALE</u>	92
6.5. <u>CONSOLIDER L'AUTONOMIE NATIONALE ET TIRER PARTI DES ESPACES DE CO-DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL</u>	93
CONCLUSION	95
PARTIE III	97
STRATEGIES DU IX^{EME} PLAN	97
CHAPITRE 7 - LES GRANDS DEFIS	98
7.1. <u>LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE NATIONALE</u>	100
7.2. <u>L'ATTRACTIVITE DE L'ESPACE NATIONAL</u>	101
7.3. <u>L'ETAT-STRATEGIE</u>	102
7.4. <u>LE DEVELOPPEMENT HUMAIN</u>	103
7.5. <u>LE DEVELOPPEMENT DURABLE</u>	104
7.6. <u>LES ATOUTS DE LA SOCIETE SENEGALAISE</u>	104
CHAPITRE 8 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES A MOYEN TERME DU IX^{EME} PLAN	107
OS ₁ : RENDRE LE CADRE REGLEMENTAIRE PLUS APTE A PROMOUVOIR UNE SAINTE COMPETITION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS ET FAVORABLE AU RENFORCEMENT DES INVESTISSEMENTS	108
OS ₂ : RENFORCER LA DYNAMIQUE D'INTEGRATION SOUS-REGIONALE ET LA COOPERATION INTERNATIONALE.....	109
OS ₃ : DEVELOPPER L'INITIATIVE PRIVEE ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DANS LE DOMAINE DE L'AUTO-ORGANISATION	109
OS ₄ : ADAPTER L'ENVIRONNEMENT FINANCIER AUX BESOINS DES DIVERSES ACTIVITES ET FAVORISER L'AMELIORATION DE L'EPARGNE NATIONALE.....	110
OS ₅ : AMELIORER LA QUALITE DES INTERVENTIONS DE L'ETAT DANS LA FOURNITURE DES SERVICES ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE	111
OS ₆ : RENFORCER LE DEVELOPPEMENT ET L'INTEGRATION DES REGIONS	112
OS ₇ : RENFORCER LE SYSTEME EDUCATIF, NOTAMMENT LA FORMATION TECHNIQUE ET L'EDUCATION DE BASE.....	113
OS ₈ : RENFORCER ET FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION ET PROMOUVOIR LA COMMUNICATION SOCIALE	114
OS ₉ : POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET ATTENUER LES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES DEFAVORABLES	115
OS ₁₀ : ASSURER UNE SAINTE GESTION DES RESSOURCES DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE	117
CHAPITRE IX : ESQUISSE D'UN CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE POUR UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS ET D'ACTIONS	119
9.1. <u>LE CADRE MACRO-ECONOMIQUE SUR LA PERIODE DU IX^o PLAN 1996-2001</u>	119
9.2. <u>LA POURSUITE DES REFORMES STRUCTURELLES</u>	122
9.2.1. <u>La promotion du secteur privé</u>	122
9.2.2. <u>Poursuite de la réforme des structures administratives</u>	125
9.3. <u>LA POLITIQUE BUDGETAIRE</u>	126
9.4. <u>LE DEVELOPPEMENT DE L'EPARGNE - INVESTISSEMENT</u>	128
9.5. <u>LA PROMOTION DES EXPORTATIONS</u>	129
9.6. <u>LA POLITIQUE MONETAIRE, L'ADAPTATION DU SYSTEME DE CREDIT ET DES TECHNIQUES FINANCIERES AU BESOIN DU DEVELOPPEMENT ET AUX NECESSITES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE</u>	131
9.7. <u>LE RENFORCEMENT ET LA FACILITATION DE L'ACCES A L'INFORMATION</u>	132
9.8. <u>LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES</u>	133
9.9. <u>LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION</u>	135
9.10. <u>LES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT</u>	136
9.10.1. <u>Amélioration des conditions de vie des populations démunies</u>	136
9.10.2. <u>Communication sociale</u>	137
9.11. <u>LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT</u>	137
9.12. <u>LA COOPERATION ET L'INTEGRATION ECONOMIQUES</u>	138

RECAPITULATIF DES ACTIONS ET DES MESURES	140
A/ CREER UN ENVIRONNEMENT EFFICACE ET FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE	140
B/ AMELIORER LA GESTION DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE	142
C/ METTRE EN OEUVRE LES TRAITES DE COOPERATION ET D'INTEGRATION ECONOMIQUES	142
D/ DEVELOPPER LES ENTREPRISES, LES INVESTISSEMENTS ET LES EXPORTATIONS	143
E/ DEVELOPPER LES MICRO-ENTREPRISES	144
F/ RENFORCER L'EFFICIENCE DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER	144
G/ PRIVATISER ET AMELIORER LA GESTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	145
H/ RENFORCER LES CAPACITÉS TECHNIQUES ET DE GESTION	145
I/ DEVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES	146
J/ RENFORCER L'EFFICACITÉ DU SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	147
K/ COMBATTRE LA PAUVRETE ET LE CHÔMAGE	148
L/ AMELIORER LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	148
PARTIE IV	150
LES INSTRUMENTS D'EXECUTION ET DE SUIVI DU PLAN	150
CHAPITRE 10 - LES INSTRUMENTS D'EXECUTION DU PLAN	151
10.1. LA DESCRIPTION GLOBALE DU PROCESSUS D'EXECUTION	151
10.1.1. <i>Projet de programme des ministères techniques</i>	151
10.1.2. <i>Perspectives triennales (PT)</i>	151
10.1.3. <i>Evaluation et la sélection des projets et des réformes</i>	152
10.1.4. <i>Etablissement du bilan physico-financier des projets</i>	152
10.2. L'ARTICULATION DES INSTRUMENTS D'EXECUTION	153
10.2.1. <i>Liaison Plan-Programme</i>	153
10.2.2. <i>Liaison Programme triennal-Budget</i>	153
CHAPITRE 11 - LES INSTRUMENTS DE SUIVI DU PLAN	155
11.1. LE SUIVI TECHNIQUE	155
11.1.1. <i>Principes du suivi</i>	155
11.1.2. <i>Déroulement du processus</i>	157
11.2. SUIVI POLITIQUE	158
CONCLUSION SUR LES INSTRUMENTS D'EXECUTION ET DE SUIVI	160

G L O S S A I R E

AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AEP	Alimentation eu Eau Potable
AGETIP	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics
ALENA	Association des Libre Echange de l'Amérique du Nord
AOF	Afrique Occidentale Française
APEX	Fonds de Restructuration Industrielle
ASACE	Agence Sénégalaise d'Assurance pour le Commerce Extérieur
ASSURBANQUE	Assurance-Banque
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BHS	Banque de l'Habitat du Sénégal
BIAO-SENEGAL	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale du Sénégal (devenue CBAO)
BNDS	Banque Nationale pour le Développement du Sénégal
BSK	Banque Sénégal-Koweitienne
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAPE	Cellule d'Appui à la Promotion de l'Entreprise
CDF	Classe à Double Flux
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CICES	Centre International pour le Commerce Extérieur du Sénégal
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNDD	Commission Nationale pour le Développement Durable
CNDST	Centre National de Documentation Scientifique et Technique
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CNES	Concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur
CNUCED	Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement
COSENAM	Compagnie Sénégalaise pour la Navigation Maritime
CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale
CPSP	Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix
CRODT	Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye
CSE	Compagnie Sahélienne d'Entreprise
CSPT	Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba
CSS	Compagnie Sucrière Sénégalaise
CTS	Compagnie des Tourbières du Sénégal
DAT	Direction de l'Aménagement du Territoire
DB	Direction du Budget
DCEF	Direction de la Coopération Economique et Financière
DE	Direction Environnement
DEFCCS	Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols
DIEPA	Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DIRE	Délégation à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi
DP	Direction de la Planification
DPDA	Déclaration de Politique de Développement Agricole

DPP	Déclaration de Politique de Population
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMUS	Enquête Migration Urbanisation au Sénégal
ENSUT	Ecole Nationale Supérieure Universitaire de Technologie
ESP	Enquête Sur les Priorités
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
EVF	Education à la Vie Familiale
FAOB	Foundation For Overseas Blind
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FIRST	Fonds d'Impulsion pour la Recherche Scientifique et Technique
FNE	Fonds National pour l'Emploi
FNR	Fonds National de Retraite
FPE	Fonds de Promotion Economique
GAÏNDE	Gestion Automatisée d'Informations Douanières et Economiques
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GOPEC	Groupe Opérationnel Permanent d'Etudes et de Concertation
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
GRCC	Groupe de Réflexion pour la Compétitivité et la Croissance
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
IEC	Information, Education et Communication
IPM	Institution de Prévoyance Maladie
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
IST	Institut des Sciences de la Terre
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
LABOREX	Société de Distribution des Produits Pharmaceutiques
MIFERSO	Mines de Fer du Sénégal Oriental
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action sociale
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
NPA	Nouvelle Politique Agricole
NPI	Nouvelle Politique Industrielle
OCDE	Organisme de Coopération et de Développement Economique
OIG	Organisations Inter-Gouvernementales
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONAS	Office National d'Assainissement
ONCAD	Office Nationale de Coopération et d'Assistance au Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPCE	Office des Postes et de la Caisse d'Epargne
ORANA	Organisme pour l'Alimentation et la Nutrition en Afrique
ORSTOM	Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outremer
PAFS	Plan d'Action Forestier du Sénégal
PAMLT	Programme d'Ajustement à Moyen et Long Termes
PARKE-DAVIS	Usine de Produits Pharmaceutiques
PASA	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole

PASCO	Programme d'Ajustement Structurel et de Compétitivité du secteur
PAST	Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports
PDDF	Plan Directeur de Développement Forestier
PDDS	Plan Départemental de Développement Sanitaire
PDRG	Plan Directeur Rive Gauche
PDRH	Programme de Développement des Ressources Humaines
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
PETROSEN	Société des Pétroles du Sénégal
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIC	Plan d'Investissement Communal
PLD	Plan Local de Développement
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/ Petites et Moyennes Industries
PNA	Pharmacie Nationale d'Approvisionnement
PNAT	Plan National d'Aménagement du Territoire
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNG	Position Nette du Gouvernement
PNIST	Politique Nationale d'Information Scientifique et Technique
PNS	Politique Nationale de Santé
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
PRDS	Plan Régional de Développement Sanitaire
PREF	Plan de Redressement Economique et Financier
PST	Potentiel Scientifique et Technique
PT	Perspectives Triennales
PTB	Petit Train Bleu
PTIAP	Programme Triennal d'Investissement et d'Actions Publiques
RENES	Redéploiement Energétique du Sénégal (Programme)
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RST	Recherche Scientifique et Technique
SABODOLA	Société d'Exploitation des Mines d'Or de Sabodola
SAR	Société Africaine de Raffinage
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDE	Sénégalaise des Eaux
SEFICS	Société d'Exploitation Ferroviaire des Industries Chimiques du Sénégal
SENELEC	Société Nationale d'Exploitation d'Energie Electrique
SENPAC	Sénégal-Package
SIES	Société Industrielle des Engrais du Sénégal
SIPOA	Société Industrielle Pharmaceutique Ouest-Africaine
SMI/PF	Santé maternelle et infantile/Planning familial
SNCS	Société Nationale des Chemins de Fer du Sénégal
SNR	Société Nationale de Recouvrement
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles
SODIDA	Société du Domaine Industriel de Dakar
SODIPHARM	Société de Distribution Pharmaceutique
SODIZI	Société du domaine industriel de Ziguinchor
SOFISEDIT	Société Financière Sénégalaise pour le Développement de l'Industrie et du Tourisme
SONABANQUE	Société Nationale de Banques
SONACOS	Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal

SONADIS	Société Nationale de Distribution du Sénégal
SONAGA	Société Nationale de Garantie
SONATEL	Société Nationale des Télécommunications
SONEES	Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal
SONEPI	Société Nationale de Promotion Industrielle
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
SOTRAC	Société des Transports Routiers du Cap-Vert
SRDR	Société Régionale de Développement Rural
SSPT	Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès
UCAD	Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest-Africaine
USB	Union Sénégalaise de Banques
VALDAFRIQUE	Industrie Pharmaceutique VALDA
ZLEA	Zone de Libre Echange Asiatique

PRESENTATION DU SENEGAL

LA GEOGRAPHIE

Le Sénégal, avec la presqu'île du Cap-Vert, occupe la position la plus avancée de l'Afrique de l'Ouest dans l'Océan Atlantique. Il se situe entre 12° et 17° de latitude Nord, et 11° et 18° de longitude Ouest.

Le Sénégal est limité au Nord et au Nord-Est par la Mauritanie, au Sud-Est par le Mali et au Sud, la Guinée et la Guinée-Bissau. La Gambie constitue une enclave de 10.300 km² à l'intérieur du territoire.

La superficie totale du Sénégal atteint 196.722 km². Hormis la région du Sud-Est où le relief est quelque peu accidenté, sans que l'altitude dépasse toutefois 581 mètres au point culminant des contreforts du Fouta-Djalou, le Sénégal est un pays plat, ne s'élevant pas au-dessus de 130 mètres.

Le climat est soumis à la fois à des facteurs géographiques et à des influences atmosphériques. D'une part, la présence d'une façade maritime de plus de 700 km et la situation à l'extrême Ouest du Continent africain entraînent des différences climatiques entre la zone côtière et les régions de l'intérieur. D'autre part, la circulation atmosphérique, facilitée par l'absence d'obstacles montagneux, place le territoire sous les effets de l'alizé maritime, de l'harmattan et de la mousson. Ces masses d'air vont déterminer deux saisons différenciées par une pluviométrie très contrastée.

De novembre à Avril, la saison sèche voit, sur la région côtière, la prédominance de l'alizé maritime, tandis que l'intérieur est sous influence d'un alizé continental saharien, l'harmattan. En saison des pluies, appelée aussi l'hivernage, intervient la mousson qui se manifeste tout d'abord dans la région de Tambacounda puis gagne le reste du pays. Cependant, les pluies diminuent progressivement, en durée et en intensité, du Sud au Nord. C'est ainsi que les précipitations décroissent de 1.500 mm de pluie par an dans la région méridionale (Ziguinchor) à 800 mm dans la zone centrale (Kaolack), puis à 330 mm au Nord (Podor). Le Sud connaît, pendant cinq mois, des précipitations supérieures à 1000 mm, par contre, cette période se réduit à trois mois dans le Nord du pays.

Le réseau hydrographique est de régime tropical, marqué par des différences importantes de débit entre la saison des pluies et la saison sèche qui peut même entraîner le tarissement des rivières.

Les deux principaux fleuves que sont le Sénégal et la Gambie, prennent leur source dans les montagnes du Fouta-Djalou en Guinée. En eau toute l'année, ces fleuves subissent néanmoins les effets de la saison sèche.

La crue du fleuve Sénégal contribue à l'alimentation de certaines nappes phréatiques. Le territoire dispose d'importantes ressources d'eaux souterraines qui permettent la mise en oeuvre des programmes d'hydraulique villageoise.

L'influence du climat et de l'hydrologie, ainsi que la nature des sols, déterminent plusieurs zones de végétation. Au Nord du pays, la zone sahélienne est couverte d'une brousse clairsemée où prédominent les épineux. La savane arborée, riche en faune, caractérise les zones soudaniennes. La forêt épaisse est localisée dans la zone subguinéenne, limitée à la région de Basse-Casamance.

LA POPULATION

En 1988, la population du Sénégal est estimée à 7.000.000 d'habitants. Le taux naturel de croissance démographique est de 2,9%. Cette population est très jeune et inégalement répartie au plan géographique.

La population compte une dizaine d'ethnies principales inégalement réparties sur l'ensemble du territoire :

- le groupe sahélo-soudanien, le plus important se compose surtout des wolofs et des sérères. Les wolofs représentent près de 40% de la population et la langue wolof est parlée par plus de $\frac{3}{4}$ des sénégalais, les sérères représentent 15% de la population ;
- le groupe hal-poular comprend des peuls et des toucouleurs. Ils représentent 23% de la population. Les peuls, souvent pasteurs, sont répartis dans tout le pays, avec une forte concentration dans la zone sylvo-pastorale et la vallée du Fleuve où sont installés les toucouleurs ;
- le groupe subguinéen comprend de nombreuses ethnies (Diola, Balant, Bassari) toutes localisées en Basse Casamance et au Sud de la région de Tambacounda ;
- le groupe Mandé, rassemble plusieurs ethnies, parmi lesquelles domine l'ethnie Mandingue installée en Haute Casamance et dans la région de Tambacounda.

La religion musulmane est pratiquée par plus de 90% de la population et environ 5% de la population sénégalaise est de religion chrétienne. Enfin, l'animisme subsiste dans certaines zones de la Casamance et de Tambacounda.

LES INSTITUTIONS

Le Sénégal est une république laïque démocratique et sociale. Tous les citoyens sont égaux devant la loi sans distinction de race , de croyance , de sexe et d'origine.

Aux termes de l'article 5 de la Constitution, les institutions de la République du Sénégal sont : le Président de la République et le Gouvernement dirigé par un Premier Ministre chargé d'appliquer la politique définie par le Chef de l'Etat, l'Assemblée Nationale, le Conseil Economique et Social et les différentes composantes du pouvoir judiciaire.

Le pouvoir judiciaire est indépendant des pouvoirs exécutif et législatif. Il est exercé conjointement par le Conseil Constitutionnel, le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation dont dépendent les Cours et Tribunaux. L'indépendance des juges est garantie par la Constitution.

La langue officielle est le français ; la devise : Un peuple, Un but, Une foi. Le drapeau est composé de trois bandes verticales et égales de couleur verte or et rouge. Il porte en vert , au centre de la bande or , une étoile à cinq branches.

Le Sénégal est membre de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) dont la monnaie est le franc CFA rattaché au Franc Français par une parité fixe de 1 FF = 100 F.CFA.

CHAPITRE 0 : INTRODUCTION

0.1. Méthode d'élaboration du IX^{ème} Plan

La signature, par le Président de la République, du Décret n° 95-489 du 17 Mai 1995 marque le démarrage officiel des travaux de planification, avec la création de six commissions nationales de planification couvrant les domaines suivants : cadre macro-économique et de synthèse, secteur d'appui à la production, secteur de la production, population ressources humaines et cadre de vie, recherche scientifique et technique, planification spatiale et régionale. Le décret fixe le mode de fonctionnement des commissions, leurs termes de référence ainsi que le calendrier d'élaboration du IX^e Plan de Développement Economique et Social 1996-2001.

Sur la base des notes techniques élaborées par la Direction de la Planification et conformément aux termes de références définis par le décret, les commissions ont engagé les travaux portant sur le diagnostic de la société sénégalaise. Celui-ci a été réalisé selon une approche systémique qui part du caractère totalisant de la société comme un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un objectif, mettant en harmonie leur organisation spatiale dans un processus fonctionnel cohérent. Cette approche nouvelle enrichit la démarche sectorielle, en renforçant les synergies.

La phase-diagnostic a débuté par des ateliers tenus du 25 au 30 Octobre 1995. Les échanges approfondis sur tous les aspects de la société sénégalaise (économique, politique, culturel, social et environnement) ont permis de mettre en relief des interrelations et interdépendances, non seulement entre les composantes de la sphère de production, mais aussi entre cette dernière et les autres sphères de la société. A l'issue de ces travaux, chaque Commission a produit un rapport diagnostic conforme à ses termes de référence.

En décembre 1995, un atelier de synthèse a réuni, autour de la Commission macro-économique et de Synthèse, les membres de bureau des autres Commissions pour apprécier le rapport diagnostic général effectué sur la base des rapports des Commissions, des études réalisées et de la documentation fournie par les ministères techniques et les autres partenaires.

La phase d'élaboration des stratégies a débuté par un séminaire de la commission macro-économique et de synthèse pour choisir parmi un ensemble d'orientations stratégiques celles qui contribuent le plus à la réalisation des axes stratégiques proposés par "Sénégal 2015". Une matrice, croisant les axes et les orientations stratégiques, a permis de sélectionner un nombre volontairement limité à dix orientations pour le moyen terme. Les cinq autres commissions ont proposé sur cette base les lignes d'actions et ont introduit des grappes d'actions et des programmes permettant d'impliquer pleinement le secteur privé, la société civile et les régions dans la mise en œuvre du plan. Pour alimenter ces ateliers, la Direction de la Planification a également élaboré des notes techniques de stratégie.

La dernière étape de l'élaboration s'est déroulée à la fin du mois de Mars 1996. A cette occasion, la commission macro-économique et de synthèse a amendé le premier projet de IX^{ème} Plan et précisé les éléments du cadrage macro-économique.

Auparavant, en janvier 1996, l'atelier organisé suivant la méthodologie de la planification par objectifs pour valider le diagnostic de la situation économique et sociale a permis de circonscrire les problèmes stratégiques, de hiérarchiser les orientations stratégiques et de proposer des lignes d'action.

Le IX^e Plan s'inspire d'une démarche pragmatique pour concilier les objectifs d'efficacité économique et sociale, d'équité et de stabilité pour faire face à l'enjeu du moyen terme qui est d'obtenir un taux de croissance élevé tout en préservant les capacités de développement. Le but est d'élever la compétitivité globale de l'économie nationale et de parvenir à un développement humain durable. Les orientations stratégiques qu'il propose affichent clairement les règles du jeu pour atteindre ce but. Les lignes d'actions, limitées à ce qu'il paraît réaliste de mettre en œuvre sur la durée du plan, visent à améliorer la compétitivité globale de l'économie nationale. Elles sont conçues pour fournir les bases économiques et financières pour appuyer le développement humain durable et renforcer les capacités de développement en général.

Le IX^e Plan est bâti sur les principes de sélectivité et de concentration, accrue pour améliorer la valeur ajoutée de l'effort national. Les institutions chargées d'assurer la cohérence et la coordination entre les différents acteurs du système feront en conséquence l'objet d'une réorganisation et d'une redynamisation.

Les opérations d'investissement et les mesures d'accompagnement ne seront retenues qu'en fonction de leur conformité avec les lignes d'actions qui dérivent des orientations stratégiques. Etant donné l'importance et le ciblage de ces opérations, une attention particulière sera accordée à la capacité de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Le IX^e Plan, tant dans sa démarche que dans le but qu'il s'assigne, représente une rupture par rapport aux plans qui lui sont antérieurs et annonce une nouvelle phase dans l'histoire de la planification sénégalaise. La transition vers un régime de croissance forte, saine et durable comporte de nombreuses difficultés dont la moindre n'est pas de la concilier avec l'optimum social. Le défi pour la politique économique et la planification est de réaliser cet optimum, en identifiant les mesures qui favorisent la croissance, la compétitivité et le développement humain durable. Les orientations et les lignes d'actions choisies doivent être mises en œuvre avec d'autant plus de détermination que malgré la rupture inhérente à l'ajustement monétaire de janvier 1994 et les réformes économiques massives mises en œuvre en 1994 et 1995, la crise n'est pas jugulée et que certains facteurs bloquants observés au cours du VIII^{ème} Plan persistent. La rupture avec le passé, qui est un impératif majeur, amorcée très nettement en 1994, nécessite un large consensus, entre l'Etat, le secteur privé et les régions et aussi entre les acteurs des organisations d'employeurs, des travailleurs et de la société civile. A cet égard, les mutations qui se développent depuis 1994 doivent être poursuivies.

0.2. Structure et contenu du IX^{ème} Plan

Le Plan s'articule autour de quatre grandes parties traitant de la situation du Sénégal à la veille puis à l'horizon du IX^e Plan.

La première partie est consacrée à la situation démographique sénégalaise et vise à fournir en quelque sorte l'état des lieux à la veille du IX^e Plan. La deuxième partie procède au bilan des politiques mises en oeuvre durant le VIII^e Plan pour mieux en évaluer l'impact au regard des axes stratégiques. La troisième partie traite des défis et circonscrit les orientations et les lignes d'actions. La dernière partie décrit les modalités de suivi et d'exécution. Le document comporte **onze Chapitres**.

La situation démographique et les mutations sociales font l'objet du **Chapitre 1**. En raison des contraintes multiples qu'elles exercent sur la société et son évolution actuelle, l'analyse de ces variables permet de mettre en exergue leur impact sur le développement économique. Le Sénégal est un pays dont la population est jeune - environ 47% de la population ont moins de 15 ans - mais dont le cadre naturel et le cadre de vie sont fragiles. La société sénégalaise est traversée par divers courants de pensée qui ont abouti à une destruction/restructuration permanente de ses valeurs et mentalités dans un contexte d'approfondissement de la démocratie. L'économie sénégalaise fonctionne donc dans un environnement interne marqué par la dominance de variables exogènes d'ordre sociologique qu'il importe de transformer en atouts.

Le **Chapitre 2** traite de la situation économique, celle du secteur productif et d'appui à la production et de la recherche - développement. La situation des secteurs primaire, secondaire et tertiaire est examinée dans le détail, de façon à faire ressortir leurs caractéristiques essentielles.

Le **Chapitre 3** décrit les secteurs sociaux et les présente en terme de problèmes de développement pour notre pays sous l'angle des problèmes humains et environnementaux à résoudre et qui sont de plus en plus importants dans un contexte de raréfaction des moyens de l'État. Le développement humain durable se trouve de ce fait au centre des enjeux sociaux et écologiques dès lors qu'il est centré sur la satisfaction des besoins présents sans compromettre celle des générations futures et qu'il est perçu comme l'affaire de la société toute entière et non plus celui des seuls pouvoirs publics.

Les **Chapitres 4 et 5** procèdent à l'évaluation des politiques macro-économiques, des politiques sectorielles et de la politique régionale menées pendant la période du VIII^e Plan. Le Chapitre 5 insiste particulièrement sur les dernières années avant la dévaluation du F.CFA et fournit les performances récentes de l'économie sénégalaise. L'évaluation distingue les sous-périodes 1989/1992 et 1993/1995 pour mettre en relief la volonté de rupture.

Le **Chapitre 6** examine cette contribution au regard de l'impact des stratégies du Plan sur la stratégie de sortie du scénario tendanciel à travers chacun des axes stratégiques. L'évaluation insiste sur les points clés qui sont à l'origine de ces déficiences : le contexte de la mise en oeuvre avec ses incertitudes et ses difficultés mais aussi les incohérences entre les axes, les stratégies, les lignes et les domaines d'actions qui pèchent par leur exhaustivité, l'incapacité de mobiliser les acteurs privés, l'absence d'un système permettant une large diffusion du Plan et les blocages dans la programmation budgétaire pour cause de relations difficiles avec les bailleurs de fonds. Ce chapitre fournit les éléments permettant de spécifier la problématique du IX^e Plan qui se situe, en le dépassant, dans le prolongement de celle du VIII^e Plan.

Le **Chapitre 7** revient sur les grands défis que sont la compétitivité de l'économie, l'attractivité de l'espace national, l'État-stratège, le développement humain et le développement durable. Ces défis découlent de la compétition internationale de plus en plus rude, de l'émergence de nouveaux principes de gestion tant pour le secteur public que pour le secteur privé ; sont mis en exergue les concepts de compétitivité et de développement humain durable, qui redéfinissent les stratégies de l'État arbitre et acteur, celles des entreprises et de leur localisation et les comportements de la société vis-à-vis des ressources nationales. Il récapitule les principaux atouts de la société sénégalaise.

Le **Chapitre 8** décrit les dix orientations stratégiques identifiées dans l'analyse des secteurs sociaux et économiques. Chaque enjeu nécessite la mise en œuvre de deux orientations au moins, sachant que d'autres orientations peuvent aussi y contribuer. Le problème de la compétitivité se trouve au centre de la libéralisation et l'ouverture régionale mais il reste cependant l'affaire des entreprises. La création d'un espace attractif sous la forme de sites industrielles ou technologiques ou de bassins d'entreprises favorise l'initiative privée et l'innovation et attire les capitaux. L'État-stratège est aussi un fournisseur d'externalités positives sous la forme d'infrastructures nationales et régionales efficaces et équitablement réparties. La qualité du système éducatif et celle du système d'information et de communication sociale sont indispensables au développement humain, tout comme la maîtrise des tendances démographiques et la protection de l'environnement le sont pour le développement durable.

Le **Chapitre 9** présente une esquisse des contenus des lignes d'actions passées en revue dans les orientations stratégiques. Il rappelle les résultats des projections macro-économiques. Il prolonge et précise les lignes d'actions du IX^{ème} Plan en vue de transformer la reprise en un processus de croissance forte et durable. Cette esquisse interpelle l'Etat, le secteur privé et les régions.

Les **Chapitres 10 et 11** apportent des explications sur les instruments d'exécution qui sont de nature à garantir une mise en œuvre réussie du IX^e Plan tout en facilitant son évaluation en continu; ils apportent des précisions sur les instruments de suivi et proposent un système de suivi impliquant la participation du secteur privé.

PARTIE I
EVOLUTION SOCIO-ECONOMIQUE

CHAPITRE 1 - TENDANCES DEMOGRAPHIQUES ET MUTATIONS SOCIALES

1.1. Les tendances démographiques

Pour marquer son engagement dans la résolution des problèmes de population, le Sénégal a adopté en Avril 1988 une Déclaration de Politique de Population (DPP). Elle vise essentiellement l'amélioration de la qualité de vie des populations, la réduction des taux de morbidité et de mortalité, de la fécondité et du rythme de croissance démographique ainsi que la mise en valeur des potentialités régionales, en vue d'assurer une meilleure répartition de la population sur le territoire national.

Les objectifs démographiques ont été quantifiés. Pour ce qui est des taux d'accroissement naturel, ils sont respectivement de 2,6 % en l'an 2000 et près de 2,2 % en 2015, ce qui impliquerait une baisse de la fécondité, de 5,2 enfants par femme en l'an 2000 à 3,9 en 2015.

Après plusieurs années de mise en oeuvre de la politique de population, des défis majeurs continuent à se poser au Sénégal en termes de maîtrise de la croissance démographique, de création d'emplois et de mobilisation de ressources financières internes et externes pour couvrir les besoins sociaux immédiats et incompressibles. La croissance des besoins ne pourra, en effet, être arrêtée de façon immédiate, car les mesures de régulation du croît démographique mettent du temps à faire sentir leurs effets. Cependant, les besoins primaires essentiels nécessiteront des solutions urgentes, au risque de compromettre la cohésion sociale, élément indispensable pour la réussite des réformes structurelles mises en oeuvre et le progrès de la démocratie.

1.1.1. Croissance démographique

Avec un taux d'accroissement intercensitaire (1976-1988) de 2,7 % par an et un taux de croissance naturelle de 2,9 % par an, le Sénégal connaît un rythme d'accroissement démographique très important.

A ce taux, la population du Sénégal va doubler tous les 25 ans, ce qui l'amènerait à près de 15 millions d'habitants en l'an 2015.

Cette dynamique du croît démographique contraste cependant fortement, avec le niveau particulièrement faible des performances économiques. Le rythme de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel a eu tendance à baisser au cours des 15 dernières années : de 3,8 % l'an entre 1979 et 1983, il est tombé à 2,6 % entre 1984 et 1988 puis à 1,7 % entre 1989 et 1992.

1.1.2. Mortalité et fécondité

La baisse régulière de la mortalité (surtout celle des enfants de moins de 5 ans) et le maintien d'un niveau relativement stable de la fécondité ont contribué au rythme d'accroissement rapide de la population. Le quotient de mortalité infantile est passé de 120 pour 1000 pour la période 1974-1975 à 68 pour 1000 en 1992/93. Cependant, la mortalité générale (18 pour mille) a baissé moins vite que la mortalité infanto-juvénile. Par contre, le niveau de la fécondité a très peu varié. L'indice synthétique de fécondité (ISF) est passé de 6.6 enfants par femme en 1986 à 6.0 en 1992/93. Une nuptialité intense et précoce et un faible recours aux méthodes contraceptives modernes entretiennent ce niveau élevé. L'augmentation rapide de la population se traduit ainsi par son rajeunissement constant.

1.1.3. Mouvements migratoires

Les migrations internes ont dépeuplé d'abord les campagnes de leur population active ; elles ont eu, ensuite, de grandes modifications dans leurs destinations. En 1960, les régions du Cap Vert et du Sine Saloum ont le plus attiré les migrants internes en raison du début d'industrialisation de la région du Cap-Vert, au lendemain des indépendances et du développement de la culture arachidière.

La période 1970-1976 reste marquée par une diminution des migrations à destination du Sine Saloum, une accentuation de celles dirigées vers le Cap Vert et l'apparition d'une nouvelle destination, celle du Sénégal Oriental, avec la création de la Société des Terres Neuves.

Le dernier recensement est venu confirmer cette tendance migratoire vers la région de Tambacounda. Le solde migratoire de Dakar reste le plus élevé. Les régions de Kaolack et de Fatick, issues de l'ancienne région du Sine Saloum, sont devenues depuis 1988 des régions de départ des migrants. De nouvelles destinations, comme Ziguinchor, Diourbel et Kolda, ont été révélées par le dernier recensement. Ce foisonnement de courants migratoires a eu pour conséquences : la rupture des équilibres écologiques, la sahélistisation du bassin arachidier et la naissance d'une mégalopole, Dakar, qui est la destination finale de l'essentiel des migrants.

Sur le plan international, les statistiques de l'immigration révèlent un accueil important des étrangers à Dakar (122.340 migrants étrangers selon le recensement de 1988). L'Enquête Migration Urbanisation (EMUS en 1993) estime les sénégalais partis vers d'autres pays au cours des cinq dernières années à 132.764 dont 107.699 hommes pour 25.065 femmes. L'ensemble des sénégalais qui ont émigré entre 1988 et 1993 représentent moins de 2% de la population totale.

1.1.4. Structure de la Population

D'après les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé II (EDS-II / 1992-1993), la répartition par âge de la population révèle une proportion de jeunes relativement élevée. Cette répartition présente des disparités, en fonction des différentes zones. En considérant la répartition par sexe, la population féminine est légèrement plus nombreuse (98 hommes pour 100 femmes en 1976 et 95 pour 100 en 1988 et 91 pour 100 en 1992/93) ; cette domination est beaucoup plus nette pour la tranche d'âge de 15 - 59 ans, en milieu rural, en raison de la forte migration des actifs masculins. Cette population paraît aussi moins jeune (48,5 % des hommes

ont moins de 15 ans, contre 46,3 % des femmes en 1988). Au total, les femmes dominent dans la population adulte. Elles représentent 49 % en 1993 contre 46,1 % en 1988.

1.1.5. Répartition spatiale

La répartition de la population sénégalaise a connu de grands changements au cours des trois décennies qui ont suivi l'indépendance : d'un côté un accroissement rapide de la population, de l'autre, une intensification des flux migratoires. Il en résulte une concentration de plus en plus forte dans les parties Centre et Ouest du pays, où sont localisées des régions à grandes activités économiques ou religieuses, comme Dakar, Thiès, Kaolack, Fatick et Diourbel. Elles regroupent, à elles seules en 1994, 63,4 % de la population totale alors qu'elles ne couvrent que 18 % de la superficie totale. Ceci se traduit par de fortes disparités en terme de densité ; Dakar qui concentre 23% de la population totale sur 0,3 % du territoire national connaît une densité moyenne de 3399 habitants au km², tandis que la région de Tambacounda, avec 5,6 % de la population sur 30% du territoire, ne dépasse pas 8 habitants au Km².

La part de la population urbaine a connu une évolution significative dans la période intercensitaire. Elle passe de 34 % en 1976 à 39 % en 1988, ce qui traduit un rythme élevé de croissance : de l'ordre de 3,9 % par an.

1.2. Les mutations sociales

D'après la rétrospective de l'étude « Sénégal 2015 », la société sénégalaise est marquée par une accélération d'un processus de déstructuration/restructuration qui connaît un emballement tel que sa composante restructuration fonctionne moins bien. A cet effet, les mutations subies par la société sénégalaise méritent un examen attentif du fait de leur incidence sur le développement économique et social.

1.2.1. Valeurs et mentalités

L'idée générale qui se dégage de l'évolution tendancielle des valeurs et mentalités est que le système culturel se caractérise par une désarticulation croissante, et que les jeunes occupent une place centrale au sein d'une culture en voie d'uniformisation et d'urbanisation. Les mécanismes traditionnels de transmission des valeurs et de socialisation s'exercent difficilement au niveau de la famille et de l'école.

La famille risque de remplir de moins en moins bien sa fonction de ciment des générations autour de valeurs consensuelles. La question éducative risque en effet de se poser avec de plus en plus d'acuité, remettant davantage en question les formes traditionnelles de l'autorité liées à l'âge car il faut compter, dans le processus de transmission aux jeunes des valeurs sociales traditionnelles, avec l'impact de la communication et des valeurs véhiculées par l'Occident. Le modèle de la famille lui-même est en pleine mutation, avec le changement des stratégies matrimoniales traditionnelles dans une société où s'efface, du fait de l'urbanisation entre autres, l'idéologie des hiérarchies qui les fonde.

L'école et le système éducatif doivent remplir leur rôle d'insertion des jeunes dans l'appareil de production, et jouer également leur fonction culturelle de socialisation et d'intégration par la diffusion des valeurs sociales. Il faut ancrer les vertus du civisme, de respect de la chose publique, de signification accordée à l'effort et au travail, toutes valeurs sur lesquelles une société fonde sa cohésion et son énergie culturelle, et que l'institution scolaire a pour mission, entre autres, de développer. La société sénégalaise doit évoluer d'une manière raisonnée afin de mieux saisir l'opportunité de cette période de restructuration de son système de valeur pour asseoir des réflexes portés vers le culte du travail, de la solidarité et de la tolérance.

La montée des populations jeunes est un défi, notamment face au chômage, mais aussi une chance pour un bon épanouissement et un renouvellement constant de la société.

1.2.2. Pouvoirs

Les tendances lourdes mises en évidence par "Sénégal 2015" dans les rapports entre l'Etat et la société civile peuvent se résumer selon trois aspects :

- dans sa forme actuelle, l'Etat garde encore les séquelles d'une administration et d'une logique poursuivant l'objectif de constituer et d'orienter tout à la fois ;

- cette rationalité de l'Etat trouve un appui auprès des classes moyennes urbaines et reste partagée, par les différents partis politiques et les syndicats, ces segments particuliers de la société civile;

- avec une base sociologique aussi étroite, relativement au reste de la société civile, l'Etat se devait de s'allier des légitimités qui lui étaient hétérogènes, c'est-à-dire qui ne relevaient pas de la même rationalité. Ces légitimités jouaient donc le rôle de "grands intermédiaires", en particulier auprès des masses rurales. Bien entendu, l'hétérogénéité des logiques est un élément de tension permanente.

Pour contenir ces tendances, l'interventionnisme de l'Etat doit se développer dans le sens d'une plus grande responsabilisation des collectivités locales et donc des autorités locales, pour que les mesures réglementaires adoptées par les administrations ne demeurent pas, dans les faits, lettres mortes.

L'insuffisance de l'implication de la société civile au jeu politique porte un sérieux préjudice à l'exigence de fonder le projet de développement socio-économique sur une énergie culturelle collective.

Un enjeu important est celui de la démocratisation et de la moralisation de la vie politique pour exalter la participation et libérer les initiatives. Ainsi, l'Etat et les institutions

doivent favoriser l'émergence d'une nouvelle culture politique qui ne soit plus de capture, mais d'accompagnement des nouvelles dynamiques socio-culturelles en germe dans la société civile.

1.2.3. Communication sociale

Durant ces dernières années, la communication sociale a pénétré la société sénégalaise au point de couvrir le champ culturel, politique et économique. Le secteur des relations humaines, qui n'était qu'un domaine parmi la gamme des fonctions de l'entreprise, devient prééminent. Le marketing dépasse son cadre traditionnel de promotion d'un produit pour mettre en relief l'image de l'entreprise elle-même. Le milieu politique commence aussi à s'intéresser au marketing politique pour soigner l'image de marque des leaders. La presse elle-même s'est considérablement diversifiée avec le développement de la presse privée et, très récemment, des radios privées.

La communication était, jusqu'à une époque récente, caractérisée par une approche commerciale. En effet, dans ce type de communication, les médias sont mis à profit pour servir de support à des initiatives bureaucratiques. Le procédé est simple. La radio, la presse et la télévision amplifient des campagnes visant à "persuader" des populations à apporter leur soutien à un projet en mettant en avant les bénéfices qu'elles peuvent en tirer. "Le bien-être familial" et la planification familiale offrent des exemples caractéristiques de cette situation de communication bloquée. Les médias, par le biais d'affiches, de messages à la radio et à la télévision, informent les populations de l'existence de méthodes de planification familiale, leur indiquent les centres auxquels il faut s'adresser, montrent les avantages d'une petite famille et les inconvénients d'une famille nombreuse. L'objectif d'une telle campagne est de persuader le public-cible d'adhérer à la politique de contrôle des naissances définie par les pouvoirs publics en collaboration avec des agences internationales.

Il convient toutefois de noter que la politique en question a été définie en dehors des représentations construites et travaillées en permanence dans les discours quotidiens et non institutionnalisés. Les populations sont visées en tant que cibles et les techniques empruntent beaucoup au marketing commercial, comme s'il s'agissait seulement de vendre un produit à une clientèle potentielle.

L'utilisation qui est faite des médias pour le déploiement de stratégies vise à appuyer des actions dans les domaines prioritaires de la santé, de la nutrition, de l'agriculture, de l'éducation ou de l'environnement. Les limites constatées au niveau de l'approche directive exposée plus haut ne doivent pas amener à se détourner des moyens de communication de masse. Il s'agit plutôt d'en tenir compte pour élaborer un système de communication moins unilatéral et moins vertical.

L'analphabétisme constitue aussi un obstacle majeur à l'accès à la communication. Il ne favorise pas l'implication des pouvoirs locaux dans la gestion décentralisée du développement et ne facilite pas l'éclosion du sens civique. Malgré les efforts consentis, les campagnes d'alphabétisation, laissent une bonne partie des populations en dehors de la sphère de communication.

Du fait de l'incapacité des populations à s'informer sur leurs droits, les contre-pouvoirs tarderont à s'installer, hypothéquant ainsi le jeu démocratique, car leurs compétences linguistiques sont annihilées par une information diffusée dans une langue à laquelle la majorité de la population n'a pas accès.

1.2.4. Libertés démocratiques

- Le Sénégal poursuit son projet de société démocratique malgré l'existence de facteurs sociaux et traditionnels pouvant entraver cette dynamique. La pratique déjà ancienne du multipartisme et l'élargissement de la majorité présidentielle constituent une donne.

* L'approche participative se développe dans tous les domaines politique, économique et social. Beaucoup d'avancées significatives s'opèrent avec la promulgation d'un code électoral consensuel, la diffusion par les média publics des messages des partis politiques et la mise en place d'instances de concertation avec tous les acteurs économiques et sociaux. Les libertés d'expression, d'association et de vote s'imposent progressivement.

CHAPITRE II - EVOLUTION DES SECTEURS ECONOMIQUES

2.1. Le contexte international

Depuis la fin des années 1980, des mutations importantes ont marqué le contexte international. L'avènement de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'aboutissement de l'Uruguay round par la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la libéralisation et la déréglementation, les vagues successives d'innovations technologiques et managériales et l'arrivée en force de pays nouvellement industrialisés constituent des faits majeurs. La mondialisation de l'économie ne cesse de s'accélérer et la concurrence internationale se renforce de plus en plus.

Sur la période du VIII^e plan, le contexte international a fortement pesé sur l'économie et sur la société sénégalaise, compte tenu de son degré d'ouverture. En effet, après avoir marqué le pas en 1986, l'activité économique de nos partenaires de l'Union Européenne a fortement progressé jusqu'au début des années 90. Depuis la guerre du Golfe (janvier 1991), la majorité de ces pays est entrée dans une phase de récession qui s'est poursuivie jusqu'en 1993. La reprise amorcée en 1994 reste encore très fragile. Aux Etats Unis, la reprise de l'activité s'est confirmée en 1993. Elle s'est poursuivie en 1994. En Asie, le Japon amorçait, en 1993, une lente sortie de la récession tandis que les autres pays de l'Asie du sud-est maintenaient un rythme de croissance très soutenu.

La période a aussi été marquée par une persistance des problèmes liés à la dette extérieure ; les flux d'investissements directs étrangers ont connu une tendance instable et faible en général pour les pays africains, et en particulier pour ceux situés au Sud du Sahara.

La situation économique de nos partenaires de la sous-région est marquée par des politiques de restructuration conduite dans un contexte difficile de transition démocratique.

Le marché des matières premières a continué sa baisse tendancielle malgré les hausses conjoncturelles des années 90. Les pays de l'OCDE ont aussi réduit leur demande de matières premières végétales et animales et instauré des normes sanitaires et environnementales plus draconiennes.

De nouvelles barrières, à l'accès aux marchés des pays industrialisés, à caractère technologique et normative, se mettent en place et militent pour l'accroissement de la compétitivité et de la productivité des entreprises.

Au plan culturel, les influences de l'environnement international se poursuivent avec la banalisation des techniques de diffusion de l'information (satellites, antennes MMDS, Internet...) qui renforcent la notion de village planétaire dans lequel la société sénégalaise évolue, avec tout un ensemble de conséquences sur ses valeurs et mentalités.

2.2. La situation des secteurs économiques

Le secteur productif est caractérisé par une faible intégration des branches de production et un recul important de l'agriculture comme branche motrice. En effet, il ressort de l'analyse du Tableau Entrée Sortie (TES) de 1990 que 9 branches sur 12 soit 75%, et en particulier l'agriculture, sont faiblement intégrées. Cette désarticulation s'accompagne d'une difficulté d'adaptation aux exigences des marchés intérieur et extérieur devenus plus concurrentiels en termes de coûts de production (notamment le coût du travail) et de qualité. La forme qu'a longtemps revêtue la présence de l'Etat en tant qu'acteur économique et la longue tradition de protection réglementaire n'ont pas favorisé l'implication plus poussée du secteur privé dans le secteur productif. Toutefois, ce secteur se trouve marqué ces dernières années par le dynamisme de l'informel.

2.2.1. Agriculture

L'importance stratégique de l'agriculture dans l'économie doit inciter à mieux prendre en charge les atouts et les contraintes majeures de ce secteur. Cependant, depuis deux décennies, le secteur traverse des difficultés avec une baisse de sa contribution au PIB qui est passé de 18,8% sur la période 1960/1986 à 11% entre 1987 et 1993. La baisse de la part du PIB agricole trouve notamment son origine dans l'évolution défavorable de la pluviométrie, la réduction progressive des subventions et aussi les insuffisances de la politique agricole dont les tendances dominantes persistent toujours.

A partir de 1981, le Sénégal a renforcé la priorité donnée aux secteurs directement productifs avec comme objectifs la résorption du déficit alimentaire, le relèvement du niveau de vie du monde rural, la sécurisation de la production agricole, l'amélioration des organisations coopératives et le renforcement du crédit agricole. La réalisation de ces objectifs se heurte à la difficulté d'anticiper et de gérer les fréquentes calamités naturelles (sécheresse, périls acridien et aviaire, prolifération des rats, inondations, etc.) et à la défaillance de l'intermédiation financière en milieu rural. En conséquence, l'investissement en matériel d'équipement agricole reste rudimentaire.

Le secteur bénéficie d'importantes potentialités. Sur les 19,7 millions d'hectares que couvre le pays, 3,8 millions sont cultivables dont 2,4 millions effectivement cultivés. Le Sénégal dispose en outre de ressources hydriques souterraines importantes sur la majeure partie du territoire (nappe phréatique et le maestrichien), de même que de nappes de surface mobilisables aux fins d'irrigation. C'est ainsi que la vallée du fleuve Sénégal revêt une importance primordiale, et dans une moindre mesure les bassins de la Gambie et de la Casamance.

La diversité des sols et leur vocation agricole, combinées à la diversité climatique et à la disponibilité des ressources hydriques de surface ou souterraines, aboutissent à la détermination de six entités géographiques, toutes homogènes, appelées zones agro-écologiques.

Par ailleurs, les autorités ont procédé à des relèvements de prix des produits agricoles pour encourager la production et freiner les flux de migrants vers la capitale et vers d'autres centres urbains. Dans les années 80, les actions et mesures ont visé la stimulation de l'offre de production agricole et l'augmentation des revenus des ruraux. Ceci a conduit au relèvement à plusieurs reprises des prix de l'arachide, du paddy et du coton. En conséquence, le prix moyen

des cultures commerciales a progressé de 13% en termes réels entre 1980 et 1987. Toutefois, le bas niveau des cours mondiaux, comme en 1988, a souvent conduit les autorités à réduire le prix à la production de l'arachide.

Globalement, la politique des prix du Gouvernement s'est traduite par une augmentation des prix réels de la plupart des cultures et en particulier du maïs. Conjuguée à la baisse des salaires réels des urbains, la hausse des prix agricoles a opéré un retournement de tendance des termes de l'échange en faveur des ruraux. Cependant, si les revenus des paysans ont enregistré une amélioration par rapport à ceux des citadins, ils ont diminué en valeur réelle par rapport à leur niveau des années 60.

Cette baisse du revenu réel des paysans a provoqué la réduction très sensible de l'utilisation des intrants agricoles. Ce qui explique la baisse de la production agricole qui n'a pas dépassé le croît démographique sur la période 1980/1994.

A cet effet, la dégradation de la valeur ajoutée agricole trouve son origine notamment dans la baisse tendancielle des cours des produits de base sur le marché international, la réduction des subventions et le manque de compétitivité du secteur, ce qui contribue à comprimer les revenus réels.

Le déficit alimentaire s'aggrave du fait de la forte croissance démographique et de l'urbanisation accélérée de la société sénégalaise.

Bien que le pays dispose d'un certain nombre d'atouts sur lesquels peut s'appuyer le développement agricole, il reste confronté à plusieurs contraintes :

- saturation et dégradation des terroirs qui risquent d'être irréversibles dans le bassin arachidier;
- transfert de technologies et de connaissances souvent inapproprié et sans rapport avec les niveaux des ressources tirés de l'exploitation agricole ;
- accès difficile au système de crédit mis en place ;
- existence de problèmes fonciers, liés à la loi sur le domaine national, risquant d'entraver la promotion de l'intervention des privés en particulier dans la vallée du fleuve Sénégal : il s'agit :
 - du système de cession des terres dépendant de communautés rurales ;
 - de l'interdiction de transaction portant sur les terres cultivables décourageant la mise en oeuvre de gros investissements ; le simple droit d'usage admis par la loi pouvant constituer un élément de découragement pour les entreprises privées voulant investir dans l'agro-industrie;
 - de l'absence de titre foncier ou non reconnaissance du mode d'appropriation foncière pour stimuler les investissements.

D'autres contraintes existent en ce qui concerne la culture irriguée :

- les calamités naturelles (périls acridien et aviaire, inondation et rats) et le coût élevé des aménagements hydro-agricoles ;
- la qualité douteuse des aménagements privés et leur multiplication favorisant l'agriculture itinérante.

Concernant la filière arachidière, la baisse de la production résulte, en plus des facteurs généraux déjà notés, de la vétusté du matériel agricole, de la non disponibilité en quantité suffisante des semences de bonne qualité.

Les contraintes de la filière cotonnière, quant à elles, se résument essentiellement aux modifications intervenues dans le système de crédit jusque là administré par la SODEFITEX, à la concurrence avec l'arachide dans la zone cotonnière en fonction des variations de prix .

La filière horticole contribue, quant à elle, à la satisfaction des besoins à hauteur de 70%, sur une période de 6 à 8 mois sur l'année. La production est passée de près de 152.000 tonnes en 1990/91 à 182.000 tonnes en 1993/94, soit une progression moyenne de 6,1% par an. Les importations passaient durant la même période de 37.000 à 17.500 tonnes. Les exportations qui avaient fortement régressé, ont connu une progression de 70% entre 1991/1992 et 1992/1993. Depuis cette période, elles connaissent une stagnation. Leur développement est entravé par l'insuffisance du réseau de fret aérien, la sous-exploitation du fret maritime, la vive concurrence des autres pays et la cherté du coût du fret.

2.2.2. Elevage

L'élevage contribue pour près du 7,3 % du PIB. Le nombre de bovins , en forte croissance après l'indépendance , a connu une nette diminution pour se stabiliser à partir de 1977 autour de 2.5 millions de têtes. Les petits ruminants ont mieux résisté aux effets de la sécheresse. Quant à la volaille, son effectif a doublé au cours de la période du VIII^e Plan

L'évolution de l'effectif en bovins et petits ruminants s'explique par le niveau organisationnel (accroissement du nombre de GIE) et le développement de la pratique d'embouche bovine et ovine. Le secteur bénéficie en outre d'une quantité importante de biomasse herbacée évaluée à 40 millions de tonnes de matière sèche. En conséquence, les importations ont baissé de 5.000 tonnes en 1987 et de 2 000 tonnes en 1992.

Le taux de couverture des besoins en production de poussins a atteint 45 % en 1992 grâce au doublement de la production entre 1987 et 1992.

La production laitière, quant à elle, ne satisfait pas encore la demande, ce qui nécessite des importations de l'ordre de 20 000 tonnes par an.

S'agissant de la filière cuirs et peaux, elle demeure la seule filière exportatrice avec près de un milliard de FCFA par an. La levée du monopole de la SERAS a permis l'entrée dans la filière de nouveaux exploitants et une redynamisation du secteur.

Le sous-secteur reste cependant marqué par les systèmes extensifs d'élevage, malgré certaines expériences d'intensification que la recherche est en train de mettre en oeuvre. Il souffre de la fragilité du pâturage due au droit foncier et à la mauvaise gestion du milieu naturel.

2.2.3. Pêche

La pêche a connu une croissance régulière qui la place aujourd'hui au premier rang de l'économie nationale en termes de recettes d'exportation. Avec une façade maritime de près de 700 Km, ce sous-secteur assure l'approvisionnement du marché intérieur en produits frais de qualité : il est également à la base d'une importante industrie de transformation.

La pêche artisanale a connu un développement soutenu depuis les années 70 grâce à la motorisation et à l'introduction de nouvelles techniques de pêche et aussi grâce aux mesures incitatives dont elle a eu à bénéficier. Les mises à terre ont été estimées à 398 110 tonnes en 1994 contre 354 310 en 1990.

La pêche industrielle, quant à elle, est restée stable de 1984 à 1986 avec une moyenne de 112.000 tonnes. Cette production est passée après à 138 525 tonnes en 1991 avant de tomber en 1994 à 114 276 tonnes. Cette baisse est en grande partie imputable à l'augmentation des prises de la pêche artisanale qui exploite le même stock, mais également, à la diminution du nombre d'unités de pêche et, surtout à l'état de vétusté de la flotte. L'existence de marchés extérieurs incitatifs et d'infrastructures portuaires de qualité constitue un atout appréciable pour augmenter la valeur ajoutée des produits. L'amélioration de la productivité de la main d'oeuvre contribuera à cette augmentation. La réalisation d'investissements rendus nécessaires par un environnement devenu plus concurrentiel peut accroître nos capacités d'exportation notamment vers les pays européens pour lesquels le respect des normes est une exigence première. L'accès au financement à long terme demeure une contrainte depuis la suppression de la SOFISEDIT. La pêche artisanale connaît également des difficultés d'accès au crédit.

Toutefois, la contrainte de renouvellement du stock, la tendance à la surexploitation par la pêche industrielle, le développement de la pêche à l'explosif et de la pollution de nos côtes sont des facteurs qui, à terme, peuvent gêner le développement de ce sous secteur. Il existe donc des menaces qui pèsent sur les ressources halieutiques surtout au niveau de certaines espèces demersales côtières qui font l'objet de surexploitation.

Concernant la pêche continentale, il a été constaté une régression des captures dues essentiellement au déficit pluviométrique de ces dernières décennies, à la modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau et à la pollution chimique. En outre, la mauvaise organisation des pêcheurs et l'usage de méthodes d'exploitation inappropriées font que la pêche continentale ne connaît pas encore un développement à la mesure de son potentiel. La réglementation pourrait également mieux contribuer à la relance du secteur.

2.2.4. Forêts

Le secteur forestier contribue au maintien et à l'amélioration de la fertilité des sols, à la satisfaction des besoins énergétiques et en matériaux ligneux divers, à l'alimentation, à la santé et à l'habitat, à l'augmentation du potentiel pastoral et au maintien d'un environnement plus propice au développement. Le secteur comprend deux domaines :

- le domaine classé composé de forêts classées, de périmètres de reboisement et de restauration, de réserves naturelles intégrales, de parcs nationaux et de réserves spéciales, avec une superficie de 6.237.648 ha, représentant 31,7% de la superficie du pays ;
- le domaine protégé qui correspond aux formations forestières non classées et non comprises dans les terres du terroir aménagées à des fins agricoles et pastorales.

Un plan directeur de développement forestier (PDDF) mis en place en 1981 a permis d'aboutir aux résultats suivants :

- le reboisement de 159 000 ha en 1991 contre 10.600 ha entre 1971 et 1980 ;
- la conservation des eaux et des sols à travers un programme de fixation des dunes sur 900 ha et un programme de brise-vent dépassant 1.550 km en 1992 ;
- la lutte contre les feux de brousse : les superficies incendiées sont passées de 115.063 ha en 1981 à 48.121 ha en 1991.

Malgré ces résultats, la superficie des formations forestières ne cesse de régresser, passant de 12,7 millions d'ha en 1981 à 11,9 millions d'ha en 1991, soit une déforestation nette de 80.000 ha par an. S'agissant des ressources ligneuses, elles se dégradent de plus en plus avec une surexploitation évaluée à 2 millions de m³ par an, sur une potentialité de 8.638.000 m³.

Le développement du secteur forestier repose sur un certain nombre d'atouts :

- un contexte biophysique favorable au développement de la foresterie ;
- une disponibilité en terre avec une superficie des zones classées de 62.376 km² et un potentiel de 120.000 ha intégrales ;
- une position géographique qui offre une diversité climatique, édaphique et floristique très variée.

La diversité des habitats (deltas, cordons dunaires, côtes sableuses, mangroves, forêts périguinéennes, savanes sahélo-soudaniennes à Soudano-sahéliennes) offre une faune importante et variée (au moins 169 espèces de mammifères et près de 450 espèces d'oiseaux). A l'exception du domaine sahélien, la quasi-totalité de ces biotopes est représentée par des échantillons à travers un réseau d'aires protégées de six parcs nationaux et de trois réserves naturelles. Ces sanctuaires, derniers et uniques refuges du patrimoine biologique naturel national, ont été érigés pour certains en réserves de la biosphère (Niokolo Koba, Delta du

Saloum et forêt classée de Samba DIA) ou en sites du patrimoine mondial de l'humanité (Niokolo Koba et Djoudj).

Cependant, le développement du secteur est entravé par la baisse de la pluviométrie enregistrée au cours de ces dernières années qui s'est traduite par une diminution de la nappe phréatique, la salinisation et l'acidification des sols. Au plan institutionnel, l'absence d'une structure transversale de coordination des différentes politiques sectorielles mises en oeuvre explique la faible optimisation des ressources financières et l'absence de synergie entre les différents programmes. Au niveau des règles juridiques, la multiplicité des textes, parfois faiblement articulés, gêne le fonctionnement des structures chargées de la gestion des écosystèmes. En outre, l'information environnementale est encore confinée à un niveau difficilement accessible aux bénéficiaires potentiels qui commencent à être impliqués dans la formulation des objectifs et stratégies.

La mise en oeuvre du PDDF a toutefois permis des avancées notables avec le développement de la foresterie rurale et de l'approche participative. La révision du code forestier vient, en outre, favoriser l'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles et de la mise en oeuvre d'une approche plus cohérente de la gestion de ces ressources. Les orientations du PDDF ont été reconduites dans le Plan d'Action Forestier (PAFS) élaboré en 1992.

2.2.5. Hydraulique rurale et agricole

Les sécheresses cycliques ont provoqué la baisse des nappes phréatiques avec comme conséquences le tarissement des puits et la remontée de la langue salée à l'intérieur des terres.

L'avènement de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA) en 1981 a nourri de grands espoirs dans le sous-secteur avec la réalisation de vastes programmes d'hydraulique villageoise et pastorale.

Une politique de gestion et de maintenance des infrastructures hydrauliques a été mise en oeuvre pour l'approvisionnement en eau des populations et du cheptel.

Ces programmes ont permis de passer de 107 forages motorisés en 1981 à 770 en 1995, auxquels il faut ajouter des milliers de forages-puits équipés ou non de pompes manuelles. Ce patrimoine offre une capacité de production de 250.000 m³ par jour, ce qui se traduit par un taux moyen de desserte de 25 litres par jour et par habitant. Cependant, malgré les efforts consentis, il importe de consolider les acquis et d'entreprendre de nouvelles réalisations pour atteindre d'ici l'an 2000, l'objectif de 35 litres par jour et par habitant recommandé par l'OMS.

Mais avec la multiplication des points d'eau en rapport direct avec la croissance de la demande, l'Etat n'était plus en mesure d'assurer les charges récurrentes. C'est pourquoi, les usagers ont été responsabilisés à travers les comités de gestion des forages qui prennent actuellement en charge la totalité des coûts d'exploitation et une petite partie des coûts d'entretien.

En hydraulique agricole, outre les grands ouvrages de Diama et de Manantali terminés en 1988, les barrages d'Affiniam, de Guidel et d'Anambé et plusieurs digues anti-sel ont été

construits Notre potentiel de ressources en eaux souterraine et de surface augmente ainsi considérablement, surtout dans la perspective de la revitalisation des vallées fossiles. Ces ouvrages permettent d'envisager dans le nord une irrigation compatible avec les exigences de la préservation de l'environnement, en toute saison, de 88.000 ha avec la mise en oeuvre du PDRG et la récupération des terres salées de mangrove ou de bas fonds et une valorisation des terres douces de versants dans le sud.

- La mise en service des barrages de DIAMA et MANANTALI et l'aménagement de périmètres irrigués ont profondément modifié le fonctionnement hydrodynamique naturel du fleuve et entraîné la simplification de l'écosystème et la perturbation de l'activité socio-économique. Les incidences sur le milieu naturel sont perceptibles sur la quantité et la qualité des eaux, sur les sols et la végétation.

Au niveau des eaux souterraines, la suppression des inondations saisonnières occasionnées par les crues, conjuguée au déficit pluviométrique, a empêché la recharge de la nappe qui constitue souvent la principale ressource en eau des populations et du bétail. En outre, au rabattement de la nappe, s'ajoute la contamination de celle-ci par le biseau salé, ce qui rend les eaux impropres à l'irrigation en aval de DIAMA. Ainsi, le Gandiolais, qui s'étend sur les marges maritimes du Delta, est-il fortement contaminé par les concentrations en sel qui dépassent les seuils de tolérance admis pour les différentes cultures maraîchères pratiquées dans la zone.

Pour les eaux de surface, les lachures d'eau effectuées à partir de Manantali, estimées à près de 9 milliards de m³, posent de sérieux problèmes de protection civile (inondations à Saint-Louis, Matam, Dagana) et créent une érosion hydrique qui risque de dégrader les terres cultivables et par conséquent d'entraîner le défrichement des zones marginales boisées.

Les eaux de surface sont aussi fortement polluées par les ordures, les substances chimiques issues du développement des périmètres irrigués et de l'agro-industrie. L'absence d'un système de drainage approprié des eaux usées agricoles accentue la salinisation des terres.

L'apparition de la salade d'eau ainsi que d'autres végétaux flottants est un signe apparent du processus de dégradation et d'eutrophisation du Lac de Guiers.

Autant que les eaux, les ressources pédologiques sont durement affectées. La composante pédologique, essentiellement constituée par un matériau dunaire, s'appauvrit davantage à cause de la rétention du limon et des matières charriées autrefois en hautes eaux par le fleuve et dont le rôle était capital dans la pédogenèse.

Aujourd'hui, du fait de la nouvelle situation, l'extension des tanns vifs, dont la cristallisation du sel en surface inhibe le développement des végétaux dans le delta, se fait au détriment des tanns herbeux de la mangrove.

La disparition des foyers végétaux est, parmi d'autres conséquences, l'une des plus visibles. Les barrages commencent à transformer l'écologie de toute la zone. Non seulement, le développement de conditions abiotiques a vu la disparition de beaucoup d'espèces et par conséquent une progressive simplification de l'écosystème, mais les défrichements consécutifs aux retenues d'eau ont entraîné la destruction de certaines réserves forestières. En outre, les parcs

nationaux (zones humides d'importance internationale du Djoudj et de la langue de Barbarie) sont exposés et la biocénose menacée.

Les modifications écologiques inhérentes aux aménagements hydroagricoles ont aussi des répercussions évidentes sur la santé des populations avec le risque d'apparition ou de recrudescence de certaines maladies liées à l'eau. Cette menace est d'autant plus grande que cette zone, déjà sous-équipée sur le plan sanitaire, est appelée à connaître une forte concentration humaine.

Le paludisme, qui était responsable de 13% environ de la mortalité générale dans la vallée, avait vu sa prévalence baisser du fait de la pluviométrie. Avec le développement de l'irrigation, il est devenu méso à hyper-endémique et est responsable de 15% des décès.

En ce qui concerne les bilharzioses, plus de 2 millions de personnes sont exposées à l'infestation selon l'OMS. La forme urinaire est actuellement en extension. Pour la forme intestinale, le mollusque hôte intermédiaire du parasite est présent dans les mares, marigots et canaux d'irrigation et de drainage du Delta.

La création de conditions favorables (un courant d'eau fort) et la proximité du foyer de Bakel peuvent entraîner l'apparition et le développement de l'onchocercose tout le long de la vallée. Or, cette affection est la plus compromettante pour la réussite du plan d'aménagement du bassin du fleuve Sénégal.

L'extension des autres filarioses est aussi à craindre : c'est le cas de la filariose de Bancroft transmise par les mêmes vecteurs que le paludisme et déjà signalée à Guédé-Chantiers.

La Trypanosomiase humaine n'est pas encore signalée dans la vallée, mais des risques d'extension à partir de la rive sénégalaise de la Falémé existent.

La situation hydrologique créée dans la vallée a enfin une incidence manifeste sur la dynamique socio-économique.

2.2.6. Hydraulique urbaine et Assainissement

L'alimentation en eau des populations urbaines est assurée par la SDE qui, après avoir pris le relai de la SONEES, gère et exploite 49 centres de distribution urbains dont les plus importants sont ceux de l'agglomération dakaroise.

Depuis les années 80, l'alimentation en eau potable (AEP) de Dakar se caractérise par une insuffisance toujours croissante des volumes d'eau distribués par rapport aux besoins des populations. Le déficit en 1993 était de 90.000 m³/jour, les besoins moyens de 280 000 m³ par jour alors que la production ne dépassait guère 190.000 m³/jour. Ce déficit est aggravé par les pertes d'eau à Dakar de l'ordre de 6.000 m³/jour. Les causes principales des fuites sont, pour la plupart, liées à la vétusté des réseaux et branchements, aux mauvaises conditions d'exploitation, à la mauvaise réalisation de certains travaux de réseaux et branchements et aux casses fréquentes importantes. A Dakar, 93% des fuites concernent les branchements contre 6,7% pour les conduites de distribution. Un programme de diminution des pertes d'eau (lutte contre les fuites

d'eau) au niveau des casernes, hôpitaux, écoles, administrations a permis de ramener les pertes d'eau de 6.000 m³/jour à 450 m³/jour.

En 1994, le déficit était estimé à 100.000 m³/jour. Cette situation préoccupante a fait l'objet, durant la période 1980/90, de plusieurs études et des mesures suivantes :

- une phase urgente pour abaisser le déficit de 32 % en 1991 à 23 % en 1992 ;
- une phase intérimaire en cours pour réduire le déficit à 20 %; et
- le Canal du Cayor pour effacer le déficit durant les 40 ans de durée de vie de l'ouvrage.

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable dans les centres urbains régionaux, 33% de la population disposent d'un branchement sur le réseau de distribution. Le reste s'alimente aux bornes fontaines ou utilise des puits privés.

Les actions entreprises en vue de satisfaire les besoins en eau potable ont corrélativement accru les rejets d'eaux usées tant domestiques qu'industriels. Seules cinq villes (Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Thiès et Louga) possèdent un système d'assainissement. En 1993, le taux de desserte par rapport à la population totale était de 30 %. Il faut reconnaître que le développement du système collectif n'a pas pu rattraper la croissance urbaine.

En outre, le sous secteur a fait l'objet d'une réforme institutionnelle qui a abouti à la création d'une société de patrimoine (SONES), d'une société d'exploitation, la Sénégalaise Des Eaux (SDE) et d'un Office National de l'Assainissement (ONAS).

2.2.7. Industrie

La situation du secteur industriel est caractérisée par de nouvelles potentialités liées au contexte de la dévaluation du FCFA et à l'instauration d'un climat favorable au marché. En effet, le Sénégal dispose de matières premières agricoles, minières, forestières et halieutiques importantes qui peuvent renforcer la synergie entre les branches. Pour certains produits, la filière complète existe ; c'est notamment le cas pour le textile, l'arachide et le phosphate. Toutefois , des possibilités de diversification demeurent toujours inexploitées. Ces potentialités ne peuvent se développer sans d'importants investissements. Ce qui exige un financement long et un accroissement de la capacité managériale des chefs d'entreprises.

Par ailleurs, le Sénégal disposait, bien avant l'indépendance, d'une vaste infrastructure industrielle pour les besoins de l'Afrique occidentale française (AOF). La segmentation de ce marché après les indépendances a progressivement confiné les industries à son petit marché national. C'est cette situation qui explique la surcapacité et la vétusté du stock de capital dont l'âge moyen était estimé à au moins 20 ans en 1994. Face à la perte progressive de l'accès aux pays de l'ex-AOF, les pouvoirs publics ont réagi en instaurant des restrictions quantitatives à l'importation et en favorisant le développement d'industries de substitution à l'importation.

Ainsi, l'Etat a mis en place des tarifs nominaux élevés, des restrictions quantitatives et des conventions spéciales et conclu des situations de monopole avec certaines entreprises. En même temps, l'Etat a renforcé son interventionnisme en nationalisant plusieurs unités de production dans les secteurs manufacturier et de services.

Le secteur industriel s'est donc relativement développé et diversifié au Sénégal. Les branches dominantes sont l'agro-industrie, l'industrie chimique, les mines, les textiles et l'énergie. Sur 600 entreprises industrielles inscrites au registre de commerce en 1985, 120 sont considérées unités modernes ayant la taille d'une usine. Sur le Plan de l'emploi, le secteur manufacturier moderne a fourni 41.500 postes de travail en 1985. Mais depuis, ce niveau ne cesse de décroître et les entreprises, malgré la politique protectionniste adoptée jusque là, n'ont pu accroître de manière continue leur production :

- l'industrie manufacturière n'a pu exporter en raison des coûts élevés de certains intrants et subit la concurrence des importations illicites sur le marché local très étroit ;

- la moitié des entreprises fonctionne, en conséquence, avec un taux d'usage des capacités inférieur à 50%.

Les principaux facteurs de production, restés très coûteux, sont en particulier la main d'œuvre, l'énergie et le transport. La qualité de certains services fournis, comme l'électricité, était médiocre. En contrepartie, des avantages fiscaux ou administratifs dont bénéficiaient les entreprises, les pouvoirs publics avaient adopté un code rendant rigide le marché du travail, ce qui empêchait tout ajustement à l'activité.

En 1986, l'Etat a décidé de rétablir la concurrence entre les entreprises du secteur industriel et de réduire les facteurs de distorsion dans l'allocation des ressources. Cette politique devait s'accompagner de :

- la suppression de toutes formes de surcoûts comme l'existence de monopoles intervenant en amont dans la fabrication ou la distribution de certains produits ;

- l'amélioration des conditions générales dans lesquelles se déroulent les activités industrielles tant au niveau de l'environnement institutionnel que dans le domaine de la fourniture des facteurs techniques de production.

En 1987, le code des impôts a permis l'élimination de nombreuses exemptions, l'allègement de la fiscalité sur l'épargne et l'instauration d'un système d'amortissement accéléré.

La redéfinition de la politique industrielle comportait plusieurs éléments novateurs à vocation structurelle, mais les réformes introduites contenaient des mesures parfois difficiles à concilier. Cette situation explique d'ailleurs la lenteur dans la mise en oeuvre des réformes destinées à réduire les coûts de production et à améliorer le climat des affaires.

D'abord, la non-répercussion de la baisse du cours des produits pétroliers a fait naître des surcoûts qui n'ont pas permis au secteur manufacturier de faire face à la concurrence internationale ravivée avec la suppression des restrictions quantitative à l'importation. Les pouvoirs publics n'ont pu ajuster à la baisse les prix des produits énergétiques, pour s'approcher des niveaux compatibles à la concurrence, en raison des objectifs d'assainissement financier.

Des tarifs préférentiels ont été, cependant, appliqués à partir de 1991 à certains secteurs tournés vers l'exportation et gros consommateurs d'énergie tels que la société de phosphate de

Taïba. Toutefois, l'observation de la structure des prix des combustibles au premier trimestre de 1992 montre que par rapport aux prix à la consommation, la fiscalité représente encore 48% du prix du diesel et plus de 50 % du prix des fuels. Après la dévaluation, intervenue en 1994, le relèvement des prix des produits pétroliers de l'ordre de 20 à 30 %, s'est opéré au détriment de la stabilisation et de l'impôt. En terme de devise, une baisse substantielle des prix de l'énergie a été réalisée.

- Les coûts élevés de l'eau, des télécommunications et des transports, du fait de la politique antérieure des prix et de la qualité des services, avaient réduit la compétitivité des entreprises. Les télécommunications à partir du Sénégal vers le Royaume-Uni et l'Allemagne coûtaient respectivement 36,8 % et 133 % plus cher que celles de ces pays vers le Sénégal. Par ailleurs, avant l'abolition du droit de trafic maritime intervenue en 1994, les coûts des expéditions des marchandises à destination du Sénégal étaient de l'ordre de la moitié de ceux en provenance du Sénégal.

Après l'ajustement monétaire, le différentiel entre les niveaux des salaires réels et la productivité, qui est un sérieux handicap pour les entreprises, a été réduit. Toutefois, pour améliorer la compétitivité des entreprises, la productivité du travail se doit de rattraper le salaire réel. Par ailleurs, il subsiste encore quelques rigidités sur le marché du travail qui réduisent la capacité de l'entreprise à s'ajuster en temps réel aux conditions actuelles de la mondialisation.

D'après le recensement du secteur industriel mené récemment, l'industrie au Sénégal compte 452 entreprises industrielles ou considérées comme telles en 1993/1994. Les investissements bruts réalisés dépassent les 900 milliards de F.CFA. L'effectif employé est de 18.000 emplois permanents et 22.000 saisonniers. Le secteur industriel contribue pour 18,5% du PIB. Près de 30% de son chiffre d'affaires global est réalisé à l'exportation.

Partant d'indicateurs comme l'emploi, le chiffre d'affaires ou la valeur ajoutée, le secteur alimentaire reste nettement en tête avec 40% des performances de l'ensemble des industries. Puis, suivent l'énergie et l'eau avec 18% de la valeur ajoutée et près de 3.500 à 4.000 employés. Les autres sous-secteurs, textile, constructions mécaniques, industries extractives contribuent chacun pour moins de 5% à la valeur ajoutée du secteur.

Pour ce qui est des investissements, le secteur public (SENELEC, SONEES) est le premier investisseur avec un actif immobilisé de 300 milliards de F.CFA, soit 33% du stock de capital du secteur.

Pour l'exportation, les performances réalisées en 1994 indiquent que 56% du chiffres d'affaires sont réalisés par le secteur alimentaire y compris les conserveries de poissons essentiellement tournées vers l'extérieur. Ensuite, viennent l'industrie chimique avec 26%, l'industrie extractive avec 9%, le textile avec 5%, enfin l'agriculture et la pêche avec 3%.

Des efforts d'intégration des filières et des branches doivent être menés pour tirer grand profit des perspectives favorables qui s'annoncent, après la modification du taux de change dont le niveau a longtemps constitué un handicap que la subvention à l'exportation n'a pu lever.

2.2.8. Mines

Le sol et le sous-sol sénégalais recèlent des ressources énergétiques et minières très variées :

- substances utiles et matériaux de construction (sable titanifère, calcaire, basalte et près de 1.415 Millions de tonnes de marbre) ;
- pétrole, huile et gaz : le gisement du dôme flore est estimé à près de 100 à 200 millions de tonnes de pétrole ;
- tourbes et lignite (les tourbes des Niayes sont estimés à 52 millions de m3) ; les mines d'or de Sabodola représentent 14,2 tonnes ;
- 700 millions de tonnes de fer au Sénégal Oriental ;
- d'importants gisements de phosphates (notamment ceux découverts dans le département de Matam).

Cette diversité des ressources était à l'origine de la création de sociétés de recherche et d'exploitation telles que PETROSEN, SSPT, ICS, CTS, CSPT, SIES, SABODOLA, MIFERSON. Ces sociétés se heurtent au coût élevé des investissements nécessaires aux prospections, à l'exploitation et à la difficulté de la promotion du sous-sol du fait de la concurrence internationale.

Le renforcement de la valeur ajoutée des produits phosphatiers par une fusion des sociétés de la filière est en cours. Il permet notamment de contourner la présence de cadmium dans les phosphates de chaux, qui constitue un handicap sérieux pour la pénétration du marché Européen.

2.2.9. Energie

Le Sénégal dispose d'un important potentiel hydroélectrique et d'appréciables ressources locales de substitution aux produits pétroliers importés (tourbes, pétrole, , lignite, gaz naturel). Les recherches entreprises en 1973 avaient permis de déceler certains gisements. La recherche pétrolière, qui avait débuté depuis 1968 au large de la Casamance (dôme flore), faisait état d'un gisement de 100 à 200 millions de tonnes. Des strates de lignite et de la tourbe furent mises en évidence dans différents endroits. Toutefois, la ressource qui constitue celle de l'avenir, est l'hydroélectricité. De ce point de vue, les fleuves du Sénégal et de la Gambie, avec leurs affluents, ont un potentiel de plus de 3500 MW.

Du côté de la consommation, le Sénégal fait face à deux problèmes majeurs que sont une consommation élevée de charbon de bois (60% du bilan énergie nationale) et une dépendance vis-à-vis des importations de pétrole.

Le sous-secteur du pétrole est marqué par la vétusté des installations de la SAR ainsi que les distorsions dans le marché (monopole de fait de la SAR, cartellisation du transport et de la

distribution des produits d'hydrocarbures, non indexation des produits sur les cours mondiaux). Cette situation se répercute sur le sous-secteur de l'électricité. La fourniture d'énergie électrique connaît un important déficit du fait des problèmes de gestion, du vieillissement des équipements et des pertes techniques et autres (de l'ordre de 20%) qui constituent autant d'entraves à l'accroissement de la capacité de production de la SENELEC pour couvrir un déficit estimé à près de 40 Mégawatts en 1994.

La consommation finale d'énergie conventionnelle se répartit entre les industries grandes consommatrices (23%), la pêche (9 %), le transport (53 %), les ménages et autres (15%). Au niveau du prix, la part des produits pétroliers et de l'électricité dans les charges des entreprises reste toujours élevée. Cette situation est due, pour une large part, à la lourdeur de la fiscalité qui frappe les produits importés servant à produire l'énergie conventionnelle. Ce coût réduit de façon importante la compétitivité des entreprises. Les coupures fréquentes d'électricité et l'incapacité de la société nationale à répondre à tout moment à une demande en moyenne et haute tension pourraient décourager les investissements.

Les ménages (surtout urbains) subissent aussi le surcoût de l'électricité. Leur consommation d'énergie conventionnelle est faible ; mais à eux seuls, ils consomment près de 95% du Gaz de Pétrole liquéfié (GPL). En milieu rural, l'utilisation de l'énergie primaire est encore importante. Au total, en 1990, les combustibles domestiques à sources d'énergie primaire consommés par les ménages représentent 96 % du total de l'énergie primaire. Une telle situation est lourde de conséquences sur l'environnement, malgré l'augmentation des ventes locales de GPL (40.500 tonnes en 1992 contre 2.753 tonnes en 1974). Avec la dévaluation de 1994, l'option de butanisation s'est renforcée ; ainsi, le prix du GPL n'a-t-il augmenté que de 30%, alors que celui du charbon de bois a été multiplié presque par deux. La percée de l'énergie solaire dans les mœurs, surtout en milieu rural, la forte pénétration de la butanisation au niveau des ménages urbains, ainsi que l'adoption du code forestier responsabilisant davantage les populations dans la gestion des ressources de leur terroir témoignent d'une volonté de développer le secteur sans compromettre l'environnement.

2.2.10. Tourisme

La position géographique du Sénégal, la qualité de ses plages et l'existence d'un aéroport international le prédisposent à un bon développement du secteur touristique. Ainsi, ce secteur occupe la deuxième place en matière de recettes en devises après la pêche. Grâce à certaines actions de promotion, le secteur a pu enregistrer en 1994 des recettes brutes de l'ordre de 53 milliards, en utilisant directement ou indirectement près de 22 300 emplois. Son apport net à la balance des paiements est de l'ordre de 30 milliards.

Entre 1980 et 1990, la capacité de l'offre touristique a augmenté de 50,2%, le nombre de chambres de 61,2% et la capacité-lits de 62%. Cette tendance est due à l'option de décentralisation et de diversification de l'activité touristique au niveau de la Petite Côte et de la Basse Casamance (villages touristiques). Cependant, la performance du secteur a été largement contenue par des difficultés d'ordre conjoncturel et structurel durant la période.

En ce qui concerne la demande, après une pointe en 1992, il a été noté une forte variation à la baisse imputable à des facteurs extérieurs au secteur. Les contraintes actuelles sont liées au coût du transport et à la faible diversité du produit. Le secteur du Tourisme a été l'un des secteurs

qui a le plus bénéficié des effets de la dévaluation. Dans l'ensemble, le profil de croissance du secteur demeure très favorable.

2.2.11. Artisanat

L'artisanat a un double rôle de régulateur de la conjoncture et de valorisation du patrimoine culturel national. Les entreprises d'artisanat emploient 158.720 personnes regroupées en 3 grandes catégories de corps de métiers (l'artisanat de production pour 52.925, l'artisanat de service pour 14.826 entreprises et le reste pour l'artisanat d'art).

Du fait d'un fort taux d'utilisation de main d'oeuvre, ce secteur a une grande capacité d'adaptation et de création d'emplois et peut se substituer aux importations pour plusieurs produits et accroître sensiblement ses exportations si la finition est bien élaborée. Les obstacles actuels à une meilleure expansion du secteur résident dans l'insuffisance de l'encadrement et de la formation, notamment dans le domaine de la gestion.

2.2.12. Secteur informel

Le secteur informel ou économie populaire peut être défini comme l'ensemble des petits métiers et activités de production, de transformation, de transport, de commerce et de prestations de services qui évoluent en marge du secteur moderne, ne tiennent pas une comptabilité et n'entretiennent pas des relations régulières avec les administrations fiscale et sociale. Il contribue pour plus de la moitié à la formation du PIB et doit son expansion à une réduction des coûts de transaction et de production, une solidarité des acteurs et une rapidité de réaction dans toutes les opérations.

Le secteur informel a joué un rôle important de régulateur des tensions sociales pendant la période d'ajustement. Il prend aussi en charge une bonne partie des jeunes en offrant des possibilités d'apprentissage de métiers non couverts par le système éducatif et des femmes notamment dans le secteur du commerce.

Pour beaucoup d'activités, la coexistence entre un secteur informel et un secteur moderne crée des distorsions défavorables à un développement harmonieux. Les grandes différences qui peuvent exister entre les deux secteurs en matière de comportement à l'égard de la fiscalité, en matière d'investissement et d'absorption de la technologie sont susceptibles de désorganiser la dynamique économique et de rendre difficile la mise en oeuvre d'une politique cohérente.

La rapide croissance du secteur est due essentiellement à la proximité du crédit, à la rapidité et à la simplicité des transactions, au réseau de solidarités sociales qui l'entoure et à l'adéquation de son offre aux petits revenus. Ce dynamisme tranche avec sa faible productivité et les contre-performances du secteur moderne. Cette dualité est l'une des caractéristiques majeures du système productif et son importance demeure un bon indicateur du degré de distorsions contenues dans les politiques mises en oeuvre.

2.3. La situation des secteurs d'appui à la production

Les infrastructures en général, et particulièrement celles des transports et des télécommunications sont essentielles à la promotion de la production. C'est à ce titre qu'elles ont bénéficié du soutien permanent des pouvoirs publics en vue de promouvoir leur développement en leur assurant une gestion efficace. Ces services ont connu des mutations profondes au cours des années passées.

La contribution du secteur tertiaire (composé pour une large part de ces services) à la formation du PIB (à prix constants 1987) est passée de 47,8 % en 1984 à 49,1 % en 1993. Cette faible hausse est consécutive à l'évolution défavorable du secteur des transports qui constitue le principal sous-secteur du tertiaire.

2.3.1. Transports

Dans ce sous-secteur, les lacunes principales relevées au moment de la mise en place du PAST étaient le mauvais état des infrastructures dû à un entretien insuffisant, l'inefficacité des entreprises et des structures administratives du secteur ainsi qu'une faible coordination entre les différents modes de transport.

Le transport routier sénégalais bénéficie d'un réseau long de 14.000 km, environ, dont 4.000 km en bitume. Une des caractéristiques de ce réseau est sa convergence vers Dakar qui s'explique par le poids économique de la capitale par rapport au reste du pays. Par ailleurs, ce réseau n'est pas suffisamment relié à celui des pays limitrophes. Sur le plan de la couverture du territoire national, il convient de déplorer la persistance de zones partiellement ou entièrement enclavées, notamment dans les régions périphériques. C'est le cas des régions du Nord, du Sud et de l'Est du pays. Le réseau de pistes de production, censé compléter le maillage du réseau routier, est insuffisamment développé. A tous ces points faibles du réseau national de route, s'ajoute le mauvais état général de l'infrastructure qui résulte à la fois des conditions d'utilisation inadéquates (surcharge à l'essieu) et d'un entretien insuffisant.

Le parc automobile est mal connu (environ 111.000 véhicules, dont près de 80% sont immatriculés dans la région de Dakar). Il se caractérise par sa vétusté. Son âge moyen serait, en effet, de 13 ans pour les véhicules particuliers, de 18 ans pour les voitures de transport de voyageurs et de 20 ans pour les véhicules de transport de marchandises.

Le poids relativement élevé des taxes, surtout avant la dévaluation, ainsi que le fort taux d'intérêt des organismes de prêts expliquent le coût élevé des véhicules. Pourtant, le renouvellement régulier du parc est aussi vital que la mise en place des infrastructures, surtout au regard des problèmes de sécurité.

Le transport interurbain de marchandises et de voyageurs par route est une activité entièrement assurée par des privés. Le dynamisme de ces opérateurs privés a contribué au développement du trafic routier, aux dépens des autres modes (ferroviaire et fluvial). Ainsi, hormis le transport minier, la route achemine l'essentiel du trafic de marchandises et de voyageurs. L'absence de coordination intermodale persiste toujours. Pour le transport collectif de

voyageurs, il n'existe pas toujours de "lignes" interurbaines directes à part celles reliant chaque point du territoire à Dakar.

La particularité du système de transport de marchandises et de personnes réside dans son caractère informel, se traduisant par une faible organisation et un manque notoire de transparence. De même, le type de matériel utilisé ne répond pas souvent aux attentes des opérateurs, surtout en matière de normes relatives aux conditions de transport des produits périssables. Il est aussi à signaler l'absence de structure de coordination entre expéditeurs et transporteurs qui devrait garantir une meilleure adéquation entre la demande et la capacité offerte.

Le transport urbain n'est organisé que dans très peu de villes. A Dakar où l'ampleur de l'activité économique et la taille de la population rendent nécessaire un système de transport assez développé, les déplacements collectifs sont assurés par des opérateurs privés (cars "rapides", taxis urbains et taxis de banlieue) et trois opérateurs publics : Société des Transports en Commun du Cap-Vert-SOTRAC ; Société Nationale de Chemins de Fer du Sénégal (Petit Train Bleu - PTB), Chaloupe Dakar-Gorée. Le trafic est relativement limité pour cette dernière.

Les opérateurs privés sont confrontés au problème de la sécurité à bord des véhicules, malgré l'importance de leur contribution à l'enlèvement du trafic à Dakar. Parmi les facteurs, qui limitent l'efficacité de leur intervention, on peut noter la vétusté du parc, le mode d'exploitation anarchique, l'insuffisance et la mauvaise exploitation des gares routières, l'insuffisance de la formation des personnels roulants, le non respect de la réglementation et des dispositions du code de la route et l'absence ou l'insuffisance des sanctions. De même, il existe un parc important de véhicules particuliers qui pose à la fois un problème de nuisance pour l'environnement et d'efficacité économique pour la collectivité.

Ces trois dernières années, la SOTRAC connaît une baisse de ses activités. Son parc exploité est passé de 302 à 200 véhicules par jour. Ces difficultés s'expliquent par notamment des facteurs internes liés à une rationalisation incomplète du cadre de gestion et à une forte pression syndicale et un environnement externe très défavorable (troubles sociaux, structure urbaine, organisation du marché). La tarification de la société reste également soumise au régime du contrôle des prix. Par ailleurs, placée sous le régime du droit commun en matière fiscale depuis 1989, la SOTRAC ne parvient toujours pas à retrouver l'équilibre. Elle est également soumise aux contraintes du service public.

Le deuxième opérateur public dans le transport en commun de personnes à Dakar est la SNCS avec le Petit Train Bleu (PTB). Mis en place en 1987 de manière "transitoire" en attendant l'avènement du véritable train de banlieue, le PTB fonctionne toujours, avec cependant une faible part du trafic, estimée à 2% en 1992. Le nombre de passagers transportés par le PTB évolue cependant favorablement, passant de 3,5 millions en 1992 à 5 millions en 1994. La connexion du PTB au réseau routier urbain (la seule jonction qui existe se fait avec la ligne 21 de la SOTRAC) est en deçà de ses possibilités. La configuration actuelle de la desserte ferroviaire ne favorise pas une bonne contribution au transport de voyageurs urbains.

Dans les capitales régionales, coexistent en général des taxis collectifs, des cars et des calèches avec des cas particuliers comme Kaolack où l'on trouve des vélos-taxis. Dans les autres

centres urbains, il y a une prédominance des calèches comme moyen de déplacement. En dehors de ces moyens motorisés ou tractés, la marche à pieds occupe une place centrale dans l'ensemble des déplacements puisqu'un déplacement sur deux par exemple à Dakar se fait par ce biais. Cette proportion est beaucoup plus importante pour le reste des villes. Cependant, ce mode n'est pas suffisamment pris en compte dans les politiques de transport urbain.

En ce qui concerne le transport urbain de marchandises, il se fait par les voitures, les charrettes et les véhicules à traction humaine ou "pousse-pousse". Il faut surtout signaler l'inadéquation des types de véhicules utilisés pour les livraisons terminales et l'encombrement de la circulation causé par les véhicules à marche lente.

S'agissant du **transport ferroviaire** sa situation reste très préoccupante en raison d'une chute générale d'activités observée essentiellement à partir de la décennie 70. Durant cette période, le chemin de fer a perdu une part importante de son trafic, notamment au niveau national, du fait essentiellement de la concurrence routière accentuée par des infrastructures ferroviaires en très mauvais état et de difficultés dans la gestion du sous-secteur. L'état général des voies est acceptable. Toutefois, un tronçon de 180 km entre Tambacounda et Kidira se trouve dans un état de dégradation tel qu'il menace d'interrompre le trafic à tout moment. Il faut noter, toutefois, une reprise du trafic depuis l'exercice 82/83 grâce aux investissements du VI^{ème} Plan 1981/85 qui ont permis notamment de faire face aux transports des matériaux du barrage de Manantali. La chute du trafic est particulièrement perceptible au niveau du trafic de voyageurs en raison de la lenteur dans l'acheminement, la sécurité moyenne et les mauvaises conditions de trafic.

La Société Nationale de Chemins de Fer du Sénégal (SNCS) et la Société d'Exploitation Ferroviaire des Industries Chimiques du Sénégal (SEFICS), avec un parc de 31 locomotives (27 pour la SNCS et 4 pour la SEFICS) de puissance variable, interviennent dans ce secteur. Les deux sociétés ont une santé financière précaire faute d'un dynamisme commercial suffisant. Par ailleurs la SNCS, outre les problèmes de gestion d'un personnel très engagé, est menacée du fait de la forte dépendance au trafic malien qui représente de nos jours près de 60 % du volume d'activité et 70% de ses recettes. L'absence de ressources pour faire face aux besoins d'investissements est un sérieux handicap pour la SNCS. Il s'en suit un taux de disponibilité faible du matériel roulant et un niveau de détérioration avancé des installations. En même temps, la SEFICS traîne un équipement trop important par rapport à son niveau d'activité.

Dans le cadre du PAST, toutes ces contraintes ont été identifiées. Mais après trois ans de mise en oeuvre de ce programme, certaines des faiblesses recensées persistent encore, notamment les problèmes liés au transport de voyageurs et le non renouvellement des infrastructures en haute ligne. Ainsi, le niveau d'activité continue de se réduire, entraînant un déficit de près de 2,6 milliards en 1994 aggravé, il est vrai, par les effets de la dévaluation. La contrainte principale du chemin de fer sénégalais est sa faible capacité à répondre efficacement aux grandes mutations de la période actuelle marquée des exigences de rapidité, de flexibilité, de confort et de sécurité.

Le **transport maritime** assure près de 90% des échanges du Sénégal avec l'extérieur, pour l'essentiel à travers le port de Dakar. A l'intérieur, il existe des ports secondaires à Ziguinchor, Kaolack et Saint-Louis. Ce dernier port est cependant inactif depuis près de 20 ans malgré l'investissement important effectué au début des années 80 pour la réalisation d'un quai de pêche, en raison de son inaccessibilité. Le port de Kaolack connaît également une faible activité du fait de l'existence de 2 ports privés (Salins et SONACOS). Toutefois, le port de Ziguinchor connaît un accroissement remarquable d'activité en raison de la mise en service d'un navire plus adapté de liaison avec Dakar et l'amélioration de la qualité du service.

Les contraintes majeures dans le développement du transport maritime sont :

- le fonctionnement déficient du dispositif mis en place par l'Etat, à l'instar des autres pays africains, pour permettre le développement d'un pavillon national. Il s'en suit une faible participation de l'armement national à l'enlèvement du trafic qui limite les retombées du transport sur l'économie nationale ;
- la faible participation des auxiliaires de transport nationaux du fait des moyens insuffisants, de l'environnement institutionnel défaillant et de l'intégration verticale qui est répandue dans le secteur ;
- le coût élevé de certains facteurs dont l'eau et l'électricité distribuées aux opérateurs économiques, en raison principalement du financement par les autorités portuaires des investissements de redistribution de l'énergie dans l'enceinte du port ;
- le manque de productivité de la main-d'oeuvre docker, lié tant à l'équipement, à l'organisation des activités, qu'au comportement des hommes (formation, forte syndicalisation) ;
- des procédures douanières en mutation, mais non encore totalement adaptées à l'évolution technologique (Institution du sceau inviolable non encore adoptée) et des limites du système (GAINDE) .

A cela s'ajoutent la limitation du tirant d'eau à onze mètres, la faiblesse économique de l'hinterland du port de Dakar, la mauvaise connexion du réseau de transport intérieur du port avec celui de la ville, l'absence de connexions directes et efficaces à un réseau de transport international et l'encombrement de certains espaces portuaires.

Dans le **domaine aérien**, l'activité est très fortement dominée par le trafic de l'aéroport international de Dakar. A l'intérieur du pays, il existe un réseau de 15 aérodromes de taille variable dont les plus importants restent ceux du Cap-Skiring, de Ziguinchor, de Saint-Louis, de Tambacounda et de Kolda. Il existe également un réseau d'aérodromes privés soumis à homologation des autorités de l'aviation civile. L'état des infrastructures de certains aérodromes nécessite une réhabilitation dans les meilleurs délais. L'Aéroport de Dakar dispose d'installations lui permettant d'accueillir et de traiter tous types d'avions. Toutefois ces installations, qui sont loin d'être saturées, connaissent des encombrements très importants aux heures de pointe dans l'aérogare. En matière de sécurité et de sûreté, seul l'Aéroport de Dakar connaît une situation satisfaisante. Du fait de l'occupation irrégulière de certains espaces aux abords de l'aéroport et du non respect de certaines normes de construction, des problèmes de nuisance et de sécurité se posent.

Le transport intérieur est limité en partie par les faibles dimensions du pays qui, combinées à la présence d'obstacles naturels, ne favorisent pas le développement d'une telle activité. Le coût relatif élevé du service par rapport au pouvoir d'achat de la population et les difficultés financières et techniques persistantes limitent les performances de Air Sénégal malgré les efforts fournis.

Le transport aérien international connaît une hausse depuis 1994 malgré le fait que son niveau reste largement en deçà de celui de 1988, (896.000 passagers en 1988 contre 779.000 en 1994). Cette situation s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- le coût des touchées à Dakar-Yoff qui demeure important si l'on intègre l'assistance au sol et si l'on tient compte de la sous-utilisation des infrastructures rendant les coûts unitaires des services aéroportuaires élevés ;
- le déséquilibre entre les volumes de fret à l'importation et à l'exportation (rapport de 1 à 4) qui rend les coûts prohibitifs pour les marchandises de faible valeur et l'absence de gare de fret périssable, donc de régulation.

2.3.2. Poste et télécommunications

Le réseau des bureaux de poste couvre l'ensemble du territoire national. Il a joué un rôle important dans la diffusion des services financiers en faveur des régions de l'intérieur : les Chèques Postaux et la Caisse Nationale d'Épargne sont encore les seules institutions financières présentes dans tous les départements. Actuellement, la poste est soumise à de multiples contraintes qui limitent son développement et sa participation à la création de la richesse nationale, parmi lesquelles, les sujétions de service public avec notamment l'obligation d'installer dans tout le territoire national des bureaux de poste. Dans le domaine des services para-bancaires de l'OPCE, on note une croissance des dépôts de 13% l'an au niveau de la CNE et l'amélioration de la situation des chèques postaux depuis deux ans. Le secteur du courrier connaît une participation plus active du secteur privé, conduisant à une nouvelle définition des rapports entre la poste et l'Etat.

Le sous-secteur Télécommunications a fait l'objet d'un investissement massif à partir de 1985/86 qui a contribué à relever de manière significative l'efficacité des services, tout en accroissant l'importance de l'infrastructure. Les télécommunications sont ainsi devenues un secteur très dynamique avec 18 milliards de F.CFA investis annuellement. Ainsi le nombre de régions administratives disposant d'un réseau téléphonique automatique est-il passé de 3 à 10, englobant la totalité des chefs lieux de départements et de sous-préfectures et les régions périphériques entièrement désenclavées grâce aux grandes réalisations de systèmes numériques assurant un quadrillage intégral des principales zones de concentration de populations. En conséquence, le nombre de lignes principales est passé de 20.000 en 1985 à 78.000 en 1995 portant ainsi la densité téléphonique (nombre de lignes pour 100 habitants) de 0,5 en 1985 à 0,90 en 1995. Enfin, les entreprises disposent depuis 1988 de services de télécommunications adaptés (SENPAC, Téléphone mobile, vidéotex...). L'importance et la fiabilité des installations ont été telles que plusieurs pays de la sous-région utilisent actuellement le réseau sénégalais dans leurs communications avec l'extérieur.

Le développement des télécentres privés et de la téléphonie rurale a été une entreprise originale qui a contribué à vulgariser l'usage du téléphone. Le sous-secteur prend une part de plus en plus importante dans la création de la richesse nationale par un accroissement de son activité : le chiffre d'affaires de la SONATEL ne cesse de s'améliorer ces dernières années et la contribution au PIB national est de 2%. En mettant en place une infrastructure de qualité au profit des opérateurs économiques, les télécommunications constituent un atout déterminant dans le développement du pays en offrant son appui au secteur de la production.

Le système de télécommunications reste cependant tributaire de nombreuses contraintes dont la plus importante est certainement le coût élevé des services, malgré la baisse au niveau mondial du prix des équipements. Plusieurs facteurs l'expliquent :

- l'importance des investissements réalisés dans un temps relativement court ;
- le poids de la fiscalité frappant les équipements et les services de la SONATEL ;
- la politique financière de la SONATEL privilégiant la constitution d'un autofinancement pour réaliser ses investissements.

A ces facteurs explicatifs du coût des services de télécommunication, s'ajoutent d'autres qui les rendent inaccessibles à un grand nombre :

- le faible développement des infrastructures dans les zones rurales : l'extension de ces infrastructures se heurte essentiellement au problème de la solvabilité du marché rural ;
- les délais et les coûts jugés excessifs pour le raccordement et la réouverture des lignes.

2.3.3. Structures d'appui au commerce intérieur

La politique de l'Etat, dès l'indépendance, visait, entre autres, un approvisionnement permanent de l'ensemble du pays en produits de toutes sortes, particulièrement en denrées de première nécessité ainsi que la promotion de l'hygiène dans le commerce de détail des produits alimentaires. C'est pourquoi, il s'était engagé très fortement dans l'activité commerciale en créant des structures étatiques chargées d'encadrer les opérateurs et même d'exercer cette fonction : la CPSP, la SONADIS et l'ONCAD sont des exemples de ce type de structure.

Cette expérience s'avérera cependant très peu concluante au regard notamment de l'inefficacité de la plupart de ces structures et du déficit financier qu'elles ont engendré. C'est pour cette raison que, progressivement, la stratégie mise en place a été revue : actuellement, seule la SONADIS continue de fonctionner. La CPSP vient d'être dissoute. La nouvelle politique de l'Etat en matière de commerce prône en effet le retrait des services publics de ce secteur au profit des opérateurs privés et la levée de tous les obstacles au libre commerce. En même temps, la politique des prix est passée du stade de réglementation administrative à celui de la liberté.

2.3.4. Financement du secteur productif

Le système bancaire sénégalais détient une liquidité oisive (estimée à 76 milliards en 1992) placée dans le marché monétaire. Les taux débiteurs appliqués demeurent encore élevés du fait notamment du poids important des arriérés accumulés et ce malgré la politique active de la BCEAO. De manière générale les compétences pour une appréciation correcte des risques encourus au moment des opérations de prêt restent faibles, notamment pour l'investissement. Il souffre par ailleurs des contraintes suivantes :

- insuffisante spécialisation des banques (crédits hôteliers et maritimes inexistant) ;
- déficience dans la collecte de l'épargne (notamment par l'assurance et le système de retraite complémentaire) ;
- conditions difficiles et complexes d'accès aux services et produits financiers;
- utilisation insuffisante du mouvement mutualiste dans le financement du secteur productif et surtout agricole.

En dépit de la mise en place de lignes de crédit (FPE, APEX...) pour suppléer les carences du système bancaire, le problème du financement de l'économie reste entier, car les banques demeurent toujours hésitantes. Après la dévaluation, la BCEAO a adopté une nouvelle disposition consistant à la fixation du taux marché monétaire à partir de l'offre et de la demande de crédit exprimée par les banques. Tout en limitant le préfinancement de l'économie par la banque centrale, ce mécanisme vise à modifier le comportement des banques commerciales en les responsabilisant davantage. Par ailleurs il y a depuis octobre 1993 la libéralisation des conditions des banques.

2.4. La recherche-développement

2.4.1. Problèmes de la recherche-développement

L'interface entre la Recherche et le Développement n'est pas toujours satisfaisante malgré l'importance des efforts consentis par l'État et les partenaires au développement. En effet, c'est pour corriger cette insuffisance que le Sénégal s'est doté d'un instrument indispensable, de rationalisation de l'utilisation des ressources et des moyens disponibles : le Potentiel Scientifique et technique (PST) dont l'objectif est de concourir à la réalisation de la politique nationale de la recherche scientifique et technique.

Cette politique visait entre autres objectifs la restructuration de l'outil de recherche pour intégrer davantage les activités sectorielles notamment agricoles, afin de mieux satisfaire les objectifs prioritaires de développement tels que :

- l'autosuffisance et la sécurité alimentaires ;
- la transformation et l'utilisation rationnelle des produits agricoles ;

- la promotion des énergies nouvelles et renouvelables ;
- la mise au point de techniques de dépistage précoce et le développement de moyens de prévention pour enrayer les principales maladies parasitaires, bactériennes, virales et mycosiques;
- le renforcement des équipements nécessaires aux nouvelles technologies (informatique, télédétection, biotechnologie etc..) ;
- l'approfondissement des connaissances sur notre société et ses valeurs pour l'insertion de toute innovation technologique dans le tissu social.

Malgré la mise en place du PST qui devait permettre de mieux définir les orientations, effectuer les arbitrages et coordonner l'ensemble des activités, le secteur de la recherche scientifique et technique ne joue pas encore son rôle de levier de développement économique et social pour plusieurs raisons dont principalement :

- l'insuffisance, voire l'absence d'internalisation systématique de la dimension internationale dans la définition et l'orientation de la politique nationale de la recherche scientifique et technique (RST) ;
- un cadre institutionnel inefficace à la coordination de la politique nationale de la recherche et des programmes et projets ;
- un cadre juridique inadapté à la vocation des centres et instituts de recherche ;
- un statut du chercheur non encore mis en oeuvre à cause de ses effets sur les finances publiques ;
- une très forte dépendance à l'égard des ressources extérieures du fait de l'absence de mécanisme interne, fiable et durable de financement du secteur de la RST;
- un équilibre fragile dans la gestion des ressources humaines (mobilité du personnel de recherche, tendance à la fixation définitive des chercheurs envoyés en formation ou en perfectionnement) ;
- un cloisonnement des structures de recherche non dotées de moyens conséquents occasionnant une dispersion des moyens et des énergies ;
- une faible valorisation de l'innovation technologique et des résultats de la recherche.

2.4.2. Etat de la valorisation et de la vulgarisation de la recherche

L'utilisation constante des résultats de la recherche dans l'appareil productif constitue un des facteurs déterminants de la capacité d'une nation à assumer son destin. Pendant vingt ans d'investigation dans les différents domaines de la recherche, le secteur a produit des résultats pouvant servir de leviers au développement économique et social de notre pays. Cependant, dans

la plupart des cas, ces résultats n'ont pas été transférés dans le secteur productif. La mise en oeuvre de la politique nationale de recherche scientifique et technique n'a pas été accompagnée par la mise en place de mécanismes de transfert indispensables permettant de passer du stade de la recherche à celui du développement. Plusieurs facteurs explicatifs permettent de mettre en évidence cette absence de proximité entre la Recherche et le Développement :

- l'adéquation des programmes de recherche aux besoins de développement n'est pas toujours satisfaisante ;
- l'accès à l'information scientifique et technique (IST) devant sous-tendre la mise en oeuvre des politiques appropriées de développement reste encore un problème majeur malgré les efforts de renforcement du parc informatique du CNDST et de développement de réseaux sectoriels ;
- le manque de structures d'intermédiation et de cadres de proximité Recherche-Développement ;
- l'insuffisance voire la faiblesse des dispositifs mis en place pour protéger des résultats de recherche (brevets ...).
- le désengagement de l'Etat et/ou le déperissement de sociétés de développement supprimant ainsi un maillon essentiel de la vulgarisation des résultats de recherche.

2.5. Le développement des régions

La situation économique des régions du Sénégal se caractérise par un faible niveau de mise en valeur et d'équipement en particulier dans des domaines comme l'agriculture et l'industrie.

Dans le domaine agricole, en plus de la faiblesse de l'équipement, les régions présentent des contraintes spécifiques :

- salinisation des terres et persistance des systèmes agraires d'auto-consommation dans le Sud ;
- dégradation des sols dans le bassin arachidier ;
- problèmes fonciers, non maîtrise du drainage et agriculture itinérante des privés dans la vallée du Fleuve Sénégal ;
- forte absorption des terres réservées aux cultures maraîchères par l'urbanisation dans les Niayes.

Cependant, la division du Sénégal en régions agroécologiques devrait permettre de promouvoir une agriculture diversifiée et prospère.

Au niveau industriel, malgré les mesures d'incitation à la décentralisation industrielle, il est observé une forte concentration dans la région de Dakar avec 290 unités contre 43 unités pour les neuf autres régions réunies. Pour ces dernières, les implantations d'usines s'expliquent essentiellement par l'exploitation ou la transformation de produits locaux (mines, arachide, poissons, bois, etc). Le choix de

la région de Dakar dans la quasi totalité des localisations d'usine s'explique par la proximité du port pour les entreprises utilisant des matières premières ou des produits semi-finis importés, ou par la présence du plus important marché de consommation du pays. Ainsi, des cinq domaines industriels créés à Dakar, Ziguinchor, Thiès, Kaolack et Saint-Louis, seule la SODIDA et dans une moindre mesure de la SODIZI (Ziguinchor) ont eu des résultats positifs.

CHAPITRE III - SITUATION DES SECTEURS SOCIAUX

La situation des secteurs sociaux est une caractéristique majeure des problèmes de développement du Sénégal. La paix, la justice, la démocratie, l'environnement et l'économie constituent les principales dimensions du développement. Les problèmes de développement sont pris ici sous l'angle des problèmes de population, en particulier les aspects sociaux, environnementaux et humains. Il est certes difficile d'isoler les problèmes de croissance de ceux du développement car l'efficacité économique est à la base du progrès.

La dynamique démographique a contribué à mettre en évidence les faiblesses structurelles de l'économie nationale et sa vulnérabilité face aux conditions climatiques et aux contraintes extérieures. Confrontée à une compétition internationale de plus en plus rude et à un tissu industriel incapable d'infléchir les mauvaises performances du secteur agricole, la politique en matière de couverture des besoins sociaux n'a pu inverser la tendance persistante à la détérioration des conditions de vie des populations.

Le rétablissement des équilibres macro-économiques, grâce à la mise en oeuvre des politiques d'ajustement, risque d'être fragile en raison d'une demande sociale de plus en plus forte résultant de la dynamique démographique dont l'infléchissement s'inscrit dans le long terme. Par conséquent, les demandes en matière d'alimentation et de nutrition, d'accès à l'eau potable, de santé, d'habitat, d'éducation vont continuer à peser sur les ressources nationales, notamment celles de l'Etat et nécessitent des solutions urgentes afin d'inverser rapidement la tendance. Or, les efforts requis en matière d'infrastructures et de recrutement de personnels se heurtent aux contraintes budgétaires.

3.1. La Santé et l'Action Sociale

Le Sénégal a adopté en 1989 une Politique Nationale de Santé (PNS) basée sur la stratégie des soins de santé primaires. Cette stratégie vise notamment l'amélioration de la couverture sanitaire particulièrement en zone rurale et suburbaine, le développement d'actions préventives et éducatives et la maîtrise de la variable démographique.

3.1.1. Santé publique

Le système de santé se présente sous forme de pyramide. A la base, les structures communautaires rurales (maternités villageoises et cases de santé) et les postes de santé, en milieu urbain dispensent des soins primaires. Ils sont supervisés par les 45 districts sanitaires créés en 1990 et devenus les unités opérationnelles à la place des circonscriptions médicales. Chaque district s'appuie sur, au moins, un centre de santé.

Au niveau intermédiaire, se trouvent les 10 hôpitaux régionaux et au sommet, les 7 hôpitaux nationaux qui dispensent des soins spécialisés ainsi que les institutions et services nationaux. A cela, s'ajoutent les 38 centres de promotion et de réinsertion sociale (CPRS), les structures médico-sociales relevant d'autres ministères et les structures du secteur privé.

La couverture sanitaire s'est dégradée pendant la dernière décennie. On est passé de 404.818 habitants par hôpital en 1983 à 465.510 en 1993. Durant cette dernière année, 152.135

personnes s'adressaient à un centre de santé contre 146.423 cinq ans plus tôt, soit plus de trois fois la norme préconisée par l'OMS. Seules les couvertures par poste de santé (1 pour 11.083 habitants en 1993) et par sage-femme (1 pour 5.190 femmes de 15 à 49 ans et enfants de 0 à 4 ans) se rapprochent des ratios recommandés par l'OMS (1 pour 10.000 et 1 pour 5.000 respectivement). Quant au nombre d'habitants par médecin, il est encore à 13.550, assez loin de la norme de l'OMS, même s'il a connu une baisse de près de 20 % entre les deux années de référence. 1988 et 1993. Le rayon d'action moyen, qui renseigne sur l'accessibilité théorique d'un poste de santé, est de 9,3 km pour l'ensemble du pays avec de grandes disparités régionales, passant de 1,5 km à Dakar, à 15,5 km dans la région de Tambacounda.

La couverture par les CPRS est la plus déficitaire. Elle s'établit, en 1995, à un pour 219.657 habitants, soit plus de sept fois la norme définie par le Ministère de la Santé à savoir un centre pour 30.000 habitants.

Ces chiffres cachent aussi une répartition très inégale des infrastructures et des ressources humaines entre les différentes régions. L'essentiel des hôpitaux (12 sur 17) est concentré dans les régions de Dakar (7), Saint-Louis (3) et Thiès (2), alors que les régions de Fatick et Kolda n'en disposent pas. De même, pendant que Dakar offrait un médecin pour 4.372 habitants en 1993, il n'y en avait qu'un pour 74.684 à Kolda pour la même année.

Pour son financement, le secteur de la santé compte avant tout sur l'Etat. Or, la part du budget national qui lui est consacrée n'avait cessé de se dégrader, passant de 9% au début des années 70 à un peu plus de 5 % au début de la décennie 90. Mais le Gouvernement a décidé, sur les recommandations de l'OMS, d'augmenter la part de la santé dans le budget national de 0.5% par an pour atteindre les 9%. Ainsi en 1995, le budget du MSAS s'élevait à près de 17 milliards, soit 6.5% du budget national. La part des collectivités locales dans le financement de la santé devrait être de 8% du budget des communautés rurales et de 9 % pour les communes urbaines. Les comités de santé mobilisent entre 400 et 600 millions de francs CFA par an, montant excluant le recouvrement des coûts des médicaments. Par ailleurs près de 255 ONG contribuent, à côté du secteur privé et des populations, au financement des investissements dans le secteur de la santé. Leur diversité et leur forme d'intervention ne permettent pas une estimation des coûts. En tout état de cause, les infrastructures et les ressources humaines et financières n'ont pas suivi le rythme de croissance de la population. Les déficits se sont, par conséquent, aggravés dans la plupart des cas et les structures socio-sanitaires subissent une forte pression ayant comme conséquences :

- la dégradation rapide des infrastructures, déjà peu équipées et assez vétustes alors que les services de maintenance sont peu fonctionnels ;
- une charge de travail élevée pour un personnel insuffisant et mal réparti ;
- le non respect de la pyramide sanitaire, d'où un engorgement des structures de dernier recours ;
- le rejet de la plupart des demandes de secours adressées à l'Action sociale alors que les politiques d'ajustement pèsent lourdement sur les revenus des ménages.

Ainsi, la qualité des services offerts est fortement amoindrie et la plupart des besoins primaires des populations en matière de santé ne sont pas satisfaits. Les contre-performances se ressentent également au niveau de l'offre des services sanitaires.

Le taux de mortalité au Sénégal est de 18 pour mille. En 1993, sur les 15 premières causes de morbidité, le paludisme est responsable de 29,6 % des cas, les parasitoses de 9,5 %, les affections de la peau de 6 % et les affections respiratoires de 4,7 %. Les maladies parasitaires et infectieuses restent encore parmi les principales causes de morbidité du fait des moyens limités des programmes de lutte contre ces maladies. Il est à noter avec satisfaction les progrès accomplis dans la lutte contre le ver de Guinée. Le Programme Elargi de Vaccination (PEV) n'a pas atteint son objectif de vacciner tous les enfants de 0 à 5 ans avant fin 1991 contre les 7 maladies que sont la tuberculose, la fièvre jaune, la rougeole, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite. Il a même été noté une recrudescence des maladies cibles du PEV après la réduction observée entre 1985 et 1990.

Les taux de mortalité des enfants demeurent encore élevés. Ils s'établissent à 68 pour 1.000 pour la mortalité infantile et à 131,4 pour 1.000 pour la mortalité infanto-juvénile. Leur situation nutritionnelle reste également précaire : 22% souffrent de malnutrition chronique et 8% de la forme sévère de cette affection. La malnutrition aiguë touche près de 9% des enfants de 0 à 5 ans, alors que l'Avitaminose A, les troubles dus à la carence en iode demeurent des préoccupations essentielles en santé publique. Les maladies diarrhéiques, le paludisme et les maladies infantiles continuent d'affecter les enfants et sont les principales causes de la mortalité entre 0 et 5 ans alors qu'elles peuvent être facilement prévenues par l'hygiène, l'allaitement maternel et l'immunisation.

La santé maternelle est préoccupante surtout au regard des grossesses rapprochées, précoces, nombreuses ou tardives. Une mortalité élevée (510 décès pour 100.000 naissances vivantes), des problèmes nutritionnels fréquents et un faible recours à la contraception moderne la caractérisent. La santé maternelle et infantile fait l'objet d'une attention particulière dans la politique sanitaire (1989) et dans la Déclaration de Politique de Population (1988). La maternité est la cause principale de la mortalité maternelle et infantile. Les femmes ont, en outre, à côté des problèmes de santé liés à leur maternité, ceux liés au cancer, aux MST/Sida, aux infections, au diabète et aux maladies cardio-vasculaires.

3.1.2. Santé privée

Les activités de santé privée sont essentiellement concentrées dans la région de Dakar et sont structurées en trois volets :

- un volet commercial composé d'hôpitaux, de cabinets médicaux et dentaires, de cliniques, d'officines de pharmacie et d'infirmeries ;
- un volet non lucratif comprenant un hôpital et des postes de santé catholiques, un dispensaire d'ophtalmologie, des infirmeries et des cabinets d'entreprises et des services sociaux ;
- la médecine traditionnelle, dont il faut souligner le rôle important notamment en milieux rural et péri-urbain.

En 1994, l'effectif du personnel employé par le secteur privé comprenait 353 médecins, dont 207 généralistes, 13 pédiatres et 129 spécialistes, et 98 prestataires de soins de santé primaires.

3.1.3. Politique du médicament

L'objectif majeur de la politique dans ce domaine est de rendre les médicaments financièrement et géographiquement accessibles à toutes les couches de la population. La mise en oeuvre de cette politique n'a été effective qu'en 1990/91 dans le cadre de la préparation du PDRH1 et de l'Initiative de Bamako. Les médicaments essentiels sont définis comme étant " les médicaments destinés aux affections les plus courantes, les plus efficaces, les moins dangereux et les plus accessibles ".

La fabrication industrielle des médicaments ne concerne actuellement que le secteur privé ou semi-privé et trois unités opérationnelles : SIPOA, PARKE-DAVIS, VALDAFRIQUE. L'approvisionnement et la distribution en gros sont partagés entre trois grossistes privés (LABOREX, SODIPHARM, COPHASE) et un public Pharmacie Nationale d'Approvisionnement (PNA). La distribution au détail est assurée par les officines de pharmacie (près de 200), les dépôts de médicaments privés (plus de 200) et les dépôts communautaires désormais fonctionnels dans la plupart des structures sanitaires publiques.

A cause des protections qui entourent la distribution et la production des médicaments, et compte tenu de la faiblesse du pouvoir d'achat des populations, il se développe un marché informel de médicaments de qualité très douteuse et un recours de plus en plus fréquent à la médecine traditionnelle surtout après la dévaluation du franc CFA.

Pour faciliter l'accès aux médicaments à la suite de la dévaluation, les pouvoirs publics ont limité la progression des prix et ont mis sur le marché des médicaments dits génériques peu coûteux et délivrés en fonction des besoins.

3.2. L'Education et la Formation

Le renforcement des compétences dans un pays est fonction de l'importance accordée à l'ensemble éducation-formation. Son influence positive sur l'efficacité économique, la nutrition, l'hygiène et partant sur la capacité productive des individus ne fait plus aucun doute. L'enseignement primaire est à la base de la productivité agricole, il est à l'origine du dynamisme entrepreneurial de certains acteurs de l'informel comme il est déterminant dans le rendement de l'apprentissage et des enseignements moyen et secondaire.

La crise économique et financière, qui sévit depuis les années 80, a entravé le développement de l'éducation. Il y a eu une forte détérioration des infrastructures et équipements scolaires et la qualité de l'enseignement s'est fortement dépréciée.

La réalisation des objectifs en matière de politique éducative se heurte, entre autres difficultés, à la pression démographique. En effet, le nombre d'enfants de moins de 15 ans a connu une augmentation de 4% en moyenne annuelle entre 1976 et 1988, et dans la même

période, le rythme d'accroissement de la population scolarisable a été de 4,2 %. Selon une projection de la population scolarisable, on devrait avoir, en l'an 2001, 1.919.342 élèves.

Cet accroissement rapide et massif a entraîné un déséquilibre, chaque jour plus accentué, entre la demande et l'offre en matière d'éducation. L'impact de la poussée démographique sur le système se traduit surtout par :

- la baisse du taux de scolarisation qui, malgré les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires pour la construction de nouvelles classes, passe de 58,5% en 1988 à 54,3% en 1993 ;

- les classes pléthoriques qui dépassent de loin les normes d'effectifs situées aux environs de 60 élèves pour l'élémentaire et de 46 à 50 pour le moyen secondaire: dans certaines zones, surtout urbaines, les effectifs avoisinent 100 élèves, ce qui entraîne une altération de la qualité de l'enseignement ;

- un fort taux de déperdition scolaire, surtout dans les classes de rupture (CM2, 3^e, terminales).

Enfin, les sortants de l'école réussissent difficilement à s'insérer dans la vie active. Et depuis plusieurs années, le chômage ne cesse de gagner les diplômés de l'enseignement supérieur. D'une façon générale, l'efficacité de l'éducation est faible à tous les niveaux avec des déperditions scolaires très élevées.

L'accès accru des femmes à l'éducation traduit les efforts louables déployés par les autorités dans l'amélioration de leurs conditions. Après une année de sensibilisation pour la scolarisation des filles, des résultats probants commencent à se faire sentir. Toutefois, force est de constater que les progrès réalisés doivent être nuancés. En effet, un taux de 82 % d'analphabétisme féminin est enregistré. Ce taux traduit la situation des jeunes filles scolarisables (7-12 ans), puisque 41 % d'entre elles seulement fréquentent l'école contre 68 % pour les garçons. Il faut noter que plus le niveau d'enseignement est élevé, plus la proportion de la population féminine est faible.

3.2.1. Education Préscolaire

L'éducation préscolaire est facultative. Elle est destinée aux enfants de 3 à 5 ans et existe essentiellement dans les agglomérations urbaines. De 1991/92 à 1993/94, le nombre d'établissements dans l'éducation préscolaire est passé de 173 à 196 et les effectifs de 10.222 à 17.305 élèves.

Le dynamisme du préscolaire est dû aux efforts consentis par l'Etat, les collectivités locales, l'église chrétienne et l'initiative privée qui, actuellement gèrent la quasi-totalité des écoles maternelles.

Malgré son dynamisme, l'éducation préscolaire est confrontée à un certain nombre de contraintes qui, à long terme, risquent de compromettre son développement :

- le dysfonctionnement entre le préscolaire utilisant les langues nationales et l'élémentaire dont le médium d'apprentissage est le français ;

- des risques de marginalisation des zones rurales où il n'existe pratiquement pas d'écoles maternelles. ce qui, à terme, pourrait compromettre la démocratisation du système scolaire.

3.2.2. Enseignement élémentaire

C'est certainement le sous-secteur le plus sensible de l'éducation et celui pour lequel ont été proposées le plus de solutions originales visant à accroître l'efficacité des ressources budgétaires en faible augmentation face à une population scolarisable en croissance continue. Durant l'année 1991- 1992, il y avait au Sénégal 2.432 écoles élémentaires pour 725.496 élèves dont 307.353 filles, soit 42,36 %.

En 1994/95, l'enseignement élémentaire a fonctionné avec 11.556 classes dont 2.332 classes à double flux qui ont accueilli 33 % de la population scolarisable. Par ailleurs, pour pallier le déficit, il y avait 319 classes multigrades. Malgré ces efforts, 804 classes ont été fermées, faute de maîtres ou gelées faute d'effectifs ou d'infrastructures. Au regard de la forte croissance de la demande annuelle d'éducation estimée à 4,4 % pour les enfants de 7 à 12 ans, la situation de l'école élémentaire reste très préoccupante. Dans ces conditions, le taux net de scolarisation (45,2 % en 1993- 1994) ne peut être maintenu que si la croissance de la population scolarisée est au moins égale à celle de la population scolarisable.

Sous l'effet de la pression démographique, de la rareté des ressources et des troubles scolaires, il a été enregistré une régression du taux brut de scolarisation qui est passé de 57,3 % en 1988/1989 à 54,4 % en 1993/1994, soit une chute spectaculaire de trois points sur une période de cinq ans. Dans le même temps, le taux brut de scolarisation des filles a également régressé, passant de 47,2 % à 45,9 %. Les classes à double flux (CDF) ont certes permis d'augmenter le nombre d'enfants scolarisés dans les zones à forte concentration démographique et d'économiser le recrutement de 885 maîtres, 6,3 % des dépenses de personnel et 6,0% des dépenses publiques de l'enseignement élémentaire, mais le bilan de cette expérience appelle d'importantes améliorations en faveur de ce type d'éducation.

3.2.3. Enseignement moyen secondaire

Pour l'année 1993/1994, les effectifs de l'Enseignement Secondaire Technique public et privé étaient de 6 513 élèves, avec une inégalité importante au niveau des sexes. L'enseignement moyen secondaire comptait 146 collèges et 33 lycées. De 1988 à 1994, le taux brut global de l'enseignement moyen est passé de 20,9 % à 21%. Le taux brut de filles scolarisées est passé dans la même période de 13,7 % à 15,1 %. Pour l'ensemble, de 1988 à 1993, le taux d'accroissement moyen de la population 13-16 ans était de 2,3 %.

3.2.4. Enseignement supérieur

Les effectifs de l'enseignement supérieur ont connu un accroissement rapide passant de 1.012 étudiants en 1960 à 20.570 étudiants en 1992 (dont 4.991 filles) et 21.722 étudiants en 1992/1993 pour une capacité d'accueil estimée à 10 000 étudiants. Au départ, l'Université était conçue pour accueillir 3.500 étudiants. Une deuxième université a été ouverte en octobre 1990 à Saint-Louis avec un effectif de 600 étudiants. En 1994, l'Université de Saint-Louis comptait 1.822 étudiants.

L'augmentation du nombre d'enseignants (661 en 1992 avec un taux d'africanisation de 91%) ne permet toutefois pas d'assurer de façon satisfaisante l'encadrement des étudiants dont les effectifs pléthoriques ont entraîné une baisse du taux d'encadrement. Le ratio étudiants/professeurs varie suivant les facultés : il était en 1990/91 de 48/1 à la faculté de droit et sciences économiques, 18/1 à la faculté des sciences, 14/1 à la faculté de médecine et de pharmacie et 4/1 à l'Ecole Nationale Supérieure Universitaire de Technologie. La capacité d'accueil du système universitaire est donc largement saturée, surtout à l'Université de Dakar.

Cependant, le secteur privé commence à s'investir de plus en plus dans l'enseignement supérieur.

3.2.5. Alphabétisation

L'analphabétisme atteint 82 % des femmes de plus de 15 ans et 62,6 % des hommes. Ce taux d'analphabétisme est préoccupant car il limite l'aptitude au développement. L'analphabétisme élevé des femmes est d'autant plus grave que ce groupe joue un rôle de premier plan dans la vie socio-économique.

L'éducation non formelle se caractérise aujourd'hui par diverses filières (des classes d'alphabétisation en milieu urbain et rural pour les femmes, les hommes et les adolescents, des écoles communautaires de base et l'instruction coranique dispensée dans les "daaras"). Cependant, malgré la diversification des filières d'éducation non formelle, le secteur enregistre encore quelques faiblesses qui se résument entre autres à :

- l'insuffisance des capacités de planification, coordination et suivi des structures chargées d'organiser et de gérer la politique du "faire-faire" ;
- la difficulté à collecter des données fiables sur le développement du secteur ;
- la modicité des moyens alloués à l'alphabétisation dans le budget de l'Etat.

Cependant, deux grands projets sont mis en oeuvre dans le secteur avec le concours de l'ACDI et de la Banque Mondiale en vue de pallier l'insuffisance des ressources financières publiques.

3.2.6. Enseignement technique et formation professionnelle (ETFP)

Au Sénégal des efforts importants ont été développés dans la création de structures d'ETFP en vue de dispenser une formation de qualité dans diverses filières.

Le secteur comptait en 1994/95 153 centres de formation et 6 lycées techniques. Les effectifs publics et privés s'élevaient à 11.745 pour la formation professionnelle et 6.573 pour l'Enseignement Technique. Ces effectifs, représentant 1,7% du système éducatif, sont faibles par rapport à la demande de formation croissante.

Le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est aussi confronté à des faiblesses liées essentiellement à l'instabilité de la tutelle, à la répartition géographique de l'offre de formation, à la forme actuelle de l'apprentissage et aux moyens limités compte tenu des coûts de formation très élevés.

3.2.7. Education spécialisée

Elle a été introduite au Sénégal en 1974 pour les handicapés visuels grâce à l'appui de l'American Foundation for Overseas Blind (FAOB). Il y a également le centre verbo-tonal créé en 1980 qui est un établissement de rééducation des enfants handicapés auditifs.

3.2.8 Problèmes et perspectives du secteur

Au regard des besoins de ce secteur, les ressources paraissent très limitées, vue les contraintes financières actuelles de l'Etat qui est le principal bailleur de fonds de l'éducation et de la formation. En effet, la part du budget national consacrée à l'Education a progressivement diminué ces dernières années : 36% en 1991/92, 28% en 1995. De même, la part allouée à l'enseignement élémentaire n'a cessé de décroître : 49,1% du budget de l'Education en 1985/86, 34,8% en 1991/92.

Les diverses réformes entreprises dans l'enseignement n'ont pas toujours atteint les objectifs fixés, bien que le Sénégal dispose d'une solide tradition de partenariat aussi bien au niveau interne qu'externe. Des ONG, des privés et des communautés de base interviennent sous différentes formes dans les actions d'éducation, d'alphabétisation et de formation professionnelle. De même, les partenaires au développement continuent à appuyer le Sénégal dans ces domaines.

Une autre caractéristique du secteur réside dans le fait que les Etats Généraux de l'Education et de la Formation ont balisé le chemin à suivre pour sortir l'école de sa crise actuelle. L'application des conclusions de la Concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur (CNES) en 1994 a permis la pacification et la rationalisation du sous-secteur de l'Université. Mieux, il y a une prise de conscience que l'école n'est plus l'affaire de l'Etat tout seul. Le développement des établissements privés en témoigne, car ils contribuent fortement à l'effort du développement de l'enseignement à tous les niveaux.

L'inadéquation entre la formation et les capacités d'absorption du secteur économique remet en cause la crédibilité même du système éducatif. En formant des cadres qui trouvent difficilement du travail, le secteur de l'Education apparaît de plus en plus comme un système

improductif. Cette perception ignore l'incidence de l'éducation et de la formation sur la productivité du capital humain, facteur décisif dans le processus de développement.

3.3. La recherche scientifique et technique

La mondialisation de l'économie et l'émergence des pôles sous-régionaux de développement constituent un enjeu de taille qui va régenter le fonctionnement du système économique et financier dans son ensemble. Elles imposeront surtout aux pays en développement, africains en particulier, des mutations dans les façons de concevoir leur devenir (ouverture sur le reste du monde) et dans la façon de mettre en place les structures nécessaires à leur adaptation au contexte actuel. Le secteur de la Recherche Scientifique et Technique doit jouer un rôle essentiel dans ce schéma.

L'accélération du processus de globalisation de l'économie mondiale s'appuie sur la facilité d'accès aux méga-réseaux scientifiques et de communication modernes. Le développement de réseaux mondiaux de communication est un facteur déterminant dans la promotion du secteur de la Recherche Scientifique et Technique. Il offre un champ de coopération et d'échanges sans précédent entre chercheurs à l'échelle internationale.

Au Sénégal, l'accès à l'Information Scientifique et Technique pour la mise en œuvre de politiques appropriées de développement reste encore un problème majeur. Le cloisonnement des activités de recherches sectorielles, l'insuffisance de la connexion aux réseaux de communication (réseaux sous-régionaux, régionaux et internationaux) et aux réseaux de recherche d'échelle internationale constituent des freins à l'efficacité de la recherche - développement.

En effet, une connaissance et une maîtrise parfaite du contexte politique, économique, social et culturel, mais aussi de l'environnement international, dans lequel évoluent les économies, ne sauraient être effectives en l'absence d'une approche globale des problèmes du développement. Et c'est à l'information scientifique et technique qu'il revient, au plan économique, d'éclairer les choix et les options aptes à favoriser un développement harmonieux, soutenu et durable.

Des réflexions sur les dispositions pratiques à prendre sont en cours surtout au niveau du Centre National de Documentation Scientifique et Technique (CNDST). Elles doivent permettre au Sénégal d'entrer dans l'ère des autoroutes de l'information.

3.3.1. Cadres institutionnel et juridique de la recherche

La recherche est encore financée pour 68% par les ressources extérieures. Le reliquat est mobilisé principalement auprès de l'Etat à travers les dotations budgétaires allouées aux centres et instituts de recherches. Les mécanismes d'optimisation des ressources internes et de stimulation de la participation du secteur privé, surtout des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, ne sont pas suffisamment explorés et exploités.

L'absence d'un mécanisme de coordination des activités de la recherche scientifique et technologique limite l'efficacité des affectations budgétaires et ne permet pas une participation effective au développement de la recherche appliquée.

La création de structures spécifiques de financement de la recherche à l'image de la fondation du FIRST ou d'autres fonds (le fonds minier) orientés vers des secteurs bien déterminés s'est révélée peu satisfaisante. Ce qui n'a pas permis au secteur de la recherche d'exploiter les opportunités d'autofinancement.

Le recours à la coopération bilatérale et multilatérale a été jusqu'ici la solution privilégiée en matière de financement de la recherche. Toutefois, les conditionnalités liées à l'utilisation des ressources extérieures et la gestion encore perfectible de la politique de coopération ont introduit des biais dans l'orientation de la politique nationale de la recherche scientifique et technique dans les programmes et projets.

3.3.2 Etat des recherches sectorielles

Plusieurs domaines de recherche sont couverts par les activités scientifiques et technologiques. Ce sont :

- les recherches agricoles (agronomie, foresterie, productions animales et halieutiques) avec l'ISRA, la DEFCCS, le laboratoire vétérinaire de Hann et le CRODT;
- les recherches agro-industrielles avec l'I.T.A structure de référence collaborant avec l'ORSTOM, l'ENSUT et l'ORANA ;
- les recherches médicales et pharmaceutiques avec l'UCAD, les instituts et centres de recherche spécialisés, les laboratoires etc. ;
- les recherches énergétiques et technologiques, sur le solaire, le nucléaire, la biotechnologie,
- l'informatique, les mathématiques et les sciences physiques, la télédétection et les bâtiments et travaux publics ;
- les recherches en sciences sociales et humaines et les recherches géologiques, minières et pétrolières.

Le Sénégal s'investit dans plusieurs domaines de recherche malgré l'insuffisance des moyens disponibles. Cette politique a permis d'obtenir des résultats dans bien des domaines. C'est ainsi que :

- au plan de la recherche variétale, des résultats concrets ont été obtenus dans l'accroissement des rendements, l'adaptation des techniques culturales ;

- en recherche animale, la mise au point de vaccins a permis l'élimination de certaines maladies endémiques ;

- en recherche forestière, une meilleure connaissance des écosystèmes et l'identification d'espèces performantes ont permis par des actions de reboisement, le développement de techniques participatives d'aménagement des terroirs villageois ;

- en recherche agro-industrielle, l'ITA a entrepris de nombreuses activités de valorisation des ressources agro-alimentaires nationales et mis au point des techniques appropriées de conservation, d'analyse et de contrôle de qualité des aliments;

- en recherche médicale et pharmaceutique, la mise au point de vaccins contre l'hépatite B et la lèpre, la valorisation des produits locaux utilisés en médecine traditionnelle et la contribution à la découverte d'une variante de HIV 1 responsable du SIDA peuvent être citées;

- en recherche énergétique et technologique, des acquis sont notés dans plusieurs domaines:

. l'accroissement du parc d'installation en énergies nouvelle et renouvelable, l'électrification rurale, le développement d'une capacité d'appropriation des techniques et technologies,

. l'application des méthodes de la physique dans l'agriculture, la santé et l'hydrologie et l'évaluation d'emploi des radio-isotopes dans les secteurs testés,

. le développement de la biotechnologie dans l'agriculture et la foresterie,

. la valorisation des matériaux locaux dans le bâtiment, le développement de nouveaux systèmes de construction de blocs, l'amélioration du confort thermique et du système d'ouverture,

. la découverte d'indices de minéralisation (or, fer), la production de gaz.

Cependant, l'absence d'un cadre cohérent traduisant les orientations prioritaires en matière de recherche scientifique et technique, la dispersion des moyens et des énergies sont aujourd'hui durement ressenties par les institutions et centres de recherche nationaux chargés d'exécuter des programmes.

Parmi les contraintes auxquelles les différents domaines de recherches restent confrontés, on peut citer :

- l'inadaptation des statuts juridiques des établissements et du personnel ;
- l'insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines ;
- l'isolement des chercheurs par l'absence d'une approche transversale ;
- le faible niveau d'utilisation des résultats de recherche dans l'appareil productif du fait de l'absence de structures d'intermédiation entre la recherche et le développement pour leur véritable appropriation par les utilisateurs potentiels (industriels, autres opérateurs économiques).

3.4. L'Habitat et l'urbanisme

Les villes se développent sous les effets combinés de leur propre croissance démographique et de l'exode des populations rurales. Cela induit un déséquilibre régional plus aigu entre la région de Dakar (longtemps privilégiée par les investissements publics et privés) et le reste du pays.

L'armature urbaine sénégalaise est dominée par la région de Dakar (1,8 million) dont l'hypertrophie pose un réel problème. Aujourd'hui, un sénégalais sur deux est urbain et un urbain sur deux est dakarois. Cette tendance risque de s'amplifier.

Le second niveau de la hiérarchie urbaine est représenté par les capitales régionales dont aucune ne totalise 200 000 habitants. A cela, s'ajoutent 35 agglomérations urbaines (villes et communes), les chefs-lieux d'arrondissement, et autres gros villages de plus en plus complexes.

Dans le domaine de l'habitat, alors que l'ensemble de l'offre se chiffre à quelques 6.500 logements/an, la demande est de 25.000 unités/an. En matière de parcelles, l'offre est de 12 000 unités là où la demande avoisine les 60 000 unités.

3.5. Le sport et les activités culturelles

Le sport collectif ou individuel est largement pratiqué. Malgré les efforts notables qui ont été déployés pour développer ce sous-secteur, notamment en matière d'infrastructures sportives et socio-éducatives, les résultats demeurent insuffisants et cela s'explique en partie par :

- l'insuffisance des moyens affectés aux activités de Jeunesse et Sports ; le Budget du ministère de la Jeunesse et des Sports fait moins de 1 % du budget national ;
- une dépendance trop forte vis-à-vis des ressources de l'Etat (comme les autres secteurs sociaux du reste) ;
- l'insuffisance des infrastructures et équipements de base , notamment au niveau de l'action socio-éducative et la faiblesse de la maintenance entraînant leur dégradation prématurée ;
- le manque de coordination entre les structures impliquées dans les activités de jeunesse et sports et l'inexistence de textes d'application de la charte des sports. En dépit de ces contraintes, la gamme des sports pratiqués s'élargit et des performances individuelles et collectives appréciables sont obtenues.

Beaucoup de réalisations ont été faites dans le domaine culturel. Il faut cependant souligner que ces dix dernières années ont été marquées par une certaine régression. En effet, les contraintes de l'ajustement structurel ont lourdement pesé sur le secteur de la culture, remettant en cause le rôle prépondérant de l'Etat. Ainsi, il est apparu que la formation de cadres culturels, le soutien à la création, la diffusion, la conservation et la protection du patrimoine ont souffert de la rareté des ressources. Une des conséquences de cet état de fait est la forte déliquescence des infrastructures culturelles. Il importe cependant de noter les résultats appréciables acquis dans le domaine de la musique, de la sculpture, de la danse et des manifestations culturelles régionales ou nationales.

3.6. L'Emploi

Sur la base des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), de l'Enquête sur les Priorités (ESP) et de l'Enquête sur l'Emploi à Dakar, le taux de chômage peut être estimé à 10,3 % au Sénégal. En milieu urbain, le taux de chômage est très élevé et atteint 40 % de la tranche d'âge 20 - 34 ans. Le chômage est faible en milieu rural, il s'y pose plutôt un problème de saisonnalité de l'activité.

L'emploi dans le secteur moderne a évolué de façon continue jusqu'en 1991. L'effectif est passé de 80 000 actifs en 1960 à 200 000 en 1991 (la Fonction publique représente 31 %). L'emploi dans la fonction publique a légèrement diminué. Sa baisse s'explique par la mise en place depuis 1988 d'un programme de départs volontaires et la limitation du recrutement de fonctionnaires.

La capacité de création d'emplois du secteur informel paraît plus importante que celle du secteur moderne. En effet, pendant que le secteur moderne enregistre des taux de croissance faibles, le secteur informel a connu un taux de croissance annuel de 4,3 % entre 1980 et 1991. L'emploi total dans le secteur informel est estimé en 1991 à 630 000 emplois dont 45 % dans la région de Dakar. La part du nombre d'actifs du secteur informel dans la population active est passée de 18 % en 1980 à 24,4 % en 1991. Ce secteur a développé une forme d'économie "populaire" à travers des activités d'intermédiation et de services pour les besoins de la population. Il est devenu incontournable par ses apports à l'économie nationale (épargne, investissement, production, création d'emplois et de revenus, satisfaction des besoins primaires des populations). Mais l'afflux massif de la main d'oeuvre d'origine rurale et urbaine (diplômés chômeurs et jeunes dont les enfants quittant le système scolaire) renforce les tensions sur le marché de l'emploi.

La détérioration de la situation de l'emploi dans le secteur moderne public et surtout privé a agi négativement sur le système national de protection sociale jusqu'à présent dominé par les régimes de la Caisse de Sécurité Sociale et de l'IPRES, ainsi que sur les ressources des institutions de prévoyance retraite (FNR, IPRES) et de maladies (IPM).

Avec la montée du chômage au début des années 80, le Gouvernement du Sénégal avait adopté une politique de relance de l'emploi. Sur le plan institutionnel, beaucoup de structures ont été mises en place certaines pour la promotion de l'emploi productif tels la Délégation à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi (DIRE), le Fonds National pour l'Emploi (FNE), la Cellule d'Appui à la Promotion de l'Emploi (CAPE), le Groupe Opérationnel Permanent d'Etudes et de Concertation (GOPEC) et d'autres pour le traitement des effectifs telle l'AGETIP.

Pendant la période d'ajustement (1980-1992), les politiques mises en oeuvre étaient plutôt des programmes ad hoc pour gérer des problèmes conjoncturels d'emploi : ce fut les cas pour les titulaires d'un diplôme de maîtrise chômeurs, pour les rapatriés de Mauritanie et pour les travailleurs licenciés.

Plusieurs outils ont été mis en place pour matérialiser les décisions du gouvernement mais toutes ces actions n'ont pu générer un nombre suffisant d'emplois par rapport à la demande. Plusieurs facteurs expliquent de tels résultats :

- l'instabilité et la faiblesse institutionnelle des structures chargées de l'emploi ;
- le manque d'implication des bénéficiaires dans les actions entreprises ;
- l'insuffisance des ressources destinées au financement de la promotion de l'emploi ;
- les résultats mitigés des programmes d'ajustement structurels notamment en terme de relance ;

3.7. L'environnement et le cadre de vie

Une population en expansion et des mouvements naturels et migratoires très accentués et mal maîtrisés ont contribué en grande partie au renforcement des grands déséquilibres sociaux et à l'accentuation de la pauvreté.

En milieu urbain, la densification des villes et la paupérisation de larges couches de la population urbaine ont eu des effets négatifs sur l'environnement et l'aménagement adéquat du cadre de vie. Les distorsions émanant d'une forte demande en biens et services, par rapport à l'offre modeste, ont entraîné un dépassement des capacités de charge des infrastructures et l'occupation anarchique des zones non aedificandi.

La croissance urbaine n'a pas été accompagnée par des programmes conséquents d'équipements des villes. En 1991, le niveau d'accès aux services de base est resté faible avec seulement 33 % de ménages branchés aux réseaux d'adduction d'eau, 58% utilisant l'électricité et 52 % des ménages occupant des logements qui ne leur appartiennent pas.

La pression démographique crée des problèmes de gestion des ordures ménagères, de pollution par les eaux usées domestiques et industrielles, d'assainissement et d'approvisionnement en eau. Cette situation expose les populations à des risques sanitaires. En milieu rural, les problèmes induits par la croissance démographique sur le cadre de vie et l'environnement sont généralement posés en termes de pression sur les ressources naturelles. Ainsi, l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles (déforestation, surpâturage) a entraîné une perte au niveau du potentiel environnemental (perte de la diversité biologique, abaissement des nappes, raréfaction des ressources halieutiques, etc).

L'assainissement en milieu rural est caractérisé par la pollution des nappes phréatiques par les latrines et l'absence d'un système approprié d'évacuation des effluents (eaux usées agricoles et domestiques, déchets). En 1991, environ 2/3 des ménages ruraux ne disposaient d'aucun système d'assainissement contre seulement 15% pour les ménages urbains. Ce secteur n'a pas bénéficié d'investissements consistants de la part de l'Etat. Seules cinq villes disposent de systèmes d'égouts et d'évacuation des eaux usées, avec des taux de branchement compris entre 2 et 36%. En ce qui concerne l'eau potable, le taux de branchement individuel concerne seulement le tiers des ménages. Le reste s'approvisionne au système de bornes fontaines des villes, dans des puits et autres points d'eau disponibles en milieu rural.

La croissance forte de la population, certaines actions de développement comme les aménagements et la paupérisation graduelle de larges couches sociales imposent des contraintes de plus en plus lourdes aux écosystèmes. Ces processus interactifs ont des incidences néfastes sur l'utilisation des ressources naturelles. La relation entre la pauvreté et la dégradation

des écosystèmes entretient un cercle vicieux dont les manifestations se révèlent désastreuses à la fois pour l'homme et la nature. Dans cette logique, les déshérités s'imposent paradoxalement à la fois comme les agents directs principaux et les victimes premières de la dégradation. Ainsi, assaillies par des difficultés sans cesse croissantes, les populations pauvres ont développé des stratégies de survie qui, pour la plupart, se traduisent par des pressions encore plus intenses sur les écosystèmes et les ressources naturelles.

3.8. La Situation des groupes cibles

La vulnérabilité aux conséquences de la crise varie selon les différentes couches sociales de la population. Les femmes, les jeunes et les personnes du troisième âge constituent les groupes cibles pour lesquels une analyse spécifique des besoins doit être effectuée. Cette analyse doit d'abord s'appuyer sur une bonne connaissance de la cellule familiale.

La famille : Selon l'enquête sur les priorités, le Sénégal compte, en 1991, 837 000 ménages. La taille moyenne de ces ménages est de 8,7 personnes. Plus de la moitié (65%) des sénégalais vivent dans un ménage composé du chef de ménage et/ou de ses conjoints et enfants. En milieu rural, l'émigration masculine accroît le nombre de femmes chefs de famille (18% des ménages dans la région de Kolda et 24% dans la région de Saint-Louis).

Confrontée à des difficultés réelles pour la satisfaction des besoins essentiels de ses membres qui sont en majorité des personnes à charge (62,5%), la famille n'est plus en mesure de peser sur le comportement de ses membres. Les politiques économiques n'ont pas réussi à inverser cette tendance. Au contraire, la persistance de la crise a contribué à désarticuler davantage les règles de fonctionnement de la famille en tant que creuset de socialisation et à réduire sa capacité à résister à la destruction des valeurs socio-culturelles.

En ce qui concerne **les femmes**, elles représentent près de 52 % de la population totale et 75 % de la population rurale. Près de 16 % des femmes sénégalaises assurent le rôle des chefs de ménage sans toutefois que leur nouveau statut s'accompagne de mesures leur permettant d'assumer pleinement cette nouvelle fonction.

La participation effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la vie politique, économique, civique et culturelle fait partie intégrante des droits fondamentaux de la personne qui constituent le fondement même de la citoyenneté. En vertu de ce principe, la Communauté internationale a élaboré un ensemble d'instruments juridiques que le Sénégal a adoptés et ratifiés. Malgré ce dispositif juridique avec ses qualités et insuffisances, les lois prises en faveur des femmes ne sont pas appliquées en raison de leur méconnaissance par les bénéficiaires elles-mêmes, des résistances sociales, culturelles et religieuses.

Les femmes sont pénalisées en matière d'emploi et cela est dû en grande partie à leur manque de formation. Malgré leur nombre, elles ne constituent que 26% de la population active du secteur moderne. Ainsi, sur les 68.537 agents de la fonction publique, 15 % seulement sont des femmes. La situation est la même au niveau du privé où sur les 37.000 techniciens, agents de maîtrise et cadres, 3 016 sont des femmes dont seulement 4 % de cadres. Dans le monde rural, le rayon d'activités des femmes est très large en raison du bas niveau de vie et des conditions matérielles précaires. Elles vont de la responsabilité de chef de famille (16 % des foyers sénégalais) à l'entretien de la maison en passant par l'éducation des enfants. De plus, il incombe

à la femme rurale la charge d'approvisionner le ménage en combustible, en eau et en denrées. Elles sont actives dans les secteurs agricole, artisanal et pastoral. En milieu urbain, la politique de l'emploi adoptée par l'Etat reste peu favorable aux femmes, même si des dispositions ont été prises pour assurer leur promotion et garantir leurs droits. Le secteur informel est le principal pourvoyeur d'emplois pour les femmes, surtout avec la limitation du recrutement dans la fonction publique, la restructuration des entreprises para-publiques et la liquidation de certaines unités du secteur privé.

La structure démographique de la population est également caractérisée par son **extrême jeunesse**, les moins de 20 ans constituant 58 % de la population. La part des jeunes de moins de 15 ans est passée de 43 % à 47 % entre 1976 et 1988. Quant à la population scolarisable (7-12 ans), son rythme d'accroissement de l'ordre de 4,2 % l'an entre 1976-1988, pose de sérieux problèmes. Les conditions économiques et sociales difficiles (PAS, urbanisation rapide, rareté des ressources) se traduisent par un fort taux de déperdition scolaire et par l'importance du chômage chez les jeunes. Ainsi, la majorité des jeunes arrivent à l'âge adulte sans avoir réuni les conditions nécessaires à leur épanouissement moral et matériel. Beaucoup d'entre eux trouvent alors un exutoire dans la délinquance, la prostitution et la toxicomanie. Le groupe d'âge des adolescents a été récemment identifié comme le plus vulnérable face à l'avancée du SIDA. Ce groupe est confronté à une sexualité et à une nuptialité précoces, en particulier chez les filles.

Ainsi les structures de protection de l'enfance sont-elles de plus en plus sollicitées face au phénomène récent des enfants en situation particulièrement difficile résultant de la crise sociale et économique et de l'éclatement de la cellule familiale. Dans ce cadre on peut distinguer:

- les enfants en situation de travail estimés à 293 783 dans la fourchette de 6 à 18 ans dont 53 731 jeunes filles domestiques et 30 649 apprentis ;
- les enfants de la rue, en rupture avec leur milieu familial, estimés à 10.000 au moins;
- les enfants handicapés, estimés à 40 000 et victimes de plus en plus du relâchement de la prise en charge par la famille et les pouvoirs publics ;
- les enfants placés dans les services de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) avec, en 1994, 6 912 mineurs et dans des structures privées pour des raisons humanitaires (orphelinats, villages SOS).

L'effectif des personnes âgées de 55 ans et plus s'élevait en 1988 à 506 680 (soit 7,3 % de la population). L'évolution rapide de cet effectif pose des problèmes économiques et sociaux majeurs (sécurité sociale, amplification des besoins sociaux, protections des populations rurales, préparation au vieillissement, etc...). Les personnes du 3^e âge ont toujours joué et jouent encore un rôle important : ils président les comités de santé, sont chefs de villages, maîtres de culte, régulateurs de la vie sociale (médiateurs, facilitateurs) et participent à l'éducation des enfants, perpétuent la tradition, parrainent les mouvements associatifs des jeunes. Bien que figurant parmi les onze stratégies de la déclaration de la Politique de Population, la promotion des personnes du 3^e âge n'a pas encore fait l'objet de programmes d'action spécifique de la part du Gouvernement.

3.9. La situation Sociale dans les régions

Les disparités régionales persistent également dans les secteurs sociaux. Au niveau de l'enseignement élémentaire, la distribution du taux brut de scolarisation révèle que quatre régions ont un taux inférieur à la moyenne nationale de 54,4% : Tambacounda (38,7%), Diourbel (28,7%), Louga (36%) et Fatick (50,1%). Thiès et Saint-Louis sont légèrement au dessus de la moyenne (57,1 et 54,8% respectivement) ; alors que Dakar (89,2%) et Ziguinchor (95,9%) sont largement au dessus du lot. Les facteurs explicatifs essentiels sont l'antériorité des implantations scolaires dans certaines régions et la concentration des efforts dans les régions à forte croissance démographique, la réticence des populations à l'école officielle (Diourbel, Louga) et la fermeture de classes autorisées, faute d'instituteurs, par insuffisance d'effectifs ou par manque d'équipements (Saint-Louis, Tambacounda et Kolda).

Dans le domaine de la santé, toutes les régions, à l'exception de Fatick et Kolda créées en 1984, sont dotées d'au moins d'un hôpital. Près de la moitié des hôpitaux du pays (7/17) est implantée dans la commune de Dakar. Les hôpitaux régionaux connaissent des difficultés de fonctionnement liées à l'insuffisance de l'équipement et/ou du personnel. Pour les centres de santé, chaque département en dispose et les régions les mieux dotées sont Dakar (11), Thiès (9) et Fatick (6).

Les postes de santé existent au niveau des arrondissements et de certaines communautés rurales. Hormis Dakar, les régions les mieux pourvues sont Saint-Louis (91), Thiès (71) et Kaolack (69).

Pour les personnels de santé, les ratios habitants/médecin vont de 1 pour 4.372 à Dakar à 1 pour 74.684 à Kolda. La situation est la même en ce qui concerne les infirmiers et les sages femmes.

En matière de conditions de vie, sur une moyenne nationale de 32,7% de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté, six régions à savoir Kolda, Fatick, Louga, Tambacounda, Kaolack et Ziguinchor sont respectivement au dessus de la moyenne ; la pauvreté est donc plus répandue dans ces régions, surtout dans les zones rurales.

PARTIE II : PERFORMANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES SOUS LE VIIIème PLAN

INTRODUCTION

La mise en œuvre du VIII^e Plan a démarré dans un contexte national marqué par une crise politique à la frontière Nord du Sénégal. Elle s'est poursuivie en milieu de période dans une atmosphère d'attentisme des partenaires extérieurs et des opérateurs économiques à la suite d'échéances liées au calendrier républicain et aux différences d'appréciation ponctuelles sur l'orientation et le rythme qu'il y avait lieu de donner aux réformes macro-économiques et structurelles dans le sillage du PAMLT. Elle a pris une tournure accélérée en fin de période à travers le Plan d'Urgence, la dévaluation du Franc CFA, l'entrée en vigueur de l'UEMOA et la mise en œuvre du PASCO, face au caractère inexorable que prenait la tendance à la décélération de la croissance économique et aux menaces de crise ouverte qui se précisaient dans le domaine des finances publiques.

Vingt-huit domaines d'actions prioritaires et 416 lignes d'actions correspondantes devaient servir de trame à la mise en œuvre du VIII^e Plan au travers des politiques macro-économiques et sectorielles, de la politique d'intégration régionale et d'autres mesures. Certaines politiques ont été initiées bien avant l'entrée en vigueur du VIII^e Plan et ont continué d'être appliquées tandis que d'autres comme celles adoptées dans le cadre du PASCO ou du Traité de l'UEMOA, ont été engagées en fin de période. D'autres encore, bien qu'ayant été adoptées en début de période, comme la politique de population et la politique nationale de santé, n'ont connu un début d'exécution qu'en fin de période.

La stabilité des choix, le respect des orientations stratégiques et le rythme de mise en œuvre des réformes que suggère la nécessaire création de conditions de sortie du scénario tendanciel sont les repères à l'aune desquels sera conduite l'évaluation des politiques économiques et sociales mises en œuvre sous le VIII^e Plan. Quand ils existent, les agrégats macro-économiques, les indicateurs de structure et les évaluations des programmes appuyés par les bailleurs de fonds ont servi de base à l'analyse.

A l'effet de mettre en relief la volonté de rupture que traduisent le surcroît de vertu reconnue aux politiques macro-économiques rigoureuses et la priorité accordée à la reprise de la croissance au cours de la deuxième moitié de la période du VIII^e Plan, la période 1989-95 a été découpée en deux sous-périodes. La sous-période 1989-92 correspond à peu près à la fin du PAMLT, la sous-période 1993-95 apparaît comme une période charnière pendant laquelle ont été adoptées ou confirmées les options stratégiques visant à assurer pendant les années à venir les conditions d'une plus grande compétitivité et du développement humain durable.

Les politiques économiques et sociales mises en œuvre pendant ces deux sous-périodes s'inscrivent dans une dynamique de sortie de la crise que traverse le Sénégal depuis la fin des années 70. Le dernier chapitre de cette partie apprécie l'impact du VIII^e Plan sur la stratégie de sortie du scénario tendanciel.

CHAPITRE IV - LES RESULTATS DU PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL A MOYEN ET LONG TERMES

Durant les trente cinq années qui ont suivi l'accession du Sénégal à la souveraineté internationale, l'économie sénégalaise a connu une évolution contrastée. Ainsi, l'analyse des indicateurs a confirmé que l'année 1979 constitue, historiquement, une année charnière sur le plan économique et financier.

Faisant suite à une période de quatre années consécutives marquées par une forte croissance de ressources d'exportation (10 % en termes réels entre 1973 et 1977) mise à profit pour accroître les revenus trop longtemps comprimés, une nouvelle phase semble être enclenchée à partir de la fin des années 70. Elle se caractérise par la stagnation de la production nationale, la dégradation des équilibres financiers internes et la montée de l'endettement extérieur.

Ces déséquilibres financiers n'étaient pas seulement le résultat de la dégradation de la conjoncture de l'époque. Ils trouvaient leur origine dans les tendances lourdes de l'économie nationale et dans sa faible aptitude à accumuler un surplus et à allouer de façon productive les ressources extérieures. Ces rigidités structurelles entravaient les perspectives de développement et conduisaient à un point de rupture.

C'est pour s'attaquer à ces tendances que de 1980 à nos jours, les politiques en vigueur ont mis l'accent sur les efforts d'ajustement qui visent à retrouver la viabilité des équilibres internes et externes. En d'autres termes, elles sont traduites par l'adoption de mesures visant l'adéquation entre l'offre et la demande. Elles ont d'abord agi au niveau de la demande globale et ensuite à la fois au niveau de cette dernière et de l'offre globale.

4.1. Le Plan de redressement économique et financier de 1979 à 1985

Cette période marque le début de la mise en oeuvre de profondes réformes pour contenir les déséquilibres tant intérieurs qu'extérieurs avec l'application d'une politique de stabilisation en 1978 suivie de la mise en oeuvre du Plan de Redressement Economique et Financier (PREF). Ces réformes se sont traduites par des actions de stabilisation sur la dépense publique et la demande finale.

Les grands projets de développement ont été progressivement différés, voire écartés. Les soutiens financiers internationaux furent assortis de fortes conditionnalités sur les performances budgétaires et monétaires. Ce processus d'ajustement s'est réalisé au détriment de la croissance. Au cours de la période, le PIB a crû en termes réels de l'ordre de 1,9 % en moyenne annuelle contre 3,3 % entre 1973 et 1979.

La consommation finale a crû à un rythme de 2,2 % donc supérieur à celui du PIB. La propension à consommer qui était en valeur moyenne, avant ajustement, de 0,92, s'est stabilisée au cours de la période à 0,95 avec une pointe à 1,03 en 1981. Le taux d'investissement a connu une baisse de 6 %. Les investissements dans le secteur social ont connu une baisse plus importante par rapport à la moyenne.

Devant la persistance des déséquilibres de type structurel, il était apparu nécessaire qu'à côté de la gestion de la demande, soit mise en place une politique de relance de la croissance partant d'un diagnostic approfondi des différents secteurs de production.

4.2. Les résultats macro-économiques du programme d'ajustement structurel à moyen et long termes 1985-1992

A partir de 1985, les actions d'ajustement structurel tendant à modifier en profondeur le système organisationnel de l'économie nationale pour en améliorer l'efficacité commencent à prendre une grande place dans les politiques économiques, en se combinant toujours avec la logique de stabilisation. Les nouvelles politiques sectorielles ont tenté d'apporter une réponse à la crise du modèle d'accumulation dans l'agriculture, dans l'industrie et dans le secteur placé sous la tutelle de l'administration. Les paramètres-clés restent les prix et les salaires, et des mesures d'incitation à la production mais aussi désormais, l'orientation sectorielle de l'investissement, l'emploi et la répartition des revenus.

Cependant, malgré la mise en oeuvre du PAMLT, l'économie sénégalaise restait toujours caractérisée par une faible et erratique croissance de son PIB (en moyenne 2,9 % en termes réels, soit un taux sensiblement égal au croît démographique).

Les finances publiques ont connu une amélioration notable : le solde des opérations de l'Etat (base engagement) est passé de 2,9 % du PIB en 1985 à un léger excédent 0,2 % du PIB en 1991. Le solde courant de la balance des paiements est passé de -12 % du PIB en 1980 à -3,5% en 1991.

En outre, l'investissement a quasiment stagné en volume avec un taux de croissance inférieur à 1 % au cours de la période. Contrairement à la période avant ajustement où le taux d'investissement s'était établi en valeur moyenne à 15,5 %, la période est marquée par un taux d'investissement de l'ordre de 11,8 %. L'investissement public s'est aussi inscrit dans la stagnation de l'investissement global, mais a connu un important effort de rationalisation.

La politique restrictive du crédit n'a commencé à faire sentir ses effets qu'au cours de la période 1986/90 et en fin de période où les Avoirs Extérieurs Nets (AEN) se détériorent de moins en moins, avec cependant une décélération de l'évolution du Crédit Intérieur pour un montant de 51 milliards de F CFA en 1990. En totalité, le Crédit Intérieur a connu une baisse de 6,1 %. Cette baisse est essentiellement le fait de la Position Nette Gouvernementale (PNG) qui a décliné en valeur moyenne de 8,6 %. A cet effet, la liquidité intérieure est passée de 25,6 % en 1986 à 23 % en 1990 puis à 19 % en fin de période.

Le caractère fragile de ces résultats économiques acquis au cours de la période 1980-1992, a été confirmé par l'évolution récente de l'économie. En effet, la baisse de la production agricole en 1992/93 de près de 20 % a occasionné une croissance négative du PIB (-2 %) ce qui s'est traduit par une baisse simultanée des recettes publiques et des recettes d'exportation entraînant un déficit du compte commercial d'un montant important de près de 100 milliards de F CFA. A l'aggravation du déficit de la balance des opérations courantes, est venu s'ajouter le rétrécissement des flux de ressources extérieures en fin de période, entraînant une difficile exécution des opérations financières de l'Etat et une détérioration des avoirs extérieurs.

4.3. Les composantes sectorielles du PAMLT

4.3.1. Politiques agricoles

La Nouvelle Politique Agricole (NPA) qui est l'application du PAMLT au secteur agricole, a été mise en place et adoptée en 1984 en vue de corriger les distorsions constatées dans le secteur agricole. Elle visait l'autosuffisance vivrière à 80%, le relèvement du niveau de vie des populations rurales et la réduction du champ d'intervention de l'Etat. Ses objectifs et stratégies sont définis dans le cadre d'une approche intégrale de développement par produit et par filière en vue d'assurer leur équilibre financier.

Les objectifs fixés dans la filière céréalière visaient essentiellement l'augmentation de la production et l'introduction de variétés adaptées aux différentes zones écologiques. L'accroissement de la production devait s'accompagner d'un certain nombre de mesures favorisant la substitution des importations par une plus grande promotion des céréales locales.

Au niveau de la filière arachidière, étaient recherchées l'augmentation de la production en vue de relever les revenus des masses rurales et l'amélioration de la performance de la transformation industrielle. Ces objectifs devaient s'accompagner d'un certain nombre de mesures que sont la sauvegarde du capital semencier et l'amélioration des techniques de production. S'agissant du coton, les mesures devaient porter sur l'accroissement de la production en vue de relancer les exportations de coton et d'atteindre les capacités d'égrenage de 60.000 tonnes. En ce qui concerne la canne à sucre et la tomate industrielle, les objectifs visaient la satisfaction des besoins de la consommation locale et l'amélioration de la compétitivité. Dans le domaine horticole, étaient poursuivis l'autosuffisance en pommes de terre et en oignons mais aussi la génération d'un surplus exportable en fruits et légumes.

Enfin, la fonction de crédit, assurée jusque là essentiellement par les Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) et les projets, est confiée au secteur privé. La CNCAS créée dans ce cadre en 1985, constitue la pièce maîtresse du système de crédit agricole mis en place. Les SRDR connaîtront de profondes mutations allant jusqu'à la dissolution.

L'analyse des statistiques agricoles enregistrées au cours des dernières campagnes, montre que sur la période d'application de la NPA, les productions agricoles notamment céréalières ont connu une légère progression. Elles sont passées de 607.284 tonnes au cours de la campagne 1984/1985 à 840.052 tonnes en 1992/1993, soit un taux de croissance moyen de 3,1% au cours de la période. Cette hausse est imputable à l'accroissement des emblavures en céréales au détriment des spéculations arachidières.

Concernant le riz en particulier, l'application des mesures s'est traduite par un accroissement de la production passant de 135.828 tonnes en 1984/1985 à 147.005 tonnes en 1985/1986 avant d'atteindre une production record de 193.374 au cours de la campagne 1993/1994. Depuis lors, la tendance à la baisse préoccupante de la production s'est instaurée dans la vallée du fait des modifications intervenues dans la commercialisation et la transformation et des difficultés d'accès au crédit. Ceci a été accentué par un endettement considérable des agriculteurs et le renchérissement des coûts des facteurs consécutif à la dévaluation du F CFA.

Le recul de l'arachide par rapport aux autres cultures trouve son origine dans la dégradation des conditions agricoles et pédologiques, le recul et le vieillissement de l'équipement agricole acquis avec le programme agricole, la diminution en quantité et en qualité des semences. Cependant, il faut noter que la production reste bonne chaque fois que les conditions climatiques ont été favorables. Elle a atteint 946.445 tonnes au cours de la campagne 1987/1988. L'objectif de réduction des coûts de la filière s'est poursuivi avec la réduction des coûts de fonctionnement de la SONACOS en cours de privatisation.

Quant à l'arachide de bouche, la production est passée de 10975 tonnes en 85/86 à 40.085 tonne en 94/95 soit une progression moyenne annuelle sur 10 ans de 11,1%. Les superficies consacrées à l'arachide de bouche ont connu durant la période une progression, passant de 19.000 ha à 35.900 ha en 94/95.

S'agissant de la filière cotonnière, la production a évolué en moyenne de 25.000 tonnes avec une percée de 50.000 tonnes au cours de la période 1991/1992. Cependant l'évolution observée ces dernières années indique une tendance à la baisse, la collecte se situe en moyenne autour de 30.000 tonnes. Cette baisse s'explique par un système de crédit inadapté et un prix relatif entre arachide et coton défavorable pour cette dernière. L'objectif de redressement économique de la filière s'est traduit par un allègement de l'encadrement, un transfert progressif des activités de vulgarisation de base et d'encadrement aux relais techniques.

S'agissant de la tomate, les productions ont été régulièrement en hausse mais se heurtent à une demande industrielle limitée en raison de l'importance de la fraude surtout avant la dévaluation. La production de la canne à sucre est insuffisante par rapport à la demande et la CSS est obligée de recourir au produit fini importé pour combler le gap. Toutefois, les importations sont actuellement libéralisées.

Concernant le crédit rural, les objectifs sont loin d'être atteints. En effet du fait de l'expansion des encours et des crédits non remboursés, la CNCA connaît de réelles difficultés. Le faible taux de remboursement du crédit et les stratégies paysannes de cantonnement et de la stratégie de sécurisation du crédit mise en oeuvre par la CNCA ont amené cette dernière à réduire progressivement le volume des crédits octroyés.

D'autres formules de crédits portés directement par les sociétés, à partir de leurs ressources propres ou des ressources obtenues du secteur bancaire existent encore. Ce système connaît aussi des difficultés quant à la mobilisation de ressources suffisantes pour couvrir des besoins de crédits, à court et à long terme, des organisations paysannes, mais aussi du fait des faibles niveaux de remboursement des crédits. Profitant de la libéralisation, d'autres initiatives sectorielles en matière de crédits se sont développées ; elles sont le fait spécialement des organisations volontaires d'appui au développement.

Cependant, la politique de crédits appliquée jusqu'ici n'a pas eu les effets escomptés sur le crédit rural. Les facteurs explicatifs les plus importants sont :

- taux d'intérêt et apport personnel très élevés ayant entraîné un faible taux de remboursement ;
- prolifération des intervenants en la matière sans harmonisation ni coordination;

- délais de mise en place des crédits très longs et incompatibles avec le calendrier culturel ;
- persistance des mentalités d'assistanat acquises ;
- absence de suivi des crédits alloués aux acteurs du monde rural ;
- faiblesse de l'épargne en milieu rural.

D'une manière générale, la NPA n'a pas réalisé les objectifs attendus. Les facteurs explicatifs les plus importants sont :

- l'absence de préparation du monde rural habitué à un système d'assistanat ;
- l'absence de relais au niveau du privé lors du retrait progressif de l'Etat.

C'est pourquoi de nouvelles orientations ont été prises dans le cadre de la Déclaration de Politique de Développement Agricole (DPDA) dont les objectifs majeurs s'articulent autour des éléments essentiels suivants : la croissance agricole soutenue, la sécurité alimentaire à travers une bonne gestion des ressources naturelles et une sécurisation foncière, l'amélioration des revenus, la promotion de l'investissement privé et l'efficacité des dépenses publiques.

Il s'agit de modifier les prix et les revenus au bénéfice des producteurs des biens agricoles, tout en assurant l'équilibre financier interne des filières.

Les pouvoirs publics, dans le cadre de cette politique, ont libéralisé les prix et le commerce des produits agricoles et se sont retirés complètement des fonctions de production, de transformation et de commercialisation au profit du secteur privé.

4.3.2. Politiques Industrielles

La Nouvelle Politique Industrielle (NPI) adoptée en 1986 visait les objectifs suivants :

- désengager l'Etat des domaines où sa présence entraîne de nombreuses interférences avec le choix et les décisions des opérateurs privés, en particulier des tâches industrielles;
- augmenter la valeur ajoutée du produit industriel et rendre le tissu industriel plus dense notamment dans les régions.

De façon plus spécifique, le Plan d'Action pour l'industrie visait par la libéralisation et la rationalisation du système de protection qui élimine les distorsions de toutes sortes, la mise en place d'une politique d'incitation et de relance du secteur industriel compatibles avec la croissance. Cette politique de libéralisation était accompagnée de mesures concernant l'amélioration des instruments de promotion de l'environnement institutionnel et de réduction des coûts des facteurs de production (main d'oeuvre et énergie). L'ensemble des mesures de déprotection mais également d'accompagnement devait entrer en vigueur entre 1986 et 1988 afin de permettre la relance à partir de 1989.

La production a reculé pendant la période couverte par le Plan d'Action pour l'industrie. Son exécution était marquée par une absence de continuité et une incohérence dans l'application des réformes prévues. Les rares mesures d'accompagnement souffrent d'un décalage entre date théorique d'entrée en vigueur et mise en place concrète. Le code des investissements de 1987 dont la gestion est assurée par le Guichet Unique a été jugé peu incitatif à l'investissement.

Globalement, la NPI a exposé notre industrie à une situation de forte concurrence vis-à-vis des importations avec la levée des restrictions quantitatives effective depuis 1986.

Après la dévaluation, une nouvelle stratégie a été mise en oeuvre dans le cadre du PASCO (Projet d'Ajustement et de Compétitivité du Secteur Privé). Il s'agit d'une approche de développement à moyen terme fondée sur une croissance soutenue par le secteur privé dont la mise en oeuvre passe par la suppression des entraves au développement de l'initiative privée. Elle est axée sur les éléments suivants :

- l'assouplissement du fonctionnement du marché du travail ;
- le renforcement de la concurrence intérieure grâce à la libéralisation des prix et la suppression des obstacles à l'entrée de nouveaux concurrents ;
- la libéralisation du commerce et la promotion des activités d'exportation ;
- l'amélioration du cadre réglementaire et juridique et des incitations à l'investissement, afin de créer un environnement de qualité permettant la diversification de la production industrielle et la création de petites et moyennes entreprises.

Dans le plan d'actions à court terme du Projet d'Ajustement et de Compétitivité du Secteur privé, l'application du principe de la liberté d'entreprise a été étendue depuis Août 1994 ; seul l'exercice des professions mettant en cause l'intérêt général (à travers la santé, la sécurité publique ou l'environnement) demeure soumis à une autorisation préalable. Dans le but d'étendre le champ d'application de la règle de la liberté d'accès aux professions industrielles, commerciales et artisanales, les conventions spéciales ou protocoles d'accord ont été supprimés ou renégociés.

4.3.4. Politique énergétique

C'est en 1980, compte tenu du renchérissement des coûts du pétrole, que le Sénégal a élaboré une nouvelle politique énergétique (Programme de Redéploiement Énergétique du Sénégal - RENES). Mis en place pour la décennie 1980/1990, il avait comme objectif principal la substitution des importations de brut.

Pour cela, la stratégie consistait à développer les ressources nationales et à les substituer aux sources d'énergie conventionnelle, mais aussi à économiser les sources utilisées. Deux contraintes majeures ont pesé sur l'exécution de ce programme :

- la difficulté de mobiliser les ressources nécessaires à la poursuite de l'inventaire des ressources ;
- les risques écologiques des combustibles ligneux et une rentabilité économique et financière incertaine pour la tourbe, le lignite, l'énergie solaire et éolienne.

Aussi, les objectifs macro-économiques fixés par le programme RENES n'ont pas été atteints, car la consommation de l'énergie nationale n'a pas connu le redéploiement envisagé. Alors que le pétrole importé et les combustibles ligneux ne devaient plus représenter que 55% de l'énergie nationale en 1990, ils restent encore prépondérants, avec près de 98% de l'approvisionnement en énergie.

Au niveau micro-économique, le redéploiement s'est heurté à des contraintes financières et quatre grands projets (celui de la tourbe, des hydrocarbures, de l'hydro-électricité et du solaire) n'ont pu être menés à terme :

- la mise en valeur des gisements de tourbe disponibles dans la région de Dakar s'est avérée non rentable pour des usages industriels ou la production d'électricité, et la production de charbon de tourbe à usage domestique n'a pas encore atteint le stade d'une production industrielle ;

- le gisement de pétrole du Dôme Flore a fait l'objet d'un litige international qui a retardé tout développement des activités d'exploration et de production ; la résolution du litige sanctionnée par un accord entre les deux parties devrait permettre une relance des activités d'exploration ;

- le projet hydroélectrique de Manantali a pris du retard en raison du caractère plurinational des décisions et de l'importance des investissements prévus, mais les études relatives à la centrale de 225 KW sont terminées et l'appel d'offre a été lancé.

Le développement de l'énergie solaire a marqué le pas en raison des coûts des installations et de la faiblesse des capitaux disponibles pour le développement de l'électricité en milieu rural.

En ce qui concerne le redéploiement de l'énergie, il convient aussi de citer la mise en exploitation, en 1987, des gisements de gaz naturel, réduisant ainsi le déficit d'exploitation de la SENELEC. Pour le programme d'économie d'énergie dans l'Industrie, le Bâtiment et les Transports, les entreprises sont en passe d'exécuter une part importante des investissements identifiés lors des audits énergétiques. Un programme de formation des charbonniers a été lancé pour améliorer de 20% le rendement de carbonisation. Au niveau des ménages, l'accent a été mis sur la promotion des fourneaux améliorés en terre en milieu rural, et des fourneaux métalliques en milieu urbain.

Le projet Énergie a permis à la SENELEC d'améliorer le système électrique et de constituer un réservoir de compétences nationales capables de prendre en charge les différents aspects de la politique de l'énergie.

4.3.5. Politique des transports

C'est en 1989 que le Gouvernement, dans sa volonté de poursuivre la relance de l'économie, a défini une stratégie adéquate en matière de transport. En effet, à côté de l'énergie, les transports sont parmi les facteurs les plus utilisés dans notre système de production. C'est ainsi que la politique de l'Etat dans ce domaine sera abordée dans le sens de la consolidation des acquis et de la satisfaction des besoins sans cesse croissants.

Cependant des mutations ont été introduites par le PAST en 1990. L'objectif principal est de réunir les conditions d'une efficacité maximale du système au profit du secteur productif.

Les principales lacunes relevées au moment de la mise en place du PAST étaient le mauvais état des infrastructures dû à un entretien insuffisant, l'inefficacité des entreprises et des structures administratives du secteur, ainsi qu'une coordination insuffisante entre les différents modes de transport que sont les routes, le chemin de fer, le maritime et l'aérien.

Des réalisations importantes se poursuivent et les efforts pour maintenir et accroître les performances du secteur sont à encourager. La poussée démographique, l'évolution technologique, le développement économique et social sont des facteurs qui expriment de nouveaux besoins en matière de transport.

La part du secteur des transports a été en moyenne de l'ordre de 10% du PIB sur la période 1990/1993.

4.3.6. Restructuration du système bancaire

C'est au début des années 1980 que l'on assiste aux premiers signes de dysfonctionnement dans les institutions financières de la zone UMOA. Les premiers palliatifs pour remédier à la pénurie de ressources et à l'insolvabilité (refinancement en dépassement de plafonds par la BCEAO, positions débitrices non couvertes sur ses livres, orientation des dépôts publics vers des établissements en cause, non versement au trésor des règlements d'imposition...) se révélèrent vite insuffisants pour redresser une situation dont les effets négatifs commençaient à gagner l'ensemble de la sphère économique. L'origine de cette crise est imputable à la dégradation de la situation financière des entreprises consécutive au ralentissement de l'activité économique, à la dégradation de la qualité du portefeuille en raison des faiblesses dans la gestion des banques. Les pouvoirs publics portent aussi une part de responsabilité dans l'échec des banques de développement. Un plan de restructuration du secteur bancaire a été alors mis en place. Ce plan reposait sur les principes suivants :

- apurement des bilans des banques ;
- mise en place de moyens financiers au profit des établissements susceptibles d'être redressés par des apports en capital ;
- maintien des seuls établissements dont la liquidité, la solvabilité et la rentabilité étaient assurées au départ ;

- important allégement des effectifs (environ 900 personnes) avec comme contrepartie, de sérieux avantages financiers par rapport au droit commun (remise de dettes, indemnités exceptionnelles, actions de formation).

Les techniques de restructuration utilisées ont été différenciées en fonction des situations particulières des établissements :

- liquidation pure et simple de SONAGA, SONABANQUE, SOFISEDIT, ASSURBANK, BSK, BNDS et USB dont les actifs et les passifs ont été transférés à la Société Nationale de Recouvrement (SNR) (le Crédit Lyonnais ayant toutefois hérité de la partie saine du bilan de l'USB) ;

- la réhabilitation de la BIAO-SENEGAL et de Massraf Faycal al islamique.

Ainsi, en 1993, on compte six banques commerciales en activité (trois à capitaux français, une à capitaux sénégalais, une à capitaux américains et une constituée en association avec la Tunisie et deux institutions à statut légal spécial (BHS et CNCAS)). Au regard des résultats, les banques ont retrouvé la solvabilité et la rentabilité même si dans le nouveau contexte de libéralisation de la politique monétaire de la BCEAO, elles ne jouent pas entièrement leur rôle dans le financement du développement. Le crédit aux petites et moyennes entreprises est de plus en plus pris en charge par les lignes de crédit extérieures dans un contexte de surliquidité de l'économie.

4.3.7. Réforme du secteur parapublic

L'expansion du secteur public au lendemain de l'indépendance s'est faite plutôt par nécessité : l'Etat remplit le vide laissé par le secteur privé. A cet effet, les différentes composantes du secteur parapublic entretiennent des relations financières complexes qui se sont traduites globalement au cours de la période 1960-1980 par un transfert de ressources de l'administration centrale vers le reste du secteur parapublic. La période d'avant 1980 est ainsi marquée par l'interventionnisme de l'Etat. Il est apparent dans le secteur agricole, en vue de diversifier les productions, d'atténuer la vulnérabilité de l'économie aux sécheresses répétées. En outre, la prise de participation occasionnée par la croissance des flux extérieurs (exportations et ressources extérieures) a permis à l'Etat de prendre le contrôle de grands secteurs de l'économie: production et distribution d'eau et d'électricité, filière phosphatière, filière arachidière, aval et rétrocession d'emprunts, etc.

Les charges récurrentes et la mauvaise gestion des établissements publics ont créé de nouveaux besoins de financement qui sont sans commune mesure avec l'évolution des recettes publiques.

Pour faire face à de tels besoins, l'Etat fait appel aux sources de financement extérieur provoquant ainsi une éviction du crédit pour certains secteurs productifs et une accumulation des arriérés, paralysant les circuits financiers. Il sollicite très largement les capitaux extérieurs amorçant les difficultés du service de la dette.

Cette situation de déséquilibre va entraîner un changement drastique dans la gestion publique pour tenter d'enrayer l'hémorragie que subissaient l'économie et les finances publiques.

Toutefois, c'est seulement en 1985, à travers les 2^e et 3^e PAS que le vrai processus de mise en place des réformes a commencé. A cette date, le secteur parapublic au sens large, était composé de 24 établissements publics, de 5 sociétés nationales, de 61 sociétés d'économie mixte contrôlées par l'Etat et de plus de 100 entreprises dont le capital était d'environ 130 milliards, et il concernait pratiquement l'ensemble des domaines d'activités : industries extractives, eau et électricité, transport, télécommunications, logement, hôtellerie, industries manufacturières, banques et assurances, commerce, etc.

Ce secteur parapublic représentait 29 % de l'investissement total dans l'économie, 17% de l'emploi, mais seulement 7 % du PIB.

La comparaison de leurs résultats avec ceux du secteur privé conduisait à constater leur productivité nettement inférieure. Cette faible productivité expliquait le lourd endettement du secteur et les pertes de plus en plus préoccupantes enregistrées par les entreprises publiques.

En dehors des carences de gestion propres aux entreprises publiques, leurs relations avec l'Etat étaient marquées par une multiplicité et l'identification de certaines formes de contrôle, certaines interventions directes de l'Etat dans leur gestion et la tendance d'endettement réciproque entre l'Etat et le secteur parapublic.

Le Conseil Interministériel de juillet 1985 avait opté pour un secteur parapublic plus restreint et plus performant. En conséquence, il a été décidé de désengager l'Etat de certaines activités ne relevant pas d'une mission de service public ou pour lesquelles l'intervention étatique n'est pas indispensable parce que pouvant être mieux réalisées par le secteur privé.

De 1985 à 1991, 19 entreprises publiques sont privatisées et 11 liquidées. La rationalisation de la gestion du secteur parapublic s'est traduite par la mise en oeuvre de mesures internes aux entreprises, mais aussi par des modifications appropriées dans les relations entre l'Etat et les entreprises publiques (contrats-plans et lettres de mission).

En outre, des mesures ont permis la transformation de certains établissements publics à caractère commercial ou industriel en sociétés nationales, l'intégration de toutes les entreprises publiques de type administratif dans l'administration centrale et la réduction du rôle des organismes de tutelle.

Bien que ce soit là des efforts de désengagements notoires, l'impact du désengagement sur le total des participations de l'Etat dans le secteur des entreprises publiques est relativement modeste. Car les entreprises publiques dans lesquelles l'Etat a le plus investi ou qui recouvrent le plus de subvention d'exploitation et d'investissement demeurent dans son portefeuille. Il est donc important que la politique de désengagement se poursuive dans le sens de la privatisation afin d'insuffler de nouvelles ressources dans l'économie et rembourser une partie de la dette qui a été contractée au moment de l'installation de ces entreprises.

4.4. Les politiques de développement régional et local

4.4.1. Aménagement du territoire

Dès l'indépendance, le Sénégal a entrepris des efforts dans beaucoup de domaines pour favoriser son développement. Il en est ainsi de la politique de développement rural avec la création des sociétés de développement localisées dans des zones écologiques spécifiques. Les premiers plans de développement économique et social ont traduit la volonté de donner à la planification une dimension territoriale afin de la placer dans la perspective d'une utilisation rationnelle et équilibrée du territoire national.

Dans tous les plans de développement économique, une place a été faite aux problèmes d'aménagement du territoire. Cependant, les résultats escomptés n'ont pas été complètement atteints.

Au plan des faiblesses dans l'application des politiques d'aménagement du territoire, on peut noter l'absence de coordination des actions de développement sectorielles par le biais d'un Plan National d'Aménagement du Territoire ; ce qui a engendré les conséquences suivantes :

- la persistance, voire le renforcement des disparités régionales qui se traduisent par le sous équipement des campagnes et de nombreuses villes et la faible intégration du pays dans l'espace ouest-africain
- l'accentuation du phénomène de l'exode rural produisant des conséquences pernicieuses aussi bien dans les zones de départ que d'arrivée ;
- la difficile accessibilité des régions périphériques (Tambacounda, Saint-Louis, Kolda, Ziguinchor) la faible intégration du pays dans l'espace ouest-africain ;

L'analyse faite sur les Etablissements Humains (EH) a révélé :

- une forte urbanisation de la population sénégalaise, conséquence d'un exode rural fort qui dépeuple les campagnes et densifie les centres urbains (surtout ceux de la partie Ouest du pays) ;
- l'absence ou l'insuffisante application des Plans Directeurs d'Urbanisme (PDU) ou Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) occasionnant une planification stratégique des villes insuffisantes ;
- l'existence de problèmes parfois aigus de communication entre les établissements humains;
- l'inexistence d'un réseau d'établissements humains bien articulé basé sur une hiérarchie fonctionnelle des établissements humains;

4.4.2. Découpage territorial

Le territoire national est subdivisé en 10 régions, 30 départements, 91 arrondissements, 48 communes et 320 communautés rurales. Les entités créées fonctionnent actuellement. Mais il se pose

dés problèmes de matérialisation des limites entre communautés rurales et entre celles-ci et les communes. On note aussi l'urbanisation rapide qui fait déborder les périmètres urbains sur les campagnes environnantes.

Ces différents problèmes montrent que des réglages sont nécessaires pour réajuster le découpage par des corrections objectives de certaines limites. (tailles, limites, peuplement, ressources, etc).

4.4.3. Politique de décentralisation

Depuis son accession à l'indépendance, le Sénégal s'est lancé dans une politique de décentralisation progressive. La réforme administrative, territoriale et locale avait, depuis 1972 (et même avant, au début des années 60 avec la loi 64-46 portant sur le domaine national), consacré l'émergence des collectivités locales décentralisées en milieu rural. Ces Communautés Rurales, qui sont des personnes morales disposant de leur propre patrimoine et de leurs propres organes, offrent un cadre d'exercice du pouvoir par la participation consciente des citoyens. Les Communes et les Communautés rurales disposent des mêmes prérogatives. Le processus s'est poursuivi avec la réforme de 1990 caractérisée par un renforcement des pouvoirs des élus locaux.

La régionalisation va constituer une étape importante de la politique de décentralisation, surtout de par l'ampleur des compétences que l'Etat va transférer aux régions et leur focalisation sur leur développement économique et sociale.

Aux 48 communes et 320 communautés rurales vont s'ajouter les 10 régions, nouvelles collectivités territoriales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

4.4.4. Planification régionale et locale

La planification régionale est un moyen privilégié pour organiser la participation des régions à la définition des politiques nationales et assurer un développement harmonieux et équilibré des régions dans le sens de la réduction des disparités. Au Sénégal, la nouvelle démarche en matière de planification régionale est matérialisée par l'élaboration des Plans Régionaux de Développement Intégré (PRDI) en 1987 ; mais leur mise en oeuvre n'a pas été effective.

Les problèmes de mise en oeuvre des plans régionaux résultent du statut des régions du Sénégal qui n'ont pas, de pouvoir de financement de projets, des procédures d'affectation des ressources d'investissement de l'Etat qui n'intègrent que les ministères techniques, et de la faiblesse des ressources des collectivités locales.

4.4.5. Problèmes majeurs

a) Le statut de la région

Les régions sont encore des entités purement administratives. Leur statut ne leur permet donc pas de gérer des opérations d'équipement et de développement. En outre, il n'existe pas dans le budget de l'Etat une enveloppe spécialement destinée aux investissements d'initiative régionale. Ainsi, le pouvoir de décision et de financement des projets est partagé entre l'Etat et les collectivités locales. Cet obstacle pourrait être bientôt levé avec la mise en place de la régionalisation.

b) La multiplicité d'outils de planification non articulés

La présence, à l'échelle régionale, de nombreuses structures et institutions adoptant une démarche de planification dans le cadre de leurs missions, ne serait pas en soi un handicap au développement régional si cela était doublé d'un effort de coordination. Cependant, force est de constater que chaque outil se conçoit et se réalise presque sans lien organique avec les autres. Cette situation se trouve favorisée par la non définition d'un statut clair des outils ainsi conçus. C'est le cas:

- . du Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) ;
- . du Plan d'Investissement Communal (PIC) ;
- . du Plan Local de Développement (PLD) ;

En effet, si le plan national de développement économique et social constitue une loi de l'Etat, il n'en est pas de même des outils de pilotage conçus au niveau régional et local.

La mise en œuvre de ses outils est laissée au choix de différents intervenants et dépend aussi des possibilités de financement identifiées. Il en résulte un défaut d'articulation de ces outils et une faible mise en œuvre.

c) La faiblesse des finances locales

Une analyse de données fournies par la recette générale du Trésor fait ressortir les éléments suivants :

- les ressources financières des collectivités locales sont faibles ; elles représentent environ 10 % des ressources financières de l'Etat ;
- il existe de grandes disparités entre les régions en matière de ressources financières, particulièrement entre la région de Dakar et le reste du pays, alors qu'il n'est pas évident que les besoins de financement du développement soient dans les mêmes proportions.
- les recettes des communautés rurales représentent en moyenne la moitié de celles des communes.

Compte tenu de la nature des problèmes dominants que le pays aura à affronter (besoins alimentaires d'une population de 16 millions d'habitants vers 2015 et équilibre des échanges extérieurs), les contraintes économiques et financières seront de plus en plus aiguës et l'effort tendant à développer toutes les activités sans se soucier des conséquences sur le territoire se poursuivra. La dégradation croissante des sols cultivables et de la végétation et les pollutions de toutes sortes auront tendance à s'aggraver.

La poursuite de la tendance entraînera de graves problèmes quant à la maîtrise de l'exode rural, au ravitaillement des villes, à l'environnement et même à la sécurité. Les tensions qui en découleraient font qu'une telle situation n'est ni souhaitable, ni acceptable.

4.5. La gestion des investissements publics

L'environnement erratique international du début des années 80 a rendu difficile l'exercice de planification tel qu'il a été conçu jusqu'à présent. Les contraintes financières ont favorisé la prédominance des ajustements financiers sur la planification du développement. Cette situation a engendré l'existence d'un double système de pilotage de l'économie (l'ajustement financier et le plan de développement classique) qui a été accentué par la concurrence des différentes structures qui intervenaient dans la conception des politiques de développement. La réforme du système de planification initiée en 1987 avait pour objectif de dépasser la vision simplificatrice de cette dualité en recherchant les rapports multiples et étroits entre ces deux concepts. Cette réforme visait à redonner à la planification ses fonctions d'éclairage de l'avenir, de choix de société, de mise en cohérence des politiques macro-économiques et sectorielles tout en tenant compte des contraintes du court terme liées à l'ajustement financier.

La réforme du système de planification reposait sur un certain nombre d'idées forces qui sont:

- le maintien ou l'implantation plus solide des fonctions centrales de planification au Ministère chargé du Plan ;
- le développement des fonctions d'appui à la planification (prospective, production de statistique, planification spatiale) ;
- le transfert progressif vers les Ministères Techniques des fonctions d'évaluation, de programmation et de suivi des projets, des actions et des politiques sectorielles ;

Ce cadre se caractérisait par une vision des réformes à long terme, élément nécessaire à une mise en oeuvre cohérente des actions du court terme. Il se matérialise par une vision prospective de la société, une loi-plan d'orientation économique et sociale à horizon de six ans et une loi-programme triennal d'investissements et d'actions publics ajustable annuellement. L'évaluation de la mise en oeuvre de cette réforme a permis de déceler :

des problèmes techniques liés :

- à la préparation de l'étude prospective: elle a été caractérisée par le temps court consacré à la confection des scénarios de sortie et la faible prise en compte de l'environnement international;
- à la mise en oeuvre du VIII^e Plan: elle a été marquée par les limites rencontrées dans la conception des scénarios de "Sénégal 2015", le manque de sélectivité compte tenu du nombre élevé de domaines d'actions prioritaires et l'absence de leur hiérarchisation et la situation financière difficile du début des années 90 qui n'a pas permis de concilier la vision à long terme avec les contraintes du court terme;
- à l'exécution de la programmation triennale des investissements et actions publics: les perspectives triennales se résument à l'heure actuelle en un cadrage macro-économique alors qu'elles devaient être l'instrument rendant opérationnel à court terme de la Loi-Plan. Cet exercice, devenu purement formel, est de moins en moins utilisé dans la préparation de la programmation des investissements publics. Du côté des projets le programme triennal des investissements publics subit les carences constatées au niveau: (a) de la formulation des

projets par les Ministères Techniques, (b) de l'évaluation des projets, (c) du suivi des investissements publics, (d) de la circulation de l'information entre les différentes structures.

Des problèmes institutionnels liés:

- au caractère partiel de la réforme (absence d'une réorganisation de l'ensemble des institutions de la fonction "planification" et la mise en cohérence de leurs missions avec celle de la fonction "finances");
- à la difficulté de transférer les tâches d'évaluation, de programmation et de suivi aux Ministères Techniques;
- au caractère non opérationnel de l'ensemble des institutions qui devaient accompagner la mise en place du Système National de Planification;
- aux nombreuses réformes institutionnelles qui sont intervenues depuis 1989.

CHAPITRE V : DE L'AJUSTEMENT INTERNE RENFORCE A L'AJUSTEMENT GLOBAL 1993-1995

5.1. Le plan d'urgence de 1993

En l'absence d'aides budgétaires durant la dernière année du PAMLT, le gouvernement a mis en place un **shadow program** sur l'exercice 1991/1992 de 18 mois.

La réduction du financement extérieur a entraîné, à partir de juillet 1992, une difficile exécution des opérations financières de l'Etat. En 1992, les finances publiques ont enregistré un déficit proche de 4 % du PIB, avec un déficit du compte courant de 9,3 % du PIB. D'importants arriérés de paiements intérieurs et extérieurs ont été accumulés. Les dérapages dans la politique financière et dans la mise en place de certaines mesures structurelles en 1992 et durant le premier semestre de 1993, combinés à une détérioration des termes de l'échange, ont conduit à une aggravation de la situation financière et économique du Sénégal.

Pour renverser cette tendance, le Gouvernement a adopté, fin août 1993, une série de mesures internes qui ont permis de limiter le déficit budgétaire (dons non compris) à 4 % du PIB en 1993 et celui du compte courant extérieur (transferts sans contrepartie publique non compris) à 9,9 % du PIB mais la croissance a enregistré une baisse de 2,1 % en termes réels. Bien que ces mesures aient contribué à réduire ces déficits et les besoins de financement, elles n'ont pas permis d'assurer le retour immédiat à la viabilité financière, de rétablir la compétitivité de l'économie et d'assurer une croissance économique soutenue. Le plan d'urgence n'avait pas permis à l'économie de retrouver sa compétitivité, l'ajustement externe devenait inévitable. Son adoption a été l'occasion de concertations approfondies entre les différents partenaires (Etat, Patronat, Syndicat) qui ont permis une large adhésion aux mesures adoptées. La Société a dialogué avec elle-même. Cette dynamique facilitera grandement une gestion rigoureuse des conséquences de la dévaluation.

5.2. La dévaluation de 1994

Le Gouvernement, en accord avec ses partenaires de l'union monétaire, a décidé au début de 1994 d'adopter une stratégie globale d'ajustement à moyen terme. Cette stratégie s'est articulée autour de la dévaluation de 50 % du franc CFA intervenue en Janvier 1994, d'une politique budgétaire et monétaire rigoureuse et des réformes structurelles axées sur le développement du secteur privé.

L'ajustement externe combiné avec une gestion rigoureuse de la monnaie et des finances publiques devrait permettre de restaurer la compétitivité des produits sénégalais sur les marchés tant intérieur qu'extérieur et l'opportunité de l'émergence de nouveaux créneaux de production.

Globalement, la croissance du PIB a été de 2 % en 1994; le secteur primaire a cru de 11.6 % en 1994 grâce à l'agriculture et à la pêche qui ont réalisé des taux de croissance respectifs de 18.7 % et 10.3 %. La valeur ajoutée du secteur secondaire n'a augmenté de son côté que de 1.8 % tandis que le secteur tertiaire a subi une baisse de 1.1 % compte tenu de la morosité enregistrée au niveau des branches commerce et transports.

En ce qui concerne les emplois du PIB, la consommation finale des ménages a accusé une baisse de 1.8 % en volume, l'investissement a augmenté de 1.7 % tandis que les exportations ont cru de 8 %.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, a été estimée à 33,2 % alors que l'objectif était de 35 % ; elle témoigne d'une maîtrise de l'évolution des prix qui a permis de préserver la compétitivité de l'économie.

Les recettes totales et dons recouvrés en 1994 s'élèvent à 17,5% contre 16,7% en 1993 soit une amélioration de 0,8% du PIB. Les recettes totales s'élèvent à 301,5 milliards soit 13,7% du PIB. Les dépenses totales nettes ont été bien maîtrisées; pour une prévision de 428 milliards, l'exécution a été estimée à 424,8 milliards. Ainsi, le déficit budgétaire (base engagement) s'est chiffré à 1,8 % du PIB contre un objectif de 0,7 % du PIB; cette contre-performance était due en grande partie au retard enregistré dans la mobilisation des aides budgétaires. Si on exclut les dons, le déficit base engagement a atteint 5,7 % du PIB alors que l'objectif était de 4,5 %.

Les arriérés de paiements internes ont été apurés conformément au programme tandis que les arriérés de paiements externes s'élevaient encore à 45,5 milliards à la fin de 1994. Le déficit budgétaire (base caisse) a été par contre contenu dans les limites du programme de 1994 (9,3 % du PIB pour un objectif de 9,8 %).

Au niveau de la balance des paiements, le solde commercial s'est détérioré en passant de -108,3 milliards en 1993 à -129,3 milliards en 1994 traduisant ainsi, pour la première année de la dévaluation, des effets prix plus importants que des effets volume. Malgré cette situation encore difficile, le déficit extérieur courant (transferts sans contrepartie exclus) a été contenu en réalisation à 7,8 % du PIB alors que l'objectif du programme était de 9,8 %.

Dans le domaine monétaire, la politique du crédit a été élaborée et coordonnée dans le contexte plus large de l'UEMOA; le taux d'escompte de la Banque Centrale a été relevé de 4 points le 18 Janvier 1994 et porté à 14.5 %. Suite à la modération de l'inflation, ce taux a été abaissé à 9 % en janvier 1995. Les autorités monétaires ont engagé au mois d'août un programme de titrisation de la dette consolidée de l'Etat; ces titres ont été acquis par des investisseurs locaux ou originaires d'autres pays de l'UEMOA. La masse monétaire a augmenté de 39 %, taux élevé plus que prévu, reflétant l'affermissement de la demande et le retour de la confiance. Tous les repères et critères de réalisation relatifs au crédit net à l'Etat et aux avoirs intérieurs nets du système bancaire à la fin septembre et à la fin décembre 1994 ont été respectés.

Compte tenu des nouvelles orientations de la politique économique (libéralisation, promotion du secteur privé, amélioration de la compétitivité,...), il importe de réduire toutes les poches de rigidité en vue de créer des conditions permanentes d'adaptation de notre économie aux chocs extérieurs.

La dévaluation massive du Franc CFA en janvier 1994, la politique macroéconomique vigoureuse, les réformes structurelles mises en oeuvre et les orientations stratégiques de la politique de développement continuent d'imprimer à l'économie une accélération de la croissance. Ainsi, le rattrapage, observé en 1994, fait suite à une forte croissance en 1995 du PIB de l'ordre de 4,8%.

L'amélioration de la compétitivité de l'économie a eu un effet positif en 1995 sur les secteurs de la pêche, des produits arachidières et du tourisme. Il y a également une reprise significative des exportations de phosphates et de produits du secteur des industries chimiques.

Du côté de la demande finale, la FBCF connaît une forte reprise, passant de 1,7% en 1994 à 10,4% en 1995, alors que la consommation finale stagne. L'étude de la FBCF par agent révèle que les entreprises et les ménages sont à l'origine de sa forte croissance avec des estimations respectives à 11% et 12% en 1995, contre 2% et 4,5% en 1994.

Il y a lieu de souligner la bonne tenue des exportations qui a permis un repli de la balance commerciale dans un contexte de recul des cours mondiaux des produits arachidières et des prix moyens des produits de la pêche. S'agissant des importations, leur croissance s'est avérée modérée à la suite du mouvement de transfert de la consommation intérieure vers les produits locaux. Ainsi, la persistance du déficit commercial s'explique plus par les postes biens d'équipement et autres consommations intermédiaires, donnant le signal à la reprise de l'investissement privé.

L'évolution du PIB depuis 1993 est particulièrement satisfaisante ces dernières années : de -2,1% en 1993, le taux de croissance est passé à 2% en 1994, puis à 4,8% en 1995. Les autres indicateurs dégagent le même profil :

- l'inflation a été contenue à 32,1 % en 1994 et 8 % en 1995, ce qui a permis au taux de change effectif réel de se déprécier de l'ordre de 35 % ;
- le déficit du compte courant extérieur, transferts officiels exclus, qui a atteint 10,3 % du PIB en 1993, et 9,3 % du PIB en 1994 a été ramené à 8,0 % en 1995
- le déficit budgétaire global, dons exclus, a été ramené du niveau de 5,7 % du PIB atteint en 1994 à celui de 3,2 % du PIB en 1995.

La qualité de la politique macroéconomique et le cap des réformes structurelles seront maintenus afin de continuer à améliorer l'environnement de l'entreprise et préserver la compétitivité de l'économie pour une croissance saine et durable.

CHAPITRE VI - IMPACT DU VIII PLAN SUR LA STRATEGIE DE SORTIE DU SCÉNARIO TENDANCIEL

L'exercice prospectif, dans ses principales étapes, analyses et propositions, accorde un poids considérable aux variables socio-culturelles au détriment des variables économiques. Il fournit un cadre dans lequel s'inscrivent les stratégies du Plan et comporte les étapes ci-après :

- ◆ une étude rétrospective qui analyse d'un point de vue historique la société sénégalaise, les rapports entre l'État et la société civile, l'évolution des valeurs et des mentalités et celle du milieu naturel. L'analyse économique, quant à elle, examine la dépendance vis à vis de l'extérieur, les distorsions entre la consommation et la production, la productivité de l'investissement, l'importance du rôle économique de l'État et du secteur public, avant de s'interroger sur les conditions d'efficacité de l'ajustement; l'étude rétrospective insiste suffisamment sur les tendances lourdes, mais, identifie aussi quelques germes de changement qui permettent d'envisager une sortie possible du scénario tendanciel.
- ◆ une esquisse de stratégie prospective de sortie du scénario tendanciel, qui, partant de l'analyse d'un jeu d'hypothèses et d'un certain nombre d'enjeux pour l'avenir, propose les éléments permettant d'envisager des stratégies favorables d'adaptation à la réalité. A partir de l'analyse des enjeux culturels et économiques, ceux de l'urbanisation croissante et du développement rural, il est proposé de fonder la stratégie sur la capacité d'auto-organisation et sur la valorisation de l'effort individuel pour stimuler la création d'une multitude de petites entités productives, de promouvoir le secteur des services et les innovations agro-industrielles.
- ◆ des propositions d'axes stratégiques à long terme, au nombre de cinq, qui synthétisent les options de développement du Sénégal :
 - **élever durablement la productivité globale de la nation;**
 - **engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité;**
 - **renforcer les aptitudes au développement et élargir la communication sociale;**
 - **maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale**
 - **consolider l'autonomie nationale et tirer partie des espaces de co-développement internationaux.**

Les différentes orientations stratégiques retenues dans le cadre du VIII^e Plan de Développement Economique et Social ont été obtenues grâce à une déglobalisation des axes stratégiques issus de l'étude "Sénégal 2015 ". Elles ont permis l'élaboration des Domaines d'Actions Prioritaires qui comportent les actions devant infléchir les tendances lourdes de l'économie sénégalaise et assurer ainsi le développement économique et social du pays. Apprécier l'impact du VIII^e Plan sur la stratégie de sortie du scénario tendanciel revient, ainsi, à s'interroger sur le degré de réalisation des actions allant dans le sens des axes stratégiques. Les différentes actions réalisées peuvent être résumées comme suit :

6.1. Elever durablement la productivité globale de la nation

Cet axe s'inscrit dans le cadre d'une amélioration significative de la croissance de la production à travers l'accroissement de la productivité dans l'usage des ressources naturelles. Les objectifs retenus, à la veille du VIII^{ème} Plan, devaient permettre la création d'un cadre général d'activités favorables à l'efficacité, l'impulsion d'un dynamisme valorisant la compétence et l'innovation et la gestion efficiente des ressources de l'Etat.

De manière globale, toutes les politiques sectorielles, mises en oeuvre par l'Etat, dans le cadre du programme d'ajustement à long et moyen termes, avaient pour but d'instaurer un cadre propice à la relance de la croissance, à travers le relèvement du niveau d'efficacité de l'appareil productif. Ce cadre concerne l'environnement global du système de production, à savoir le cadre institutionnel, le coût des facteurs de production, le régime fiscal applicable au secteur productif, les mécanismes de promotion des exportations, la promotion des investissements.

S'agissant du cadre institutionnel, d'importantes mesures ont été prises durant la période du VIII^e Plan. Il s'agit notamment de :

- la création d'instances de concertation permanente entre l'Administration et ses partenaires sociaux ;
- la création, en 1991, d'un comité interministériel d'allègement des procédures administratives relatives à la création d'entreprises, à la réduction de la fiscalité sur la constitution de sociétés, notamment de la PME/PMI ;
- la reconnaissance juridique d'un statut d'entreprises franches et de points francs pour accélérer la densification du tissu industriel et favoriser la promotion des exportations ;
- la restructuration de la SONEPI et la promotion des investissements avec notamment la création du guichet unique.

Dans le domaine de la concurrence, d'importantes mesures ont été prises notamment :

- la mise en place d'un environnement plus favorable à la croissance avec la suppression progressive des conventions spéciales et protocoles d'accords ;
- l'instauration d'une règle de liberté des prix sur les produits qui étaient administrés ou soumis à homologation (exception faite pour l'énergie, les médicaments et le pain) ;
- la libéralisation du commerce extérieur avec la suppression des protections administratives (autorisations préalables, contingentement...).

Toujours dans le cadre de l'amélioration des conditions d'une saine concurrence, le Gouvernement a rationalisé le système de protection interne et externe en éliminant les avantages et protections spécifiques, étendu le principe de la liberté d'entreprendre et adopté une nouvelle loi sur les prix, la concurrence et le contentieux économique.

La promotion des investissements devra bénéficier des mesures récentes relatives à la réduction des coûts de constitution de nouvelles sociétés et de la mise en place d'un statut de l'Entreprise franche d'exportation.

Les effets de ces mesures sur la stimulation de la productivité ne se feront sentir qu'à long terme. Mais déjà, elles constituent un pas important dans la création de conditions préalables à une saine concurrence entre les entreprises et à l'assouplissement des procédures de création des sociétés.

Au plan de la réduction des coûts des facteurs, l'objectif visé était de permettre aux entreprises d'être compétitives par rapport surtout à la concurrence extérieure. Les principaux facteurs visés étaient l'énergie, le transport, les télécommunications et la main d'oeuvre.

En ce qui concerne l'énergie, malgré la baisse sensible du cours du pétrole (principal élément des charges d'exploitation des entreprises de production et des producteurs ruraux), aucune réduction de prix n'a été enregistrée par le consommateur final : la faible baisse de tarification opérée en juillet 1991 a été annulée au plan local par la hausse de 20 à 30% intervenue après la dévaluation du F.CFA. La vétusté des installations de la SENELEC contribue à maintenir le coût de l'énergie à un niveau élevé en raison des rendements faibles. L'énergie pèse aussi sur les coûts d'exploitation de la SONEES qui connaît les mêmes problèmes de vétusté du réseau et d'importantes pertes. A présent, elle est éclatée en société d'exploitation de droit privé (SDE) et en société de patrimoine gérée par l'Etat (SONES).

Le transport continue d'être un véritable goulot d'étranglement pour les exportateurs. Pour le frêt aérien, en plus du coût élevé du service, il n'existe pas d'installations de conservation des produits périssables destinés à l'exportation. Dans le maritime, le coût du facteur est aggravé par des installations vétustes et des procédures dépassées. Le temps de chargement ou de déchargement, jugé trop long par les opérateurs, constitue encore un handicap sérieux. Le même phénomène est noté au niveau du transport terrestre dont les performances et les coûts sont excessifs. Le maillage routier reste largement insuffisant, occasionnant d'importantes pertes en produits agricoles. La durée moyenne de transport des marchandises reste très en deçà des normes.

Les mesures envisagées dans le cadre du PAST pour rendre le secteur des transports plus attrayant pour le secteur productif tardent à produire leurs effets du fait de leur mise en oeuvre partielle.

Au niveau des télécommunications, le service, bien que performant, reste cher et pénalise les opérateurs économiques installés au Sénégal, surtout dans les activités de services.

Dans les années 80, la valeur moyenne de la productivité marginale apparente du capital, estimée à 24,2 %, est imputable en partie à l'industrie du fait de ses performances, mais aussi à l'agriculture qui a connu un mouvement de désinvestissement avec la fin des programmes d'équipement agricole. Cette tendance est accentuée par les difficultés d'approvisionnement en intrants et la dégradation de la qualité des terres qui constituent le capital essentiel.

Dans le domaine de la flexibilité du facteur travail, le monopole officiel de l'emploi du service de la main d'oeuvre a été aboli. Le code du travail ne soumet plus les licenciements à une

autorisation préalable et le salaire minimum n'est plus une référence pour l'employeur. Le code des investissements a été réaménagé pour garantir la non limitation des contrats à durée déterminée en cas de surcroît de travail ou d'activité. Il reste que les conventions collectives, par leur rigidité et leur non prise en compte du salaire comme rémunération de la productivité du travail, continuent de peser négativement sur la productivité globale de la nation.

S'agissant de la réduction de la pression fiscale qui était un objectif central des politiques industrielles, les mesures envisagées, bien qu'étant appliquées tardivement, ont abouti à la réduction sensible des droits de douane de 15 à 10%, à la suppression du droit fiscal spécial, à la limitation des droits de porte à 45% à l'exception des produits de luxe, à l'uniformisation du timbre douanier à 5% de la valeur CAF et à la réduction de la structure des taux de TVA à 10% et 20%. Cependant, la réintroduction des valeurs mercuriales a, dans certains cas, augmenté le poids de la fiscalité.

Le problème du financement de l'économie demeure entier, six ans après la restructuration du système bancaire, malgré la surliquidité des banques et la mise à disposition des lignes de crédit par l'Etat.

En ce qui concerne la promotion des exportations, en plus de l'allègement de la pression fiscale, le délai de traitement des dossiers a été raccourci, l'escorte douanier a été supprimé et remplacé par le plombage des conteneurs, les conventions spéciales et protocoles d'accord supprimés conformément aux nouvelles orientations de la stratégie d'industrialisation, les autorisations préalables à l'importation et à l'exportation abrogées. Il convient de signaler que ces mesures récentes font suite à l'inefficacité des structures de promotion (ASACE, CICES ...) et l'échec du mécanisme de subventions à l'exportation, ce dernier ayant été conçu comme palliatif à la dévaluation.

Les mesures visant la promotion du commerce extérieur ont été renforcées par la suppression des autorisations préalables à l'importation ainsi qu'à l'utilisation des valeurs mercuriales, le renforcement du contrôle de qualité, la mise en place d'instruments de lutte contre la fraude et le dumping. Concernant les exportations, le Gouvernement a supprimé les autorisations préalables, réduit les prélèvements sur les intrants et amélioré les procédures d'exportation.

Malgré toutes les initiatives relatives à l'augmentation de la productivité du travail (flexibilité du travail, priorité au développement des ressources humaines à travers d'ambitieux projets, réforme de l'éducation pour accroître le taux de scolarisation...), celle-ci n'a pas encore enregistré de gains significatifs. La productivité apparente du capital a connu une baisse sur la période 1989/1994 ; elle est passée d'un indice 100 en début de période à 95.9 en fin de période, soit une décroissance de l'ordre de 4%. Cependant, la dévaluation du F CFA intervenue en janvier 1994 et la stratégie qui sous-tend le PASCO, appuyées par l'ajustement interne au niveau de toutes les structures de production devraient contribuer à relever la productivité globale de la nation et permettre à notre économie de rester compétitive.

En effet, en termes de réalisation, la mise en place d'un cadre général favorable à l'efficacité des activités de production a connu des progrès significatifs avec l'exécution du Projet d'Ajustement pour la Compétitivité du Secteur privé (PASCO). Les objectifs poursuivis s'articulent autour de la création des conditions d'une saine concurrence, l'approfondissement de

la politique de libéralisation économique, la promotion des investissements et la poursuite de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Concernant le secteur agricole, les mesures mises en oeuvre dans le PASA ont trait à la restructuration des filières dans le sens d'une libéralisation et d'une implication plus poussée du secteur privé.

6.2. Engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité

Cet axe visait, entre autres objectifs, à réduire le poids de l'Etat dans les activités socio-économiques, à accroître les capacités organisationnelles et entrepreneuriales, à restaurer la cohésion sociale par le civisme et la démocratie pour mieux s'attaquer aux injustices naturelles ou sociales.

Dans ce cadre, l'Etat a procédé à une privatisation d'un nombre important d'entreprises où il détenait la majorité du capital. De plus, à travers sa politique de libéralisation, il est en train de se retirer progressivement du secteur productif marchand pour concentrer ses efforts d'investissement dans le domaine social (santé, éducation, etc) et des infrastructures d'appui. Cette dynamique interpelle la responsabilité de la société civile de manière générale et surtout celle du secteur privé dont la réaction reste encore timide en matière d'investissement eu égard aux réformes récentes entreprises depuis la dévaluation.

La promulgation de la loi sur les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) a permis aujourd'hui un développement important des structures d'organisation communautaire aussi bien en milieu rural qu'urbain, devenues de véritables acteurs du développement au même titre que les ONG, dans les programmes comme le PDRH, la nutrition communautaire et l'AGETIP.

La politique de décentralisation a été approfondie avec la réforme de 1990 qui a renforcé les pouvoirs des élus locaux. A la fin du VIIIème plan, a été engagé un ambitieux chantier dans le domaine du transfert des pouvoirs. Il s'agit de la régionalisation qui, en faisant des régions des entités juridiques, à part entière, dotées d'autonomie de gestion, va accélérer la responsabilité des populations de base et faciliter leur prise en charge dans les domaines de l'éducation, de la santé... Pour la santé et l'hydraulique villageoise, la prise en charge par les populations des coûts récurrents générés par les infrastructures est déjà effective.

La dégradation des conditions de vie pendant la période sous revue n'a pas manqué d'accroître la pauvreté et de créer une certaine forme de marginalisation. Les manifestations de cette pauvreté sont, entre autres, le développement de la mendicité en milieu urbain (bien que ce phénomène soit lié en partie aux mentalités), de la délinquance juvénile, l'accroissement du nombre de quartiers spontanés et la difficulté pour une bonne partie de la population d'accéder aux services sociaux (éducation, santé, approvisionnement en eau potable...). Cette situation exige une plus grande solidarité nationale. C'est pourquoi, l'Etat a entamé la formulation d'une stratégie devant se traduire par la mise en oeuvre d'un programme de lutte contre la pauvreté qui mettra l'accent sur l'ensemble des groupes cibles identifiés.

L'ouverture démocratique s'installe progressivement avec une plus grande implication de partis, indépendants du parti majoritaire à la gestion des affaires de l'Etat. Il s'y ajoute un meilleur accès aux médias d'Etat de tous les partis politiques et la parution d'une presse privée. Il reste cependant à moraliser la vie politique par une éducation plus poussée des citoyens.

6.3. Adapter le système éducatif, renforcer les aptitudes au développement et élargir la communication sociale

Cet axe visait, par une communication sociale renforcée, un système éducatif mieux adapté, à sensibiliser les populations pour obtenir leur adhésion aux changements et remédier à certaines formes de désarticulation et fragmentations sociales. La réalisation de cet axe supposait la mise en place d'un système éducatif centré sur les valeurs traditionnelles positives et dont le vecteur sont les langues nationales. Il s'agit aussi de réaliser une meilleure sensibilisation des populations aux enjeux du scénario tendanciel et à la pertinence des politiques proposées par les autorités, afin qu'elles puissent mieux se les approprier.

A l'heure du bilan, force est de constater que la communication sociale n'est pas bien internalisée, comme un instrument de cohésion facilitant l'adhésion des populations aux programmes de développement. Toutefois, des progrès sont réalisés dans le sens de la sensibilisation des enjeux qui découlent de la politique de population et des réformes économiques présentement mises en oeuvre.

Pour améliorer l'efficacité des volets "Information-Education-Communication" (IEC) dans le domaine de la population, les activités sont couplées aux programmes mis en oeuvre par l'Etat dans divers sous secteurs.

Des réseaux de sensibilisation des populations aux enjeux de la Déclaration de la Politique de Population sont présentement mis en place. Ces réseaux sont composés de professionnels de la presse et de leaders d'opinion.

Le programme de communication relatif aux réformes économiques vise une plus grande appropriation par les populations des actions de politique économique. Ce programme sera renforcé dans le sens d'une meilleure transparence des décisions de politique économique ainsi que d'une adhésion aux objectifs poursuivis.

Par ailleurs, le renforcement des libertés démocratiques, avec pour corollaire, l'existence des journaux et de radios privés, facilite l'information du citoyen et accroît ses aptitudes à participer au développement.

Au niveau du système éducatif, la promotion des langues nationales a produit de bons résultats avec la multiplication des expériences et l'apparition de journaux en langues nationales. S'agissant du système éducatif, les performances se sont fortement détériorées malgré la mise en oeuvre de programmes de développement des ressources humaines : le taux brut de scolarisation a baissé (58,5% en 1989, 54,5% en 1995), la proportion des filles dans la population scolarisée a chuté, le taux de déperdition scolaire est devenu inquiétant. Ainsi, concernant le secteur de l'éducation de base, compte tenu du croît démographique important et de la couverture scolaire encore faible, le secteur se trouve aujourd'hui confronter à une contrainte majeure de mobilisation de ressources supplémentaires. S'il veut réaliser les objectifs qui lui sont assignés, il faut arriver à :

- l'universalisation de l'accès par l'établissement des cibles et des filières d'éducation (formelles et non formelles) ;

- la réduction de toutes les disparités (géographiques, par sexe, etc...) ;
- l'amélioration du contexte de l'apprentissage qui privilégie la réussite de l'apprenant ;
- la diversification des sources de mobilisation des ressources ;
- le renforcement du partenariat.

Suite aux recommandations issues des Etats Généraux de l'Education et de la Formation, une nouvelle expérience est en cours dans le cadre du projet d'appui à l'école nouvelle visant à assurer la participation de tous les acteurs à la vie de l'école à travers la cellule école -milieu.

Dans le domaine de la formation professionnelle, l'insuffisance, voire l'absence d'implication des employeurs dans la conception des programmes d'enseignement, n'a fait qu'accentuer le problème de l'inadéquation de la formation à l'emploi.

Le système d'éducation et de formation comme le système productif, en raison des difficultés enregistrées, n'ont pas réussi à renforcer les aptitudes au développement des citoyens.

6.4. Maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale

Cet axe visait, par une politique d'aménagement du territoire, à favoriser l'émergence de pôles de développement urbain, le développement d'un réseau d'échanges entre villes et campagnes afin de contrecarrer la tendance à la croissance de Dakar. Il devrait s'appuyer sur plusieurs instruments de rééquilibrage de l'armature urbaine et de promotion du monde rural. Les actions identifiées dans ce cadre concernaient :

- la réalisation d'un Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) ;
- le parachèvement de la réforme administrative et territoriale par la décentralisation devant se traduire par une régionalisation effective ;
- la création d'équipements et d'infrastructures collectifs permettant d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural, conformément aux objectifs de la politique de développement mise en place par l'Etat ;
- la diversification et la dynamisation du système productif afin de mieux sécuriser l'économie rurale.

Le secteur informel participe à la maîtrise de l'essor urbain. Il a pris de l'ampleur et joue un rôle de régulateur social en absorbant une bonne partie de la population active et des jeunes de 12 à 15 ans, exclus du système scolaire. Toutefois, son développement devra être orienté dans le sens de l'élévation de la productivité.

Au terme du VIII^e Plan, le PNAT est en cours de finalisation. Ce document, dont la réalisation a mobilisé toutes les énergies nationales doit faire l'objet d'une adoption officielle pour sa mise en oeuvre.

En matière de parachèvement de la réforme administrative et territoriale, il convient de signaler l'adoption des textes devant donner aux régions une plus grande autonomie dans la conduite de leur destinée. Cette réforme contribuera à une large implication des populations dans la gestion de leur terroir.

Dans le domaine des infrastructures sociales, des efforts appréciables ont été réalisés en application de différents programmes de développement économique et social de l'Etat. Les secteurs les plus concernés ont été ceux de la santé publique et de l'éducation élémentaire. Malgré cela, la couverture en infrastructures reste insuffisante, du fait de la difficulté à infléchir les tendances démographiques. A titre d'exemple, les quartiers périphériques des grandes agglomérations connaissent un déficit croissant d'infrastructures dans tous les secteurs (assainissement, santé, éducation, adduction d'eau, électrification...).

Concernant l'amélioration des performances du système productif rural, malgré le foisonnement des organisations communautaires concrétisant progressivement la promotion des initiatives à la base, il demeure que l'agriculture, base de l'économie et principale source de revenus des ruraux, connaît encore des difficultés. L'objectif d'autosuffisance alimentaire de la NPA (80%) a été contrarié par la baisse des productions qui ne couvrent que 56% des besoins alimentaires. Plusieurs problèmes restent en suspens : la sécurisation foncière, les difficultés d'accès aux intrants, la faible mécanisation de l'agriculture, l'enclavement de certaines zones de production, le système de prix aux producteurs et le mécanisme de financement. Cependant, il convient de noter que le développement récent de l'horticulture (pastèque, légumes et autres fruits) sert de palliatif à la baisse des revenus agricoles traditionnels.

Le monde urbain connaît toujours un développement rapide qui pose des problèmes aigus de satisfaction des besoins de base (logement, transport, hydraulique, assainissement, électrification et autres services urbains...). Le mal vivre dans les campagnes (déficit d'infrastructures, dégradation de l'environnement, pauvreté...) ne permet pas de fixer les populations. L'exode rural, qui en résulte, accroît les tensions sociales en milieu urbain.

6.5. Consolider l'autonomie nationale et tirer parti des espaces de co-développement internationaux

Cet axe visait, entre autres objectifs, l'intensification des réseaux d'échanges nationaux et l'accroissement du niveau de l'autonomie économique, l'intégration de l'aide extérieure dans la stratégie de réduction de la dépendance, le renforcement effectif de toutes les actions d'intégration régionale et l'ouverture aux réseaux mondiaux d'échanges scientifiques, commerciaux et culturels.

Malgré l'appartenance de notre pays aux organisations d'intégration sous-régionale comme la CEDEAO et récemment l'UEMOA, et la ratification de nombreux accords, les échanges commerciaux avec les pays limitrophes et la sous-région restent très limités. Les expériences de l'OMVG et de l'OMVS constituent des bases durables dans le processus d'intégration. Des progrès significatifs sont réalisés dans le domaine de la résolution des conflits avec certains de nos voisins, ce qui consolide nos échanges commerciaux.

Concernant l'intensification des réseaux d'échanges nationaux, peu de nouvelles constructions de routes ont été enregistrées durant la période du VIIIème plan. Des progrès

sensibles sont réalisés dans le sens d'une jonction par la route avec nos voisins (Mali, Mauritanie, Gambie...). Avec le PAST, la priorité a été surtout accordée à la réhabilitation de l'existant en vue d'assurer une meilleure fonctionnalité des infrastructures. Dans les télécommunications, les efforts d'investissement se poursuivent pour améliorer la couverture et l'accès au téléphone surtout dans le monde rural. La coopération étroite, établie récemment avec le Mali dans le secteur des chemins de fer, contribuera à accroître la rentabilité et l'efficacité de la SNCS.

Dans le domaine de l'indépendance économique, l'autosuffisance et la sécurité alimentaires, l'accroissement des capacités de production en énergie constituent un enjeu de taille. En effet, La faiblesse de la couverture des besoins alimentaires, résultant d'un système productif peu performant, reste encore une préoccupation. L'espoir est cependant permis avec la réalisation des barrages de Diama et Manantali pour améliorer la couverture des besoins en céréales et en énergie.

En matière de relation avec nos partenaires financiers, il était préconisé une politique sélective d'emprunt consistant à privilégier l'endettement à long terme et à des conditions douces. Par ailleurs, l'objectif visé était la suppression de la dépendance vis à vis de l'aide budgétaire ; tout recours au financement extérieur devant être consacré au financement du développement. Au terme du VIII^{ème} Plan, on note une relative viabilité des finances publiques. Toutefois, tout en améliorant le profil de son déficit budgétaire, notre pays a continué à recourir à l'aide budgétaire durant toute la période.

S'agissant de notre ouverture aux réseaux mondiaux d'échanges scientifiques, commerciaux et culturels, le Centre National de Documentation Scientifique et Technique (CNDST) a réussi à parachever le schéma directeur du système national d'information. Il poursuit ses efforts de développement de réseaux sectoriels d'information et d'implantation de bases de données industrielles et commerciales pouvant être consultées localement sur Minitel 3020 code CNDST. Le Sénégal, grâce aux investissements de la SONATEL pour la modernisation et l'amélioration de ses performances techniques, est connecté au réseau INTERNET. Ce qui constitue un pas important pour entrer de plain-pied dans l'ère des autoroutes de l'information.

6.6. Evolution des investissements publics durant la période du VIII^{ème} Plan

Au cours de la période 1989-1995, les investissements publics ont été orientés plus vers le secteur primaire que vers les autres, aussi bien sur le plan des prévisions que des réalisations. Cependant, une baisse tendancielle des investissements est observée sauf pour le tertiaire.

Les investissements publics ont concerné moins le secteur secondaire conformément à l'optique de désengagement de l'Etat. Les réalisations du primaire ont dépassé les prévisions, sauf en 1990/91. Les investissements du tertiaire et du quaternaire ont connu une tendance à la hausse.

Au niveau du primaire, il y a une prédominance des investissements dans l'agriculture, l'hydraulique rurale et agricole et les eaux et forêts. Un accroissement des investissements est enregistré malgré la rupture de 1994. Ceci conformément aux objectifs définis pour le secteur

primaire par le VIIIème Plan s'inscrivant dans le cadre de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) tels que :

- le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation et le renforcement de son rôle d'appui-conseil pour une grande responsabilisation des producteurs ;
- le rééquilibrage financier des filières agricoles et des autres secteurs d'activité;
- la meilleure intégration des activités agro-sylvo-pastorales dans le souci d'assurer un développement durable ;
- la maîtrise de l'eau comme vecteur de développement.

Pour le secondaire, c'est surtout l'énergie et l'industrie qui sont les plus concernés par les investissements publics pour réaliser les objectifs stratégiques que sont la valorisation des ressources naturelles, la création de nouveaux emplois, la promotion des exportations, la densification du tissu industriel et l'équilibre régional.

Un des préalables au développement du secteur secondaire demeure la création d'un cadre institutionnel et réglementaire tendant à assurer un environnement propice à la promotion d'un secteur privé dynamique et compétitif. La faiblesse des investissements publics dans le secteur peut s'expliquer par la volonté de l'Etat de se désengager du secteur productif pour laisser la place au privé.

Le secteur tertiaire est dominé par les investissements en matière de transport routier et des télécommunications pour la réhabilitation et la maintenance du premier et l'extension du réseau pour le second.

Le secteur quaternaire, secteur social par excellence, est dominé par l'urbanisme, l'habitat et l'éducation formation, ce qui renforce la stratégie pour le VIIIème Plan en matière d'urbanisme par la mise en oeuvre d'un vaste programme d'aménagement, d'organisation de l'espace urbain et de développement intégré du cadre de vie. Et en matière d'éducation et de formation la priorité est accordée à l'enseignement élémentaire et à l'enseignement technique et scientifique (la réhabilitation des infrastructures et du mobilier scolaire...).

CONCLUSION

Globalement, le bilan du VIII^e Plan reste mitigé compte tenu de la persistance de certaines tendances lourdes. En effet, les tentatives de la société sénégalaise d'inscrire ses évolutions dans le scénario de sortie de crise se sont heurtées à de sérieuses contraintes endogènes et exogènes. Des retards, dans la prise en compte effective des orientations du Plan, ont rendu difficile l'infléchissement du scénario tendanciel. En outre, le manque de flexibilité par rapport aux mutations survenues a été un lourd handicap. La chute du mur de Berlin en 1989 a accéléré le processus de libéralisation économique et celui de la démocratisation à travers le monde et plus particulièrement en Afrique.

La position dominante de l'arachide dans l'économie sénégalaise connaît une remise en cause avec notamment la modification des prix, l'importance des cultures irriguées et l'introduction de nouvelles spéculations, autant de germes de changement qui préfigurent l'organisation de notre système productif autour d'autres pôles d'entraînement.

De manière intrinsèque, le VIII^e Plan a pêché par son exhaustivité, réduisant le caractère opérationnel des domaines d'actions. A cela s'ajoutent l'incapacité de mobiliser les acteurs privés dans la réalisation des objectifs du Plan et des difficultés dans la programmation budgétaire en raison des contraintes de mobilisation des ressources tant intérieures qu'extérieures.

Cependant, la dévaluation du franc CFA survenue en janvier 1994 dans le cadre de la zone franc et les réformes qui ont été mises en oeuvre pour l'accompagner offrent de nouvelles perspectives plus favorables à la sortie de crise.

PARTIE III

STRATEGIES DU IX^{eme} PLAN

CHAPITRE 7 - LES GRANDS DEFIS

Placer l'économie sénégalaise sur un sentier de forte croissance suppose que soient clarifiés les enjeux stratégiques de sortie du scénario tendanciel. "Sénégal 2015" en avait déjà identifié cinq qui servent toujours de repères. Les problèmes actuels et potentiels du Sénégal sont cependant marqués par un changement systémique qui exige de les reposer en des termes plus précis, qui intègrent cette réalité émergente qu'est la restructuration de l'espace de la concurrence et de coopération dans lequel opère le Sénégal. Aux enjeux nationaux s'ajoutent ceux locaux et sous-régionaux tandis que les enjeux économiques et socio-démographiques demandent à être complétés par les enjeux environnementaux. Aux aspects macro-économiques et structurels de tous ces enjeux, s'ajoutent des aspects relationnels mis en évidence par l'importance des transactions sur les produits, les services et les facteurs.

Ces changements systémiques modifient la manière de considérer la relation entre croissance et développement ainsi que leur contenu. L'importance de la productivité globale des facteurs et celle accordée à la lutte contre la pauvreté obligent à reconsidérer les modes de croissance et de développement. L'attractivité de l'espace national pour l'implantation des investissements, des institutions et des projets de développement et la capacité stratégique de l'État joueront un rôle prépondérant dans la réalisation des objectifs. Ainsi, les perspectives de réduction de l'aide extérieure et d'augmentation des attentes de la société au cours des années à venir imposent de procéder à une évaluation lucide des défis du point de vue de la compétitivité de l'économie, de l'attractivité de l'espace national, de l'État-stratège, du développement humain et du développement durable.

Ces grands défis s'inscrivent dans des enjeux plus globaux, de nature économique, culturel, socio-démographiques et environnementaux identifiés par "Sénégal 2015". Ils renvoient aussi aux axes stratégiques comme le montre le Tableau suivant :

Cohérence et traductions entre les enjeux, les défis et les axes

ENJEUX GLOBAUX	GRANDS DÉFIS	AXES STRATÉGIQUES	MOTS-CLÉ
Économiques			. Croissance
. Mondialisation	Compétitivité	Élever durablement la productivité globale de la nation	. Concurrence . Règle du jeu international . Libéralisation . Stabilité
Intégration régionale	Attractivité	Consolider l'autonomie nationale et tirer partie des espaces de co-développement internationaux	. Coopération . Ouverture . UEMOA, CEDEAO, CEA, OMC . Restructuration . Risque . Initiative . Sites . Services . Pmi . Consensus . Financement . Innovation . Expertise . Délocalisation
. Décentralisation	État-stratège	Engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité	. Infrastructures de base . Régionalisation . Capacités institutionnelles . Contractualisation . Privatisation
Système de culture	Développement humain	Adapter le système éducatif; renforcer les aptitudes au développement, élargir la communication sociale	. Éducation . Formation . Santé . Qualification . Communication . Information . femmes/jeunes
Socio-démographiques environnement . Monde urbain . Monde rural	Développement durable	Maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale	. Environnement . Eco-systèmes . Ressources naturelles . Sécurité alimentaire . Jeunes/femmes . Maîtrise fécondité

7.1. La compétitivité de l'économie nationale

Longtemps resté à l'abri de la concurrence internationale du fait de multiples situations protectionnistes, le Sénégal a connu, à l'instar de ses partenaires de l'UMOA de sérieux problèmes de compétitivité, comme en témoigne l'ampleur de la dévaluation du Fcfa survenue en 1994. Sous le IX^e Plan, il devra préserver les gains de compétitivité issus de cette mesure. Il devra renforcer la concurrence au sein de l'économie et développer la coopération avec ses partenaires. Il devra à cet effet poursuivre la libéralisation, la déréglementation, l'ouverture des frontières et la restructuration du système productif pour le rendre moins dépendant des produits de base et de l'arachide en particulier.

La compétitivité du Sénégal est devenue un sujet de préoccupation au cours du VIII^e Plan, en raison de l'importance accordée par les investisseurs à la stabilité du cadre macro-économique et réglementaire, d'où l'importance du suivi des indicateurs parmi lesquels ceux relatifs aux finances publiques, à l'inflation, au taux de change ou à la balance commerciale. L'environnement national jouant un rôle central dans la compétitivité des entreprises, son analyse permet de révéler les facteurs qui, dans cet environnement, entravent ou facilitent la création d'avantages comparatifs. L'action publique consiste alors à mettre cette information à la disposition des investisseurs potentiels et à s'attacher à éliminer les entraves identifiées.

Au plan macro-économique, le choix d'une option en faveur de la libéralisation, de la déréglementation et de l'intégration à l'économie mondiale constitue un impératif pour restaurer la confiance. Au plan réglementaire, il s'agit d'éviter les coûts d'une réglementation excessive pour les entreprises, les citoyens et l'administration publique.

Pour renforcer la capacité d'adaptation de l'économie aux règles du jeu, il importe d'accélérer le processus visant à la rendre plus flexible. La période 1996-2001 sera marquée par la mise en oeuvre conjointe de plusieurs conventions comme celle de l'UEMOA, du Traité d'Abuja, de Rio ou de l'OMC. La révision d'autres comme celle de Lomé ou encore celles régissant le fonctionnement du Système des Nations Unies, interviendra dans cette période. Il est important d'anticiper l'impact de ces évolutions et de se préparer à une concurrence de plus en plus directe sur le marché national. Il faudra en tout état de cause résister à la tentation de repli, au nom d'un protectionnisme offensif, par l'érection de barrières à l'entrée.

Les dimensions macro-économique et réglementaire de la compétitivité ne présentent d'intérêt que si elles mettent en évidence leur caractère systémique ou structurel. L'analyse des déterminants de la compétitivité de l'économie sénégalaise révèle qu'elle repose pour l'essentiel sur l'offre de facteurs de production, de matières premières en particulier. L'industrie est peu compétitive même au plan national du fait de sa base technologique et managériale.

L'essentiel du tissu industriel est constitué d'agro-industries, d'industries alimentaires et d'industries extractives dont la création et le développement reposent sur les modèles d'import-substitution ou de promotion des exportations. Ces modèles montrent leurs limites à mesure que les processus d'innovation se diffusent à l'échelle mondiale, surtout, parce qu'ils reposent sur des bases qui ne sont pas répétitives.

La demande intérieure est largement déconnectée de l'offre de produits locaux. L'État, à travers sa consommation et les normes dont il est le dépositaire, n'arrive pas encore à faire évoluer le comportement des entreprises vers des stratégies de différenciation ou d'innovation et celui des ménages vers la consommation de produits locaux.

Il apparaît donc clairement que la compétitivité de l'économie nationale dépend de sa capacité à stabiliser son cadre macro-économique, à résorber son endettement et ses déficits, à libéraliser, à déréglementer et à garantir la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux. Cependant, les perspectives d'amélioration de la compétitivité par des stratégies d'ouverture et de libéralisation sont aussi limitées par la faiblesse du secteur privé. Dans ces conditions, l'aménagement de l'espace national, pour le rendre attractif, constitue un enjeu d'importance.

7.2. L'attractivité de l'espace national

Des efforts considérables ont été consentis ces dernières années pour atténuer le déséquilibre spatial, maîtriser l'essor urbain et améliorer le cadre de vie urbain. Pourtant, le Sénégal n'arrive pas à exploiter suffisamment l'avantage qu'il tire de sa position géographique, de la qualité de ses sites, de son potentiel humain et du statut de ville internationale qu'est Dakar. L'attitude des chefs d'entreprises et des habitants plus portés vers le commerce que vers l'investissement, une forte aversion à l'égard du risque et les difficultés de l'État à canaliser les flux financiers vers le secteur productif constituent des freins à la valorisation de l'espace national. L'élimination de ces obstacles est d'autant plus impérieuse que le "marché mondial des implantations", sur lequel les pays offrent des espaces, sites, entreprises franches en réponse à la demande des firmes, organisations ou institutions en quête d'implantation pour leurs projets, se structure autour des pays dont les ambitions sont identiques.

La qualité de l'espace apparaît comme une donnée majeure pour les investisseurs. La politique économique et la politique régionale en particulier ont toujours été confrontées au rétrécissement progressif de l'hinterland sénégalais depuis l'indépendance et à l'extraordinaire déséquilibre qui existe entre Dakar et le reste du pays. Si la création de l'UEMOA permet d'élargir les débouchés, il reste à assurer une répartition plus équilibrée des activités économiques et de la population entre les régions. L'effectivité d'une telle répartition permettrait l'organisation de sites industriels, technologiques, scientifiques là où l'initiative privée pourrait davantage se libérer, les capitaux circuler et les investissements se rentabiliser.

Une autre exigence est la connaissance des critères d'implantation des firmes, des investisseurs, des bailleurs de fonds et des organisations. L'avantage que constituait la main d'œuvre bon marché, l'existence d'un code d'investissements ou **l'existence d'institutions démocratiques** semble ne plus être exclusif au Sénégal. La capacité d'innovation, un niveau élevé de qualification, la qualité des infrastructures publiques, l'existence d'un consensus en faveur de l'investissement et de l'épargne, le coût des facteurs techniques et enfin une armature urbaine dynamique, moderne et moins désarticulée ont autant d'importance que la taille du marché et le degré d'ouverture dans la stratégie des firmes.

Dans ces conditions, Dakar pourrait devenir un centre international de service à forte valeur ajoutée. A l'intérieur du territoire, d'autres sites pourraient aussi accueillir des activités délocalisées sous forme d'entreprises franches d'exportation.

7.3. L'état-stratège

Parmi les engagements les plus importants pris sous le VIII^e Plan, figurent la réforme du secteur public, le désengagement de l'État, la décentralisation et l'amélioration de l'efficacité des investissements. L'État est interpellé sur les procédures pour optimiser les relations entre l'État, les régions autonomes et l'UEMOA. Comment permettre à l'Etat d'assurer ses missions exclusives, d'assurer la continuité de sa présence sur toute l'étendue du territoire? Quelle logique d'action publique adopter pour garantir l'efficacité d'investissements publics de plus en plus importants, l'équité des citoyens devant l'administration, le développement d'un secteur privé fort et compétitif, la qualité de la vie au travail?

Au cours du IX^e Plan, la décentralisation sera un temps fort dans la vie de l'État sénégalais, héritier d'une forte tradition centralisatrice. La politique de décentralisation s'était fixée des objectifs concrets en 1990, bien qu'elle ait été mise en oeuvre depuis 1960 avec un tournant décisif en 1972. La régionalisation va constituer une étape importante de la politique de décentralisation, surtout par l'ampleur des compétences que l'État va transférer aux régions et par la focalisation sur leur développement économique et social. A un Etat lointain face à des collectivités rapprochées mais fragiles et démunies, va se substituer une organisation des pouvoirs où l'Etat, exerçant ses tâches de souveraineté et inspirant les orientations générales, dialoguera mieux avec les populations. L'enjeu de la décentralisation réside surtout dans la détermination du pouvoir national à bien transférer une partie de ses compétences, avec les moyens correspondants et dans l'aptitude de l'exécutif régional à gérer de manière efficace ses nouvelles attributions.

La participation du Sénégal à la construction de l'UEMOA se fera sans difficulté majeure compte tenu notamment d'une longue expérience de gestion commune de la monnaie. En outre l'union douanière s'inscrit dans une évolution mondiale avec l'OMC et la convergence des politiques économiques tiendra compte de la subsidiarité qui laisse une marge de manoeuvre à la gestion locale.

Compte tenu de l'impératif d'efficacité, les investissements en infrastructures prendront plus d'importance et poseront de sérieux problèmes d'évaluation et de gestion au cours du IX^e Plan. Cette option est déjà retenue depuis la dévaluation du F CFA et confirmée par la concertation nationale de juillet 1994 sur la stratégie économique pour les années à venir et la réunion du groupe consultatif de juillet 1995. En fait, celle-ci préconise la réhabilitation du rôle de l'État dans la fourniture des biens et services publics. Cette stratégie assigne également à l'Etat une plus grande contribution dans les investissements bruts. Cette prééminence devra être inversée, au profit du secteur privé, à partir de 1998.

Tout au long de cette période, et pour les années à venir, la recherche de l'amélioration de la capacité d'absorption de l'État et celle de l'efficacité du capital public seront une préoccupation permanente. Les questions de coût, de qualité des infrastructures publiques au sens large, d'égalité d'accès, des effets macro-économiques et de la productivité du secteur public seront au centre des préoccupations.

Enfin, le rôle et la capacité du système de planification dans la conception et la mise en oeuvre du programme d'investissements publics, les problèmes d'appropriation des résultats des

projets à toutes les étapes du cycle seront une référence capitale pour l'État qui est invité à être plus stratégique, tout en garantissant la cohésion sociale et la solidarité nationale.

7.4. Le développement humain

La reconnaissance des droits de chaque personne ne cesse de s'affirmer depuis l'indépendance du Sénégal. L'approfondissement de la démocratie et la consolidation de l'Etat de droit rendent plus exigeantes les demandes d'amélioration des conditions de vie des Sénégalais. La lutte contre la précarité et l'exclusion devient mieux organisée alors que la situation économique reste marquée par la crise mondiale.

Dans un pays composé à majorité de jeunes et faiblement alphabétisé, il convient de mesurer le risque de créer et de transmettre aux générations futures la pauvreté, le chômage et le sentiment d'inutilité sociale. C'est dire l'importance à accorder aux conditions permettant de créer une culture de l'excellence véhiculée par un système éducatif, un tissu urbain et des capacités d'organisation disposant d'une riche expérience.

L'analyse des conditions de vie au Sénégal montre l'immensité de la tâche à réaliser au cours du IX^{ème} Plan. A cet égard il y a lieu de souligner que la prise en charge du développement humain ne doit pas être l'affaire de l'État tout seul, mais, de toute la société. La manière de satisfaire les besoins humains de base prend une importance particulière dans les choix de politique et nécessite l'établissement de priorités entre ces besoins. Le système d'information, d'éducation et de communication occupe une place centrale dans la résolution de ces problèmes.

Mettre les plus démunis au centre des priorités de l'action publique, faire de tous les citoyens de véritables acteurs du développement, voilà deux défis majeurs à relever. Lors du Sommet mondial de Copenhague sur le développement social, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à formuler un plan d'action pour réduire la pauvreté générale et éliminer la pauvreté absolue? ce qui constitue un objectif primordial.

Le pari à tenir consiste à concilier la modestie des moyens de l'Etat et la mise à disposition de ressources. La santé, l'éducation, l'alimentation, l'accès à l'eau potable et l'habitat constituent des priorités de premier rang.

Le développement de la communication sociale, par la multiplication des canaux par lesquels la société civile échange ses expériences, et se parle à elle-même, contribuera à limiter au mieux les risques de fragmentation sociale et à renforcer la qualité, la diversité et la diffusion des produits culturels nationaux.

Les nouvelles tendances auto-organisationnelles devraient être soutenues, pour aider à la valorisation de l'effort individuel, au développement de la culture d'entreprise et à la réhabilitation des métiers manuels, ruraux et artisanaux.

En tout état de cause, les leviers d'action que constituent la communication et le système éducatif peuvent contribuer au changement des mentalités, même s'il est dans leur nature de ne produire leurs pleins effets qu'à long terme.

Dans un pays devenant de plus en plus urbain, les villes intermédiaires de dimension humaine devraient constituer des ferments de rééquilibrage des rapports ville-campagne et de réorientation des réseaux d'échanges tant vers l'intérieur que vers la sous-région. La ville, qui deviendra le principal cadre du développement humain, pourrait prendre appui sur les capacités auto-organisationnelles urbaines et sur l'éducation des jeunes au thème du développement humain, pour cultiver le sentiment d'appartenance à une société sans exclus.

7.5. Le développement durable

Le développement durable est un objectif multidimensionnel d'ordre macro-économique et suppose la mise en œuvre de politiques globales. Il est durable si les indicateurs de développement restent favorables et si les perspectives d'évolution augurent pour les générations futures des possibilités au moins égales à celles des générations actuelles. L'environnement fait partie du stock de capital qui permet d'assurer le développement durable et sa surveillance mérite autant d'attention que les usines, les machines et les routes. Pour attester de l'importance qu'il accorde à la sauvegarde de son patrimoine naturel et son désir de le transmettre aux générations futures, le Sénégal a souscrit aux Conventions de Rio sur l'environnement.

Par ailleurs, pour donner pleine satisfaction à la demande sociale en matière d'environnement, les pouvoirs publics doivent continuer d'agir simultanément sur les leviers démographiques et économiques. Le poids de la jeunesse, l'urbanisation de plus en plus grande, l'inégale répartition de la population et des activités et l'insuffisante prise en compte du rôle et de l'importance des femmes dans le développement, constituent autant de menaces à la gestion rationnelle des ressources naturelles. La réduction des taux élevés de mortalité maternelle et infantile et la mise en valeur des ressources humaines, sont des préoccupations qui ne peuvent se résoudre qu'à long terme. Il convient de maîtriser la variable démographique en renforçant la sensibilisation sur les problèmes de population. Les programmes en direction de la jeune fille et des femmes et les programmes de lutte contre la mortalité infantile et maternelle devront être aussi plus efficaces.

Les risques d'épuisement des stocks ichtyologiques, de la couche fertile de terre arable et des forêts, conjugués à la prolifération des rejets et déchets industriels et domestiques, ainsi que la progression alarmante de la pollution de l'air et de l'eau, constituent les phénomènes environnementaux majeurs au Sénégal.

Les problèmes de développement durable varient aussi en fonction de la qualité des écosystèmes. Dans les zones rendues fragiles par la dégradation de l'environnement, les communautés de base jouent un rôle vital de protection. Dans les zones à potentiel de production agricole élevé mais à rendement faible, règnent souvent l'insécurité alimentaire du fait d'une mauvaise utilisation des ressources naturelles.

7.6. Les atouts de la société sénégalaise

Pour relever les défis qui se présenteront au cours du IX^e Plan, le Sénégal dispose de plusieurs atouts qui peuvent être analysés à travers l'environnement socio-politique et institutionnel, les ressources humaines, le secteur productif et d'appui à la production.

7.6.1. Atouts généraux de la société sénégalaise

Caractérisé par une stabilité politique fondée sur une longue tradition de démocratie, le Sénégal s'est engagé à travers le projet de régionalisation dans un processus de renforcement de la participation des populations à la gestion de leur terroir. En outre, l'existence de groupes religieux assez dynamiques et mobilisables peut être mis à profit pour des actions d'IEC tendant à orienter les valeurs et mentalités vers une dynamique de développement.

L'environnement institutionnel est marqué par de nombreuses réformes (législation relative à la simplification des procédures d'obtention de la carte import-export, substitution des entreprises franches d'exportation à la Zone Franche Industrielle) qui peuvent constituer, dans une certaine mesure, un avantage pour le développement économique et social. En effet, les acteurs commencent à adopter de nouveaux comportements et sont plus sensibles aux signaux du marché depuis la dévaluation.

Dans cette dynamique, s'inscrivent les mesures telles que la libéralisation des prix, une plus grande flexibilité du marché du travail, la mise en oeuvre du PASCO et le projet de renforcement de l'administration judiciaire.

Le pays dispose en matière de ressources humaines, d'une main d'oeuvre à grande capacité d'assimilation et d'adaptation, et de l'existence d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) expérimentées, dans les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle. L'esprit d'entreprise se développe avec le nouveau dynamisme du secteur privé, caractérisé par l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs et le développement des mouvements associatifs.

Les atouts du Sénégal qui pourraient servir de socle au développement du secteur productif sont nombreux. L'existence de potentialités appréciables dans les domaines agricole, halieutique et forestier et les acquis de la recherche en constituent les principaux.

La mise en service effective des infrastructures hydroélectriques (barrages de Diama et Manantali) peut largement faire baisser la facture pétrolière du Sénégal.

7.6.2. Atouts spécifiques

Au niveau agricole, plusieurs types de cultures sont possibles dans l'année. L'existence de superficies cultivables non encore utilisées constitue un réel avantage pour le développement des activités. La maîtrise de l'eau du Fleuve Sénégal et les barrages anti-sels offrent de réelles potentialités de développement agricole.

Dans le sous-secteur de la pêche, en dehors de l'importante disponibilité des ressources halieutiques, il existe d'autres atouts sur lesquels le Sénégal peut miser. Ce sont notamment l'existence de marchés captifs porteurs et la grande expertise des pêcheurs sénégalais.

Dans le sous-secteur industriel, l'existence de ressources minières et énergétiques relativement importantes mérite d'être soulignée.

Dans le domaine des BTP, l'importante disponibilité en matériaux locaux et la création de nouveaux systèmes de constructions de blocs tendant à améliorer le confort thermique offrent de bonnes perspectives à l'activité.

Au niveau de l'artisanat, les atouts sont considérables. Parmi ceux-ci, figurent, entre autres, la grande capacité d'absorption de main d'oeuvre et l'offre de produits très variée et accessible aux populations à faible pouvoir d'achat. L'artisanat est également un creuset pour l'apprentissage et la formation permanente des jeunes. Dépositaire du patrimoine artistique, il constitue en soi un facteur important pour le sous-secteur du tourisme. Ce dernier dispose de réelles potentialités et d'une compétitivité accrue depuis la dévaluation.

Le secteur d'appui à la production dispose aussi d'atouts importants dans de nombreux sous secteurs. Dans le domaine des télécommunications, il existe actuellement un réseau fiable, connecté aux systèmes d'information internationaux dont Internet, qui produit un service de qualité. Dans le sous secteur hydraulique, il existe d'importantes ressources en eaux souterraines dont l'exploitation actuelle ne représente qu'une faible partie du potentiel exploitable. Un autre atout du sous secteur réside dans la densité du réseau hydrographique constitué principalement d'une part par les cours d'eau internationaux que sont les fleuves Sénégal et Gambie et, d'autre part le fleuve Casamance et la dépression du lac de Guiers ; plusieurs ouvrages (barrages antisel, barrages de DIAMA et de MANANTALI) participent de la valorisation de ce réseau.

7.6.3. Germes de changements

Sur le plan national, les mesures prises dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité restent marquées par la libéralisation. Elles rentrent dans le cadre de nombreuses actions qui sont entre autres :

- la privatisation des entreprises publiques ;
- la révision des conventions spéciales en vue de supprimer les monopoles ;
- les initiatives de développement de l'information, des concertations entre acteurs et de communication ;
- la réforme de la législation du travail par l'article 47 qui vient supprimer les autorisations préalables de licenciement.

En outre, le regain d'activités des groupements féminins en ville et en campagne, la baisse du coût en devise de certains facteurs, l'amélioration du paysage audiovisuel, le développement des média privés et celui de l'initiative privée à travers l'auto-organisation favorisent la relance de la production locale.

Sur le plan international, l'harmonisation des politiques économiques et monétaires au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), comme premier jalon dans le processus de l'intégration régionale et la perspective de sa mise en oeuvre sont les changements attendus les plus importants.

Ensuite, viennent les accords de l'Uruguay Round et la mise en place de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Marrakech en 1995, qui doivent pousser les industriels sénégalais à adapter la structure de leur produit à la demande étrangère afin de s'insérer davantage dans l'économie mondiale.

CHAPITRE 8 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES A MOYEN TERME DU IX^{ème} PLAN

L'objectif global du IX^o Plan d'Orientation Economique et Sociale est de réaliser une forte croissance, saine et durable pour la période 1996 à 2001.

Les axes stratégiques relatifs à la productivité globale de la nation, la dynamique de responsabilité et de solidarité, le système éducatif, l'essor urbain et l'économie rurale et la coopération internationale ont servi de cadre pour dégager dix orientations stratégiques permettant, à moyen terme, de relever les défis de la compétitivité de l'économie, de l'attractivité de l'espace national, du développement humain et du développement durable. Ces orientations stratégiques interpellent pour l'essentiel l'Etat en tant que facilitateur, mais doivent être prises en charge par d'autres acteurs de la société.

En vue d'**élever durablement la productivité globale de la nation**, l'Etat doit s'orienter vers l'approfondissement des réformes institutionnelles en **rendant le cadre réglementaire plus apte à promouvoir une saine compétition entre les différents acteurs** et améliorer la **qualité de ses interventions dans la fourniture des services et des infrastructures de base**. En outre, il convient d'**adapter l'environnement financier aux besoins de l'activité**.

Pour **engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité**, il est nécessaire de créer les conditions économiques et financières utiles à l'éclosion de **l'initiative privée** et d'**accompagner les mutations dans le domaine de l'auto-organisation**.

Le troisième axe stratégique, à savoir **adapter le système éducatif, renforcer les aptitudes au développement et élargir la communication sociale** est pris en charge par trois orientations stratégiques. Il s'agit de **renforcer le système éducatif notamment la formation technique et l'éducation de base**, de **faciliter l'accès à l'information et promouvoir la communication sociale**, de **poursuivre la mise en valeur des ressources humaines et d'atténuer les tendances démographiques défavorables**.

En vue de **maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale**, il importe également de **poursuivre la mise en valeur des ressources humaines et d'atténuer les tendances démographiques défavorables** et de renforcer le **développement et l'intégration des régions** afin d'asseoir les bases de la politique de décentralisation.

Pour tirer parti des espaces internationaux de co-développement, il convient de consolider l'autonomie nationale, en développant la compétitivité de l'économie et la synergie entre les différents secteurs de production, de **renforcer la dynamique d'intégration sous-régionale et la coopération internationale**.

Une orientation stratégique peut contribuer à relever plusieurs défis. A titre d'exemple, la régionalisation participe autant de la capacité stratégique de l'Etat que du développement humain et du développement durable. La protection de la nature est une orientation stratégique transversale et d'égale dépendance vis à vis de tous les défis. Le nombre limité à dix répond au souci de concentration et de précision. Ces orientations, qui comportent entre elles de fortes

synergies, sont présentées dans ce chapitre avec leurs lignes d'actions (programme ou grappe d'actions) sans ordre de priorité, mais les quatre premières participent à la compétitivité et à l'attractivité, les quatre dernières participent du développement humain durable. La cinquième et la sixième participent des deux sous-ensembles.

Enfin, les lignes d'actions, constituant les leviers principaux d'exécution des orientations stratégiques, devront servir de cadre de référence à l'élaboration de tout programme ou politique sectoriels. C'est là une nécessité si les pouvoirs publics veulent assurer la réalisation du scénario de sortie.

OS1 : RENDRE LE CADRE REGLEMENTAIRE PLUS APTE A PROMOUVOIR UNE SAINE COMPETITION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS ET FAVORABLE AU RENFORCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les contraintes institutionnelles et réglementaires **peuvent constituer des freins à la** promotion du volume des investissements et à une saine compétition. Les lignes d'actions suivantes permettraient la restauration d'un environnement favorable aux investissements et à la concurrence :

- **l'allégement et l'accélération des procédures judiciaires et le renforcement de l'indépendance de la justice** pour instaurer un climat d'affaires plus sain en consolidant la confiance des investisseurs et des citoyens;
- **la poursuite des réformes** pour une bonne flexibilité du marché du travail avec la participation du patronat et des syndicats;
- **la poursuite et le renforcement des mesures de suppression des monopoles et des protections** dans le cadre d'une politique globale d'harmonisation et de rationalisation des incitations à la production. Il s'agit de créer les conditions favorables à la production en éliminant les méthodes de gestion tendant à inclure des distorsions dans l'économie. La fiscalité doit être un instrument efficace pour améliorer la compétitivité de l'économie;
- **la poursuite de la politique de désengagement de l'Etat** partout où le secteur privé est plus efficace en matière de coût, de qualité de service et d'apport technologique, en veillant à la prise en compte de la dimension environnement ;
- **la mise en place d'un cadre plus favorable à la recherche - développement** par la mise à jour de la politique et des programmes de recherches en partenariat avec tous les acteurs;
- **l'allégement et l'harmonisation des procédures d'import-export;**
- **le renforcement de la politique en matière de transfert de technologies appropriées, de normalisation et de promotion de la qualité** par la mise en place de moyens permettant le contrôle des produits;

- la mise en place de mesures favorisant la synergie entre le secteur moderne et le secteur informel ;
- l'allègement des procédures administratives et réglementaires pour la promotion de l'investissement ;
- le renforcement de la capacité de gestion de l'économie par l'adoption et la mise en oeuvre d'un programme devant accompagner toutes les mutations nécessaires pour une plus grande compétitivité. Ce programme devra intéresser tous les acteurs de l'économie (Etat, collectivités locales, ONG, secteur privé, associations et groupements...).

OS2 : RENFORCER LA DYNAMIQUE D'INTEGRATION SOUS-REGIONALE ET LA COOPERATION INTERNATIONALE

L'évolution sur le plan international est marquée par une tendance aux regroupements régionaux afin de mieux faire face à l'exacerbation de la compétition. Le Sénégal dispose, avec ses partenaires de la sous-région, d'atouts dans le domaine de l'intégration économique et monétaire qu'il convient de consolider par :

- la poursuite de la construction de l'intégration sous-régionale, régionale et africaine dans le cadre des institutions existantes : OUA, CEA, CEDEAO, UEMOA, OMVS, OMVG...
- le développement du commerce régional notamment par l'application des schémas de libéralisation des échanges, l'organisation des foires commerciales et l'amélioration des infrastructures routières (transsaharienne et transcôtère) ;
- la promotion de programmes sectoriels d'intégration dans plusieurs domaines (transport-télécommunication, industrie, sécurité publique, environnement, sécurité alimentaire, transhumance, circuits touristiques inter-Etats...). Dans ce cadre, la sélection des projets doit favoriser les projets multinationaux intéressant les domaines prioritaires d'intégration retenus ;
- la mise en place d'un cadre de gestion et de prévention des conflits avec les voisins,
- le renforcement du rôle économique des représentations diplomatiques et consulaires pour la mobilisation de l'investissement et la promotion de la destination Sénégal ;
- la prise en compte dans les politiques sectorielles des résultats des différentes conférences et des initiatives des Nations Unies pour le développement en Afrique ;

OS3 : DEVELOPPER L'INITIATIVE PRIVEE ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DANS LE DOMAINE DE L'AUTO-ORGANISATION

La croissance économique sera portée par le secteur privé. Le rôle de l'Etat devra se limiter à la création d'un cadre favorable à l'expansion des affaires. Pour atteindre cet objectif, il

importe de rationaliser les rapports entre l'Etat et le secteur privé et de créer des cadres de coordination efficaces entre les acteurs eux-mêmes, entre les acteurs et l'Etat. Les lignes d'actions suivantes devront y contribuer :

- **la promotion d'un secteur privé apte à saisir toute opportunité par la mise en place** d'un cadre réglementaire incitatif et la réalisation d'investissements d'appui à la production;
- **le développement de la culture d'entreprise et du professionnalisme** permettant de mobiliser le personnel autour des objectifs de l'entreprise afin d'accroître sa compétitivité
- **la promotion des initiatives auto-organisées**: il s'agira d'encourager l'initiative privée collective (notamment les groupements et les associations) par l'allégement des procédures administratives et judiciaires afférentes à leur création et par l'assouplissement des règles qui régissent leur fonctionnement ;
- **Les Armées appuieront les collectivités locales** ainsi que les ONG dans le cadre de l'exécution de leurs projets et de leurs missions spécifiques.
- **L'encouragement, par des mesures fiscales incitatives**, des entreprises qui expérimentent les résultats de la recherche.
- **le renforcement des structures d'intégration inter-régionale dans les domaines économiques et financiers** : la viabilité et le développement des régions du Sénégal , dans le cadre de la décentralisation , passent par la mise en place ou le renforcement d'institutions économiques et financières spécifiques. Il s'agit notamment de chambres de commerce et d'industrie, de chambres de métiers et d'institutions financières.

OS4 : ADAPTER L'ENVIRONNEMENT FINANCIER AUX BESOINS DES DIVERSES ACTIVITES ET FAVORISER L'AMELIORATION DE L'EPARGNE NATIONALE

Le secteur bancaire est sorti renforcé de trois années de réformes et de restructuration achevées en 1991. En dépit de la sur-liquidité des banques, les entreprises locales (PME/ PMI notamment) ont difficilement accès aux services financiers. L'amélioration de l'épargne nationale et l'adaptation de l'environnement financier aux besoins des différentes activités constituent aujourd'hui une ardente nécessité. Pour y arriver, la mise en oeuvre des lignes d'actions suivantes est recommandée :

- **la mise en oeuvre des mécanismes incitatifs pour promouvoir l'épargne nationale avec les mutuelles d'épargne, de crédit et de garantie** : le taux de bancarisation de la population est relativement faible, la clientèle des banques formelles se limitant aux plus hauts revenus. Le développement des mutuelles d'épargne, de crédit et de garantie permettra de mobiliser la petite épargne et de fournir des services financiers à des acteurs économiques qui sont aujourd'hui évincés du marché du crédit. Ces mutuelles pourront mieux répondre aux besoins de crédit des faibles revenus. La promotion de l'épargne nationale peut être assurée grâce à des **taux d'intérêt réels** positifs, une fiscalité incitative, une densification des réseaux bancaire et postal et un investissement commercial accru des institutions financières ;

- **le développement et l'adaptation de l'intermédiation financière** : les institutions financières accompagnent ou impulsent le processus de développement en offrant des services financiers adaptés aux besoins des agents économiques. Aujourd'hui les institutions financières ne répondent pas de manière satisfaisante aux besoins des divers secteurs et agents économiques (agriculture, PME-PMI) qui sont victimes de la politique restrictive du crédit de la part des banques. Le système financier devrait être diversifié davantage notamment avec la création de banques d'affaires et de sociétés de capital-risque. Le recours à des interfaces (fonds de garantie, fonds de bonification) peut pallier la forte aversion pour le risque des banques et rendre plus aisé l'accès au crédit des opérateurs économiques ;
- **la poursuite de la politique de libéralisation du marché du crédit et du marché monétaire** : la réforme de la politique monétaire et les nouvelles règles d'intervention de la BCEAO sur le marché monétaire ont permis de libéraliser le marché du crédit et d'inciter les banques à financer davantage le secteur privé. Ces réformes salutaires devraient être poursuivies et consolidées ;
- **l'élargissement de la gamme des actifs financiers** : les outils financiers constituent le support de la mobilisation de l'épargne. Pour encourager la collecte de l'épargne, les actifs financiers devraient être diversifiés davantage. La création d'une bourse de valeurs mobilières pourrait y contribuer en facilitant les innovations financières ;
- **le renforcement de la capacité financière** des opérateurs économiques notamment ceux du secteur informel en favorisant leur accès au crédit. Il s'agira plus particulièrement de définir des mécanismes appropriés pour promouvoir l'initiative privée, tenir compte de la spécificité des acteurs et des activités menées dans le secteur.

OS5. AMELIORER LA QUALITE DES INTERVENTIONS DE L'ETAT DANS LA FOURNITURE DES SERVICES ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE

Pour rendre l'économie compétitive, il importe de créer des externalités favorables à la production d'où l'importance de la qualité des infrastructures et de leur efficacité. Le coût des prestations doit viser à égaler les normes internationales dominant dans les secteurs respectifs. L'entretien des infrastructures doit être considéré au même titre que les investissements de développement. La réalisation de cet objectif reposera sur les lignes d'actions suivantes :

- **L'accroissement et l'amélioration des infrastructures hydrauliques, de transport, de télécommunication et d'énergie** se fera par une meilleure maîtrise des surcoûts structurels des facteurs techniques et une implication du secteur privé dans la production. Ces secteurs contribuent à l'instauration d'un environnement favorable aux investissements productifs. Une attention particulière sera accordée à la maintenance des infrastructures collectives ;
- **Le renforcement et la mise en place des infrastructures de base dans toutes les régions** : il s'agira, en fait, d'instaurer un environnement favorable au développement des activités économiques par des mesures susceptibles d'attirer l'investissement privé ;
- **La facilitation de l'accès au logement de première habitation** ;
- **La réservation d'espaces à usage économique ou socio-culturel et à l'amélioration du cadre de vie dans chaque opération de lotissement ou de démembrement d'établissements humains** ;

- **Le renforcement des acteurs et des moyens devant concourir à la sécurité des biens et des personnes** consistera à favoriser la participation de la population à un meilleur appui des services de police et à une meilleure gestion des catastrophes civiles ;
- **L'organisation et la décentralisation de l'action culturelle** passera essentiellement par une promotion des aspects économiques de la culture, par le biais d'un développement et d'un renforcement des industries culturelles. L'action culturelle, largement diffusée, sera présente sur toute l'étendue du territoire ;
- **L'amélioration de la prise en charge des groupes vulnérables** se fera par une amélioration des conditions de vie de la femme, de l'enfant et des personnes du 3^e âge ;
- **L'amélioration de la couverture en infrastructure d'assainissement** par la poursuite de la prise en charge par l'Etat et par les populations d'un système d'assainissement adéquat ;
- **Le développement** de réseaux de distribution de biens de première nécessité ;
- **L'amélioration et le renforcement de la qualité de l'appui des Armées au développement** par une participation plus active aux ouvrages hydrauliques et agricoles. L'appui des Armées au développement sera également étendu aux activités de transport, de construction d'ouvrages publics et d'infrastructures de base, aux travaux de terrassement de voiries, d'aménagements hydroagricoles et d'exploitation de périmètres agricoles. Les Armées assureront un encadrement des populations dans le cadre du service civique national.

OS6 : RENFORCER LE DEVELOPPEMENT ET L'INTEGRATION DES REGIONS

La situation économique des régions se caractérise par un triple déséquilibre entre Dakar et les autres régions, la partie occidentale du pays (un quart de la superficie nationale) et le reste, entre les milieux urbain et rural. Cette situation se traduit par un faible développement des régions et la paupérisation des campagnes. Pour impulser le développement régional, il convient de renforcer la décentralisation tout en permettant aux collectivités locales de disposer des ressources nécessaires à leur développement, et en assurant une meilleure répartition des infrastructures de base et des équipements sociaux. A cet effet, les lignes d'action suivantes sont retenues :

- **la poursuite de la mise en oeuvre de la politique de décentralisation** par la promulgation diligente de la loi sur la décentralisation et l'adoption des décrets d'application. Une vaste campagne de sensibilisation s'impose pour mieux promouvoir la participation effective des populations à sa mise en oeuvre ;
- **le renforcement de la capacité des entités décentralisées** par la mise en place de moyens techniques et financiers pouvant leur permettre de faire face à leur responsabilité devenue plus grande. Par ailleurs, il importe de revoir le système de perception des impôts et taxes, au profit des collectivités locales ;
- **l'élargissement des possibilités d'accès aux ressources financières** par le recours à la coopération décentralisée. Les jumelages avec des partenaires nationaux et extérieurs constituent également une alternative salubre ;

- **l'adoption et la mise en oeuvre du plan national d'aménagement du territoire** qui organise le cadre d'une répartition spatiale équilibrée des équipements et des activités économiques favorisant le plein épanouissement de tous les secteurs.
- **la poursuite de la décentralisation dans la mise en place des infrastructures** en aidant les collectivités locales à se doter d'équipements compétitifs sur le plan national. L'insuffisance des voies de communication constitue un frein à l'épanouissement économique des régions, favorise leur enclavement et les marginalise ;
- **l'élaboration et la mise en oeuvre de plans régionaux et locaux de développement** pour doter toutes les collectivités locales de documents de référence pour toute activité économique et donner au Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) un caractère consensuel articulant les différents plans ;
- **l'amélioration du système d'aide à la décision en matière de planification régionale.** Il s'agira d'améliorer le système d'information statistique, de mettre en place une base de données régionales unique, fiable et accessible à tous les utilisateurs et de développer des outils informatisés d'aide à la décision.
- **l'articulation et le développement des établissements humains à une politique volontariste d'aménagement du territoire.** Les établissements humains, qu'ils soient urbains ou ruraux, jouent un rôle stratégique dans la structuration de l'espace. En effet, grâce aux fonctions multiples qu'ils exercent, ils sont à la fois de véritables dispensateurs de biens et services et des cadres d'appui à l'activité productive tant au niveau urbain que rural.
- **l'établissement des contrats de villes :** la fin du processus de décentralisation et la mise en oeuvre de la libéralisation économique éliminent de facto les démarches tutélaires et dirigistes entre les différents acteurs que sont l'Etat et les collectivités décentralisées. Une nouvelle démarche axée sur la concertation entre tous les acteurs y compris la société civile et les partenaires au développement devra permettre d'aboutir à la construction d'un programme itératif de développement consensuel, limité dans le temps pour chaque ville.

OS7 : RENFORCER LE SYSTEME EDUCATIF, NOTAMMENT LA FORMATION TECHNIQUE ET L'EDUCATION DE BASE

La mise en valeur des Ressources Humaines est un impératif pour accroître la productivité ; elle exige, pour cela, des investissements conséquents en capital humain. Il s'agit de transformer les ressources humaines en atouts pour la croissance en créant les conditions pour accroître les aptitudes au développement et à la productivité de chacun. La réalisation des lignes d'actions, qui suivent, requiert la contribution de tous les partenaires :

- **l'amélioration des services de l'éducation et l'extension des capacités de l'enseignement de base.** La priorité, dans ce domaine, reste accordée à l'enseignement élémentaire qui constitue un droit fondamental. Les langues nationales seront progressivement introduites dans les programmes scolaires. Complément indispensable à l'éducation formelle, l'alphabétisation et les expériences éducatives des filières non formelles seront poursuivies et renforcées.

- **le renforcement de l'adéquation entre formation et emploi** : il s'agit d'imaginer de nouveaux modes de coopération entre le système productif et celui de la formation. La mise en place d'un cadre de concertation permanente entre le système d'éducation de formation et les partenaires économiques devra être étudié. Ce cadre permettra de définir en commun une politique sectorielle de concevoir les programmes de formation et d'assurer le suivi de la mise en oeuvre ;
- **une meilleure implication des acteurs dans le renforcement du système éducatif et du service civique national**. Les collectivités, tout comme les ONG, le secteur privé et les groupes organisés, doivent jouer un rôle actif dans le processus de renforcement du système éducatif dans le but d'accompagner les actions de l'Etat ;
- **l'amélioration des capacités des autres ordres d'enseignement** : tout en privilégiant l'enseignement élémentaire, il demeure nécessaire de renforcer les autres ordres d'enseignement en impliquant le secteur privé ;
- **la promotion de l'Education Extra-scolaire** : elle devrait se réaliser en accompagnant d'une part la redynamisation des centres d'enseignement moyen pratique et d'autre part la création des centres de formation d'éducation non formels en vue de compléter le système scolaire ;
- **le développement de l'Education à l'environnement** : la prise en charge de l'essentiel des actions pour faire face aux problèmes d'environnement doit être l'affaire de tous les acteurs en vue d'une utilisation rationnelle des ressources naturelles. Elle se fera par le biais d'une sensibilisation des populations sur l'impact des questions environnementales pour le développement ;
- **la poursuite de la décentralisation de l'Enseignement Supérieur** : il s'agira d'appliquer les conclusions issues de la Concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur (CNES) ;
- **l'élaboration d'une politique nationale d'Enseignement Technique** et de la Formation Professionnelle et la mise en oeuvre de son plan d'action ;
- **la modernisation et la valorisation des connaissances traditionnelles** : certaines pratiques traditionnelles ont prouvé leur efficacité dans beaucoup de domaines. Il convient donc de les codifier et de les vulgariser pour en assurer la promotion ;
- **le décloisement des Universités**, des instituts de recherche et structures de valorisation.

OS8. RENFORCER ET FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION ET PROMOUVOIR LA COMMUNICATION SOCIALE

La collecte de l'information, de même que sa transmission, reste encore coûteuse. Pour contribuer à la réalisation d'une économie compétitive, tous les acteurs de la société doivent accéder à l'information pertinente qui les concerne. A cet effet, il convient de développer l'information sur les plans qualitatif et quantitatif dans le but de rendre les structures de production de biens et services plus efficaces et compétitives d'une part, et d'autre part,

d'éliminer les distorsions dans l'économie nationale. Par ailleurs, la transmission des connaissances entre groupes sociaux doit se faire de manière sélective et rentable pour un développement économique et social. La mise en oeuvre de ces lignes d'actions aidera notre société à mieux dialoguer avec elle-même et à chaque individu d'améliorer sa productivité :

- **la diversification des sources et la facilitation de l'accès aux données** : il s'agit de diversifier les sources d'informations économiques, sociales et environnementales afin que l'information circule au mieux entre les différents services de l'administration et entre ces derniers et le privé. En outre, il est nécessaire de procéder à la mise en place de bureaux d'information et de documentation fonctionnels pour faciliter la collecte, le traitement et la dissémination des données à partir de banques nationales et locales intégrées aux grands réseaux mondiaux.
- **la décentralisation de l'information et de la communication** : pour rapprocher les administrations des administrés, dans le cadre de la politique de régionalisation, l'information et la communication gagneraient à être développées. Il conviendrait dans ce sens de faciliter la connexion des populations aux médias (radios, télévision) nationaux et de prendre en compte le caractère spécifique de chaque localité (radios privées communautaires et rurales). Il serait nécessaire de combiner cette connexion à l'implantation de bibliothèques publiques au niveau régional, voire, local.
- **la mise à jour de la politique nationale d'information scientifique et technique (PNIST)** en vue de faciliter la circulation de l'information pour le développement à tous les niveaux par l'achèvement et la consolidation du Réseau National d'Information Scientifique et Technique et le pilotage de l'implantation et de la coordination des noeuds d'accès aux réseaux mondiaux d'information. Dans ce cadre, la dotation des lycées techniques de centres de documentation et d'information permet de suivre l'évolution technologique et facilite les échanges avec les partenaires du Nord et de la sous-région.
- **la poursuite de la concertation entre d'une part l'Etat et les acteurs et d'autre part entre les acteurs eux-mêmes** : pour un consensus sur la formulation des politiques économiques à mettre en oeuvre, il est nécessaire d'assurer une coordination et une gestion plus efficaces du développement et d'impliquer davantage tous les acteurs.
- **la promotion de la presse écrite en langues nationales et d'une presse locale** : pour rapprocher les populations locales et les associer aux stratégies de développement : une telle ligne d'action doit s'appuyer sur la promotion de l'alphabétisation au niveau des régions.
- **la mise en oeuvre de la stratégie nationale d'IEC** pour soutenir les programmes définis dans le cadre de toutes les politiques sectorielles.
- **la production et la diffusion** de données désagrégées par sexe et la constitution de réseaux d'information et de documentation aux fins de planification et d'évaluation.

OS9 : POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET ATTENUER LES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES DEFAVORABLES

La population du Sénégal reste très largement dominée par les femmes et les jeunes dont les besoins importants sont faiblement satisfaits. Outre les problèmes d'éducation et de santé, il est essentiel, pour réduire le taux de dépendance, d'imaginer des actions aptes à en faire des

acteurs pléniers du développement. Par ailleurs, l'augmentation rapide de la population constitue une contrainte de taille pour l'objectif d'une croissance économique saine et durable. Il s'agit à ce niveau d'infléchir les tendances socio-culturelles par la réduction du taux de fécondité, l'atténuation des pesanteurs socio-démographiques, le renforcement de la promotion socio-économique des femmes, la protection de l'environnement et l'éradication de la pauvreté. Les lignes d'action, qui suivent, vont aider à la réalisation des objectifs poursuivis :

- **l'accroissement du taux de scolarisation** des filles grâce à des mesures incitatives pour faciliter leur accès à l'éducation et la mise en oeuvre des réformes pédagogiques et institutionnelles en vue de leur maintien. Par ailleurs, il est essentiel de poursuivre des actions pour promouvoir l'égalité des chances en matière d'éducation et de formation notamment par des programmes de plaidoyer et de mobilisation sociale ;
- **le renforcement des capacités** des opérateurs économiques notamment les femmes et jeunes par la diversification des filières de formation technique et professionnelle, la formation permanente ainsi que le recyclage en vue d'accroître leur productivité ou leurs opportunités d'emploi et de revenu ;
- **le renforcement du rôle des femmes** dans le développement. Le développement durable doit s'appuyer sur un développement social équitable qui donne à tous les acteurs les moyens de contribuer activement à la croissance économique. Dans ce cadre, il est essentiel de libérer le potentiel productif des femmes prenant des mesures spécifiques leur donnant accès au capital, aux ressources, à la terre, à la technologie, à l'information, à l'assistance technique et à la formation ;
- **l'amélioration de la santé préventive** et reproductive en favorisant l'accès des populations aux soins de santé, en développant l'éducation pour la santé, en luttant contre toutes les formes de carences nutritionnelles en privilégiant le processus participatif dans la prise en charge de la santé et dans la gestion du cadre de vie et de l'environnement ;
- **la mise à profit des expériences** des personnes du 3e Age dans les activités socio-éducatives, sanitaires et productives ;
- **la promotion du statut, le respect et la sauvegarde des droits de la femme** par la mise en place de programmes visant l'élimination de toutes formes de discrimination à leur égard, pour leur permettre d'être plus stable pour exercer des activités tant en milieu rural qu'en milieu urbain et d'avoir autant de chance de trouver un emploi que l'homme, par le renforcement de leur capacité de décision et de participation aux structures du pouvoir ;
- **les Armées appuieront et feront de l'assistance** dans le domaine de la santé, de la sécurité alimentaire et de la formation technique et professionnelle des jeunes ;
- **la poursuite des efforts de réduction du niveau de fécondité** : elle suppose le renforcement des programmes de SMI/PF. Il s'agira également d'intensifier les actions d'IEC en faveur de l'utilisation des méthodes contraceptives et d'accroître la scolarisation des filles ;
- **l'appui à l'auto-organisation dans le domaine de la santé** : la participation des populations, déjà fort appréciable, doit être renforcée par l'amélioration des textes régissant

les organisations communautaires de base. D'autres formes de prise en charge des populations, comme les mutuelles doivent aussi être promues ;

- **la maîtrise des flux migratoires** : la délocalisation des entreprises à l'intérieur du pays, accompagnée d'une intervention beaucoup plus importante des collectivités locales dans le développement économique, réduit les migrations dans les grandes villes. Il s'agira également d'assurer une meilleure répartition des résultats de la croissance économique et de maîtriser l'essor urbain né de l'exode rural en créant des centres secondaires pour fixer les jeunes en milieu rural ;
- **l'actualisation de la Déclaration de Politique de Population (DPP)** en prenant en compte des nouveaux domaines identifiés dans la Déclaration de Dakar-Ngor sur la population et le développement de la Conférence du Caire, répondant à notre spécificité culturelle et à nos valeurs. La politique de population doit être davantage l'affaire des régions pour mieux en assurer le succès ;
- **la promotion des politiques de restructuration et de rééquilibrage des espaces, territoriaux** : à travers l'adoption et la mise en oeuvre du Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) pour résoudre les problèmes de la répartition géographique des activités économiques et de la densité de la population ;
- **l'appui à l'amélioration de l'habitat rural** ;
- **la formation du personnel médical et paramédical pour une meilleure prise en charge des personnes du 3ème âge** : les personnes du 3ème âge, dont l'importance est croissante, ont des problèmes de santé spécifiques. L'enseignement de la gérontologie doit donc être introduit dans la formation des médecins et personnels sanitaires et sociaux. De plus des services médicaux pour personnes âgées devraient être créés ;
- **la promotion des jeunes** par le renforcement des activités d'EVF et d'activités génératrices de revenus.

OS10 ASSURER UNE Saine GESTION DES RESSOURCES DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Qu'il s'agisse de milieu urbain ou de milieu rural, la croissance économique dépendra, dans une grande mesure, de l'état des ressources de l'environnement qui constituent les éléments fondamentaux sur lesquels est basé le développement durable. Une croissance durable préserve la chance des générations à venir. Les problèmes inhérents aux pollutions et nuisances, aux risques industriels, à la sécheresse et à la désertification, à l'appauvrissement de la biodiversité et au réchauffement de la terre exigent la prise en compte des questions d'environnement et gestion des ressources naturelles dans toute action de développement. Les lignes d'actions suivantes doivent être explicitement prises en compte dans tous les programmes économique et social :

- **la meilleure gestion des Ressources naturelles** : à ce niveau, il s'agira de rendre durable l'exploitation des ressources par la maîtrise des données potentielles nécessaires à une bonne planification du développement. Cette activité devra s'exécuter, en collaboration étroite avec les acteurs concernés, inventorier et suivre l'état des ressources naturelles, rationaliser leur exploitation et satisfaire les besoins prioritaires des populations, renforcer

l'utilisation des produits locaux, conserver efficacement la biodiversité et restaurer les sites dégradés ;

- **l'amélioration de la gestion des déchets solides, liquides et gazeux** : elle permettra la mise en place de systèmes adéquats de gestion des déchets par l'utilisation de technologie appropriées qui devra se traduire par l'implication responsable des populations. Il s'agira d'inventorier et de suivre l'émission des gaz à effet de serre, des déchets dangereux, de promouvoir l'utilisation de technologies appropriées et de mettre en place des systèmes d'assainissement et de contrôle des pollutions ou nuisances ;
- **le développement de l'éducation environnementale** : la prise en charge des problèmes d'environnement doit être l'affaire de tous les acteurs du développement en vue d'une utilisation rationnelle des ressources. Elle se fera par le biais d'une conscientisation des populations sur l'impact des questions d'environnement sur le développement. Il s'agira donc d'intégrer l'éducation environnementale dans le cursus scolaire primaire, secondaire et universitaire et de mettre en oeuvre un programme informel d'éducation environnemental avec les populations concernées ;
- **l'élaboration et la mise en oeuvre de plans et schémas d'action environnementaux aux niveaux national, régional et local** : il s'agira d'assurer l'harmonisation, la coordination des actions des différentes structures chargées de la gestion des ressources naturelles de l'économie et l'application effective et adaptée d'une meilleure politique de développement concertée. Ceux ci constitueront des outils de référence pour toute activité socio-économique, culturelle nécessaire pour le développement durable.

CHAPITRE IX : ESQUISSE D'UN CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE POUR UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS ET D'ACTIONS

La stratégie d'ajustement global de l'économie, en cours depuis 1994 participe de la restructuration de l'appareil de production afin de relancer la croissance dans la perspective d'un développement humain durable. Toutefois, pour préserver durablement la compétitivité restaurée par le changement de parité, les réformes en cours méritent d'être approfondies pour mieux s'inscrire dans le cadre du scénario de rupture.

Le processus d'ajustement de l'économie sénégalaise doit fortement s'insérer dans la vision de long terme fournie par le scénario de sortie de crise. Il s'agit de bâtir une économie flexible face aux fluctuations conjoncturelles d'amplitudes et d'origines diverses donc, capable de garder une grande capacité d'adaptation. En dépit des progrès réalisés dans le passé récent, l'ampleur des distorsions existantes, des déséquilibres financiers et surtout la mondialisation de l'économie font que le fonctionnement de notre économie dans son ensemble continuera à se heurter à des problèmes structurels.

En vue de réaliser des taux de croissance élevés, compatibles avec une amélioration financière intérieure et une position viable du secteur extérieur, il s'avère nécessaire de poursuivre le redressement financier dans le cadre de transformations structurelles profondes pour tirer profit du processus de mondialisation de l'économie concrétisé par, à la fois, les accords de l'Uruguay Round et la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

L'érosion des marges préférentielles qui nous étaient accordées et le coût de plus en plus élevé de nos importations, notamment en denrées alimentaires (riz, blé notamment) nous imposent une stratégie de rupture.

En outre, la tendance dans les relations économiques internationales marquée par la réduction de l'aide publique au développement tant bilatérale que multilatérale, se traduit par une concurrence et une sélectivité plus accrues dans l'accès à ces ressources. L'obligation de les utiliser avec efficacité impose donc d'imaginer et de mettre au point des politiques nationales et sectorielles propres à renforcer la compétitivité. Notre intégration dans l'économie mondiale suppose la recherche permanente d'une compétitivité globale avec tout ce que cela peut entraîner comme actions et réformes à tous les niveaux. Elle implique, par conséquent, la poursuite de l'assainissement macro-économique, des efforts d'amélioration du cadre institutionnel, la mise en valeur des ressources humaines et le développement des infrastructures d'appui à la production.

9.1. Le cadre macro-économique sur la période du IX^e Plan 1996-2001

La dévaluation inaugure une période de rupture qui devrait se dérouler en deux étapes. D'abord, une étape transitoire, la plus courte possible, serait dominée par la lutte contre l'inflation et la mise en oeuvre des réformes. Ensuite, une période au cours de laquelle, la reprise devrait être transformée en un processus de croissance durable sous réserve du respect de certaines conditions cadres portant sur l'intensité d'utilisation des capacités productives.

Au cours de la période de transition, des mesures ont été prises ou sont annoncées qui fournissent des indications sur l'ampleur de la rupture. Les indicateurs de réussite annoncés au lendemain de la dévaluation étaient les suivants : taux d'inflation ramené à 3% ; taux de croissance du PIB de l'ordre de 4 à 5% ; déficit du compte courant contenu, réduit à 6% du PIB ; déficit budgétaire à moins de 1% ; ainsi qu'un taux de scolarisation de 65% en 1998. Par rapport à ces indicateurs, les mesures annoncées consistaient à :

- poursuivre les réformes macroéconomique et structurelle en vue de restaurer la crédibilité financière de l'Etat, la confiance des bailleurs de fonds et accorder la priorité au secteur privé ;

- lutter contre la pauvreté et le chômage par des programmes spéciaux ;

- réaliser les grands travaux que sont le Canal du Cayor, le développement de la Rive Gauche du Fleuve Sénégal, la ceinture verte, le technopôle et la revitalisation des Vallées Fossiles, notamment ;

- développer des relations de partenariat entre l'Administration et le secteur privé.

Plusieurs mesures d'ordre budgétaire, fiscal, monétaire ou portant sur les prix, les salaires et les réformes structurelles ont été prises pour conforter la reprise. Pour l'essentiel, ces mesures témoignent d'un arbitrage rendu en faveur de la maîtrise de l'inflation d'abord, de la croissance ensuite et de la pleine utilisation de la capacité productive enfin.

Les orientations stratégiques définies au cours de la période du IX^e Plan et dont un certain nombre de réformes, d'actions et de mesures ont déjà été arrêtées, conduisent à retenir un taux de croissance réel moyen annuel du PIB de 9% (avec un taux de croissance à 2 chiffres vers la fin du Plan). Cette évolution permet de dégager un différentiel de croissance de plus 6 points avec le croît démographique. La réalisation de cet objectif suppose :

- le relèvement du taux d'investissement moyen à 35% avec une productivité marginale qui passera de 24% à 28%. Ce niveau relativement élevé exige qu'une priorité absolue soit accordée au secteur productif, à l'installation d'infrastructures structurantes, la mise en valeur des ressources humaines, la poursuite des réformes structurelles dans un contexte de préservation de l'environnement ;

- une croissance des recettes fiscales provenant essentiellement d'une augmentation réelle de la production ;

- une croissance de la productivité du travail plus rapide que celle du salaire réel et une fiscalité plus favorable au capital.

Pour réaliser cet objectif, une transformation profonde des secteurs primaire, secondaire et des services, pour réaliser de meilleures performances, s'impose.

Concernant le secteur primaire, le taux de croissance moyen prévu durant la période est de 6% en termes réels. Il est attendu que le secteur, notamment l'agriculture, tire le plus grand parti des grands projets structurants, identifiés à la suite des barrages de DIAMA et

MANANTALI, ainsi que de la mise en place d'un cadre favorable à l'initiative privée avec la révision de la loi foncière dans le sens d'une privatisation de l'accès à la terre. En outre, seront renforcées la modernisation des systèmes de production et la facilitation de l'accès au crédit.

Le secteur secondaire, notamment le secteur agro-industriel et d'extraction, constituera l'un des secteurs prioritaires de l'économie sénégalaise au cours de la période. Il sera le moteur de la relance en raison essentiellement des gains de compétitivité tirés de l'amélioration permanente de l'environnement de production. En conséquence, un mouvement important d'investissement, une densification et une diversification du tissu industriel en réponse aux mesures de promotion des PME/PMI sont attendus. Le secteur va croître globalement en moyenne de 12% en termes réels.

Enfin, la croissance du secteur tertiaire, liée à l'évolution de la sphère réelle, bénéficiera de la bonne tenue du secteur du tourisme et de la promotion de Dakar comme centre international de services. Le taux de croissance moyen sera de l'ordre de 9% en termes réels.

Cette croissance moyenne forte et soutenue au cours de la période de 9% s'effectuera avec un taux d'inflation annuel moyen, mesuré par le déflateur du PIB, de l'ordre de 2%.

Le volume d'investissements nécessaire est élevé et devra croître à un rythme soutenu grâce au secteur privé. Pour s'inscrire dans le profil des projections, l'économie devrait satisfaire à une triple exigence:

- éviter que les gains de la dévaluation ne soient résorbés par l'inflation ;
- restaurer à tout prix la crédibilité financière pour pouvoir drainer les financements nécessaires aux investissements ;
- mettre le secteur privé au centre de la bataille pour la compétitivité, c'est à dire pousser le secteur privé national à se moderniser et s'ouvrir à toutes les formes d'investissements étrangers, pourvu qu'elles apportent des points à la croissance.

Par ailleurs, les deux étapes principales du IX^e Plan diffèrent par le poids donné aux secteurs économiques et à chaque type d'investissement. Ces étapes renvoient chacune à un modèle de croissance défini par l'importance accordée aux facteurs d'accumulation ou aux facteurs d'innovation.

La première étape consiste à mettre en avant les champions nationaux traditionnels comme la SONATEL et ICS/TAIBA, certaines industries agro-alimentaires (SONACOS et SODEFITEX notamment) et les BTP (CSE) détenus en majorité par le secteur privé déjà établi et où la part de l'Etat dans les investissements est souvent substantiel.

Cette étape consiste à anticiper sur les bénéfices de la libéralisation et de l'ouverture des frontières en utilisant les mécanismes permettant à l'Etat d'élargir la base de sa fiscalité, car même le secteur informel sera concerné. Ce serait une autre façon de prolonger la philosophie de la formation d'une classe d'entrepreneurs qui avait été initiée par le passé.

La deuxième devra être mise à profit pour passer à une stratégie de délocalisation dans les activités fortement internationalisées en particulier celles du secteur des services en ciblant des firmes qui sont à la recherche des implantations les plus rentables.

Cette étape serait d'autant plus justifiée que l'incertitude sur la capacité de réponse du secteur privé existant pourrait persister au delà de la période. La libéralisation et la privatisation du sous-secteur des services à fort potentiel en valeur ajoutée comme les télécommunications, l'informatique, les services professionnels, le tourisme, les banques et les transports, le commerce d'exportation, certains services publics marchands et surtout la transformation de Dakar en centre de services constituerait les modalités majeures de cette étape.

La croissance soutenue de notre économie dépendra, donc, de notre aptitude à tirer parti des nouvelles possibilités créées par l'émergence d'un cadre nouveau pour les échanges en nous attaquant de front aux rigidités qui caractérisent les structures de production, de commercialisation et les pesanteurs culturelles. La forte progression d'une production diversifiée, devra s'accompagner de l'amélioration de la qualité des produits.

Le secteur privé doit de plus en plus être impliqué tant dans la formulation que dans la mise en oeuvre des politiques. Il s'agit pour l'Etat de renforcer les cadres de concertation avec le secteur privé. Enfin, notre pays doit se donner les moyens de tirer profit des opportunités offertes par la coopération et l'intégration régionales. Pour y arriver, il importe de diversifier et de renforcer nos moyens de communication pour mieux accompagner les réformes structurelles de l'économie.

9.2. La poursuite des réformes structurelles

L'Etat continuera à être le principal responsable dans la couverture des besoins de base et de sécurité et à jouer un rôle important dans la mise en place et dans l'entretien des infrastructures. Le secteur privé redynamisé sera le fer de lance de la croissance économique, grâce à une administration jouant parfaitement son rôle de facilitateur.

9.2.1. La promotion du secteur privé

La consolidation des gains de compétitivité tirés de la dévaluation et la stimulation des investissements et des exportations portés principalement par le secteur privé reposeront essentiellement sur la suppression des entraves à l'instauration d'un environnement propice à la production.

La mise en place d'un environnement propice à l'investissement privé requiert la simplification des procédures bureaucratiques excessives, une réponse adéquate aux besoins de financement à moyen et long termes, une plus grande confiance à la justice, une plus grande flexibilité du marché de l'emploi, le désengagement de l'Etat des secteurs concurrents du privé et la suppression de toute situation de monopole.

Déjà, l'Etat s'est engagé à renforcer l'initiative privée dans la création directe de richesses, en approfondissant, depuis 1994, les réformes aptes à améliorer et à sécuriser l'environnement de l'entreprise dans le cadre du plan d'actions à court terme du Projet d'Ajustement et de Compétitivité du Secteur Privé (PASCO).

La promotion du secteur privé exige d'abord la restauration d'une saine **concurrence entre les entreprises**. Ainsi, l'Etat tient à réaffirmer sa décision de mettre définitivement fin aux avantages accordés dans le cadre des conventions spéciales ou protocoles venant à expiration. Par ailleurs, il est mis fin à toutes les situations d'exception existant pour restaurer une parfaite concurrence entre les entreprises.

L'application du principe de la liberté d'entreprendre va être étendue avec la réduction des exceptions actuelles (la santé, la sécurité publique, les transports terrestres, aériens et maritimes, le tourisme et les activités bancaires et d'assurances).

1. Dans le domaine fiscal, tout en s'inscrivant dans le système UEMOA, seront poursuivis les efforts pour la mise en place d'une fiscalité favorable aux entreprises et au capital. Les règles applicables aux participations étrangères seront rendues plus libres et plus équitables entre investisseurs étrangers et investisseurs nationaux. Les mesures facilitant le transfert des capitaux, et l'encouragement à la création de marchés financiers seront renforcées. Déjà, l'Etat a procédé à l'adaptation du système d'incitations à l'investissement et à l'exportation avec l'institution du statut de **l'Entreprise franche d'Exportation** et à l'assouplissement de la gestion des **régimes douaniers suspensifs** tels que l'entrepôt sous douane et l'admission temporaire pour une plus grande fluidité des transactions. La réflexion se poursuivra sur de nouvelles mesures à prendre dans ce sens et également sur la mise en place éventuelle d'un **système unifié d'incitations à l'investissement**.

Au niveau du marché des biens et services, la libéralisation des prix doit être maintenue et renforcée de même que la suppression de tout contrôle de prix. La législation du travail doit concourir à la promotion de la productivité. Pour créer un environnement source de créativité, base de l'invention et de l'innovation, nos institutions doivent aider à libérer toutes les énergies. A cet effet, le train de mesures suivant va être pris :

- poursuivre la modification des procédures et des structures juridiques de manière à réduire les coûts de constitution des entreprises et particulièrement les petites et moyennes entreprises en facilitant davantage les démarches correspondantes ;

- poursuivre et favoriser la création d'institutions de financement appropriées couvrant le maximum d'opérateurs économiques ;

- renforcer les lois en vue de protéger les brevets, les droits d'auteurs pour stimuler la créativité, l'esprit d'invention, aider à une meilleure articulation entre la recherche et les secteurs des biens et des services ;

- faciliter la création d'une greffe de commerce ;

- mettre en place un dispositif performant d'appui à la compétitivité du secteur privé dans l'exécution du programme de privatisation.

Une gestion stratégique du développement exige par ailleurs **le renforcement des cadres de concertation et de consultation** avec des procédures flexibles permettant d'aboutir à des décisions à effets immédiats. L'Etat s'attache au renforcement de la sécurité juridique des

entreprises et à l'amélioration de la qualité de leurs décisions de gestion. Ces facteurs restent déterminants dans la reprise des investissements et la préservation de la compétitivité des produits sénégalais. Ainsi, les objectifs du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Privé seront-ils renforcés : le volet Groupe de Réflexion sur la Compétitivité et la Croissance (GRCC) va constituer le nouveau cadre de concertation entre l'Etat et le secteur privé, en matière de conduite et de réformes économiques, alors que la Fondation du Secteur privé jouera le rôle d'intermédiaire entre les sources d'assistance technique à l'entreprise et les entreprises qui en ont besoin. Le Comité des réformes juridiques préparera les réformes destinées à lever toutes les entraves légales, réglementaires ou judiciaires à la compétitivité.

L'implication du secteur privé dans la prise en charge du financement de l'investissement devra s'effectuer dans un cadre incitatif définissant le statut de l'investisseur pour mieux garantir les modifications qualitatives nécessaires pour impulser une croissance soutenue. L'accroissement de la génération des investissements en quantité et en qualité nécessite, en outre, la restructuration et la redynamisation des structures de promotion des investissements en rapport avec le secteur privé. La priorité accordée au développement des PME/PMI donne à la SONEPI et aux domaines industriels des perspectives nouvelles à explorer sans l'appui de l'Etat. Les collectivités locales seront encouragées à créer des domaines industriels.

Toujours pour promouvoir les initiatives privées, le processus, déjà largement entamé dans l'assouplissement de toutes les formalités nécessaires à la création d'entreprises et à la réalisation de l'investissement, sera poursuivi.

En ce qui concerne le cadre institutionnel, il importe de poursuivre la nouvelle législation relative à l'entreprise franche. La loi sur la Zone Franche ne devra pas être renouvelée après expiration.

Pour améliorer la promotion des investissements, le train de mesures suivant a été adopté:

- l'autorisation donnée à l'Etat de vendre aux entreprises des terrains à usage industriel et commercial.

- l'assouplissement du marché du travail avec la fin du monopole du bureau de la main-d'oeuvre du port sur l'embauche de dockers. La rémunération de ces derniers est désormais placée sous les dispositions communes du Code du Travail qui prévoit la rémunération à la tâche et la liberté de procéder à des licenciements collectifs pour adapter les effectifs au niveau de l'activité ;

- l'instauration d'une compétition plus large des transports maritimes : la répartition des cargaisons à allouer aux transporteurs nationaux a été limitée, selon les règles de la CNUCED, aux cargaisons transportées par les navires de lignes régulières sous régime de conférence et la suppression du monopole concédé à la COSENAM pour exploiter les droits de trafic maritime nationaux ;

- l'allégement et la simplification du fonctionnement, de l'exploitation et de l'utilisation des aires de dédouanement, des magasins et aires d'exportation et des terminaux conteneurs ; la procédure de plombage des conteneurs par des sceaux inviolables a été instituée.

Ces mesures positives doivent être maintenues et renforcées : la rémunération à la tâche pour les dockers devrait être étendue à toutes les autres catégories socio-professionnelles, de même que la déréglementation du trafic maritime et du trafic aérien. Les procédures de dédouanement, facilitant l'enlèvement du frêt aérien, doivent être également simplifiées.

Par ailleurs, face à la rareté de l'aide au développement, notre pays doit poursuivre et **renforcer les mesures de promotion du capital** en vue de réussir sa politique de substitution des exportations. Les formes d'encouragement et d'incitation devront évoluer en fonction des besoins, allant de la détaxation à l'exonération d'impôt, jusqu'à la mise en place d'une fiscalité favorable à l'investissement. Ces encouragements concerneront également la réalisation de l'investissement pour en faciliter le financement. En rapport avec le secteur privé, il sera procédé à l'évaluation du code des investissements et du guichet unique en vue d'une grande efficacité. Aucune solution ne sera exclue notamment l'inclusion de certaines dispositions du code des investissements aux codes des impôts et des douanes et la révision du statut du guichet unique pour le rendre plus proche du secteur privé. Outre la loi sur l'entreprise franche, les lignes directrices suivantes sont retenues :

- maintenir, à un niveau faible, les taux d'imposition afin d'encourager une augmentation des investissements du secteur privé, tout en s'inscrivant dans le schéma de l'UEMOA ;

- tenir compte de la situation des entreprises dans les réformes fiscales en vue d'accélérer le rythme des investissements : dans ce sens, des formes d'allègement comme les crédits d'impôt pour les investissements ou les exportations méritent d'être étudiées ;

- privilégier davantage les impôts indirects ou taxes à la consommation et l'élargissement de l'assiette fiscale dans les réformes ;

- adopter des mesures d'encouragement pour les industries dynamiques dans la conquête des marchés extérieurs avec des avantages fiscaux pour les réinvestissements en installation et équipements ;

- maintenir l'exonération des droits de porte pour les intrants importés qui entrent dans la fabrication de produits exportés et en améliorer l'efficacité des mécanismes ;

- exonérer d'impôts pendant une certaine période les revenus d'actions, d'obligations.

Au cours de la période, la création d'un comité de réflexion "fiscalité et développement", élargi au secteur privé, sera encouragée

9.2.2. Poursuite de la réforme des structures administratives

La redynamisation du secteur privé aura pour corollaire le recentrage de l'intervention de l'Etat et la restructuration de l'administration.

L'Etat reconnaît l'impact positif de la politique de privatisation des entreprises se trouvant dans les secteurs où les privés font mieux. A ce titre **le désengagement de l'Etat** va se poursuivre avec la privatisation ou la liquidation de certaines entreprises. La SONACOS et la SONATEL devront sortir du portefeuille de l'Etat avant fin 1997 alors que la CPSP a été liquidée. Au niveau de la SONEES, les réformes institutionnelles ont été mises en oeuvre avec notamment la création d'une société de patrimoine (SONES) et d'une société d'exploitation (la Sénégalaise des Eaux). Dans le secteur de l'énergie, la SENELEC a été autorisée à s'approvisionner en fuel sur le marché international. Dans le cadre du projet Energie II, les réformes institutionnelles préconisées seront prises, notamment celle concernant la SENELEC et la suppression de la convention conclue avec la SAR. En outre, la privatisation de toutes les entreprises identifiées, restant dans le portefeuille de l'Etat, devra être effective.

La **restructuration de l'administration centrale** devra être conçue dans le sens d'une décentralisation réelle et d'une déconcentration effective conduisant à une administration débarrassée des actes de gestion et chargée essentiellement de l'orientation, de la conception et du contrôle. Ceci doit se traduire par le transfert de tâches de gestion au niveau régional et local et le renforcement à l'échelon central des fonctions d'études, de contrôle et de coordination. Les relations entre les diverses structures de l'administration centrale (Ministère - direction à l'intérieur de chaque ministère) doivent être redéfinies dans le sens d'une plus grande responsabilité de chaque structure et d'une plus grande efficacité dans le fonctionnement. De même **l'administration régionale sera renforcée** et dotée de prérogatives clairement définies lui permettant d'assumer son développement au même titre que l'administration centrale. Il s'agira d'en faire une administration locale représentative, proche du citoyen, responsable, assumant une gestion efficace de la cité et un développement intégré.

Les fonctions de contrôle et d'inspection méritent une attention particulière à côté de celles de coordination, d'études, de documentation et d'organisation des archives. Les contrôles administratif et financier ainsi que l'inspection devront connaître une impulsion nouvelle en vue d'améliorer la gestion et de préserver le système de tout abus. **Le contrôle a posteriori sera renforcé** tandis que le contrôle a priori sera assoupli en vue d'une plus grande responsabilité des gestionnaires. Suivant une fréquence à déterminer, il sera procédé à une étude sur l'organisation et la modernisation des méthodes de gestion de toutes les structures administratives afin de mieux les adapter à leurs missions de développement. **Une réforme en profondeur de la Fonction Publique** doit être entreprise en vue d'assurer une réelle carrière professionnelle aux agents, respectant les principes de compétence, d'efficacité et d'ancienneté. Elle doit faciliter l'exercice des professions lucratives aux fonctionnaires. En effet, la dynamique de l'activité économique, qui sera créée au cours du IX^e Plan, devra faciliter la mobilité interprofessionnelle pour accompagner "l'amaigrissement" de l'Administration.

Par ailleurs **les prestations de l'administration** devront être fournies sur la base des principes de l'équité entre les usagers du service public. L'interventionnisme sous toutes ses formes qui risque d'altérer l'image de marque de l'administration sera également combattu.

9.3. La politique budgétaire

A la faveur de la dévaluation, il a été procédé à une refonte totale de la fiscalité indirecte, intérieure comme de porte, avec comme principes la baisse généralisée des droits et la simplification de la fiscalité et de son application, l'élargissement de l'assiette fiscale et enfin

l'octroi d'une protection effective raisonnable à la production nationale, mais au moyen exclusif du tarif.

Afin de **renforcer les résultats obtenus dans le domaine des finances publiques**, les efforts actuels seront poursuivis en vue de stabiliser et d'améliorer les recettes tout en réduisant les dépenses courantes sur la base de critères plus sélectifs. L'objectif des mesures entreprises sera de dégager une épargne publique durable pour alimenter le budget d'équipement, principal instrument de mise en oeuvre de la politique de développement économique et sociale de l'Etat. La flexibilité de l'Administration, issue de sa restructuration, permettra de mener une politique plus efficace.

L'amélioration des recettes, dans un contexte de taux d'imposition bas, nécessitera la poursuite des réformes visant l'élargissement de la base imposable et l'amélioration du rendement fiscal tout en satisfaisant aux impératifs des conditions d'offre. Pour ce faire une attention particulière sera accordée aux administrations fiscale et douanière pour renforcer leur capacité d'adaptation, leur efficacité et leurs méthodes de gestion ; notamment par la poursuite accélérée de leur programme d'informatisation d'une part et une adaptation continue du système fiscal d'autre part. A ce titre, la réforme de la fiscalité immobilière, la mise en application rapide du cadastre fiscal et la réforme du régime de la propriété foncière participeront à la consolidation du niveau des recettes.

Les actions destinées à l'élargissement de l'assiette viseront l'extension progressive de la TVA aux secteurs de la distribution et des services et une révision en profondeur des exonérations en matière fiscale et douanière. Aucune exonération ou convention ne sera accordée à une entreprise dont la production est essentiellement tournée vers l'intérieur. Par ailleurs, les prélèvements pétroliers seront ramenés à des niveaux compatibles avec celui des prix des différents produits énergétiques, proche des normes de la concurrence.

Du côté des dépenses publiques, il s'agira de mettre en place une administration moins coûteuse. **La politique d'assainissement et de restructuration** sera poursuivie et renforcée. Ainsi, l'allocation des ressources publiques doit rester en adéquation avec l'objectif d'amélioration de la compétitivité de l'économie et de mise en valeur des ressources humaines. Le choix des dépenses doit répondre aux critères de productivité et d'amélioration de la situation sociale (indice du développement humain).

Au niveau des dépenses de fonctionnement, il s'agira essentiellement d'assurer le fonctionnement efficace de l'administration renouvée. Les résultats de l'audit et la refonte de la fonction publique doivent aider à une plus grande flexibilité de l'administration. En conséquence, **la masse salariale**, y compris tous ses déterminants, doit pouvoir s'ajuster aux besoins réels de l'administration (développement de contrats à durée déterminée). Les dépenses ordinaires, non prioritaires seront comprimées en termes réels. En raison du désengagement de l'Etat, les subventions aux entreprises publiques disparaîtront progressivement et les secteurs sociaux devront de plus en plus tirer profit des économies réalisées.

Pour les dépenses d'investissement, il s'agira pour l'Etat **d'améliorer l'efficacité de ses interventions dans les infrastructures** d'appui à la production et de mise en valeur des ressources humaines. Ces actions publiques s'inscrivent dans le cadre de la promotion du secteur privé et d'amélioration de la productivité de l'économie. L'Etat poursuivra l'amélioration de la

pratique de la programmation triennale des investissements publics en vue de mieux utiliser les ressources. De nouvelles procédures seront mises en place pour accélérer l'absorption des ressources et la qualité des travaux. L'intervention de l'armée va être renforcée dans l'exécution des investissements publics soit directement, soit en rapport avec le secteur privé.

En matière d'endettement, la politique actuelle met l'accent sur la mobilisation de ressources à des conditions très douces. Elle devra donc être poursuivie et renforcée. La part des subventions dans les ressources extérieures doit être accrue. La réduction du poids de la dette continuera d'être une priorité. Le Gouvernement poursuivra ses négociations avec ses partenaires multilatéraux et bilatéraux en vue d'obtenir une réduction notable du service de la dette. Ces mesures permettront une amélioration de la situation financière de l'Etat vis-à-vis du système bancaire et de l'extérieur dès 1998.

9.4. Le développement de l'épargne - Investissement

Pour mieux soutenir les besoins en investissement, les pouvoirs publics doivent mettre en place des mécanismes visant à **développer une économie d'accumulation**. Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de jouer à la fois sur l'efficacité du réseau de collecte que sur les comportements des différents agents.

Le renforcement de l'autofinancement national repose en partie sur les efforts d'économies des différents agents :

- l'administration devra accroître sensiblement ses ressources propres par l'amélioration du rendement fiscal et l'extension de l'assiette de façon à dégager une épargne pour faire face aux dépenses d'investissements, et à maintenir la progression de sa consommation à un niveau nécessaire pour un bon fonctionnement de l'administration ;

- les entreprises privées seront amenées à rechercher une plus grande efficacité dans leur gestion afin d'obtenir des résultats plus performants leur permettant de contribuer à l'autofinancement de leur investissement ;

- les ménages, en raison de l'amélioration de la situation économique, de la meilleure couverture du réseau de collecte et des mesures d'incitation, devront relever leur propension à épargner.

L'épargne financière des ménages est actuellement collectée à travers le circuit des banques commerciales, des établissements financiers, la poste et les caisses d'épargne. **Les circuits actuels seront renforcés et développés** simultanément pour favoriser la collecte auprès de toutes les catégories socio-professionnelles et son orientation vers les projets d'investissement rentables. Au niveau du circuit de l'épargne bancaire, des actions de rénovation et de diversification des formules d'épargne seront entreprises de façon à motiver les épargnants. Il s'agit de concevoir et de lancer de nouvelles formules telles que :

- la réévaluation de la rémunération de l'épargne longue avec la suppression de toute taxe ;

- l'extension du système épargne projet qui existe actuellement pour le logement au petit métier et aux autres secteurs ;
- la mise en place, en faveur des travailleurs sénégalais à l'étranger, d'un système d'épargne plus incitatif pour les amener à rapatrier davantage leur épargne.

Le marché financier national ou sous-régional doit également connaître un certain dynamisme pour mieux accompagner le processus de promotion des investissements (souscriptions d'actions, d'obligations et autres titres financiers). Par ailleurs, le nouveau statut de la poste et l'importance de son réseau doivent renforcer sa capacité d'innovation et d'intervention dans le développement. En outre, le circuit de l'épargne « populaire » qui ciblera l'épargne informelle et les petits épargnants non rentables pour le système bancaire classique devra être canalisé. Ainsi, au niveau de chaque village ou collectivité locale, un schéma adapté sera étudié et mis en place, pour mieux accompagner et renforcer les réseaux actuels.

Les campagnes de sensibilisation et de promotion devront périodiquement être organisées tout au long de la période du Plan pour réussir les conditions psychologiques à la mise en application des différentes mesures préconisées. De même, des études seront entreprises pour analyser et suivre le comportement de l'épargnant sénégalais et concevoir des mesures adéquates pour répondre à ses aspirations.

9.5. La promotion des exportations

La libéralisation des échanges extérieurs constitue un élément important de l'amélioration de la compétitivité de l'économie. Une série de mesures aptes à exposer la production locale aux rigueurs de la concurrence extérieure ont été déjà prises. Il s'agit de :

- la suppression des autorisations préalables à l'importation de produits ou groupes de produits, à l'exception de celles concernant les lingots d'or et d'argent, la friperie, les produits mettant en cause la santé et la sécurité publique et celle des valeurs mercuriales ;
- le renforcement des mécanismes de contrôle de qualité, de lutte contre la fraude, la sous-facturation et la pratique du dumping, en conformité avec les dispositions des accords internationaux, auxquels le Sénégal a souscrit ;
- la promotion et la diversification du potentiel d'exportation du pays par l'abolition des autorisations préalables à l'exportation sauf pour les métaux et minerais précieux et l'arachide d'huilerie, l'extension de l'importation d'emballages de produits destinés à l'exportation au bénéfice du régime de l'admission temporaire. La suppression du prélèvement sur les exportations et les importations d'intrants de produits destinés à l'exportation effectué au bénéfice du Conseil sénégalais des Chargeurs, l'allégement des procédures d'exportation, avec la mise en vigueur de la norme internationale NS 06-001 réduisant les délais et les coûts ont été également entreprises.

Mais pour être durable, **la conquête des marchés extérieurs devra être un défi permanent**. Elle doit répondre aux normes requises des importateurs : les produits doivent être compétitifs et s'appuyer sur des circuits de commercialisation fonctionnels. Les pouvoirs publics ayant opté pour une croissance des exportations, les mécanismes d'encouragement nécessaires à

son développement, seront poursuivis et améliorés. Le cadre institutionnel (crédit, assurance, institutions d'appui) devrait être réaménagé pour soutenir les entreprises exportatrices notamment au niveau de la prospection des marchés étrangers. L'encouragement à l'exportation sera poursuivi au stade final de l'écoulement du produit sous la forme d'une amélioration de leur condition d'obtention du crédit à l'exportation et du renforcement du système d'assurance crédit.

La diversification de la production exportable pourra avoir comme support le soutien et le développement de la production maraîchère et horticole mais aussi et surtout le développement d'industries manufacturières.

La contribution des différents secteurs d'exportation aux objectifs assignés à l'exportation implique que les biens et services exportables soient assurés au niveau de la condition de prix, de la qualité et de la commercialisation, permettant aux unités exportatrices d'affronter avec plus de chance de succès la concurrence étrangère. L'émergence de nouveaux secteurs doit se plier à cette exigence.

Des mesures incitatives à l'exportation allant de l'allègement des charges de production, d'encouragement à l'investissement à la facilitation de la promotion et de la commercialisation seront prises durant le IX^e Plan.

Le tourisme contribue de son côté à drainer des devises. Toutefois, il a connu, au cours de la période récente, un ralentissement de ses investissements. Le potentiel de développement de ce secteur restant important, le IX^e Plan se propose de le relancer par un accroissement des investissements et l'encouragement de producteurs nationaux. L'encouragement à l'investissement s'obtiendra par la mise en place d'une fiscalité suffisamment incitative, notamment la poursuite du régime d'amortissement accéléré, mais aussi par un système de crédit investissement approprié.

Il s'agira en plus de promouvoir la naissance et le développement de sociétés commerciales d'exportation. Par leur spécialisation, elles seront mieux outillées pour affronter les diverses difficultés qu'implique une opération de commerce internationale. Ces difficultés concernent aussi bien le langage particulier des conventions diverses, le problème des normes que la réglementation douanière, fiscale, bancaire. Elles constituent souvent l'obstacle auquel se heurte la volonté d'exporter surtout pour les PME. Les sociétés commerciales d'exportation seraient donc des partenaires précieux à ces entreprises. Enfin, les efforts de simplification des procédures administratives seront poursuivis.

Pour appuyer les efforts d'exportation, les mesures suivantes s'imposent dans le secteur du transport :

- la poursuite des efforts de rationalisation de la gestion du Port de Dakar pour en faire un "port d'éclatement et un pôle de compétitivité de l'économie nationale" ;
- la privatisation ou la rationalisation de la gestion des entreprises du secteur (PAD, SNCS,...) dans le sens d'une plus grande efficacité et en vue d'aboutir à des services dont la qualité est compatible avec les coûts ;

- la mise en place d'infrastructures de soutien aux exportations : les actions à mener dans ce sens concernent plus particulièrement les transports aériens (installation d'infrastructures de conservation des produits périssables destinés à l'exportation) et les infrastructures routières (il s'agit en fait de connecter le réseau sénégalais à celui des pays limitrophes pour faire en sorte que l'industrie nationale profite pleinement des opportunités offertes par le marché sous-régional).

L'existence d'un réseau de communication terrestre (routes et chemin de fer) développé et performant est la mise en place d'un système de cabotage inter-Etat régulier seront des atouts certains pour les secteurs d'exportation.

9.6. La politique monétaire, l'adaptation du système de crédit et des techniques financières au besoin du développement et aux nécessités de l'évolution économique

Après le changement de parité, le Sénégal et les autres pays membres de l'UMOA ont placé la lutte contre l'inflation au centre des objectifs assignés à la gestion de la monnaie et du crédit. Mais déjà, en octobre 1993, a été mis en application un nouveau dispositif de gestion monétaire. Les innovations introduites par ce dispositif trouvent leur justification dans la volonté des autorités de l'UMOA de conférer davantage de flexibilité et de rigueur à la gestion monétaire. Il sera appliqué une politique de taux d'intérêt flexible, en faisant recours au mécanisme des réserves obligatoires et en renforçant le rôle du marché monétaire.

La politique du crédit, qui sera menée, devra être prudente, compatible avec les objectifs de balance des paiements, d'inflation et de croissance afin de sauvegarder la valeur de la monnaie. En particulier, la croissance de la liquidité intérieure sera maintenue à un niveau au plus égale à celui du PIB nominal. Cependant, des mesures devront être prises afin d'assurer un financement adéquat des différentes activités et la croissance du secteur privé.

Toutefois, le financement bancaire devra davantage participer **au renforcement de la base productive de l'économie**. Des efforts internes s'imposent pour la réorientation optimale des ressources vers les secteurs porteurs et notamment vers les PME/PMI, le secteur d'exportation et le secteur primaire. Cela suppose un bouleversement du comportement des banques et des opérateurs économiques de même que la mise en place de politiques économiques d'accompagnement de la politique monétaire.

En raison des limites de l'émission monétaire, le financement du processus croissance-développement doit être porté davantage par **l'épargne intérieure** et les concours extérieurs. Un effort de mobilisation des ressources intérieures doit être encouragé pour résorber le déséquilibre entre l'épargne et l'investissement. Dans ce cadre, il importe de :

- mener une politique monétaire rendant l'Union monétaire plus attractive pour les capitaux ;
- intégrer progressivement les activités traditionnelles dans l'économie moderne afin de mobiliser l'épargne du secteur informel urbain ;
- encourager la création de structures légères de collecte de l'épargne, rurale notamment ;

- inciter les opérateurs économiques à l'effort d'épargne, en limitant la consommation des biens non essentiels importés ;
- faciliter l'accès au crédit des diverses activités économiques notamment les PME/PMI.

9.7. Le renforcement et la facilitation de l'accès à l'information

Le coût de l'information dans notre pays reste très élevé pour une économie qui se veut compétitive. Or, à travers le monde, la concurrence impitoyable, l'innovation et la convergence dans le domaine des techniques, ont entraîné une chute brutale des prix des systèmes de communication et d'information. Le coût de l'accès aux marchés mondiaux devient pratiquement insignifiant et exploiter un réseau d'information ne coûte rien d'autre que l'effort et l'intelligence de ses membres.

Dans cette perspective, les technologies de l'information et des communications ne sont plus considérées comme un luxe au service d'une élite, mais comme une nécessité absolue pour le développement. Avec une population jeune, et des infrastructures d'avant-garde, le Sénégal a une chance pour s'adapter plus facilement à ces nouvelles idées et à ces nouveaux modes de travail à l'aide d'outils d'information et de communication.

L'amélioration des infrastructures pour la communication et l'information pour notre économie entraînera des avantages certains. En effet, outre les avantages évidents pour l'intégration économique, la promotion du commerce tant intérieur qu'extérieur la création d'une société d'information notamment "Dakar-Centre de Services" permettra de diffuser, à des prix abordables, nos propres nouvelles, divertissements et programmes culturels.

Pour la réalisation d'une telle initiative, il faudra entreprendre les actions suivantes :

- assurer un flux continu d'information et de communication en appuyant les initiatives visant à améliorer les ressources y afférentes et celles qui élargissent le champ de connaissance par la création de nouveaux réseaux d'informations à haute valeur ajoutée dans les différents secteurs de la société comme l'éducation, la santé, l'emploi, la culture, l'environnement, les échanges, les finances, le tourisme, le commerce ;
- renforcer le réseau national d'information et de communication permettant de communiquer de façon fiable et à des prix raisonnables avec des utilisateurs nationaux et internationaux ;
- obtenir une exploitation maximale de l'information en encourageant la mise en place de systèmes permettant une large diffusion aux particuliers, aux entreprises, aux ONG et au secteur public. Dans ce sens, il convient de **favoriser la création d'un institut de la statistique avec un statut autonome** ;
- améliorer la coordination entre entreprises et particuliers et créer des relations satisfaisantes pour tous en établissant des liens favorisant l'échange d'informations entre les différentes composantes de la société ;

- permettre à chaque écolier, village, service public et entreprises à avoir accès aux ressources en information ;

- favoriser l'émergence de nouvelles générations de sénégalais capables d'utiliser les technologies de l'information et de communication en vue d'accélérer le développement grâce à l'amélioration des systèmes d'éducation et à la mise en valeur des ressources humaines requises pour mettre en place, maintenir et exploiter les technologies de pointe, de l'information et de la communication ;

- relier le Sénégal au reste du monde en permettant l'entrée de nouvelles techniques et l'exportation de produits et de service intellectuel ;

- créer un environnement propice au développement de l'information et de communication en prenant des mesures qui incitent le secteur privé à jouer un rôle prépondérant dans la fourniture des services ;

- faciliter l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les services publics et créer des bases de données nationales dans les secteurs clés de l'économie et de l'administration ;

- prendre des mesures rapides pour faciliter la création de services INTERNET locaux abordables, largement accessibles et d'informations locales ;

- éliminer ou alléger les tarifs et droits d'entrée relatifs aux technologies de l'information et des communications.

9.8. Le développement des ressources humaines

La demande sociale, de plus en plus exigeante, croît à un rythme plus élevé que l'offre en raison de la pression démographique et du poids important des femmes et des jeunes. Pour réussir le scénario de rupture, l'Etat entend faire de la mise en valeur des ressources humaines sa priorité. A cet égard, une attention toute particulière sera accordée au système d'éducation et de formation qui demeure la clé du développement économique et social, le système de santé, l'accès à l'eau potable et la maîtrise de la progression démographique.

Pour mieux réussir sa politique de population, la Déclaration de Politique de Population sera révisée. A cet effet, il sera pris en compte différentes questions portant sur l'interrelation population/développement, la santé de la reproduction et la régionalisation pour mieux tenir compte des spécificités culturelles à la base.

Le développement des ressources humaines entraîne également **l'élimination de la discrimination entre homme et femme**. Ainsi, il sera adopté un plan d'actions pour les femmes mettant l'accent sur le renforcement des actions en cours et sur l'adoption de législations pour supprimer toutes les pratiques discriminatoires qui existent en vue d'assurer la protection des filles et des femmes tout en leur accordant les mêmes possibilités en ce qui concerne la santé, l'éducation et les mêmes droits civiques.

La situation des enfants sera au même rang de priorité. L'Etat va poursuivre ses efforts à leur profit conformément à toutes les conventions notamment le Consensus de Dakar.

L'importance accordée à l'éducation et à la formation se justifie par leur influence positive sur la productivité dans tous les domaines et en particulier pour les acteurs de l'informel. A l'heure actuelle, pour la réalisation d'un taux de scolarisation primaire de 65% en 1998, objectif intermédiaire vers la scolarisation universelle à l'horizon 2005, les besoins sont estimés à 1.700 classes par an au lieu des 700 prévus par le PDRH2. Le programme de construction sera complété par les classes à double flux dont le nombre devra croître de 50% sur la période. En plus des mesures à prendre par l'Etat, la réalisation des objectifs du secteur nécessitera une plus grande maîtrise des coûts unitaires, la participation des collectivités locales, des ONG et de l'initiative privée dans la mise en place des infrastructures scolaires.

La réalisation des grands enjeux nécessite de nouvelles formes de gestion dans le secteur qui consiste à mieux solliciter l'élan participatif des parents d'élèves et des collectivités organisés dans la construction et l'équipement scolaire. Cette participation communautaire au côté de l'Etat est à encourager, renforcer et organiser au mieux, mais la gestion du secteur de l'éducation de base qui doit désormais tenir compte de la politique de régionalisation en cours nécessite l'appropriation et la maîtrise du nouveau mécanisme d'exploration, d'acquisition et d'exploitation des ressources du milieu.

Ces réadaptations nécessaires trouveront leur cadre de réalisation à travers les politiques et activités actuelles et en cours d'exécution qui seront à développer et à renforcer. Il s'agit entre autres de :

- la poursuite de la politique de recrutement et de formation des volontaires de l'éducation ;
- le renforcement de la politique de régionalisation devant accroître la capacité de gestion et de décision des inspections d'académie (IA) et des inspections départementales de l'éducation nationale (IDEN) ;
- la recherche-action en vue de l'édition de manuels plus adaptés au besoin éducatif des apprenants et à leur milieu ;
- le développement de l'éducation préscolaire au moyen de l'approche participative des communautés de base et en relation avec la structure ministérielle chargée de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- la réforme curriculaire des contenus et programmes éducatifs qui sera plus conforme aux besoins du pays ;
- la politique de scolarisation et d'éducation des femmes et des jeunes filles ;
- la réforme des écoles par le Projet d'Appui à l'Ecole Nouvelle (PAEN) qui vise à assurer la participation et l'implication de tous les acteurs à la vie de l'école à travers l'implantation des cellules/écoles ;

- l'amélioration de la qualité du service éducatif et des capacités des ressources humaines;

- l'amélioration de la coordination, du suivi et de la gestion du secteur par la création et le fonctionnement de structures et cellules de planification et de "monotoring" des actions de l'éducation de base.

- Pour les autres niveaux d'enseignement, l'accent sera mis sur une gestion efficace qui se traduira par une utilisation rationnelle du personnel enseignant, des ressources matérielles et une régulation des flux. En matière d'alphabétisation, la stratégie passe par l'alphabétisation fonctionnelle qui semble être le meilleur moyen d'éradiquer l'analphabétisme, surtout chez les femmes.

Au niveau de la formation professionnelle, l'accent sera mis sur les niveaux intermédiaires (ouvriers qualifiés, agents de maîtrise, ...) pour combler le vide, face aux besoins nouveaux des entreprises. En effet, toute stratégie de croissance et de compétitivité doit miser sur une disponibilité en main-d'oeuvre suffisante et de qualité, surtout avec la perspective des grands chantiers publics tels que le Canal du Cayor, la revitalisation des Vallées Fossiles et le PDRG.... Il faut aussi noter qu'avec la promotion du secteur privé et surtout le foisonnement de la petite, moyenne et micro-entreprise, la formation sera centrée sur les techniques modernes de gestion des entreprises.

En matière de santé et d'action sociale, il s'agira de poursuivre la mise en place des mesures prévues par la politique nationale de santé élaborée en 1989 dont l'objectif est d'améliorer la couverture sanitaire, notamment celle de la mère, de l'enfant, de développer les actions préventives, éducatives et rationaliser la gestion du secteur. Il s'agira ainsi de **finaliser le plan national de développement sanitaire et social (1996-2001)** sur la base des PDDS et PRDS.

Dans tous les programmes économiques, de manière générale, la priorité restera aux besoins fondamentaux des populations avec la mise en place d'infrastructures appropriées telles que les routes rurales, la fourniture d'eau potable, la satisfaction des besoins alimentaires de base, la fourniture de soins de santé primaires, l'éducation et les compétences et la création d'emplois productifs et rémunérateurs, pour éradiquer la pauvreté.

9.9. Le renforcement des capacités de gestion

La réalisation des objectifs du scénario de sortie requiert **l'acquisition de capacités cruciales** pour imprimer à l'économie une dynamique de croissance soutenue. Cette question concerne tous les acteurs de l'économie, public ou privé. Il est par conséquent nécessaire de renforcer d'urgence nos capacités dans le domaine de la science et de la technologie pour que notre pays soit efficace et compétitif dans sa production. C'est également à cette condition que notre pays pourrait mieux participer aux flux accrus de technologie de pointe et à la mondialisation des processus de production.

- Outre les actions en cours, il importe de :

- accorder la priorité absolue au renforcement des capacités nationales, régionales et locales dans le domaine de la science et de la technologie, comme base et moyen pour toutes les activités de développement créant ainsi des conditions pour une adaptation et une application plus rigoureuse de la science et de la technologie au service du développement durable ;
- renforcer les centres d'excellence et autres institutions techniques spécialisées existant et promouvoir une synergie entre ces structures ;
- formuler des politiques nationales efficaces pour l'éducation et la formation en matière de science et technologie au service du développement, en mettant l'accent sur la libéralisation des flux technologiques y compris les technologies de pointe et promouvoir les technologies locales ;
- encourager l'expertise locale à contribuer au développement économique et social du pays.

9.10. Les programmes d'accompagnement

9.10.1. Amélioration des conditions de vie des populations démunies

Les résultats de l'enquête sur les priorités laissent apparaître une dégradation des conditions de vie pour une partie importante de la population. Au regard de cette situation, conjuguée à la rigueur des réformes mises en oeuvre depuis la dévaluation, à la nécessité de leur approfondissement dans le cadre de ce scénario volontariste de forte croissance, des mesures d'accompagnement s'imposent de plus en plus.

Ainsi, la suppression progressive du filet de protection sociale va s'accompagner de la mise en place **d'un vaste programme national de lutte contre la pauvreté qui vient en complément des programmes d'investissements sectoriels** pour assurer une action plus ciblée vers certaines couches particulièrement vulnérables de la population. Ce programme a pour objectifs l'insertion sociale et économique des groupes les plus vulnérables et l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base.

Il s'agit de **dépasser les mesures d'assistance sociale** par le renforcement de la capacité productive des populations démunies, une valorisation des ressources humaines, la promotion des travaux à haute intensité de main d'oeuvre et un investissement conséquent dans les infrastructures sociales de base que sont l'éducation, la santé et l'approvisionnement en eau potable.

Le programme va s'appuyer sur une démarche qui privilégie :

- **le processus participatif** en associant ceux qui sont les plus susceptibles d'apporter une contribution et de participer à la mise en oeuvre des options retenues, à savoir les ONG, les collectivités locales, les agriculteurs et les organisations de populations ;

- **les actions micro-économiques** qui touchent directement les populations à la base et permettent de mieux comprendre comment différents facteurs (et secteurs) interagissent sur des groupes donnés.

Cette dynamique permettra de prendre en compte les préoccupations et priorités des bénéficiaires pour une meilleure appropriation des actions de développement dans le cadre d'une responsabilisation plus accrue des communautés de base dans le processus de prise de décision.

9.10.2. Communication sociale

Pour une mise en oeuvre efficace des programmes de développement, le Sénégal décide de renforcer l'information et la communication entre les différents partenaires. Il s'agit de mettre **en place des stratégies de communication** renforçant les valeurs positives de nos cultures comme le culte du travail et l'élimination des pesanteurs sociales néfastes au développement économique et social. Tous les canaux de communication doivent être explorés de manière à promouvoir la participation de toutes les couches de la population.

L'Etat continuera à renforcer l'unité nationale et à développer une culture de tolérance, sur la base des principes du respect des droits et de la dignité de l'homme. Il devra garantir des élections libres et régulières ainsi que le respect de la liberté de presse, de parole, d'association et de conscience.

Reconnaissant l'importance de la paix, de la sécurité et de la stabilité, comme facteurs essentiels du développement socio-économique, notre pays continuera de déployer tous ses efforts pour leur maintien tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Cette orientation restera permanente pour notre diplomatie en plus du rôle plus marqué qu'elle doit jouer dans la promotion du développement économique et social de notre pays.

9.11. La gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Les données, relatives à l'état particulièrement dégradant du cadre de vie et de l'environnement dans un contexte économique défavorable, nécessitent la mise au point de stratégies lucides, exigeantes et prospectives. Conscient de la dimension globale de l'environnement, le Sénégal a ratifié la plupart des conventions internationales relatives à la protection des ressources naturelles et à l'assainissement du cadre de vie. Il s'agit de :

- la convention relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;
- la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine ;
- la convention de Bâle pour le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux ;
- la convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone ;
- la convention cadre sur les changements climatiques et, récemment ;

- la convention internationale de lutte contre la désertification.

En outre, dans le cadre du suivi des recommandations de Rio de Janeiro, le Sénégal a mis en place une **Commission Nationale pour le Développement Durable (CNDD)** chargée d'élaborer un plan d'action global et d'assurer le suivi et l'exécution de l'Agenda 21.

- Cependant, les risques d'épuisement des stocks ichtyologiques, de la couche fertile de terre arabe et des forêts, conjugués à la prolifération des rejets et déchets industriels et domestiques, ainsi que les progrès alarmants de la pollution de l'air et de l'eau, constituent sans nul doute les phénomènes environnementaux majeurs au Sénégal. Ainsi, dans le cadre de la recherche de solutions appropriées, les orientations stratégiques identifiées vont particulièrement s'articuler autour des principaux axes ci-dessous :

- l'amélioration du cadre institutionnel pour une meilleure articulation des décisions et des activités ;

- l'inventaire exhaustif et l'évaluation conséquente des ressources naturelles en vue d'identifier les sources de pollution et de dégradation et de prendre les mesures adéquates de sauvegarde de la base productive (ressources halieutiques, systèmes de production agricole et forestière, performance technologique) ;

- la gestion rationnelle de l'espace urbain et industriel afin de minimiser les risques de pollution par la planification spatiale des activités ;

- le développement de l'Information, de l'Education et de la Communication en matière environnementale, en vue de susciter les changements de comportements et d'attitudes par la sensibilisation, mais aussi en favorisant l'adhésion et la participation effective des populations aux mesures de gestion et de conservation de l'environnement.

Ces repères stratégiques, définis dans le cadre du scénario de rupture sont des préalables à toute action de lutte contre la dégradation de l'environnement dont le processus est particulièrement exacerbé par la pauvreté surtout en milieu rural.

9.12. La coopération et l'intégration économiques

L'économie sénégalaise est caractérisée par une orientation géographique de son commerce international davantage tourné vers le Nord que vers le Sud. Cette situation peut être expliquée entre autres par les lents progrès dans le processus d'intégration avec les pays de la sous-région.

Or, face à la mondialisation de l'économie, se créent de blocs économiques telles que l'Union Européenne, l'Association de Libre Echange de l'Amérique du Nord (ALENA) et la Zone de Libre Echange de l'Asie (ZLEA). A cet effet, l'Afrique en développement n'a d'autres options que de créer des regroupements pour se développer et participer ainsi au nouveau système mondial en faisant preuve d'une compétitivité économique globale.

C'est dans cette perspective que le Sénégal, déjà membre de la CEDEAO a signé le traité d'adhésion à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). L'extension des échanges qui découlera, à terme, de la création du marché commun africain, (institué par le traité d'Abuja) permettra aux appareils de production des différents Etats membres de bénéficier d'économies d'échelles et de disposer ainsi de nouvelles marges de compétitivité face à la concurrence du reste du monde.

- Cependant, l'efficacité de toute initiative d'intégration et de coopération dépend de la manière dont celle-ci est perçue, acceptée et mise en oeuvre au niveau national. Les autorités ont manifesté dans ce cadre leur volonté politique de faire de la coopération et de l'intégration des outils essentiels pour le développement économique et social du Pays. Pour que cette volonté soit partagée par les populations des campagnes de sensibilisation devraient être organisées pour leur plus grande adhésion aux avantages qui en résulteront.

A cet effet, le développement des capacités de production sera favorisé par la création des forums de rencontre du secteur privé régional par l'intermédiaire des chambres de commerce, d'associations professionnelles et des entreprises. La création de services on-line pour les informations relatives au commerce et aux opportunités de marchés sera encouragée.

Ensuite, l'organisation des programmes nationaux en matière d'infrastructures et leur mise en oeuvre devra s'inscrire dans la dynamique de l'intégration. Le développement des échanges commerciaux peut compter sur le renforcement des moyens de communication par voies maritimes, terrestres, ferroviaires ou aériennes.

Par ailleurs, le Sénégal tient à renforcer sa coopération avec les pays du Sud, notamment dans le cadre du G15.

RECAPITULATIF DES ACTIONS ET DES MESURES

A/ CREEER UN ENVIRONNEMENT EFFICACE ET FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

- Préserver la stabilité macro-économique et gérer convenablement la dette extérieure;
- Poursuivre les réformes structurelles en adoptant une politique de libéralisation, de déréglementation favorable à la concurrence ;
- Supprimer les monopoles et autres avantages concédés par des conventions spéciales;
- Libéraliser l'accès aux secteurs de la santé, des transports terrestres, aériens et maritimes, du tourisme et des activités bancaires et d'assurances;
- Assouplir la fiscalité des entreprises et du capital ;
- Renforcer les mesures facilitant le transfert des capitaux et la création de marchés financiers ;
- Mettre en place un système unifié d'incitation à l'investissement ;
- Libéraliser les prix et supprimer toute forme de contrôle sur les prix;
- Adapter la législation du travail en vue de favoriser la productivité ;
- Réduire les coûts de constitution des entreprises et particulièrement les petites et moyennes entreprises en facilitant davantage les démarches correspondantes ;
- Renforcer les lois en vue de protéger les brevets, les droits d'auteurs pour stimuler la créativité, l'esprit d'invention, aider à une meilleure articulation entre la recherche et les secteurs des biens et des services ;
- Faciliter la création d'une greffe de commerce ;
- Mettre en place un dispositif performant d'appui à la compétitivité du secteur privé dans l'exécution du programme de privatisation ;
- Promouvoir et développer l'esprit de concertation et de consultation pour mieux faire partager les décisions et mesures en matière de politique économique ;
- Définir clairement le statut de l'investisseur ;
- Favoriser la création des domaines par les collectivités locales
- Impliquer les collectivités locales dans la gestion des domaines industriels et des structures d'appui au développement du secteur privé ;

- Supprimer la Zone Franche après expiration de la loi portant sa création ;
- Etendre les mesures de rémunération à la tâche des dockers à toutes les autres catégories socio-professionnelles du transport et déréglementer le trafic maritime et aéroportuaire ;
- Simplifier les procédures de dédouanement et faciliter l'enlèvement du frêt aérien ;
- Procéder à l'évaluation du code des investissements et du guichet unique et inclure certaines dispositions du code des investissements aux codes des impôts et des douanes.
- Maintenir, à un niveau faible, les taux d'imposition afin d'encourager une augmentation des investissements du secteur privé, tout en s'inscrivant dans le schéma de l'UEMOA ;
- Tenir compte de la situation des entreprises dans les réformes fiscales en vue d'accélérer le rythme des investissements : dans ce sens, des formes d'allégement comme les crédits d'impôt pour les investissements ou les exportations méritent d'être étudiées ;
- Privilégier davantage les impôts indirects ou taxes à la consommation et l'élargissement de l'assiette fiscale dans les réformes ;
- Adopter des mesures d'encouragement pour les industries dynamiques dans la conquête des marchés extérieurs avec des avantages fiscaux pour les réinvestissements en installation et équipements ;
- Maintenir l'exonération des droits de porte pour les intrants importés qui entrent dans la fabrication de produits exportés et améliorer l'efficacité de ces mécanismes ;
- Promouvoir une fiscalité favorable pour les revenus d'actions et d'obligations ;
- Elargir au secteur privé le comité de réflexion "fiscalité et développement" ;
- Améliorer l'application du droit de propriété au bénéfice des populations et promouvoir la propriété intellectuelle et industrielle auprès des entreprises ;
- Surveiller le portefeuille de brevets et de licences et de contrats de transferts de technologies pour bien apprécier sa qualité et sa valeur ajoutée ;
- Renforcer la répression contre le piratage et les contrefaçons et renforcer la formation des chercheurs dans la gestion des droits de propriété ;
- Mettre en œuvre la réforme du système judiciaire ;
- Procéder à des analyses coûts avantages des nouvelles réglementations avant de les adopter ;
- Renforcer la législation du travail dans les domaines encore non couverts tels que le télétravail, le travail à domicile, et faire respecter des normes de qualité sur le lieu de travail ;
- Renforcer l'application des normes techniques et de performance ;

G/ PRIVATISER ET AMELIORER LA GESTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

- Poursuivre le programme de privatisation jusqu'à son achèvement;
- Etudier les modalités de privatisation de la gestion d'autres entités comme le port et l'aéroport
- Créer les conditions de concurrence entre les repreneurs;
- Mettre en place des formules permettant la participation populaire aux privatisations;
- Elaborer des programmes de soutien aux personnes en chômage à la suite d'une privatisation ;
- Faire adopter par les entreprises publiques des normes de gestion en vigueur dans le secteur privé performant.

H/ RENFORCER LES CAPACITÉS TECHNIQUES ET DE GESTION

- Renforcer les capacités de planification et de gestion de l'économie, tant au niveau national que régional ;
- Poursuivre la réforme des structures administratives;
- Former le personnel d'administration à la gestion de la décentralisation;
- Transférer les tâches de gestion qui leur sont dévolues aux autorités régionales;
- Renforcer les fonctions de contrôle et d'inspection a posteriori ;
- Mettre en place un dispositif d'évaluation des politiques publiques accessible à toutes les autorités exécutives, parlementaires, législatives, de conseil ou de recherche publique;
- Procéder à la réforme de la fonction publique;
- Veiller à l'équité dans les prestations de services publics;
- Faciliter l'accès aux grandes installations étrangères scientifiques et technologiques;
- Appuyer les recherches sur le développement durable;
- Faciliter la mise en réseau et le jumelage des centres nationaux qui excellent dans la recherche, la formation supérieure ou le conseil;
- Favoriser la mobilité de l'expertise locale tant publique que privée, à l'intérieur comme à l'extérieur du Sénégal ;

- S'approprier les principes directeurs pour l'efficacité de l'aide établis par le Comité d'aide au développement.

// DEVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES

- Réviser la déclaration de politique de population pour prendre en compte différentes questions portant sur l'interrelation population/développement, la santé de la reproduction et la régionalisation ;
- Adopter le plan d'actions pour les femmes et mettre l'accent sur le renforcement des actions en cours et sur l'adoption de législation pour supprimer toutes les pratiques discriminatoires qui existent en vue d'assurer la protection des filles et des femmes tout en leur accordant les mêmes possibilités en ce qui concerne la santé, l'éducation et les mêmes droits civiques ;
- Elever au rang de priorité la **situation des enfants** et mettre en œuvre la convention sur le Consensus de Dakar ;
- Réaliser un taux de scolarisation de plus de 70% en l'an 2001 tout en améliorant la qualité et la performance du système scolaire, assurer la maîtrise des coûts unitaires, la participation des collectivités locales, des ONG et de l'initiative privée dans la mise en place des infrastructures scolaires ;
- Renforcer l'alphabétisation fonctionnelle en réduisant le taux d'analphabétisme d'au moins 5% par an ;
- Améliorer la gestion des établissements d'enseignement ;
- Inciter le secteur privé à investir dans les filières d'enseignement moyen et de formation supérieure privé, continue et alternée ;
- Mettre l'accent sur les filières de formation professionnelle technique et de gestion de niveaux intermédiaires pour les ouvriers qualifiés et les agents de maîtrise ;
- Poursuivre la mise en place des mesures prévues par la politique nationale de santé élaborée en 1989 dont l'objectif est d'améliorer la couverture sanitaire, notamment celle de la mère, de l'enfant, de développer les actions préventives, éducatives et rationaliser la gestion du secteur; finaliser le plan national de développement sanitaire et social (1996-2001) sur la base des PDDS et PRDS;
- Mettre les populations les plus démunies au centre des priorités dans l'aménagement des infrastructures appropriées telles que les routes rurales, la fourniture d'eau potable, la satisfaction des besoins alimentaires de base, la fourniture de soins de santé primaire, l'éducation et les compétences, la création d'emplois productifs et rémunérateurs, pour éradiquer la pauvreté.

J/ RENFORCER L'EFFICACITE DU SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

- Diffuser l'utilisation des technologies d'information et de communication pour faciliter l'adaptation des processus de fonctionnement des entreprises et des organisations ;
- Valoriser l'image de Dakar comme Centre de Services de télécommunications avancées en réalisant le projet de Télépole de la Sonatel ;
- Assurer un flux continu d'information et de communication pour l'éducation, la santé, l'emploi, la culture, l'environnement, les échanges, les finances, le tourisme, le commerce ;
- Renforcer le réseau national d'information et de communication permettant de communiquer de façon fiable et à des prix raisonnables avec des utilisateurs nationaux et internationaux ;
- Obtenir une exploitation maximale de l'information en encourageant la mise en place de systèmes permettant une large diffusion aux particuliers, aux entreprises, aux ONG et au secteur public. Dans ce sens, il convient de favoriser la création d'un institut de la statistique avec un statut autonome ;
- Améliorer la coordination entre entreprises et particuliers et créer des relations satisfaisantes pour tous en établissant des liens favorisant l'échange d'informations entre les différentes composantes de la société ;
- Permettre à chaque écolier, village, service public et entreprise d'avoir accès aux ressources en information ;
- Favoriser l'émergence d'une expertise en ingénierie des systèmes d'information et des réseaux; former des ingénieurs et cadres à la maîtrise de l'information spécialisée de caractère stratégique ou économique ;
- Relier le Sénégal aux réseaux mondiaux de la société de l'information et participer aux initiatives de mise en place d'infrastructures globales d'information ;
- Créer un environnement propice au développement de l'information et de communication en prenant des mesures qui incitent le secteur privé à jouer un rôle prépondérant dans la fourniture des services ;
- Faciliter l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les services publics et créer des bases de données nationales dans les secteurs clés de l'économie et de l'administration ;
- Prendre des mesures rapides pour faciliter la création et la multiplication de services en ligne , la connexion sur les serveurs mondiaux comme Internet et l'offre de programmes sur la place de Dakar ;
- Eliminer les tarifs et droits d'entrée relatifs aux technologies de l'information et de communication.

K/ COMBATTRE LA PAUVRETE ET LE CHÔMAGE

- Mettre en place un programme national de lutte contre la pauvreté qui vient en complément des programmes d'investissements sectoriels pour assurer une action plus ciblée vers certaines couches particulièrement vulnérables de la population. Ce programme a pour objectifs l'insertion sociale et économique par la création d'emploi en faveur des groupes les plus vulnérables et l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base ;
- Favoriser le processus participatif et les approches critiques en associant ceux qui sont le plus susceptibles d'apporter une contribution et de participer à la mise en oeuvre des options retenues, ONG, collectivités locales, agriculteurs et organisations de populations ;
- Multiplier les actions micro-économiques qui touchent directement les populations à la base et permettent de mieux comprendre comment les différents facteurs et secteurs interagissent sur des groupes donnés ;
- Mettre en place des stratégies de communication renforçant les valeurs positives de nos cultures comme le culte du travail et l'élimination de pesanteurs sociales néfastes au développement économique et social ;
- Développer une culture de tolérance, sur la base des principes du respect des droits et de la dignité de l'homme; garantir des élections libres et régulières ainsi que le respect de la liberté de presse, de parole, d'association et de conscience;
- Renforcer la paix, la sécurité et la stabilité, comme facteurs essentiels du développement humain.

L/ AMELIORER LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

- Mettre en œuvre les conventions internationales relatives à la protection des ressources naturelles et à l'assainissement du cadre de vie: convention relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ; convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine ; convention de Bâle pour le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux ; la convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone ; convention cadre sur les changements climatiques; convention internationale de lutte contre la désertification;
- Mettre en œuvre, assurer le suivi et l'exécution du plan d'action global "Agenda 21";
- Améliorer le cadre institutionnel pour une meilleure articulation des décisions et des activités ;
- Procéder à l'inventaire exhaustif et à l'évaluation des ressources naturelles en vue d'identifier les sources de pollution et de dégradation et de prendre les mesures adéquates de sauvegarde de la base productive (ressources halieutiques, systèmes de production agricole et forestière, performance technologique) ;

- Assurer la gestion rationnelle de l'espace urbain et industriel afin de minimiser les risques de pollution par la planification spatiale des activités ;
- Développer les activités d'Information, d'Education et de Communication en matière environnementale, en vue de susciter les changements de comportements et d'attitudes par la sensibilisation, mais aussi en favorisant l'adhésion et la participation effective des populations aux mesures de gestion et de conservation de l'environnement.

PARTIE IV

**LES INSTRUMENTS D'EXECUTION ET DE SUIVI DU
PLAN**

CHAPITRE 10 - LES INSTRUMENTS D'EXECUTION DU PLAN

Les principales tâches à mettre en oeuvre par le Ministère chargé du Plan et les ministères techniques se déroulent en quatre étapes principales :

10.1. La description globale du processus d'exécution

10.1.1. Projet de programme des ministères techniques

Les projets et les mesures de réformes sont identifiés et étudiés par les ministères techniques qui élaborent un dossier de base selon un plan-type défini par le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Le guide pratique de choix des projets et les guides d'évaluation des projets constituent à cet effet la référence de base pour la formalisation des informations attendues de ces Ministères.

Certains départements ministériels disposent actuellement d'un service de planification chargé d'étudier les projets émanant de l'Administration centrale et de centraliser ceux conçus par les organismes parapublics relevant de leur tutelle.

L'idéal est qu'à moyen terme, tous les ministères soient organisés de façon à être dotés d'une telle structure pour permettre au ministère chargé du Plan d'avoir un seul organe comme interlocuteur dans chaque département ministériel.

Les dossiers de projets étudiés sont envoyés à la Direction de la Planification pour évaluation. Après avis favorable de la Direction de la Planification, ils sont soumis au Comité de Sélection des Projets pour approbation.

10.1.2. Perspectives triennales (PT)

Le rôle des Perspectives Triennales Glissantes est de donner un éclairage macro-économique actualisé afin de traduire en actions opérationnelles les orientations stratégiques du IX^e Plan. Elles sont en fait une interprétation annuelle de la loi-plan qui, chaque année, doit veiller à ce que les ajustements rendus nécessaires par les circonstances maintiennent les actions de l'Etat dans le droit fil de ce que la loi-plan a consacré.

Elles doivent servir de cadre de cohérence entre les réformes économiques et la programmation des investissements d'une part, et entre les contraintes budgétaires et la programmation d'autre part. Leur élaboration doit traduire le caractère itératif de la planification entre le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (coordination et définition de la stratégie macro-économique) et les Ministères Techniques (politiques et programmes sectoriels, identification et préparation des projets). Il doit être l'un des principaux éléments de la conception de la politique des dépenses publiques.

Chaque année le document de Perspectives Triennales Glissantes doit être la référence en matière de politique économique; il doit intégrer la politique macro-économique, les réformes économiques et financières, les politiques sectorielles. Il débouchera sur le programme triennal

des investissements publics dont le Budget Consolidé des Investissements est en cohérence avec le Budget de Fonctionnement.

L'élaboration des perspectives triennales doit se dérouler entre le 1er janvier et le 30 Avril de chaque année. Elles sont préparées par la Direction de la Planification et la Direction de la Prévision et de la Statistique avec la participation des Ministères Techniques sur la base d'information d'ordre statistique, économique et financier.

10.1.3. Evaluation et sélection des projets et des réformes

Les opérations d'investissement et les réformes sectorielles ne sont retenues qu'après avoir fait l'objet d'études préalables et une fois prise la décision quant à l'opportunité de leur réalisation. Cette évaluation dite ex-ante est la base fondamentale de toute programmation correcte des investissements. C'est une tâche continue d'instruction de dossiers qui est indépendante de tout cycle budgétaire. Elle doit permettre de constituer une banque de projets adaptés, programmables et prêts à être exécutés.

La Direction de la planification rédige pour chaque projet un rapport d'évaluation fournissant tous les arguments nécessaires. Les rapports accompagnés des fiches de synthèse sont examinés par le Comité de Sélection des Projets. Institué par arrêté ministériel, le comité de sélection des projets candidats à une inscription au programme triennal d'Investissements et d'Actions publiques comprend :

- la Direction de la Planification (DP) ;
- la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) qui assure le secrétariat ;
- la Direction du Budget (DB) ;
- la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) ;
- la Direction de l'Environnement (DE) ;
- le Représentant du Ministère initiateur du projet.

Le comité de sélection des projets se réunit périodiquement suivant l'importance du portefeuille de projets disponibles sous la présidence du Directeur de Cabinet du Ministre chargé du Plan.

Le Comité de Sélection des Projets, placé sous l'autorité du Ministre du Plan, sera redynamisé et les instruments de travail, devant permettre un fonctionnement efficient, seront mis en place dans le cadre de la refonte du manuel de procédure de la programmation des investissements et actions publiques.

Afin de renforcer le processus d'évaluation, les capacités des Ministères techniques seront renforcées.

10.1.4. Etablissement du bilan physico-financier des projets

La fonction de suivi des investissements est étroitement liée à la fonction programmation-budgétisation dans la mesure où l'état d'avancement physique et financier des projets à un instant donné va constituer une contrainte importante pour la programmation des

réalisations et des dépenses d'investissement futures. Le suivi constitue ainsi une opération nécessaire à l'actualisation périodique du programme triennal selon le rythme réel d'exécution des projets. On distinguera le suivi physique et le suivi financier des investissements.

Le suivi physique constitue une base pour la programmation financière puisque celle-ci représente la traduction monétaire de la programmation en termes physiques des investissements. Une prévision d'avancement physique des projets constitue une étape préalable pour la programmation financière.

Le suivi financier des investissements doit permettre d'effectuer un suivi de la réalisation du budget et une actualisation du programme triennal ainsi qu'un ensemble de traitements complémentaires concernant les réalisations effectives et les décaissements et tirages correspondants.

Le suivi physico-financier des projets est réalisé chaque année par la Direction de la Coopération Economique et Financière de Janvier à Avril. Il est sanctionné par la publication d'un bulletin d'exécution des projets au 31 Décembre de l'année. Elle doit travailler avec la Direction de la Dette et de l'Investissement qui est la meilleure source d'informations pour le suivi financier. En vue de rationaliser le processus, la fonction suivi sera réorganisée au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan à travers une meilleure intégration des tâches réalisées par la Direction de la Coopération Economique et Financière, la Direction de la Dette et des Investissements et la Direction de la Planification, un plan annuel de suivi sera mis en place et un manuel méthodologique de suivi des projets sera édité. Cette réforme devra prendre en compte les nouvelles structures régionales.

10.2. L'articulation des instruments d'exécution

10.2.1. Liaison Plan-Programme

Les lignes d'actions contenant les actions, les réformes et les décisions sont les leviers principaux de la mise en oeuvre des orientations stratégiques. Elles ont pour objet, d'une part, de rendre plus sélectives les actions identifiées par le IX^e Plan, en réunissant celles qui participent le plus à la réalisation de grands objectifs. Leur nombre est limité. D'autre part, elles visent à accroître le niveau d'efficacité du Plan en concentrant l'effort sur les grandes priorités gouvernementales, et en instruisant une liaison organique entre le choix stratégique du Plan et les inflexions annuelles de la loi des finances, dans le cadre de la programmation triennale glissante des investissements de l'Etat. Le programme triennal, pour sa première année découle ainsi du Plan. Outil d'exécution du Plan, il sera ajusté en fonction de tous les éléments intervenus au cours de chaque gestion pour répondre aux conditions nouvelles de l'environnement économique, social et politique du pays : les deux années ultérieures sont ainsi ajustées.

10.2.2. Liaison Programme triennal-Budget

Le Programme triennal est conçu dans son principe comme un budget prévisionnel des investissements de l'Etat. Le lien entre le programme triennal et le budget d'investissement est que ce dernier correspond à la première des trois années couvertes par la loi-programme. Outre les dépenses budgétaires internes en capital, ce budget prend en compte les financements extérieurs.

Le budget consolidé est ainsi l'instrument d'exécution du Programme triennal. Cela implique que le programme triennal soit élaboré tel que le budget puisse l'exécuter, c'est-à-dire que ces deux éléments puissent s'appuyer sur des hypothèses convenables de ressources fondées, prenant en compte les préoccupations d'équilibre des finances publiques. C'est dire que la base d'élaboration du programme triennal doit converger vers celle des budgets économiques qui doivent constituer la première année du Programme triennal d'actions et d'investissements publics. En sachant que tout ajustement sur ressources internes, comme toute modification dans la mobilisation des financements extérieurs, affectera les prévisions de croissance, donc remettra en question le maintien sur la trajectoire de l'image à long terme.

CHAPITRE 11 - LES INSTRUMENTS DE SUIVI DU PLAN

La mise en oeuvre du IX^e Plan et la réalisation de ses orientations stratégiques ne peuvent s'effectuer qu'en s'appuyant, non seulement sur un suivi technique permanent, mais aussi et surtout, sur un suivi périodique, au niveau politique le plus élevé. La planification implique en effet l'organisation des choix collectifs de développement à moyen et long termes, ainsi que le suivi et l'évaluation de leur mise en oeuvre.

11.1. Le suivi technique

Le suivi de l'exécution du IX^e Plan devra s'appuyer sur plusieurs moyens complémentaires, allant de la sélection des actions prioritaires les plus conformes aux orientations stratégiques jusqu'à l'évaluation ex-post des projets et des stratégies mises en oeuvre.

11.1.1. Principes du suivi

Le suivi et l'évaluation du IX^e Plan va s'effectuer à partir :

- du repérage des objectifs poursuivis : réponse des programmes d'investissements et des réformes à la problématique posée et aux politiques retenues dans le plan de développement;
- de l'analyse des moyens mis en oeuvre : compatibilité et niveau de contribution des projets et réformes progressivement mises en chantier, avec les orientations et les programmes retenus par le plan de développement ;
- de l'examen du processus collectif de recherche de solutions de mobilisation effective des acteurs internes et externes autour de la problématique et des objectifs du IX^e Plan, concrétisé par le degré plus ou moins élevé de synergie de leurs stratégies propres, implicites ou explicites, avec la mise en oeuvre des orientations et des programmes esquissés par le Plan ;
- de l'étude des effets actions décidées et investissements réalisés sur la relance de l'économie, sur l'ajustement structurel, ainsi que de leur impact potentiel, en termes de changement de comportement ou de modification de l'environnement, sur le développement à long terme de la communauté nationale.

L'évaluation du Plan va être menée en plusieurs étapes ; elle deviendra ainsi un travail collectif, interne et externe, menée avec les cadres du département chargé des tâches de planification d'évaluation, de sélection, de programmation, de suivi et d'analyse ex-post des programmes d'actions publiques et élargi à la commission macro-économique et de synthèse. L'exercice va ainsi permettre d'effectuer une auto-évaluation de la mise en oeuvre du Plan et, d'autre part, de tester l'intérêt et la capacité de mener d'autres approches d'évaluation, de programmation et de suivi des actions d'une stratégie globale de développement.

Cet exercice permettra de préparer un rapport annuel d'avancement du IX^e Plan. Ce rapport annuel d'avancement, sanctionné par la commission macro-économique et de synthèse, sera transmis au Conseil Interministériel de suivi de l'exécution du Plan afin de lui fournir des éléments pertinents de l'ajustement et de l'amélioration des stratégies sectorielles et multisectorielles.

Cette démarche va nécessiter :

- une hiérarchisation des objectifs du Plan ;
- la conception d'un cadre macro-économique davantage orienté vers l'analyse des simulations (impact des politiques actuelles sur les scénarii choisis ou tendanciels), la recherche de variantes (alternatives ou marge de manoeuvre ouvertes aux responsables de la stratégie), et l'observation rétrospective et prospective de l'évolution de l'environnement économique, régional et international (axée sur les facteurs concernant la stratégie de développement choisie, ou pouvant influencer sur les scénarii à long terme) ;
- un système de suivi de la réalisation des lignes d'actions à travers les programmes d'investissements successifs et les réformes engagées ;
- la disponibilité d'un bilan annuel, exhaustif et rapide¹ (publié moins de deux mois après l'échéance) de l'exécution physique et financière des projets, complété par une estimation précise des dépenses en capital à un an. Le Ministère chargé du Plan pourra ainsi disposer d'une part, de repères précis pour effectuer les arbitrages techniques et caler le futur programme triennal, et d'autre part, d'informations objectives et récentes pour débloquer les situations figées, et accélérer la mobilisation des ressources (relance des investissements) ;
- le renforcement de la participation des acteurs locaux à la conception et l'évaluation des effets attendus des projets et programmes, jusqu'au stade de la sélection préalable, à la programmation (choix en fonction du degré d'adéquation à la stratégie globale de développement), et la mise en oeuvre complète du projet et son exploitation (effets réels ex post du projet) ;
- une association des Ministères techniques et des Régions à l'exercice d'évaluation et de Suivi du Plan :

¹ Le séminaire sur l'évaluation du système National de Planification avait montré que l'amélioration du suivi nécessite :

- l'informatisation des opérations de mobilisation effectuées par la DDI afin de permettre un accès rapide à l'information sur l'exécution financière des projets ;
- l'information sur l'exécution financière des projets ;
- l'organisation de la fonction suivi au sein du MEFP à travers une meilleure intégration des tâches réalisées par la DCEF, la DDI et la DP et la mise en place d'un plan annuel de suivi ;
- l'amélioration des supports actuels et l'édition d'un manuel méthodologique de suivi des projets.

- la possibilité d'effectuer des évaluations d'impact (ex-post² ou en cours) méso-économique afin de permettre aux décideurs de s'assurer du degré de compatibilité des programmes triennaux aux stratégies qu'ils sont censés exécuter. Cet exercice va permettre d'ajuster les orientations stratégiques à leurs finalités de long terme (axes stratégiques) ;

- le renforcement des capacités d'analyse et de suivi des politiques économiques car le développement économique dépend de la capacité d'analyser, d'adapter, de susciter et de gérer le changement afin de se donner les meilleures chances dans le cadre toujours plus compétitif de l'économie mondiale. Pour cela, il s'avère de plus en plus indispensable de disposer d'une masse critique d'experts en analyse économique (formulation et gestion des stratégies macro-économiques et sectorielles, gestion des projets et programmes de développement) afin de disposer de la capacité de réflexion nécessaire pour définir les grandes orientations des politiques économiques et les appliquer efficacement. Ces considérations militent pour un renforcement des capacités (ressources humaines, instruments de travail) des structures chargées de la gestion du développement.

11.1.2. Déroulement du processus

Les différentes phases du suivi technique vont être assurées par :

a) **L'évaluation ex ante** et le choix des projets par le Comité de Sélection des projets prioritaires à mettre en chantier pour exécuter les stratégies à moyen et long termes retenues par le IX^e Plan d'orientation.

Les opérations d'investissement et les mesures d'accompagnement seront retenues, si elles s'avèrent conformes aux orientations stratégiques, en fonction de l'intensité de leur contribution et de leur poids relatifs dans la stratégie sectorielle ou multisectorielle qu'elles sont censées mettre en oeuvre.

L'évaluation ex-ante de l'impact global des stratégies sur la réalisation des orientations du IX^e Plan sera l'un des éléments déterminants de la présentation et de la sélection des actions et projets à programmer.

Un bilan d'évaluation ex-ante de la mise en oeuvre des stratégies sectorielles et multisectorielles devra être dressé, au moins annuellement, et soumis à l'examen du Conseil interministériel de suivi de l'exécution du Plan.

b) **Le Suivi et le bilan de l'exécution physique et financière** des actions et investissements formant les stratégies à moyen et long termes par la Direction de la Coopération Economique et Financière.

A partir d'un suivi permanent, le bilan de l'exécution physique et financière des actions et des investissements devra permettre d'une part, d'évaluer leur contribution à la réalisation des axes stratégiques et des lignes d'actions du IX^e Plan et, d'autre part, de déceler les blocages à

² L'évaluation ex post de l'impact des projets devrait être conduite chaque année pour quelques unes des opérations les plus significatives pour la stratégie de développement.

lever ou les ajustements à envisager pour que le programme triennal en cours d'exécution puisse répondre efficacement aux priorités fixées par le Gouvernement.

Le suivi permanent des projets et des mesures d'accompagnement devra en outre alimenter le Comité de Relance des Investissements.

Le champ du suivi de l'exécution des stratégies débordera celui de la programmation des investissements et actions publics, puisqu'il concernera également la réalisation des projets, mesures et stratégies impliquant le secteur privé.

Un bilan annuel d'exécution des stratégies, projets et actions prioritaires devra être soumis à l'examen du Conseil interministériel de suivi de l'exécution du Plan.

c) **La relance des investissements** : à partir du suivi de l'exécution des stratégies, investissements et actions effectués par le Ministère chargé du Plan pour déceler les blocages ou retards qui freinent la réalisation des projets, le Comité de Relance des Investissements devrait permettre d'améliorer la mobilisation des ressources, financières, humaines et techniques, et d'accélérer l'exécution des stratégies retenues au IX^e Plan.

d) **L'évaluation ex-post** de l'impact des programmes d'action et des stratégies. Afin de vérifier ex-post l'effectivité de la contribution des projets à la réalisation des axes stratégiques du IX^e plan, et d'ajuster les stratégies à leurs finalités à long terme. Il serait souhaitable que la Direction de la Planification procède à l'évaluation ex-post (une année après l'achèvement de la phase d'investissement) de l'impact des projets les plus importants, ou les plus significatifs pour le développement.

L'évaluation ex-post devrait permettre, d'une part, d'améliorer progressivement l'efficacité des stratégies sectorielles, leur adéquation à la stratégie globale, et d'autre part, de mieux préparer, évaluer ex-ante et choisir les futurs projets et programmes de développement.

Le suivi-évaluation des projets durant leur phase de fonctionnement permettra de mesurer les objectifs réellement atteints, la valeur ajoutée créée ainsi que sa répartition entre les acteurs économiques, le niveau des dépenses récurrentes, ainsi que la contribution effective des actions aux stratégies à moyen et long termes retenues.

e) Validation du rapport annuel d'avancement de l'exécution du Plan par la commission de suivi du Plan.

Un bilan annuel d'évaluation ex-post des programmes et des stratégies devra être transmis au Conseil Interministériel de suivi de l'exécution du Plan afin de lui fournir des éléments pertinents en vue de l'ajustement et de l'amélioration des stratégies sectorielles et multisectorielles.

11.2. Suivi politique

Le suivi de l'exécution du Plan fera l'objet d'un Conseil interministériel annuel, avant l'élaboration de chaque programme triennal d'investissements et d'actions publics, afin :

stratégiques du IX^e Plan ;

- d'examiner les blocages à lever, les ajustements à envisager au niveau des actions ou des ressources, ainsi que des mesures complémentaires à prendre, pour que le programme triennal à venir puisse atteindre les priorités fixées par le gouvernement;

- de fixer, parmi les lignes d'actions, les priorités à respecter lors de l'élaboration du prochain programme triennal, et de poursuivre la mise en oeuvre des orientations stratégiques à moyen terme décidées dans la loi-plan.

Préparés par les ministères techniques, sous la coordination et l'animation du Ministère chargé du Plan, les bilans annuels d'évaluation ex-ante, de suivi et d'évaluation ex-post des programmes et des stratégies serviront de base technique aux travaux du Conseil interministériel de suivi de l'exécution du Plan.

Le suivi politique de l'exécution du Plan est le moment privilégié pour l'Administration économique et financière de sensibiliser les autorités sur les enjeux majeurs de notre politique économique.

En raison de la contribution demandée au secteur privé à la réalisation des objectifs du IX^e Plan, son implication dans le suivi sera renforcé. Il doit être partie prenante dans la préparation de divers documents d'évaluation et aux différentes rencontres des comités préparatoires pour le suivi en Conseil Interministériel. L'implication du secteur privé devra permettre à ce dernier de s'exprimer sur l'orientation souhaitée des efforts publics pour rendre l'économie nationale plus compétitive.

- préparer les Ministères techniques à l'utilisation des perspectives triennales ;
- systématiser la création de bases de données sectorielles pour faciliter les études de factibilité des projets.

- **Le Programme Triennal d'Investissements et d'Actions Publics (PTIAP)**

- intégrer dans le document du PTIP, les perspectives triennales ainsi que les actions et mesures de politique économique conformément à l'esprit du Système National de Planification.